



Agir ensemble pour des territoires durables

OU COMMENT REUSSIR SON AGENDA 21

Comité 21



Auteur de l'ouvrage : Antoine Charlot

Directrice de publication : Dorothée Briaumont

Comité de lecture :

- Alain Dubois, Mairie de Valenciennes
- Christian Riquelme, Assemblée des départements de France
- Gwenola Stephan, Association des maires de France
- Ludovic Piron, Association des maires des grandes villes de France
- Stephanie Scoppe, Groupe La Poste
- L'équipe du Comité 21

Création graphique : Catsai – Gwenaëlle Bessière – www.catsai.net

Imprimé par l'imprimerie des Deux-Ponts : www.deux.ponts.fr

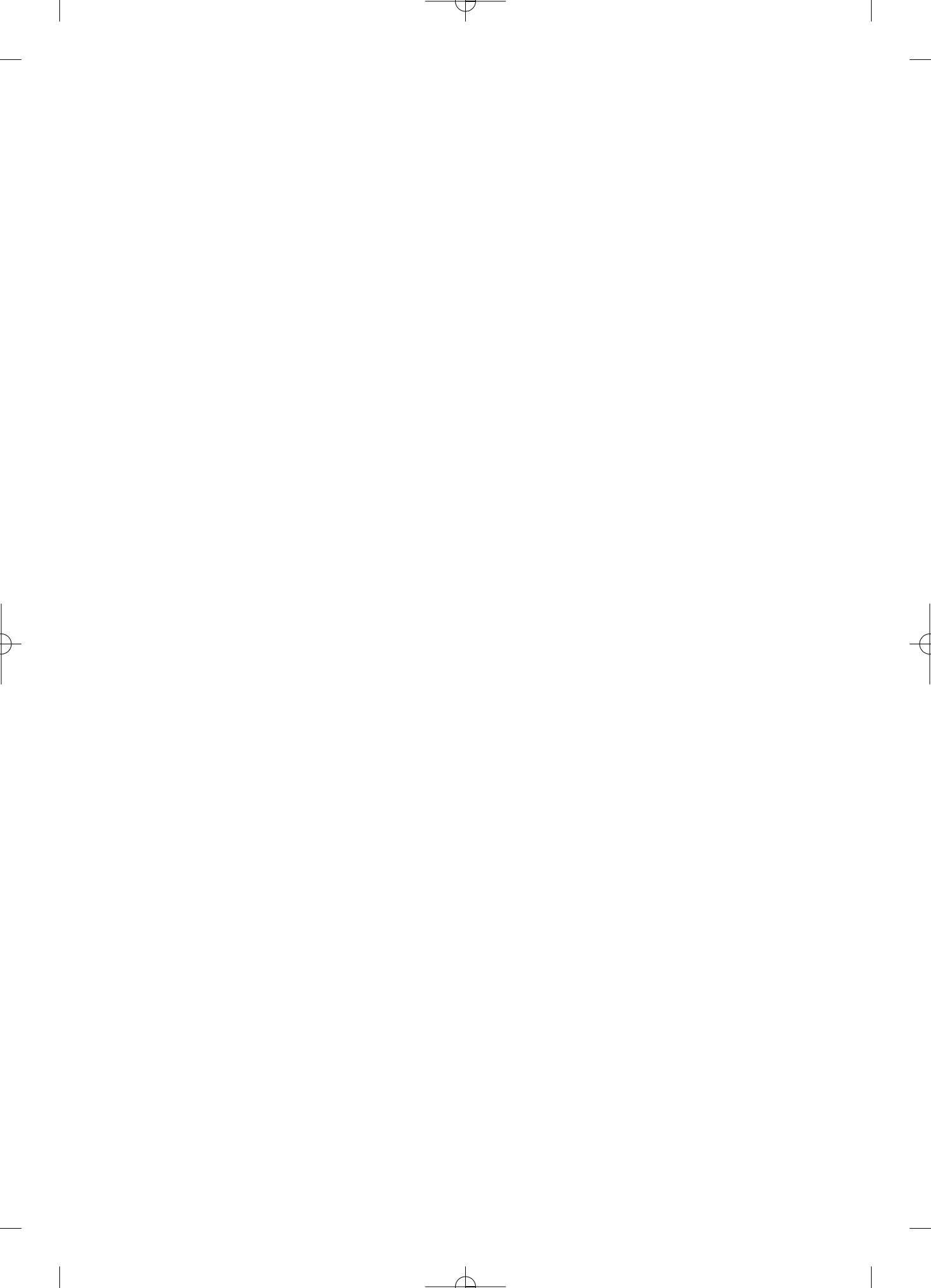


Cet ouvrage est imprimé sur CITYGREEN Silk 115 g/m², papier couché moderne 100% recyclé de post-consommation. CITYGREEN est produit en France exclusivement à partir de la collecte sélective des villes, récupérée dans un rayon moyen de 250 km autour de l'usine. CITYGREEN est blanchi par un procédé totalement sans chlore. Contact Christine Guillemin 06 85 80 16 60. www.matussiere-forest.fr

Cette édition du Comité 21 a bénéficié du soutien de l'ADEME, Dexia et du groupe La Poste.



*À Anne-Marie Sacquet
qui a transmis tant d'énergie, de passion et de créativité.*



Antoine Charlot

Agir ensemble pour des territoires durables

OU COMMENT REUSSIR SON AGENDA 21

Comité 21



Sommaire

PRÉFACE	8
INTRODUCTION	9
I. ANTICIPER LES MUTATIONS : COMMENT Y RÉPONDRE ?	11
1. DES DÉFIS À RELEVER ENSEMBLE	12
La lutte contre le changement climatique	12
La préservation de la biodiversité	15
La prévention des risques sanitaires	17
La consommation responsable	19
La lutte contre les exclusions	21
La compétitivité des territoires	23
Le renouvellement de la démocratie	25
2. L'AGENDA 21 : UNE NOUVELLE CULTURE TERRITORIALE	27
Une action publique efficace	27
Une démocratie renouvelée	28
3. L'ANCRAGE DES AGENDA 21 DANS LES TERRITOIRES	33
La campagne européenne des villes durables : de la charte aux engagements	33
L'adhésion des collectivités françaises	37
II. L'AGENDA 21 LOCAL, MODE D'EMPLOI ET ÉTAPES CLÉS	43
1. IMPULSER LA DÉMARCHE	44
2. ORGANISER LE PILOTAGE	48
3. FORMER ET MOBILISER LES ÉQUIPES	51
4. ÊTRE EXEMPLAIRE EN INTERNE	53
Multiplier les bonnes pratiques	53
Saisir les opportunités du nouveau Code des marchés publics	55
5. SENSIBILISER LES PARTENAIRES ET LES CITOYENS	59
Comprendre les enjeux	59
Connaître les compétences et les obligations de la collectivité	60
Intégrer les principes et les étapes de l'Agenda 21	61
6. ORGANISER LA CONCERTATION	62
Créer et mobiliser des instances de concertation	64
Poser les règles de la concertation	67
7. RÉALISER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ	69
Identifier les enjeux du territoire	69
Analyser les politiques communales	70
Réaliser un diagnostic des attentes	72
8. DÉFINIR LES AXES STRATÉGIQUES	74
9. ÉLABORER LE PROGRAMME D' ACTIONS	75
Définir les objectifs	75
Elaborer le plan d'actions	76
Publier et diffuser l'Agenda 21	78
10. MESURER LES RÉSULTATS	79
Identifier les indicateurs	79
Recueillir les données	82
Rédiger un rapport	83
Solliciter une notation extra-financière	84
Réaliser un examen par les pairs (Peer Review)	85
11. DES AGENDA 21 À MUTUALISER	86

III. L'AGENDA 21, QUELQUES CHAMPS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉS	91
1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	92
Réaliser un bilan carbone	92
Maîtriser les consommations d'énergie	93
Développer les énergies renouvelables	96
Organiser et optimiser les déplacements	99
Développer des quartiers durables	104
Réduire la production de déchets et renforcer la valorisation	106
Réaliser un Plan climat	108
2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LES RESSOURCES NATURELLES	110
Cartographier son patrimoine « vert »	110
Définir des zones de protection	111
Améliorer la gestion des espaces naturels	113
Restituer la nature sur nos territoires	115
Privilégier l'agriculture respectueuse de l'environnement	117
Certifier ses forêts	118
Protéger les nappes d'eau, les fleuves et les rivières	119
3. LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS ET LES DISCRIMINATIONS	121
Diagnostiquer la pauvreté	121
Combattre la faim	122
Garantir aux plus modestes l'accès à un logement décent	123
Favoriser la mixité sociale	125
Garantir la santé de tous	126
Favoriser l'insertion sociale de tous et le retour à l'emploi	127
Renforcer l'accessibilité des handicapés aux services essentiels	131
Lutter contre l'isolement des personnes âgées	132
Promouvoir la diversité culturelle	133
4. SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	134
Inciter les entreprises à intégrer le développement durable	134
Accompagner les PME-PMI dans l'évolution de leur offre	140
Encourager le développement de nouvelles filières en lien avec le développement durable	141
Renforcer l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises	143
5. COOPÉRER ET ÊTRE SOLIDAIRE À L'INTERNATIONAL	146
Intégrer la coopération décentralisée dans l'Agenda 21 local	146
Lier les politiques d'intégration sociale, de diversité culturelle et de coopération décentralisée	149
Mettre en place des jumelages d'Agenda 21	149
Soutenir les projets de coopération et de solidarité	150
Acheter équitable	151
6. ÉDUIQUER ET FORMER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	153
Eduquer au développement durable	153
Soutenir la créativité et les initiatives des jeunes	157
Encourager et soutenir les Agenda 21 scolaires	158
CONCLUSION	161
POUR EN SAVOIR PLUS	162

Préface

Bettina Laville, présidente d'honneur du Comité 21

Voici donc un ouvrage qui rend compte de la confection des Agenda 21. Belle initiative.

J'entends dire, juste au moment où se multiplient les Agenda 21, et au moment aussi où les dernières élections municipales se sont gagnées, ou perdues, beaucoup sur la question environnementale, que cette procédure, engagée au sommet de Rio et déclinée dans les territoires, serait moins d'actualité que les « plans climat » ou autre document de planification territoriale sur l'environnement.

Cette manie qu'a la France de vouloir passer à autre chose quand enfin les citoyens adoptent une manière de se réunir, de construire, de se projeter, bref de participer à leur avenir !

Lors de la conférence de Rio ont été inscrits dans le marbre les Agenda 21. Mais c'est dix ans après, lors de la conférence de Johannesburg, que les élus locaux du monde entier se sont mobilisés pour décrire et comparer la manière dont ils construisaient l'avenir de leur ville de façon plus durable. On peut même dire que cette grande réunion des associations internationales d'élus locaux a été la partie la plus réussie de Johannesburg.

C'est ainsi que les Agenda 21 ont deux qualités. D'abord, sur le plan territorial, ils permettent de renouveler la démocratie locale dans les vieux « pays ». Ils permettent de la cimenter et de l'inventer dans les pays émergents et même dans des pays très pauvres où les villes jouent un rôle fondamental de moteur pour la lutte contre la misère, lorsque la démocratie s'allie à la lutte contre la corruption. Les Agenda 21 permettent aussi une coopération internationale de ville à ville et ainsi se tisse la grande toile d'affinités et peut être de fraternité sans laquelle le monde de demain, monde citoyen, ne pourra pas survivre.

Par ailleurs, même si la crise climatique jette, sur le XXI^e siècle, une grande ombre menaçante, il est indispensable que d'autres préoccupations environnementales soient présentes à l'esprit des « citoyens – citadins » : la biodiversité dans la ville, la manière dont sont traités, évacués les déchets, la manière dont est gérée l'eau, la manière dont la ville est chauffée ou rafraîchie, la manière dont les quartiers s'organisent et coopèrent, la manière dont l'équilibre est recherché entre le centre et les zones périphériques, la manière dont la communication est assurée entre plusieurs mondes, qui parfois s'ignorent dans les mégapoles...

C'est pourquoi l'Agenda 21 est le flambeau de la démocratie locale et doit, par conséquent, être privilégié.

De plus, à travers des mandats locaux qui, dans le respect de la démocratie, mettent l'accent sur des priorités parfois différentes, il permet, avec certains ajustements, de dérouler, dans la continuité, des efforts pour le développement durable des villes, qui ne sont rentables que dans une certaine longévité.

Ce guide est donc plus qu'un acte de foi, il est un acte de civisme.

Introduction

Le développement durable nous appelle à une profonde mutation de notre perception du monde et de nos modes de vie, confort et richesse se payent aujourd'hui. Guerre de l'eau et du pétrole, changements climatiques, urbanisation dévoreuse d'espaces et de ressources, pauvreté persistante pour une large part de l'humanité, discriminations... Le diagnostic est connu, les risques sont avérés.

Le rôle des collectivités territoriales est fondamental pour faire face à ces nouveaux enjeux. Du fait de la décentralisation, elles disposent de plus en plus de compétences, dans des domaines fondamentaux comme l'urbanisme, les transports, la cohésion sociale et le développement économique. Elles ont aussi la possibilité, sur leur territoire, de mobiliser différents acteurs autour de projets communs comme celui du développement durable. L'Agenda 21 constitue en ce sens un outil précieux pour fonder la cohérence territoriale nécessaire à l'efficacité des politiques publiques.

Aujourd'hui, près de 300 démarches d'Agenda 21 sont engagées au niveau national. Malgré leur diversité, toutes révèlent ce besoin pour les élus d'anticiper les risques, de croiser les enjeux et de mobiliser les partenaires autour d'une vision à la fois stratégique et concrète sur l'avenir des territoires. Le développement durable trace en effet un horizon à 10-15 ans, il exige la capacité d'entrevoir les activités de demain. Pour cela, le monde politique doit s'organiser et coordonner les forces vives du territoire.

Quels sont les priorités ? Comment concevoir une démarche à la fois globale, transversale et prospective ? Quels sont les outils à la disposition des acteurs locaux ? Comment se répartissent les responsabilités dans les changements à entreprendre ? Quelles sont les actions à mutualiser ? Comment répondent-elles aux enjeux mondiaux du développement durable ? Cet ouvrage propose des éléments de réponses à la fois stratégiques et méthodologiques, prenant appui sur des initiatives remarquables et sur des recommandations du Comité 21. L'objectif est de fournir aux élus des arguments politiques, de détailler les étapes clés de la conception à l'évaluation de l'Agenda 21, d'intégrer des outils immédiatement utilisables par les équipes, de proposer des plans d'actions à la carte et d'identifier les acteurs à mobiliser.

 Des outils complémentaires au guide (PowerPoint, documents de sensibilisation, grille d'analyse des projets) sont téléchargeables dans l'espace adhérent du site www.comite21.org.

EN SAVOIR +

Le Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) est né en 1994 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le XXI^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio. Pour remplir cette mission, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable, anime le partage des outils et des bonnes pratiques, et produit, en concertation avec ses adhérents, des recommandations stratégiques et méthodologiques. Composé de quatre Collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), établissements publics (chargés de l'environnement, de la biodiversité, de l'éducation, de la recherche...). Ce réseau de réseaux (400 adhérents) fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Les Programmes des Nations-unies pour l'environnement et pour le développement en sont membres de droit.

Pour en savoir plus : www.comite21.org



ANTICIPER LES MUTATIONS : COMMENT Y RÉPONDRE ?

Ces dernières années, l'accélération des risques (marées noires, catastrophes naturelles et technologiques, délocalisations...) a convaincu les élus d'adopter des démarches pro-actives de prévention. Il s'agit d'anticiper les enjeux, pour agir et non subir. Les élus locaux sont en effet confrontés au quotidien à la nécessité de prendre ou d'arbitrer des décisions, qui doivent à la fois répondre aux aspirations des citoyens et prouver leur efficacité sur le court et le long termes. Ils ont d'ailleurs rappelé au Sommet de Johannesburg que les territoires « sont directement touchés par un développement non durable. Ils ont à gérer, au plan social comme au plan économique, les conséquences de la mondialisation des activités : problèmes aigus de nuisances (pollution de l'air, déchets, assainissement, bruits, risques industriels...), chômage et exclusion, conduisant à des ségrégations sociales, avec le constat que les zones les plus en difficulté subissent les plus graves problèmes d'environnement »¹.

Pour aborder avec efficacité ces défis, les collectivités élaborent des Agenda 21 locaux. Ces démarches territoriales de développement durable invitent les acteurs du territoire, dans leur diversité, à prendre part aux responsabilités et à prévenir les dommages irréversibles sur l'environnement, la santé ou l'économie.

Cette partie décline trois axes pour comprendre les enjeux et l'intérêt du développement durable, à l'échelle des territoires :

1. Des défis à relever ensemble	12
2. L'Agenda 21 : une nouvelle culture territoriale	27
3. L'ancrage des Agenda 21 dans les territoires	33

¹ Déclaration des collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable – Johannesburg août 2002.

1. Des défis à relever ensemble

Encore méconnu il y a une douzaine d'années, le développement durable est aujourd'hui omniprésent dans les discours politiques. Cette idée contemporaine de développement trouve son origine dans les signaux alarmants que nous renvoie la planète sur son état général. Voici quelques uns des défis à relever :

→ La lutte contre le changement climatique

Les changements climatiques, déjà visibles à travers les perturbations du climat ou la fonte des glaciers, sont lourds de conséquences pour les écosystèmes et pour les populations. Ils menacent l'existence de régions côtières où vivent des millions de personnes, risquent d'aggraver les canicules, les inondations et les tempêtes, la désertification ou de développer des maladies tropicales véhiculées par des moustiques... En France, la température moyenne s'est élevée de 0,9 °C au cours du XX^e siècle.

Selon les experts du Giec², l'enjeu aujourd'hui est de maintenir l'augmentation de la température moyenne globale en dessous de 2°C. Cet effort de maîtrise permettrait de réduire le risque écologique et de préserver des millions de personnes de la maladie, de la famine et du manque d'eau. Cela suppose que l'humanité divise par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Chaque habitant ne devra désormais n'émettre en moyenne qu'une demi-tonne de carbone par an, sachant qu'un certain nombre de pays émergents se développent extrêmement rapidement. Quant aux pays industrialisés comme la France, ils devront diviser par quatre leurs émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente une réduction d'environ 3 % par an.

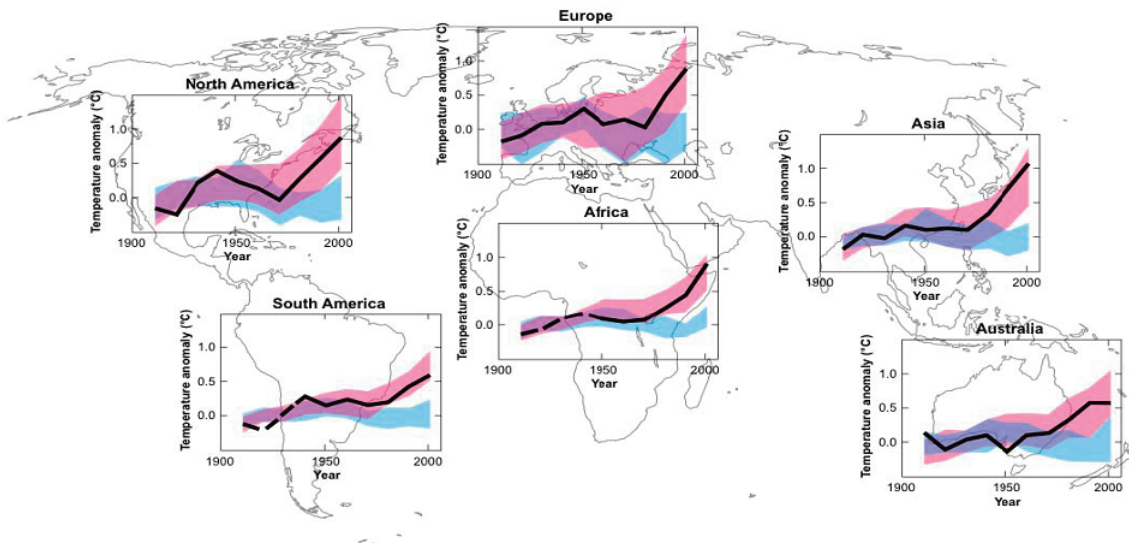


² Groupement d'experts intergouvernemental sur le climat.

Ce défi est réalisable, à condition d'y associer la société tout entière et d'agir ensemble. La moitié du CO₂ émis dans l'atmosphère en France est en effet liée à nos comportements et à nos choix quotidiens. En France, chaque habitant émet 9 tonnes de CO₂ par an³ ! A l'origine de ces émissions, on trouve l'usage d'énergies lié aux déplacements, au chauffage, à l'électricité.

Les collectivités locales ont une responsabilité essentielle dans ce domaine. D'une part, parce qu'elles émettent plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre⁴, d'autre part, parce qu'elles peuvent influencer les modes de production et de consommation des différents acteurs.

Figure 1 : Évolution des températures par continent



Source : IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change (GIEC) – 2007

³ Ifen - décembre 2006 - Les ménages acteurs des émissions de gaz à effet de serre

⁴ ONERC – 2004 - www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/guide_adaptation_2e_ed.pdf



Un climat qui se dérègle

Paul Vergès, président de l'Observatoire national de l'effet du réchauffement climatique (Onerc)

Le réchauffement climatique figure parmi les principales préoccupations des Français. Inquiétude légitime, face à des risques majeurs qui se précisent au fur et à mesure qu'avancent les connaissances scientifiques, largement relayées par les médias. A l'échelle planétaire, les dix années de 1996 à 2005, à l'exception de 1996, sont les plus chaudes jamais observées.

*Cela corrobore ce que nous voyons sous nos yeux : la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. Dès lors, le réchauffement n'est plus seulement un problème inscrit dans un « espace – temps » qui nous dépasse. C'est devenu un problème actuel. Ce n'est plus également une question mondiale et lointaine. C'est devenu une question régionale du fait même de ses impacts, de ses conséquences qui inquiètent les populations et posent de redoutables défis en terme de décision politique. Comment agir face à des risques dont les contours demeurent incertains, très variables, et parfois encore inconnus. Jamais la responsabilité des décideurs n'aura été aussi grande ! Ne nous y trompons pas. **Nous sommes avec les changements climatiques face à un véritable enjeu de civilisation qui dominera l'existence commune des hommes au cours de ce siècle et des siècles à venir.***

La dérive du climat, devenue aujourd'hui incontestable, annonce en effet des désordres colossaux qui refaçonneront aussi bien la géographie de la planète, l'économie mondiale que les relations entre les Etats. De fait, la question du réchauffement climatique n'est plus une question exclusivement environnementale. Elle est devenue une question de sécurité, de sécurité collective qui au même titre que le terrorisme conditionnera la stabilité mondiale.

La combinaison et la simultanéité du réchauffement planétaire, des évolutions démographiques et des effets de la mondialisation ouvrent en effet une période de bouleversements sans précédents dans l'histoire de l'humanité.

A-t-on bien conscience que les graves fléaux qui affectent déjà la planète comme les guerres, la pauvreté, l'accès à l'eau, aux ressources risquent de s'en trouver aggravés ? Dans les années et les décennies qui viennent, l'humanité aura à gérer des dizaines de millions de réfugiés du climat qui bouleverseront toutes les politiques d'immigration. D'ores et déjà, le Haut Commissariat aux réfugiés chiffre à 15 millions le nombre de réfugiés climatiques. Ils seront près de 10 fois plus nombreux vers 2050. Comment ignorer encore plus longtemps l'alerte de l'Organisation mondiale de la santé sur la résurgence de maladies tropicales ou de l'émergence de nouveaux microbes ? Comment ne pas être alarmé des conclusions de la FAO (Food and agriculture organization) et des famines qui s'annoncent ? Les chiffres donnent le vertige : il faudra avant 2050 doubler la production agricole pour nourrir la population de la planète, soit un milliard de tonnes de céréales de plus par an c'est à dire 50 % de plus que la production actuelle. Et que dire sur le plan de l'économie du rapport Stern qui compare les désordres économiques que pourraient générer la dérive climatique à la grande crise de 1929 ?

L'inconséquence de l'espèce humaine n'est pas sans conséquences non plus sur le devenir des autres espèces. En matière de biodiversité animale, végétale et marine, chacun sait qu'elle est gravement menacée. C'est du risque d'extinction de la moitié des espèces vivantes d'ici à la fin du XXI^e siècle dont il s'agit. La responsabilité de l'espèce humaine c'est aussi d'agir et de parler à la place des plantes et des animaux sans voix.



Retrouver l'intégralité de l'interview sur www.comite21.org (espace adhérent)



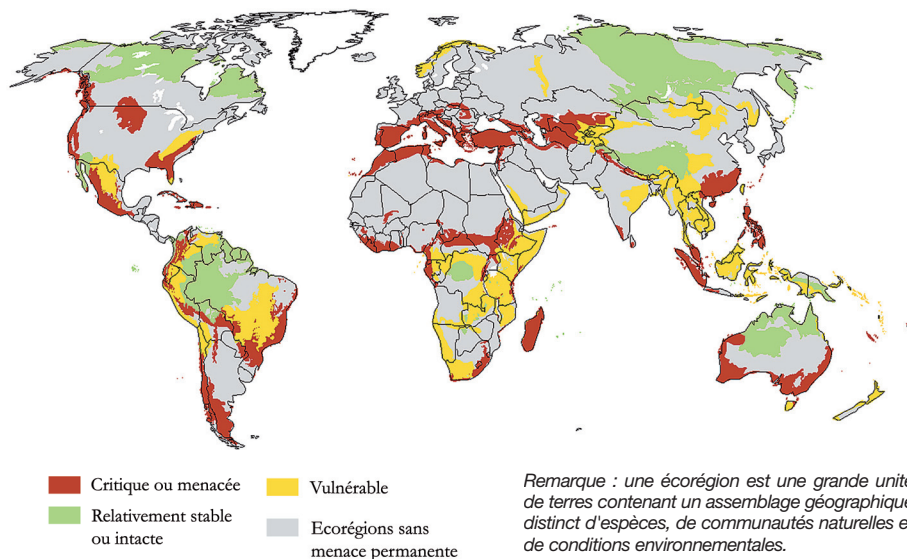
⁵ www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm

→ La préservation de la biodiversité

Si la crise de la biodiversité est moins connue que celle du climat, les dégâts n'en sont pas moins graves, ni davantage réversibles. Notre patrimoine naturel disparaît sous l'effet de nombreuses pressions directes comme la destruction des forêts, la surpêche, ou plus globalement, la disparition des milieux naturels au profit de l'urbanisation. Mais c'est aussi et surtout à cause de nos modes de développement, fondés sur la surexploitation des ressources naturelles, de nos comportements par rapport à la nature, et de nos modes de consommation que la biodiversité est mise à mal.

C'est donc le lien avec la nature qui est à reconstruire, dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne. Réhabiliter la nature au sein des territoires, y compris urbains, adapter les aménagements aux besoins des écosystèmes, accepter les cycles de vie (les saisons par exemple), sont autant d'actions à mener au sein des collectivités françaises.

Figure 2 : Etat des écosystèmes terrestres



Source : WWF - 2006

La France est d'autant plus concernée qu'elle est le pays européen abritant la plus grande diversité biologique. Deuxième domaine maritime mondial, elle recouvre en métropole et en Outre-mer la quasi-totalité des écosystèmes et des milieux remarquables, fragiles et indispensables aux équilibres planétaires (forêts tropicales, récifs coralliens, atolls, mangroves...).

Pour répondre à ce défi, l'Union européenne s'est engagée à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010. En France, l'Etat s'est doté d'une stratégie nationale en 2004. Elle repose sur sept plans d'actions distincts dans les domaines de l'agriculture, les infrastructures de transports terrestres, l'international, la mer, le patrimoine naturel, les projets de territoire et l'urbanisme⁶.

⁶ www.ecologie.gouv.fr/-Strategie-nationale-pour-la-.html



Réduire la biodiversité, c'est se priver de notre assurance vie !

Nicolas Hulot, président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Au nom de la valeur patrimoniale et de l'éthique, il ne viendrait à l'idée de personne, à juste titre, de raser une cathédrale de cinq siècles pour la remplacer par un hypermarché ! Pourquoi cette éthique serait-elle à géométrie variable dès lors qu'il est question du patrimoine vivant ? Alors que la nature a réussi, en près de 4 milliards d'années, à transformer le chaos en vivant élaboré et prodigieux – la biodiversité – l'Homme s'octroie le luxe en quelques centaines d'années seulement de générer le phénomène inverse.

Pollutions, réductions ou privations de territoires, exploitations aveugles des ressources naturelles ajoutées à mille petites agressions, ont mis l'univers du vivant au seuil d'une nouvelle grande extinction, la première d'origine anthropique. Son rythme est de 1 000 fois supérieur à celui qu'il serait sans notre tragique contribution. Une plante ou un animal s'éteint toutes les 20 minutes et les scientifiques estiment qu'un quart des espèces vivantes aura disparu d'ici à 2050. L'ampleur de la catastrophe est telle, que le mécanisme de destruction gagne en vitesse sur le mécanisme de connaissance. « La bibliothèque de la vie brûle et nous ne connaissons même pas les titres des livres » comme l'évoque si justement Gro Harlem Brundtland.

Les chiffres et les rapports s'accumulent, pourtant, nous peinons à nous mettre en marche pour arrêter le massacre. Force est de constater que, peu à peu, nos sociétés se sont désolidarisées du reste du vivant, érigeant un rempart entre l'homme et la nature. La notion d'êtres vivants s'est, au fil du temps, délitée pour laisser place à des perceptions confuses ou abstraites. Qu'est-ce que la biodiversité ? À quoi sert la nature ? Les réponses sont loin d'être évidentes pour bon nombre d'entre nous.

*Pourtant, l'enjeu est immense ! Ne croyons pas que notre sort soit distinct de celui du reste du vivant... Penser que l'espèce humaine puisse seule tirer son épingle du jeu du désordre écologique annoncé serait une monstrueuse erreur d'appréciation ! Ce n'est ni la technique, ni l'industrie, si élaborées soient-elles, qui procurent à la communauté des hommes les biens et les services nécessaires à sa survie : l'alimentation, les médicaments, les matières premières de l'artisanat et de l'industrie, l'équilibre même de la planète... **La nature est l'unique pourvoyeuse de ce monde fini que nous partageons. La valeur estimée des biens et services fournis par les écosystèmes équivaut à deux fois la valeur annuelle des productions humaines.** Autrement dit, il faudrait tripler la richesse mondiale pour pouvoir produire artificiellement la valeur des services de la biosphère ! Réduire la biodiversité, c'est se priver de l'indispensable notamment pour l'éradication de la pauvreté dans le monde.*



Retrouver l'intégralité de l'interview sur www.comite21.org (espace adhérent)

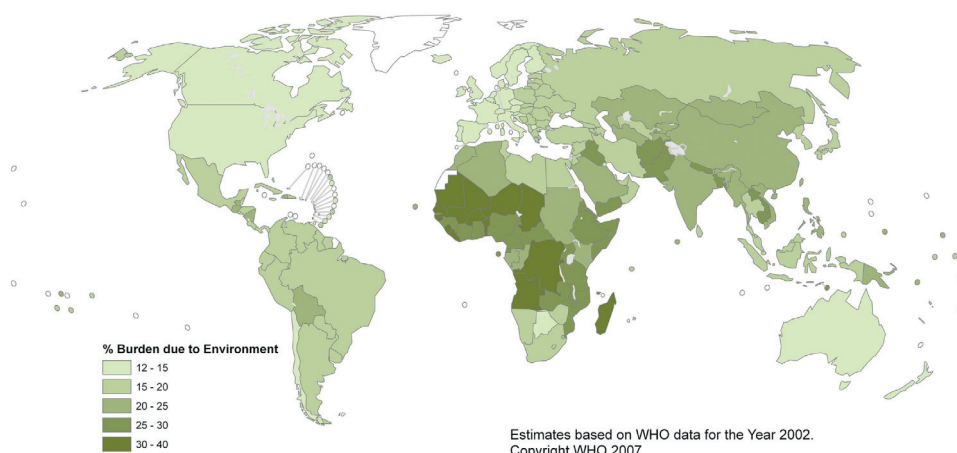


→ La prévention des risques sanitaires

L'air que nous respirons, l'eau et les aliments que nous consommons, les rayonnements auxquels nous sommes exposés influencent de manière plus ou moins directe notre santé. En 2004, des analyses sanguines effectuées par le WWF sur les ministres européens de l'Environnement ont révélé la présence de cinquante-cinq produits chimiques, dont vingt-deux polychlorobiphényles (PCB), autrement connus sous l'appellation « pyralène », et deux types de pesticides. Ces produits présents dans l'alimentation et l'eau, le sont également dans l'atmosphère. Les études menées par les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air confirment cette contamination chronique et persistante de l'air⁷.

D'autres constats sont tout aussi alarmants : en France, 31 000 décès par an sont liés à la pollution atmosphérique urbaine⁸, 9% des français ont bu une eau polluée en 2003⁹, 7 à 20% des cancers seraient imputables à des facteurs environnementaux, près d'un million de travailleurs seraient exposés à des substances cancérigènes¹⁰...

Figure 3 : Pourcentage de la morbidité imputable à l'environnement



Source : WHO (OMS) - 2007

En 2004, le gouvernement français a décidé de s'attaquer au problème, en élaborant un Plan National Santé Environnement. Il vise à répondre aux interrogations des Français sur les conséquences sanitaires à court et moyen terme de l'exposition à certaines pollutions de leur environnement. Pour la première fois dans l'histoire de la santé environnementale en France, l'ensemble de l'expertise publique française dans ce champ a été réuni au sein d'une commission d'orientation pour bâtir un diagnostic de l'état des risques sanitaires liés à l'environnement dans notre pays. Au niveau européen, la directive Reach (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2007. Son objectif : mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux produits chimiques¹¹.

⁷ www.atmo-france.org/pdf/mag_2006/12-pesticides.pdf

⁸ Etude européenne réalisée dans le cadre du programme PRIMEQUAL/PREDIT en 2000

⁹ Etude réalisée en 2005 par le Ministère de la Santé

¹⁰ Source : Plan national santé environnement - 2004

¹¹ http://ec.europa.eu/enterprise/reach/index_fr.htm

Un corps sain dans un jardin sain

Serge Orru, Directeur général du WWF

Les pollutions locales et chroniques comme celles qui sont engendrées par les polychlorobiphényles plus connus sous le nom de Pyralène, les pesticides ou encore les dioxines ont des répercussions sanitaires locales très préoccupantes.

Remis à l'ordre du jour avec l'inimaginable contamination du Rhône, de la Somme et de la Seine, qui interdit la commercialisation et la consommation des poissons pêchés, les PCB ont le goût d'un funeste cauchemar écologique. Autrefois séduisants pour le monde industriel, ils sont particulièrement dangereux pour l'homme. Ils jouent un rôle de promoteurs dans les processus cancérigènes, entraînent des problèmes de fertilité, de croissance et une dégradation du système immunitaire. Même s'ils sont aujourd'hui interdits, l'impact sanitaire des PCB reste grave.

*Le contrôle des polluants locaux est capital pour préserver un environnement sain. **Au niveau local, la France souffre d'un manque préoccupant de contrôle des polluants comme les pesticides et les dioxines.** Les études sur l'air intérieur de nos logis sont inquiétantes.*

Les pesticides sont présents autant dans l'air des villes que dans les sols des campagnes. Le développement de l'agriculture biologique dans les zones de captage d'eau sera une bonne avancée pour limiter la dissémination des intrants.

Les Français trient plus et mieux leurs déchets. Pourtant, l'incinération reste le traitement réservé à 42 % des déchets. Un incinérateur transforme nos déchets en d'autres déchets, certes plus discrets parce que dilués ou concentrés, mais pourtant hautement toxiques et cancérigènes. Deux mesures simples et fondamentales sont à prendre : arrêter de céder à la facilité consistant à construire des incinérateurs alors que des solutions alternatives existent, et, pour les incinérateurs déjà construits, instaurer un contrôle permanent et indépendant de leurs rejets.

Comment parler de développement durable si devant chez soi une vie saine dans un environnement préservé n'est pas possible ? Les enjeux locaux et les solutions locales sont les fondations concrètes de notre avenir. Le jardin planétaire, c'est d'abord le lopin de terre devant chez soi, à cultiver en garantissant l'équilibre des écosystèmes et un environnement sain. Citoyens et élus locaux en sont les jardiniers. Ce n'est quand même pas demander la lune que d'aimer et respecter notre Planète Terre.

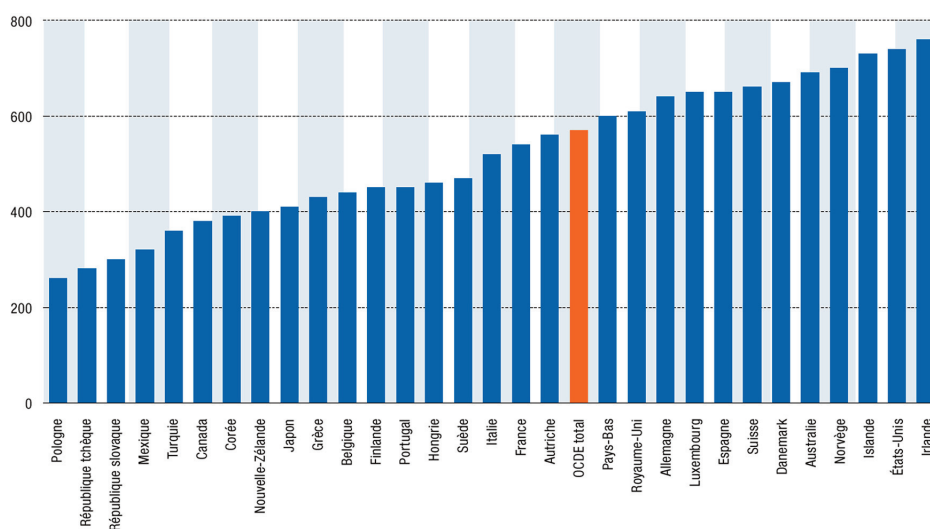
 **Retrouver l'intégralité de l'interview sur www.comite21.org (espace adhérent)**

→ La consommation responsable

Depuis le siècle dernier, le développement de l'offre de produits améliore significativement le confort matériel des pays occidentaux. Télévisions, téléphones portables, radios, Internet... On encourage les consommateurs à s'équiper de produits toujours plus nombreux.

Pour profiter de cette offre en surabondance, les Français délaissent le commerce de détail au profit des hypermarchés où sont proposés des dizaines de milliers d'articles. Conséquence directe : une augmentation exponentielle de la production de déchets domestiques. Aujourd'hui, chaque habitant produit 353 kilos de déchets ménagers par an¹². Ce chiffre a triplé en vingt-cinq ans.

Figure 4 : Production de déchets municipaux (kg/an/hab) en 2003



Source : Panorama de l'environnement – OCDE – 2006

Cet accroissement des déchets est lié à la multiplication des équipements mais aussi à l'offre de produits en doses individuelles (sachets individuels, sticks de café, barres céréalières, bouteilles miniatures...), augmentant de fait la production de déchets d'emballage : vingt-cinq dosettes de café génèrent dix fois plus d'emballage qu'un paquet de 250 grammes.

Ces tonnes de déchets pèsent également très lourd sur les finances des collectivités et des contribuables. Globalement, entre 1990 et 2003, le budget de traitement des ordures ménagères en France est passé de 2,3 à 5,6 milliards d'euros (+ 140 %), soit une augmentation de plus de 8 % par an¹³. Au niveau national, le coût par habitant est de l'ordre de 85 euros par personne et par an. Le traitement des déchets demande en effet des investissements de plus en plus lourds, en raison de l'augmentation des tonnages mais aussi du renforcement des réglementations protégeant la santé et l'environnement.

¹² Source : Ademe – 2007 (chiffre 2004). Nota bene : les déchets ménagers correspondent aux encombrants et aux ordures ménagères tandis que les déchets municipaux (cf graphique) comprennent les déchets des communes, les déchets ménagers et ceux des artisans, commerçants et autres petits établissements collectés avec les ordures ménagères.

¹³ Compte national de gestion de la dépense courante des administrations publiques locales pour les déchets municipaux - Institut Français de l'environnement.



Déchets, une responsabilité partagée

Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France

La production d'ordures ménagères a augmenté ces dernières années (320 kg/an/habitant en 1993, 353 kg par an en 2004) soit plus de 1 % de hausse par an sur la période. Cette forte augmentation révèle la difficulté à découpler jusqu'ici croissance du PIB et croissance des ordures ménagères. Seul le secteur des emballages ménagers grâce à la diminution du poids unitaire des emballages fait exception à la règle.

Elle s'explique notamment par des changements intervenus dans les modes de vie (augmentation du nombre de personnes vivant seules et surtout progression sensible de la population) et dans les modes de consommation (hausse de la consommation de produits emballés, préparés, appareils rapidement obsolètes ...).

Or, de sa fabrication à son élimination, chaque type de produit entraîne des impacts spécifiques sur l'environnement. Les problèmes posés concernent la production du bien en amont, mais aussi l'élimination du déchet issu de la consommation en aval :

- *En amont, produire moins de déchets signifie que les ressources naturelles seront utilisées de façon plus économe et efficace.*
- *En aval, produire moins de déchets c'est aussi diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs transports et anticiper une pénurie d'exutoires dans certains départements.*

Des pistes d'amélioration de cette situation consisteraient à combiner une stratégie sur le long terme et des gestes simples.

Sur le long terme, il s'agirait de mettre en place une démarche préventive des déchets via l'éco-conception en limitant l'impact de chaque étape du cycle de vie du produit sur l'environnement et en évitant les transferts de pollution ; l'application du concept de responsabilité élargie du producteur en approfondissant son volet qualitatif permettrait de peser sur le comportement du consommateur. Enfin, le développement du réemploi des produits en appui notamment avec les réseaux d'économie sociale/solaire et les ressourceries-recycleries, détournerait des flux de déchets tout en favorisant l'économie locale.

Au quotidien, les collectivités doivent être exemplaires en achetant des produits éco-responsables. Le poids de la commande publique est assez important pour avoir un effet levier significatif sur le marché.

En effet, dans le respect du Code des marchés publics, les collectivités, peuvent comme les particuliers, privilégier l'achat de produits labellisés, économes en énergie (l'étiquetage énergétique se généralise) ou à vie longue et ainsi mieux concilier consommation et protection de l'environnement.

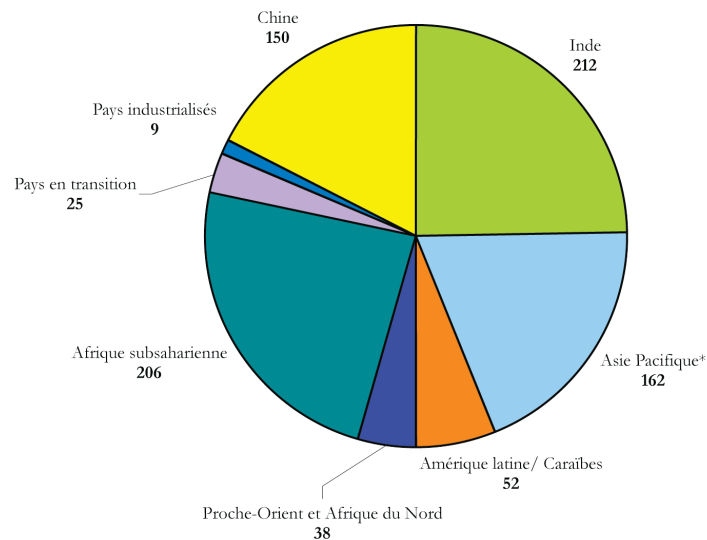
La réussite d'une politique de réduction des déchets repose sur les efforts conjugués de tous les acteurs : industriels, distributeurs, collectivités et pouvoirs publics, habitants, consommateurs, contribuables. La sensibilisation et la pédagogie sont pour cela essentielles.



→ La lutte contre les exclusions

Au cours des dernières décennies, le monde a connu un réel progrès économique avec des avancées en matière de développement humain et un recul de la pauvreté relative. Mais en valeur absolue, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté reste le même, avec, bien sûr, des variations régionales. En situant le seuil de pauvreté à 2\$ par jour (ONU), c'est presque la moitié de la population mondiale qui se trouve à l'écart des circuits de la richesse. Aujourd'hui 854 millions de personnes souffrent de malnutrition (figure 5).

Figure 5 : personnes sous-alimentées dans le monde (en millions)



* A l'exclusion de la Chine et de l'Inde

Source : Etat de l'insécurité alimentaire dans le monde – 2006 - FAO

En France, la part de personnes pauvres est comprise entre 6,3 et 12,1 %¹⁴. Une frange considérable de la population manque en effet de ressources. Même si la situation n'est pas comparable à ce que l'on rencontre dans les pays les plus pauvres, des millions d'enfants, d'hommes et de femmes vivent aujourd'hui en marge de la société. Ils n'aspirent pas seulement à manger, mais aussi à avoir un logement décent, à étudier, à travailler ou encore à se soigner.

Depuis les années 90, cette pauvreté change de visage, frappant davantage les jeunes, une partie des salariés les plus précaires, des personnes âgées et les chômeurs mal indemnisés.

Pour lutter contre ce fardeau, un livre vert sur le Revenu de solidarité active (RSA) a été publié en mars 2008¹⁵. Le dispositif, sous la responsabilité des Conseils généraux, devrait permettre aux ménages de cumuler activité rémunérée et minima sociaux.

¹⁴ Source Insee - 2006 . L'écart est lié au seuil référence de pauvreté. Un individu ou (un ménage) est considéré comme pauvre quand son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est fixé habituellement à 50 % du niveau de vie médian en France, tandis qu'Eurostat (organisme européen) privilégie le seuil de 60 %. Le niveau de vie médian coupe la population en deux : autant gagne moins, autant gagne davantage.

¹⁵ www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/livre_vert.pdf



Exclusion et développement durable

Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté

En France, la pauvreté ne diminue plus. 7.1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec parfois moins de 817 euros par personne et par mois.

Ces personnes ne sont pas seulement démunies, elles sont également affectées dans leur vie quotidienne : conditions de logement, exposition à la précarité énergétique, difficulté à se déplacer, à faire garder leurs enfants, à se faire soigner...

Si bâtir une société du développement durable, signifie garantir le bien être de ses citoyens et le devenir de ses enfants, alors une telle société ne peut faire l'économie d'une stratégie volontaire de réduction de la pauvreté.

Par conséquent, l'amélioration des modes de transport, la réduction de la facture énergétique des ménages, les actions en faveur du recyclage des déchets et l'ensemble des politiques mises en œuvre dans le cadre des Agenda 21 doit accorder une place centrale à la réduction de la pauvreté.

Il y a dessous un objectif de réduction de la pauvreté, au même titre qu'il y a des objectifs en matière économique et budgétaire. Il faut respecter une méthode pour les atteindre.

Elle doit satisfaire plusieurs critères : un objectif chiffré partagé par les acteurs, qui serve de point d'horizon et d'appui pour une pluralité d'acteurs – l'Etat, les collectivités locales mais également les associations, les entreprises et les personnes elles-mêmes - des modes d'action innovants, expérimentaux où la capacité à imaginer des dispositifs locaux se substitue à une logique d'action verticale ; la volonté de tirer les enseignements des bonnes pratiques locales et trouver les moyens de les étendre, de les diffuser.

Ce n'est pas tout à fait vrai en matière de lutte contre la pauvreté, mais comme en matière de développement durable, il doit exister une série de volontés, une ambition largement partagée, pour se placer à côté d'une opportunité unique de changer radicalement la façon de concevoir et mettre en œuvre les politiques publiques. Le défi que nous devons relever consiste à redéfinir des modes d'intervention cohérents avec ces 2 objectifs qu'une société innovante doit se donner.



→ La compétitivité des territoires

Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'emplois dans l'industrie diminue. En France, ce sont 48 900 emplois qui ont été supprimés en 2007. Cette désindustrialisation, dont les délocalisations sont un aspect, pose la question de la stratégie à adopter face à un phénomène qui s'intensifie et dont les effets sont très souvent dévastateurs sur les économies locales.

La plupart des collectivités dans les pays industrialisés font face en adoptant des mesures de soutien à l'innovation, en accord avec les objectifs de la stratégie de Lisbonne¹⁶. En France, les pôles de compétitivité se développent mais leur efficacité n'est pas à la hauteur de celle escomptée¹⁷; d'autres pistes doivent être envisagées, précisément dans l'économie sociale et environnementale.

Agriculture biologique, constructions HQE, développement des énergies renouvelables, généralisation de l'éco-conception, cohésion sociale... Ces filières génèrent en effet de nombreux emplois. Pour 100 tonnes de déchets, le recyclage crée 250 emplois, l'incinération en apporte de 20 à 40 et la mise en décharge en génère 10¹⁸. Dans le secteur de l'énergie, pour une production de 200 MW une centrale thermique crée 50 emplois alors que les énergies renouvelables en génèrent 1 000.

Figure 7 : l'emploi dans le secteur allemand des énergies renouvelables

	1998	2004	2006	Croissance attendue 2006 – 2010 (%)
Eolien	16 600	63 900	82 100	6,8
Solaire	5 400	25 100	40 200	49
Hydraulique	8 600	9 500	9 400	n.c.
Géothermie	1 600	1 800	4 200	74
Biomasse	25 400	56 800	95 400	37
Services	10 000	n.c.	n.c.	n.c.
Sous-total	66 600	157 100	231 300	n.c.
Recherche, information du public, marketing, administration	n.c.	3 400	4 300	n.c.
Augmentation de la capacité de production d'équipements pour les énergies renouvelables	n.c.	5 800	23 500	n.c.
Total	66 600	166 300	259 100	n.c.

Source : Green Jobs : towards sustainable work in a low-carbon world - UNEP (PNUE) - 2007

Dans l'hexagone, ces nouvelles filières peinent encore à se développer : l'agriculture biologique occupe seulement 2,03% de la surface cultivée¹⁹ tandis que l'énergie renouvelable ne représente que 6,33% de la consommation d'énergie primaire²⁰. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne génèrent de nombreux emplois mais ne sont pas tous structurés.

¹⁶ En mars 2000, lors du Conseil européen de Lisbonne, les dirigeants se sont d'ailleurs fixé pour objectif de faire de l'Europe « l'économie de connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde. »

¹⁷ Etude du Centre pour la recherche économique et ses applications (Cepremap) - 2008

¹⁸ Valeurs vertes, février 2006, numéro spécial, les 11^{es} Entretiens écologiques du Sénat, Dimitri Giotakos, membre du cabinet du commissaire européen à l'Environnement Stavros Dimas.

¹⁹ Agence bio - février 2007

²⁰ Observ'er - 2006 - www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat_baro/barobilan/barobilan7.pdf



Énergies renouvelables, transports propres, éco-conception : une réorientation économique fondamentale

Corinne Lepage, avocate, ancien ministre de l'environnement

En dirigeant la publication en 2006 de l'ouvrage intitulé « ECORESP II pour un new deal écologique », j'étais déjà persuadée de ce que notre avenir économique se situait résolument du côté des nouvelles technologies environnementales.

Le développement exponentiel que connaissent ces nouveaux secteurs, la hausse brutale et continue du prix du baril, la raréfaction des matières premières qui n'a aucune raison de s'arrêter, les multiples propositions du Grenelle de l'Environnement enfin démontrent que nous sommes entrés dans l'ère de la troisième révolution industrielle.

La seule question est de savoir si notre pays saura prendre le cap de cette troisième révolution industrielle ou continuera à subventionner et investir dans les industries du XX^e siècle réduisant d'autant les crédits susceptibles d'être affectés à la recherche, qu'elle soit publique ou privée, en faveur des nouvelles politiques énergétiques. Et pourtant, Jérémie Rifkin, dans une récente tribune parue dans le Figaro plaidait en faveur des énergies renouvelables et de la troisième révolution industrielle qu'il fallait en déduire.

Désormais, ceux qui n'ont pas compris qu'il ne pouvait y avoir de développement économique concevable sans que la priorité soit donnée à sa durabilité, c'est-à-dire à sa capacité de se maintenir dans le temps grâce à une recherche permanente de réduction de son impact environnemental et de son empreinte écologique, n'ont pas compris que nous avons changé de monde.

La bonne santé de l'économie allemande qui contraste avec la pâleur de l'industrie française et surtout le déficit commercial accumulé de la France vis-à-vis de l'Allemagne (18 milliards d'euros) témoigne de la nécessité absolue de revoir de fond en comble l'offre industrielle française.

Nous ne vendons pas ce que le XXI^e siècle rend indispensable et cherchons à vendre des produits ou techniques qui pour certaines, aux notables exceptions bien sûr du TGV et de l'A380, appartiennent aux technologies du XX^e siècle.

La chimie verte qui devrait, selon les instances européennes, représenter 20 % de la chimie totale en 2020, les transports propres qui impliquent bien évidemment le choix du véhicule hybride, auquel la France s'est durant dix ans refusée prenant ainsi un retard incontestable, une éco-conception généralisée permettant de réduire du berceau à la tombe l'empreinte écologique des produits et des services, une nouvelle conception des villes permettant non seulement la création d'éco-villes et d'éco-quartiers mais la réorientation progressive de nos villes anciennes vers des aménagements économes favorisant les transports doux et le lien social, la révision de la politique agricole permettant à notre territoire qui devient très probablement notre première richesse, de produire pour l'alimentation, pour l'énergie et pour la chimie tout en réduisant massivement l'usage des pesticides et autres herbicides dont les effets bio accumulés mettent en péril non seulement la faune et la flore mais également la santé humaine. L'exemple des PCB du Rhône en est une parfaite illustration.

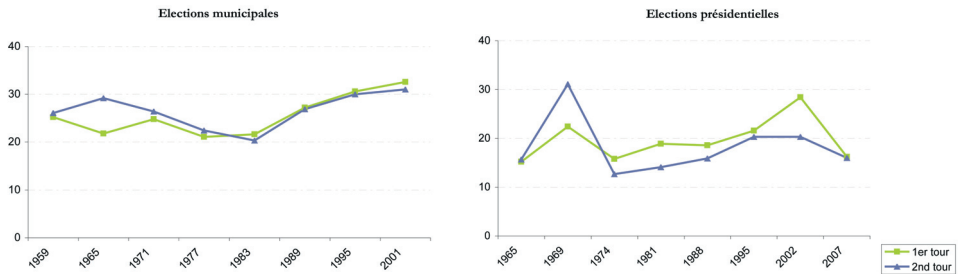
Les industries de la dépollution, de la décontamination des sols pollués, ont certes des beaux jours devant elles, mais, c'est d'une autre révolution économique dont il s'agit, celle de la totalité de l'économie dont le développement ne peut être inscrit que dans le changement de paradigme que nous sommes en train de commencer à vivre.



→ Le renouvellement de la démocratie

Depuis plus de vingt ans, une fracture civique profonde s'est creusée entre la représentation politique et une large part de ceux qu'elle est censée représenter. Ce désenchantement se traduit notamment par une progression régulière du taux d'abstention et des « votes d'évasion²¹ ». Les municipales 2008 confirment la règle.

Figure 8 : Taux d'abstention aux élections municipales et présidentielles



Source : « La France aux urnes, 60 ans d'histoire électorale », P. Bréchon, La Documentation Française, 2004
Chiffres 2007 et 2008 : TNS-Sofres

Les causes de cette situation sont évidemment multiples mais la donnée essentielle doit être recherchée sur la capacité des pouvoirs publics, surtout à l'échelle nationale, à améliorer la vie quotidienne mais aussi l'avenir de chacun. Dans leur majorité, les citoyens ne sont pas indifférents à la chose publique, mais ils manquent de visibilité et de confiance en son action. L'autre raison est liée à l'appauvrissement, voire à l'absence du débat démocratique. Selon un sondage Tns-Sofres réalisé en mars 2007²², 63% des Français ont aujourd'hui le sentiment que les hommes politiques se préoccupent « très peu » ou « pratiquement pas » de ce qu'ils pensent. Depuis les années 90, avec la révélation des affaires politico-financières, ce discrédit n'a quasiment jamais cessé d'être partagé par 6 Français sur 10.

Les citoyens ne se contentent plus des calendriers électoraux. Ils veulent accéder à l'information, comprendre les choix qui leurs sont proposés, mais aussi être en mesure d'y participer, sous des formes autrement plus actives que le soutien inconditionnel aux partis politiques. Leur engagement associatif témoigne de cette réalité. En 2006, la France comptait un million d'associations en activité et ce nombre ne cesse de s'accroître²³. Cette vitalité citoyenne s'appuie sur plus de 13 millions de bénévoles qui pallient les défaillances publiques dans le traitement de la pauvreté, la destruction de l'environnement ou les dégâts de l'hyperconsommation.

²¹ Vote sur les listes de partis non gouvernants

²² www.tns-sofres.com/etudes/pol/290307_clivage.pdf

²³ www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/dp-conf-vie-associative_230106.pdf



La défiance des citoyens vis-à-vis des pouvoirs politiques

Jean-Paul Delevoye, médiateur de la République

Sur les 65 000 dossiers reçus par le Médiateur de la République en 2007, la moitié était des demandes d'information et d'orientation. La non-connaissance des voies de recours, l'incompréhension face aux décisions administratives mal expliquées, la difficulté de se repérer entre échelon central et local des administrations peuvent plonger les citoyens les plus fragiles dans une vraie détresse. Chez les autres, elle vient alimenter une insidieuse défiance à l'égard des pouvoirs publics, et du politique en général. Pour que les citoyens perçoivent les lieux d'exercice du pouvoir comme des lieux d'accès à l'information et au droit, ils ont besoin d'être accueillis et guidés efficacement vers la bonne « porte ».

C'est ainsi qu'à l'échelle du Médiateur de la République, 90% des dossiers sont traités au niveau local par les 275 délégués présents sur tout le territoire ; souvent déroutés par les réponders téléphoniques et les serveurs vocaux, les usagers trouvent auprès des délégués le contact direct et l'écoute indispensables pour restaurer la confiance et le dialogue, première étape vers un apaisement puis un règlement du litige qui les oppose à l'administration.

La nécessité du dialogue se fait particulièrement ressentir dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les exigences du développement durable sont certes de mieux en mieux prises en compte dans le débat public, mais les outils utilisés pour assurer la protection de l'environnement sont toujours à l'origine de nombreux conflits d'intérêt : en 2007, 14% des litiges soumis au Médiateur concernaient l'urbanisme, l'environnement, le domaine public et la voirie. Les plans de prévention liés aux inondations, avalanches ou autres risques sont ainsi accusés de diminuer la valeur foncière d'un bien, tandis qu'en matière d'urbanisme, l'obligation de respecter les préoccupations environnementales, invoquée pour rejeter des demandes de permis de construire, est souvent mal acceptée par les intéressés. La révision des Plans d'occupation des sols (POS) pour les transformer en Plans locaux d'urbanisme (PLU) nourrit également la contestation. Or le travail de pédagogie du Médiateur est bien souvent mis à mal, lorsqu'il s'avère que c'est la commune concernée elle-même qui ne respecte pas la loi !

L'indemnisation des catastrophes naturelles est un domaine par excellence où la confiance des citoyens dans les décisions et l'action des pouvoirs politiques (notamment le constat de l'état de catastrophe naturelle) est déterminante pour le règlement efficace de la crise ; le Médiateur a été saisi de nombreux dossiers et travaille depuis l'été 2003 sur la question de la réforme du régime d'indemnisation, en concertation avec le gouvernement.

Face au climat de suspicion qui règne à l'égard du politique, le renforcement de l'action et de la démocratie locales peut donc être une solution pour restaurer la qualité des relations avec les citoyens, à deux conditions : tout d'abord, que la qualité de l'action publique soit servie par des communes vertueuses et exemplaires ; ensuite, et surtout, que soient mis à la disposition des élus des petites communes des « pôles d'ingénierie » à la hauteur des enjeux techniques et juridiques, dont la complexité ira croissante.



2. L'Agenda 21 : une nouvelle culture territoriale

Pour aborder avec efficacité les défis du XXI^e siècle, le Sommet de la Terre de Rio incite les collectivités à élaborer des Agenda 21 en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. Même si le mouvement a été long à se mettre en place, de nombreux élus sont aujourd'hui persuadés du bien-fondé de cette démarche et de la nécessité d'agir autrement pour préserver l'homme – toute génération confondue – et la planète.



EN SAVOIR +

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) consacre un rôle prépondérant aux autorités locales pour aborder avec efficacité les défis du XXI^e siècle : changements climatiques, perte de la biodiversité, atteintes à l'environnement et à la santé, déficit de représentativité des femmes, écarts de revenus entre les pays et au sein des territoires... Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des plans d'actions pour le XXI^e siècle, les « Agenda 21 locaux ». La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

→ Une action publique efficace

Le modèle français des services publics et de fonction publique, après avoir beaucoup apporté, s'est avéré progressivement insuffisant pour résister aux pressions convergentes des marchés financiers et du libéralisme. En proposant une vision renouvelée des politiques publiques, le développement durable incite les collectivités à adopter une démarche globale, systémique et transversale.

L'Agenda 21 propose en effet une approche intégrée, prenant en compte l'interdépendance des phénomènes économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Toute politique de transport doit être conçue et évaluée en prenant en compte les interactions avec l'énergie, l'habitat, l'exclusion... Cela suppose d'agir en transversalité et de mettre en cohérence les différentes compétences et obligations de la collectivité²⁴. Les objectifs et les priorités de l'action publique doivent également répondre à des critères de responsabilité. Ce principe essentiel implique un « remords anticipateur²⁵ » pour prévenir les dommages sur l'environnement, la santé, la cohésion sociale ou l'économie.

L'Agenda 21 constitue par ailleurs la clef de voûte d'une démarche solidaire et responsable, ce qui implique des transformations évidentes dans la définition même des objectifs et des priorités de l'action publique. Ce principe

²⁴ Plans locaux d'urbanisme, plans locaux de l'habitat, schémas de cohérence territoriale, plans de déplacements, ...

²⁵ Le philosophe allemand Hans Jonas (1903 – 1993) définit le principe de prévention comme un « remords anticipateur »

de solidarité s'exprime à la fois dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, il s'agit de promouvoir une forme de développement « *respectant le taux de renouvellement de la ressource dans le cas d'une ressource renouvelable et prévoyant un échéancier de remplacement dans le cas d'une ressource non renouvelable*²⁶ ». Les politiques conçues et mises en œuvre aujourd'hui doivent donc intégrer la notion de long terme. Dans l'espace, cela correspond à une solidarité territoriale entre pays mais aussi ville-campagne ou centre-périphérie. Cette vision renouvelée des politiques publiques conduit les élus à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent : c'est le principe de subsidiarité. Il invite les différentes échelles de collectivité à bien articuler leurs actions.

Le développement durable encourage également les collectivités à mesurer l'efficacité des politiques publiques, apportant ainsi les conditions d'une amélioration continue. Cette évaluation vérifie l'état d'avancement, corrige, réoriente et enrichit les plans d'actions. Il s'agit aussi d'un formidable outil de transparence.

→ Une démocratie renouvelée

Témoins de la montée des risques et des nombreuses incertitudes auxquelles sont confrontés les décideurs, les citoyens ont développé depuis quelques années une forte demande sociale pour une réelle participation aux décisions d'aménagement et d'environnement.

Pour répondre à cette attente, **le développement durable appelle une vision renouvelée de la démocratie : moins délégitaire et plus citoyenne**. Chaque habitant doit avoir tout au long du mandat de l'élu la possibilité d'intervenir dans les décisions concernant sa qualité de vie actuelle et future. L'Agenda 21 interroge donc les élus sur le fonctionnement du système représentatif et apporte une réponse : la concertation. Cette vision de la démocratie suppose un partage du pouvoir, non pour retirer une part de légitimité aux élus, mais parce que la décision qui concerne le domaine public ne peut être pertinente qu'en se fondant sur la synergie des différents acteurs. C'est donc à la fois à une citoyenneté plus active, mais aussi à une représentation politique plus investie à laquelle il convient aujourd'hui de parvenir.

Ce nouveau démocratique donne naissance à une nouvelle génération de citoyens : plus engagés et moins « passifs ».

L'Agenda 21 appelle également à l'élaboration d'une nouvelle génération de contrats entre l'Etat, les différents niveaux de compétences territoriales, le tissu économique, la recherche et les organismes de formation. Relevant de l'ingénierie socio-politique, il nécessite d'analyser les logiques d'action des différents acteurs du territoire afin de faciliter leur coordination et d'élaborer des scénarii réalistes et cohérents.

²⁶ Déclaration de Rio (1992)

« Une profonde mutation dans notre manière individuelle et collective d'être au monde »

Philippe Madrelle, président du Conseil général de la Gironde, sénateur de la Gironde conseiller général du canton de Carbon-Blanc

Certains, aujourd'hui encore, peuvent percevoir les Agenda 21 comme des usines à gaz, une succession de projets trop largement concertés et « jamais finis ». Ceux-là préfèrent sans doute les coups d'éclat, la juxtaposition d'actions rapides, superficielles mais rapidement médiatiques ! Peut-être faut-il s'interroger sur le rôle, sur l'objectif des collectivités locales face aux nouveaux défis du monde et pour un développement durable authentique.

Il est question de moyens pour enclencher une profonde mutation dans notre manière individuelle et collective d'être au monde, de mettre en œuvre un développement plus solidaire au présent et au futur. Il s'agit bien, aujourd'hui, de penser et d'agir globalement et localement. L'Agenda 21, dans sa filiation au Sommet de la Terre de Rio en 1992, inscrit un territoire, une collectivité, des citoyens, des acteurs économiques et sociaux dans une dynamique mondiale.

Cette dynamique, dans la durée, permet un objectif, défini au plus proche du terrain : mieux vivre ensemble. Apprendre à apprendre, penser et agir dans la complexité et l'incertitude, décliner le progrès avec l'auxiliaire être et non seulement avoir, ce n'est pas simple mais c'est un défi que les collectivités doivent relever afin de préférer, comme disent nos amis du département de l'Hérault : « la pédagogie de la complexité à la démagogie de la simplicité ».

Les choses qui paraissent complexes conduisent souvent à des solutions simples avec pour finalité de placer la personne humaine, dans le respect de l'environnement, au cœur de tout projet !

Cette révolution de nos mentalités et de nos pratiques implique la mobilisation de tous et une redéfinition des partenariats à l'échelle d'un territoire pour unir et coordonner nos forces. A ce titre l'Agenda 21 de réseau, qui mobilise une centaine de partenaires en Gironde autour d'orientations partagées permet d'envisager dans l'innovation et le dialogue permanent les voies d'une nouvelle gouvernance territoriale multi-acteurs, multi-niveaux visant l'efficacité et la coordination de l'action publique pour un développement durable. J'y vois de bien belles perspectives...



« L'Agenda 21, une réponse concrète aux enjeux du XXI^e siècle »

Jean-Luc Moudenc, ancien maire de Toulouse (2001 à 2008)

Une dynamique nouvelle au sein de la collectivité

Même si l'engagement de Toulouse en faveur du développement durable s'était concrétisé dans bien des choix avant même la mise en œuvre de l'Agenda 21, il y a sans conteste un « avant » et un « après » Agenda 21. L'Agenda 21 a permis d'insuffler un souffle nouveau aux projets portés jusqu'alors par notre collectivité en impliquant élus et techniciens autour d'une même cause et en faisant de la réflexion « durable » un préalable à toute décision.

En interne, l'Agenda 21 permet d'impliquer les agents municipaux autour d'un même projet au service de la population, pour que chacun prenne conscience des liens, parfois insoupçonnés, entre le développement durable et les actions qu'il mène quotidiennement, et soit également force de proposition. Il s'agit par ailleurs, au travers de cette sensibilisation, de dépasser l'amalgame trop souvent convenu entre le développement durable et les questions environnementales. En effet, le développement durable ne se résume pas à une politique environnementale. La culture, facteur essentiel du lien social ou encore le développement économique sont également au cœur des enjeux et doivent être perçus à travers le prisme du développement durable. L'Agenda 21 contient tous ces aspects et permet en conséquence cette prise de conscience ; il garantit en outre la bonne cohésion des politiques publiques menées en la matière.

A Toulouse, les agents municipaux ont été parties prenantes de la démarche dès son initiation par l'intermédiaire d'ateliers de travail et la désignation d'un référent Agenda 21 au sein de chaque service.

La consultation des citoyens, un gage d'efficacité

La dynamique positive constatée à Toulouse au sein des services municipaux s'est trouvée retraduite en quelque sorte au niveau de la population, à l'occasion du Congrès des citoyens. Ouverte à tous sans aucune restriction, cette consultation a suscité un élan démocratique sans équivalent.

Indissociable d'une démarche Agenda 21, la consultation de la population est un exercice qui réclame beaucoup de rigueur d'un point de vue méthodologique, mais dont les vertus sont réelles. Elle permet de sensibiliser le grand public et de susciter une prise de conscience autour des enjeux du développement durable, d'impliquer tous les acteurs du territoire autour d'un même projet, et enfin d'échanger pour aboutir à un projet reposant sur un consensus, gage d'efficacité à long terme. De mon point de vue, il s'agit de l'étape clé sur le chemin menant à l'élaboration d'un Agenda 21.

Bâtir un projet de territoire cohérent

Aujourd'hui, un véritable consensus se dégage autour des actions à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux du développement durable : encourager les modes de déplacement non polluants, réduire nos dépenses énergétiques et recourir à des énergies renouvelables, développer les espaces verts en milieu urbain, favoriser la création d'éco-quartiers, démocratiser l'accès au logement...

Le défi consiste donc à articuler entre elles ces mesures pour améliorer de manière pérenne le cadre de vie de nos concitoyens. En cela, l'Agenda 21 est un outil précieux pour construire un projet de territoire harmonieux dans lequel s'inscrit chacune des dimensions du développement durable. L'Agenda 21 permet d'aborder de manière globale et transversale les enjeux auxquels doivent faire face les collectivités de nos jours, à savoir lutter contre l'étalement urbain, assurer un accès au logement pour tous, assurer le développement économique de nos villes tout en préservant le cadre de vie... et d'y apporter une réponse efficace.



Retrouver l'intégralité de l'interview sur www.comite21.org (espace adhérent)



« Une démarche transversale et pragmatique »

Jean-Claude Antonini, maire d'Angers, président d'Angers Loire Métropole

L'Agenda 21 : un projet de territoire, un projet de vie

Dès 1999, la ville d'Angers a entrepris une démarche construite de développement durable à travers un premier Agenda 21 afin de mettre en cohérence nos actions dans les domaines économique, social et environnemental en associant les acteurs locaux (habitants, associations, administrations, universités, entreprises, ...). La particularité d'Angers est d'avoir choisi une approche pragmatique et globale du développement durable, en l'appliquant systématiquement au développement urbain et à la réalité quotidienne d'un territoire. Le développement durable et l'Agenda 21 local ont permis aux acteurs locaux de mesurer leurs responsabilités à l'égard des générations futures. Il s'agit bien de placer l'humain au cœur des actions : chercher toujours à améliorer la qualité et le cadre de vie de chacun, aujourd'hui et demain. A quoi servirait une mobilisation sur cette démarche globale si nos concitoyens n'étaient pas en mesure de constater ces améliorations dans leur vie quotidienne ?

Si l'on veut préserver l'attrait de notre territoire et gérer durablement les ressources urbaines, il est impératif de coordonner les politiques d'aménagement, de transport et d'environnement à l'échelle de l'agglomération. Il faut s'engager dans une approche beaucoup plus globale du territoire qui prenne mieux en compte les réalités économiques, les habitudes de vie des Angevins et le nouveau paysage institutionnel. C'est pourquoi Angers Loire Métropole a adopté en février 2006 son plan d'actions Agenda 21 qui servira de base à celui de chacune des 31 communes de l'agglomération qui, si elles le souhaitent, pourront le décliner à l'aune de leurs compétences et de leur territoire.

Bénéfique à l'intérieur comme à l'extérieur

En interne d'abord, l'Agenda 21, grâce à une démarche transversale et pragmatique, a permis de souder les élus et les techniciens autour d'un projet commun de territoire. Chacun s'est senti concerné et impliqué. Toutes et tous ont compris que le développement durable pouvait se décliner dans la conduite de chaque projet, au sein de chaque politique publique relevant des compétences de la collectivité.

L'Agenda 21 permet ensuite d'aborder l'urbain de façon plus systémique que par le passé, de réfléchir à la cohésion du territoire en intégrant les services à la population, les questions d'environnement (eau, énergie, bruit, espaces verts...), de logement (parcours résidentiel, qualité du bâti...) de transport, de mixité (sociale et fonctionnelle) et de concertation. Je suis enfin convaincu que le développement durable est un levier du développement économique, créateur de richesses et gisement d'emplois, l'une des clés de la reconversion de notre économie. Le fait de mener une action volontairement ambitieuse a convaincu de nombreux acteurs locaux à s'engager sur cette voie en complément de ce qu'ils faisaient auparavant. Ce lien privilégié entre les Angevins, les acteurs économiques et le développement durable constitue un atout considérable pour assurer le rayonnement de notre territoire sur la scène des métropoles européennes du XXI^e siècle.

Pragmatisme et méthode

Le développement durable est très large et on peut le définir de multiples façons suivant les sensibilités des uns et des autres. Il peut facilement devenir attrape tout et décourageant. Par quel bout le prendre ? Comment mettre en œuvre des politiques publiques innovantes ? Comment procéder méthodiquement ? Ces questions sont des freins aux élans des élus locaux pour appliquer le développement durable. Elles expliquent en partie pourquoi de nombreuses collectivités peinent à mettre en œuvre une vraie politique de développement durable ou la réduisent à une politique environnementale. C'est indispensable mais insuffisant pour faire face aux défis du XXI^e siècle, qui sont bien souvent perçus comme paradoxaux : offrir des logements de qualité mais lutter contre l'étalement urbain, permettre la croissance de nos villes mais assurer la cohésion sociale et les déplacements, développer la ville mais préserver la qualité de la vie, agir de façon volontaire mais associer les habitants.

La démarche Agenda 21 permet de construire un territoire durable et de concilier différents rythmes. Un rythme immédiat, celui des services à la population et de l'animation. Un rythme plus lent, celui des projets d'urbanisme, de logement, de transports et de développement économique.



« Une gestion optimisée de l'argent public »

Philippe Richert, vice-président du Sénat,
Ancien président du Conseil général du Bas-Rhin

Le département est par définition une collectivité territoriale, dont les interventions couvrent des zones diverses, par leurs atouts leurs faiblesses, leurs enjeux. Si l'on veut assurer le développement durable du département, celui-ci doit être équilibré, adapté aux besoins des divers territoires et des populations qui le composent, et contribuer à juguler les inégalités existantes.

Une démarche Agenda 21 réalisée dans les « règles de l'art », doit permettre de réaliser cette première étape : un état des lieux, une « photographie » d'un territoire –départemental en l'occurrence- à un moment donné. Sur la base de données objectives, statistiques, mais aussi d'échanges avec les principaux partenaires de la collectivité, les acteurs du monde socio-économique et la population.

Cette photographie, mise en rapport avec les politiques existantes de la collectivité, permet de mesurer l'opportunité ou non de telle ou telle disposition ; d'adapter les interventions à la spécificité des territoires, à travers des outils tels que les taux de subvention modulés ou les contrats de territoire, concertés entre le département et les partenaires locaux.

Par ailleurs, les départements sont certainement les collectivités qui, avec les municipalités, assurent les compétences les plus larges et les plus diversifiées : de l'action sociale en faveur des aînés, des personnes défavorisées ou des jeunes, à la construction des routes, l'aménagement du territoire, la protection de l'environnement ou l'aide au développement économique,... Ils sont aussi les principaux partenaires financiers des communes et intercommunalités, et à ce titre leurs politiques ont un impact sans commune mesure sur le développement d'un territoire.

En donnant de la cohérence à l'action départementale, on garantit en quelque sorte la cohérence du développement d'un territoire, et on contribue à sensibiliser les autres acteurs locaux à cette manière d'appréhender l'action publique. Par ailleurs, la confrontation des différentes politiques départementales entre elles permet d'identifier les éventuelles incohérences parfois contre-productives entre différentes interventions.

Les bénéfiques d'une telle démarche pour la collectivité sont nombreux : outre la mise en cohérence de ses politiques entre elles et avec les enjeux actuels du territoire, qui sont déjà des gages d'efficience en eux-mêmes, elle permet par une meilleure évaluation puis une meilleure adaptation des moyens, et donc une gestion optimisée de l'argent public. C'est aussi l'occasion de fédérer l'ensemble du personnel autour d'un projet commun, et parfois de remettre à plat le mode de fonctionnement et les priorités de la collectivité.

*Enfin et surtout **c'est, sur la base de la concertation avec les partenaires locaux et la population, une occasion unique de fédérer tous les acteurs d'un territoire autour d'un projet de développement.** Une manière d'associer les habitants aux choix stratégiques, afin de les faire coïncider avec leurs attentes et de susciter les conditions d'un « mieux vivre ensemble ».*

Une façon également, pour un Conseil général, collectivité malheureusement souvent mal connue de ses administrés, de donner plus de visibilité et de lisibilité à son action.

Avec la démarche « Hommes et Territoires », qui s'est étalée de 2003 à 2007 et a mobilisé plus de 900 partenaires socio économiques et 10 000 citoyens, le département du Bas-Rhin a procédé à une totale remise à plat de ses politiques, à une totale réorganisation de son administration autour d'un véritable projet, et s'est doté d'une feuille de route ambitieuse à travers son Agenda 21, définissant pas moins de 8 enjeux et 130 objectifs prioritaires. Cette démarche a également été l'occasion de territorialiser son action à travers la création de 7 « Maisons du Conseil général » décentralisant les services départementaux au plus près des habitants, et de « Contrats de territoire », outils d'une nouvelle forme de coopération avec ses partenaires autour d'objectifs précis et concertés.



3. L'ancrage des Agenda 21 dans les territoires

Même si le mouvement a été long à se mettre en place, l'ancrage des Agenda 21 est aujourd'hui significatif : on estime à plus de 10 000 le nombre de collectivités qui se sont engagées dans cette voie. En France, 298 Agenda 21 sont recensés au 1^{er} janvier 2008²⁷. Si l'on en croit les intentions des élus, ce chiffre devrait largement doubler d'ici à 2009.

→ La campagne européenne des villes durables : de la charte aux engagements

Deux ans après le Sommet de la Terre de Rio, la Commission européenne, en partenariat avec l'Iclei (International council for local environmental initiatives) et les réseaux de villes²⁸, a lancé la campagne des villes durables, visant à renforcer l'ancrage des Agenda 21 en Europe. Une charte, élaborée avec l'aide du ministère du développement urbain et des transports du Land de Rhénanie Westphalie en Allemagne, invite les collectivités à soutenir l'Agenda 21 de Rio et à élaborer des plans d'action globaux à moyen et à long termes. La Charte d'Aalborg a été signée en 1994 par 80 autorités locales européennes et 253 représentants d'organisations internationales, de gouvernements nationaux, d'instituts de recherche... Les conférences suivantes (Lisbonne, 1996 et Hanovre, 2000) ont renforcé la mobilisation des collectivités. A ce jour, 2 400 collectivités de 42 pays européens sont signataires, dont 38 françaises.



EN SAVOIR +

Les collectivités françaises signataires de la Charte d'Aalborg : Aix-en-Provence, Angers, Arcueil, Autun, Avignon, Calais, Chambéry, Châteauroux, Chécy, Comité Intercommunal de Jumelages et de Relations Internationales, Communauté d'Agglomération Rennes Metropole, Communauté d'agglomération Sicoval Toulouse Sud-Est Dunkerque, Grenoble, Issy-les-Moulineaux, La Roche sur Yon, Langueux, Communauté urbaine de Lille, Lille, Communauté urbaine de Lyon, Marseille, Meylan, Montpellier, Montreuil, Orléans, Pamiers, Plaine Commune, région Nord-Pas de Calais, Rennes, Roubaix, Saint Denis, Saint Jean de la Ruelle, Toulouse, Communauté urbaine de Strasbourg, Valenciennes, villeurbane, Wickerschwih, Viry-Chatillon.

En 2004, dix ans après l'adoption de la Charte, les villes signataires se sont réunies, pour « passer des paroles aux actes » et envisager les actions futures. Cette manifestation a réuni plus de 1 000 participants de 46 pays. A l'issue de cette Conférence, des engagements ont été adoptés : ils ont été signés par 523 municipalités, dont huit françaises : Echirolles, Le Séquestre, Lille, Nantes, Orléans, Paris, Saint-Etienne et la Communauté de communes de l'Autunois.

> Signer la charte et les engagements d'Aalborg sur www.aalborgplus10.dk

²⁷ Site portail des Agenda 21 www.agenda21france.org, animé par le Comité 21

²⁸ Conseil des communes et régions d'Europe, Energie Cités, l'Alliance pour le Climat, Union des Cités Baltiques, Méditerranéennes, Association des cités et régions pour le recyclage, réseau Villes-Santé de l'OMS et Coordination italienne des Agenda 21 locaux

LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

1. GOUVERNANCE

Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.

Nous travaillerons donc à :

1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.
2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.
3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.
4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.
5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.

2. GESTION LOCALE VERS LA DURABILITE

Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en place.

Nous travaillerons donc à :

1. renforcer l'Agenda 21 local et autres processus et thèmes locaux touchant à la durabilité dans le cœur des collectivités locales.
2. fournir une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution et en relation avec la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain.
3. définir des buts et des calendriers dans le cadre des Engagements d'Aalborg et créer et assurer le suivi de l'évaluation de surveillance des Engagements d'Aalborg.
4. garantir que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans les processus décisionnels urbains et que l'allocation des ressources soit basée sur des critères de durabilité forts et larges.
5. coopérer avec la Campagne des villes européennes durables et ses réseaux pour surveiller et évaluer nos progrès vers les buts fixés en termes de durabilité.

3. BIENS NATURELS COMMUNS

Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
2. améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, et utiliser l'eau plus efficacement.
3. favoriser et augmenter la biodiversité, et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin.
4. améliorer la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.
5. améliorer la qualité de l'air.

4. CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. éviter et réduire les déchets, et accroître la réutilisation et le recyclage.
2. gérer et traiter les déchets selon les normes de bonne pratique.
3. éviter les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.
4. assurer des achats durables.
5. favoriser activement la production et la consommation durables, et notamment les produits éco-labelisés, biologiques, éthiques et équitables.

5. PLANIFICATION ET CONCEPTION

Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.

Nous travaillerons donc à :

1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.
4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

6. MOBILITE AMELIOREE, TRAFIC LIMITE

Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.

Nous travaillerons donc à :

1. réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous.
2. augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et en bicyclette.
3. encourager la transition vers des véhicules peu polluants.
4. développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.
5. réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.

7. ACTIONS LOCALES POUR LA SANTE

Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Nous travaillerons donc à :

1. améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé, dont la plupart se trouvent hors du champ d'action du secteur de la santé.
2. favoriser une planification du développement de la santé en ville, qui fournisse à nos villes les moyens d'établir et de mettre à jour des partenariats stratégiques en matière de santé.
3. réduire les inégalités en matière de santé et lutter contre la pauvreté, ce qui exigera de rendre compte régulièrement des progrès entrepris dans la réduction des écarts constatés.
4. favoriser l'évaluation des incidences sur la santé en tant que moyen pour tous les secteurs de concentrer leur travail sur la santé et la qualité de la vie.
5. mobiliser les planificateurs urbains et les pousser à intégrer les considérations de santé publique dans leurs stratégies et initiatives de planification.

8. ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE

Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.

Nous travaillerons donc à :

1. adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et les entreprises émergentes.
2. coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application des bonnes pratiques d'entreprise.
3. développer et mettre en application les principes de durabilité dans l'emplacement géographique des entreprises.
4. encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
5. favoriser le tourisme local durable.

9. EQUITE SOCIALE ET JUSTICE

Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et alléger la pauvreté.
2. assurer l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation, à l'information et aux activités culturelles.
3. stimuler l'ouverture sociale et l'égalité des sexes.
4. améliorer la sûreté et la sécurité de la communauté.
5. assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrées.

10. DU LOCAL AU GLOBAL

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité globale pour atteindre la paix, la justice, l'équité, le développement durable et la protection climatique.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique, et œuvrer en faveur d'un taux durable d'émission de gaz à effet de serre.
2. intégrer la protection climatique dans nos politiques dans le domaine de l'énergie, du transport, des marchés publics, des déchets, de l'agriculture et de la sylviculture.
3. améliorer la prise de conscience sur les causes et conséquences probables des changements climatiques, et intégrer les actions préventives dans notre politique relative aux changements climatiques.
4. réduire notre impact sur l'environnement global et favoriser le principe de justice environnementale.
5. renforcer la coopération internationale des villes et développer des réponses locales aux problèmes globaux en partenariat avec les gouvernements locaux, communautés et acteurs concernés.



Retrouver les différents comptes rendus des conférences européennes des villes durables sur www.comite21.org (espace adhérent)

→ L'adhésion des collectivités françaises

► Un ancrage tardif des Agenda 21

En France, l'ancrage des Agenda 21 s'est faite tardivement. Il faudra attendre une dizaine d'années après le Sommet de Rio pour constater un effet de seuil (une trentaine de démarches recensées en 2002), très en-deçà de la progression observée chez nos voisins européens.

On peut y voir trois raisons essentielles. La première est l'ambiguïté des politiques publiques en la matière. Le développement durable a été délégué au ministère chargé de l'environnement, amoindrissant de fait la responsabilité des autres compétences de l'Etat. Ce ministère, a jusqu'à une période récente, considéré l'Agenda 21 comme une version optimisée des Chartes d'environnement ou d'écologie urbaine, d'ailleurs rebaptisées « Agenda 21 de première génération ». Excellent outil ayant fait ses preuves dans de nombreuses villes, la charte d'écologie urbaine ne peut cependant à elle seule résoudre l'ensemble des enjeux territoriaux de développement durable. L'approche transversale, inhérente au développement durable, conditionne en effet la pérennité et le succès des Agenda 21.

La deuxième raison est la résistance culturelle de la grande majorité des édiles (élus locaux et représentants de l'Etat) à adhérer à un processus international. Il faut à ce sujet déplorer la maigre participation des élus français au processus d'Aalborg.

La troisième raison enfin est liée au manque de soutiens, qui dans d'autres contextes se sont révélés décisifs. L'appui de l'Etat s'est développé à partir de 1997 mais sans jouer un rôle de catalyseur immédiat, les moyens affectés étant restreints. L'incitation à élaborer un Agenda 21, dans le cadre des trois appels à projets conduits en 1997, 2000 et 2003, est resté symbolique aux yeux des acteurs locaux.

EN SAVOIR +

En 1995, le gouvernement suédois a créé le **Nationalkommittén för Agenda 21**, le comité chargé de suivre et d'apporter un soutien aux collectivités pour qu'elles s'engagent dans une démarche Agenda 21 local. L'une des principales tâches de ce comité, composé de membres du Parlement et de représentants du secteur privé, des collectivités et ONG, est de diffuser une culture à la fois technique et méthodologique pour faciliter la mise en œuvre du développement durable au sein des territoires suédois. En France, cette responsabilité a été prise en charge par le Comité 21.

Le succès des Agenda 21 locaux en Suède (70% des collectivités sont engagées dans un Agenda 21 local) repose également sur un soutien financier important apporté par l'Etat aux collectivités. En 1997, le Parlement a décidé l'attribution de fonds pour les « programmes d'investissement local pour le développement durable ». Les aides du gouvernement couvrant généralement 30% des coûts de ce programme, les dépenses totales se sont élevées à 27 milliards couronnes suédoises (2,7 milliards d'euros).

► Un cadre de référence national

Pour donner une impulsion plus forte et plus de visibilité aux démarches des collectivités, le gouvernement français a adopté en 2003 un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les Agenda 21 locaux. Cet outil a fait l'objet d'une large concertation interministérielle et auprès des principaux acteurs du développement durable²⁹. **Il repose sur cinq finalités essentielles auxquelles doivent contribuer les actions de développement durable et retient cinq éléments déterminants concernant la marche à suivre pour ce type de projets (cf. encadré).**

Sur la base de ce cadre, deux appels à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et des Agenda 21 locaux ont été lancés.

Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux

Le cadre de référence traduit les attentes auxquelles doit répondre un projet territorial de développement durable. Cinq finalités sont mises en avant, elles s'appuient sur les textes internationaux fondateurs du développement durable :

1. la lutte contre le changement climatique ;
2. la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. l'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le cadre de référence retient aussi cinq éléments déterminants concernant la démarche :

1. la stratégie d'amélioration continue ;
2. la participation ;
3. l'organisation du pilotage ;
4. la transversalité des approches ;
5. l'évaluation partagée.

Une annexe propose également plusieurs fiches portant chacune sur l'un des domaines d'action dans lesquels les collectivités disposent de compétences. Elle donne les grandes orientations destinées à accompagner les territoires dans une déclinaison opérationnelle du développement durable, des points de vigilance et des exemples. Chaque territoire engagé dans une démarche de développement durable peut choisir, suivant ses priorités et ses enjeux propres, de porter ses efforts seulement sur un certain nombre de ces domaines d'action, en gardant à l'esprit que l'Agenda 21 invite à s'interroger en priorité sur les interactions et les croisements entre domaines d'actions, et à glisser d'une approche sectorielle vers une démarche transversale.

Parallèlement, un appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux a été lancé par le ministère en charge du développement durable sur la base du cadre de référence. En 2007, 64 projets ont été labellisés. La plus petite collectivité concernée est une commune de 680 habitants (Ayen, en Corrèze) et la plus grande une région regroupant 2 687 000 habitants (Midi-Pyrénées). Ce résultat montre combien les démarches de développement durable sont diverses et concernent toutes les échelles de territoire. On recense ainsi : 20 communes, 6 communautés d'agglomération, 1 pays, 4 départements et une région.

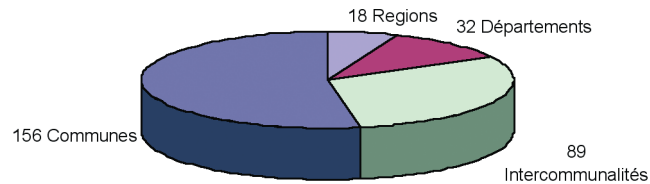
Ces résultats sont le fruit d'une expertise conduite par le Comité national Agenda 21 dont le Comité 21 fait partie.

²⁹ Le Comité 21 et les associations nationales d'élus ont participé à l'élaboration du cadre de référence.

► Des échelles d'actions complémentaires

Contrairement aux autres pays européens où ce sont essentiellement les communes qui s'engagent dans des Agenda 21, en France, chaque échelle territoriale s'implique.

Figure 9 : Les Agenda 21 en France



Source : Comité 21 - 2008

L'échelle régionale dispose des compétences essentielles pour conduire les changements de culture dans les modes de production et de consommation. Grâce à leurs responsabilités dans la gestion des lycées, la formation professionnelle, la recherche et le développement économique, elles disposent d'un pouvoir considérable pour moderniser les compétences régionales, aider les éco-activités à passer de la niche au marché, inciter les entreprises à soutenir les politiques régionales de lutte contre les changements climatiques ou d'égalité professionnelle...

Les départements jouent un rôle primordial dans l'acceptation du développement durable en raison de leur responsabilité sociale conférée en 1982 et renforcée depuis la décentralisation de Raffarin (2004). Aide sociale à l'enfance, aide au logement, aide aux handicapés et aux personnes âgées, insertion sociale et professionnelle, protection sanitaire et judiciaire de la jeunesse... Ces missions quotidiennes, auxquelles les Conseils généraux consacrent près de 60% de leur budget, sont un préalable indispensable à l'ancrage du développement durable. Elles orientent leurs autres compétences vers la durabilité : aménagement du territoire (voiries, transports non-urbains, ports et aéroports), préservation de l'environnement (ressources en eau, espaces naturels sensibles...), éducation et la culture (collèges, bibliothèques, musées départementaux...).

Les communes et leurs groupements, selon l'expression de Jacques Péliassard³⁰, président de l'Association des maires de France, sont les « fantassins » du développement durable. Dans un contexte de désenchantement politique, les communes sont depuis toujours les interlocuteurs privilégiés des citoyens. Leurs compétences touchent tous les domaines de la vie quotidienne : construction et habitat, eau et assainissement, éducation, emploi, culture... Même quand ces compétences ont été transférées aux intercommunalités, en particulier dans la gestion de l'environnement, elles restent aux yeux des Français les garantes de la qualité de vie et de la justice sociale. Elles détiennent les clés du dialogue avec les habitants. Plus que toute autre, c'est l'échelle de la citoyenneté.

³⁰ Cf. intervention de Jacques Pelissard aux rencontres débats du Comité 21 www.comite21.org/rencontres_debats/compte2005.htm

Les régions, une échelle de levier pour le développement durable

Didier Jouve, vice-président au Conseil régional de Rhône-Alpes, président de la commission développement durable à l'Association des régions de France

Extrait d'un discours prononcé lors du dixième anniversaire du Comité 21, le 24 novembre 2005

Première idée, le développement durable est intégré dans nos politiques, avec un travail transversal qui passe par la réécriture complète de politiques régionales, qu'il s'agisse de celles dans lesquelles les régions s'impliquent directement (exemple : les lycées), celles dans lesquelles les régions font faire (par exemple : le ferroviaire), celles dans lesquelles les régions sont partenaires d'autres collectivités, sous forme de subventions, d'écoconditionnalités etc. Nous tissons avec tous les territoires de Rhône-Alpes, des contrats de développement qui exigent l'intégration du développement durable à l'intérieur de l'ensemble des actions.

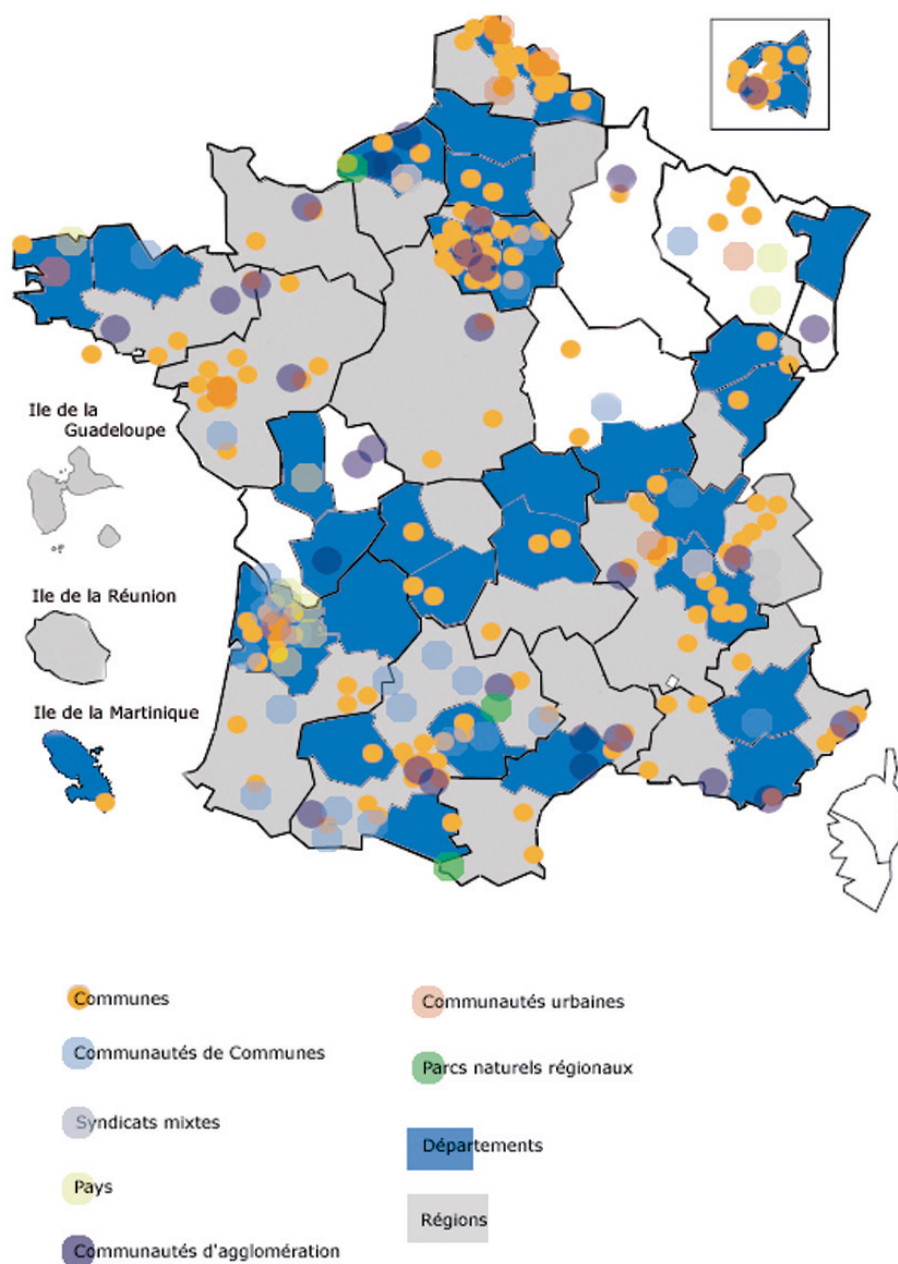
Deuxième idée : comment structurer et articuler de véritables filières, sur le plan économique, social et environnemental ?

Je vais prendre trois exemples :

- La filière bois : la demande a triplé en Rhône-Alpes. Nous menons actuellement à la fois des chantiers de production du bois dans le cadre des Parcs naturels régionaux, des mises en place de subventions aux chaudières à bois individuelles, des chantiers liés à la formation professionnelle, car ce sont de nouveaux métiers.*
- La filière photovoltaïque : Rhône-Alpes a la seule grande usine de panneaux photovoltaïques en France. Nous avons tout intérêt à soutenir très fortement cette filière. Nous en sommes actuellement à plus de 1000 installations en Rhône-Alpes, en photovoltaïque.*
- La filière bâtiments : 287 lycées en Rhône-Alpes, avec 4 millions de mètres carrés de bâtiments, sont en audit énergétique aujourd'hui. Une incitation des gestionnaires a été mise en place pour qu'ils maîtrisent mieux l'énergie. Tous les nouveaux bâtiments sont construits en HQE ainsi que les plus grandes opérations de réhabilitation.*

Nous avons mis en place l'éco-conditionnalité de toutes les aides au logement social afin de permettre qu'il n'y ait plus de subvention au logement qui n'ait pris en compte les questions de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Figure 10 : les Agenda 21 en France en janvier 2008



Source : Comité 21 – janvier 2008



MODE D'EMPLOI ET ÉTAPES CLÉS

L'Agenda 21 local est un projet de territoire à long terme qui se décline en programmes d'actions à court ou moyen terme, soumis à une évaluation régulière (démarche d'amélioration continue). Il résulte très souvent d'un large débat organisé à l'échelle du territoire.

Toutefois, quelle que soit l'échelle de mise en œuvre (communes, communautés, départements ou régions), la démarche est adaptée aux moyens humains et financiers de la collectivité. Il faut donc éviter tout dogmatisme dans l'approche méthodologique, même si certaines étapes portent leurs fruits et assurent la pérennité du processus.

Cette partie propose des lignes directrices qui s'appuient sur l'expérience des collectivités et de leurs partenaires dans la conception d'un Agenda 21. Onze axes sont proposés :

1. Impulser la démarche	44
2. Organiser le pilotage	48
3. Former les équipes	51
4. Être exemplaire en interne	53
5. Sensibiliser les partenaires et les citoyens	59
6. Organiser la concertation	62
7. Réaliser un diagnostic partagé	69
8. Définir les axes stratégiques	74
9. Elaborer le programme d'actions	75
10. Mesurer les résultats	79
11. Des Agenda 21 à mutualiser	86

1. Impulser la démarche

L'Agenda 21 peut être amorcé par un élu, un directeur de services ou encore une association. A Roscoff, c'est le directeur général des services qui a proposé la démarche. A Toulouse, la présidente de la Commission d'appels d'offre a convaincu ses collègues. Mais au final, c'est bien **la motivation du premier magistrat qui garantit la réussite et l'efficacité de l'Agenda 21**. Sans impulsion politique déterminante, seuls des efforts épars seront entrepris.

Le président du Conseil général de la Gironde, Philippe Madrelle en est convaincu. Il précise en 2004, dans son discours d'investiture, que l'axe fort de l'action départementale est la politique de développement durable. « *Elle est désormais le moteur de notre action en faveur du développement local*³¹ ».

Toutefois, même si elle est indispensable, la motivation du maire (ou du président) ne suffit pas. Pour garantir la transversalité de l'Agenda 21, les autres élus doivent également rallier la cause du développement durable. Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, rappelle justement que « *tous les élus ont une part de responsabilité dans l'élaboration de cet Agenda 21, que ce soit dans le domaine de l'économie, de la petite enfance, du logement, de la politique de la ville... Nous devons chacun, dans nos domaines, [...] mettre en cohérence nos actions*³² ».

Pour parvenir à cette mobilisation collective, **la nomination d'un « élu porteur » au sein du conseil peut s'avérer un atout considérable**. Il assure la présentation du projet à ses collègues et garantit son vote à l'unanimité. En parallèle, des séances de sensibilisation peuvent être organisées auprès des élus. A Rueil-Malmaison, quelques élus participent au Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable³³. Au Havre, des formations à la haute qualité environnementale des bâtiments sont organisées à l'attention des élus, des membres de la Direction générale et des agents municipaux (soit 112 personnes). A Paris, une formation pour tous les élus de la ville a été conduite en septembre 2006.



DES ACTEURS À MOBILISER

Le **Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable** a été créé en 1995 pour préparer les dirigeants (élus, chefs d'entreprises, directeurs) aux enjeux du développement durable. Il repose sur un partenariat établi avec trois Grandes écoles : l'École Centrale Paris (ECP), European School of Management de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-EAP) et l'AgroParisTech. Aujourd'hui, ce sont plus de 260 auditeurs qui ont pu suivre ses différentes sessions.

Pour en savoir plus : www.cheed.net

En général, les collectivités s'appuient sur l'expérience des autres collectivités pour mobiliser les élus. La participation aux réseaux nationaux et européens est un atout. Au Comité 21, les adhérents partagent régulièrement leurs expériences autour des enjeux clés du développement durable : alimentation, déchets, tourisme, transports, énergie, coopération internationale...

³¹ Discours réalisé lors de sa réélection en mars 2004 et la délibération du 24 juin 2004.

³² Discours d'ouverture prononcé en septembre 2006 lors d'une session de sensibilisation des élus au développement durable

³³ Au total 6 élus ont suivi un cursus au CHEEDD (session principale et territoriale)

Les élus peuvent également mobiliser l'association Mairie 2000³⁴ qui développe des formations indispensables au bon exercice de leur mandat. Cette structure propose un catalogue de formations « clé en main » sur plusieurs thèmes : administration, gestion et finances locales, ressources humaines, intercommunalité, urbanisme, aménagement, environnement, développement durable, action sociale et éducative, loisirs, sports et culture, information et communication, prévention, risques et responsabilités, action économique et action internationale.

Cette volonté des élus doit trouver sa traduction concrète dans l'organisation de l'administration avec la création d'un service spécifique et transversale. A ce jour, le service développement durable de l'Essonne est composé de sept collaborateurs. A Toulouse, la mission inter-service est composée de trois personnes, dont deux ingénieurs détachés de la direction environnement et un chargé de communication qui assure l'interface avec le Cabinet du maire. Le rattachement de cette cellule à la direction générale des services est un facteur d'efficacité et de crédibilité pour la mobilisation des autres agents.

 Retrouver l'annuaire des chargé(e)s de mission « Agenda 21 » sur le site www.comite21.org (espace adhérent)

La collectivité doit également prévoir un cadre budgétaire, relatif à l'élaboration de l'Agenda 21. Les coûts varient, ils sont généralement compris entre 50 000 euros et 200 000 euros (hors dépenses salariales). Pour réduire certaines dépenses, des études peuvent être réalisées en interne.

Budget pour l'élaboration d'un Agenda 21*

Missions	Temps (en jours)	Coût (€)
Lancement de la mission Réunions de lancement	1 à 5 jours	1 000 à 5 000 €
Formation des équipes Sensibilisation des élus Formation des responsables Formation des agents	5 à 15 jours	5 000 à 15 000 €
Etat des lieux et identification des axes prioritaires Diagnostic du territoire Analyse des politiques communales Diagnostic participatif des attentes Envoi d'un questionnaire Identification des axes prioritaires	30 à 50 jours	30 000 à 50 000 €
Elaboration du programme d'actions Organisation de forums et d'ateliers Envoi d'un questionnaire Etude de faisabilité technique et financière Rédaction du plan d'actions	30 à 100 jours	30 000 à 100 000
Organisation de la concertation Identification des partenaires à associer Préparation de la charte de concertation Assistance à la communication	5 à 20 jours	5 000 à 20 000 €
Formalisation de l'Agenda 21 Assistance à la rédaction du document final Organisation d'un forum de restitution	5 à 15 jours	5 000 à 15 000 €
Montant total sur la durée du projet (2 à 3 ans)	76 à 205 jours	76 000 à 205 000 €

* Ce budget a été réalisé à partir de différents devis proposés par les bureaux d'études, c'est une approximation. Les actions ne sont pas comprises dans le budget.

³⁴ Cette structure a été créée par l'AMF, Dexia et la Caisse des dépôts. Les élus peuvent la mobiliser via les associations départementales des maires. www.amf.asso.fr/Mairie2000/index.html

Exemple de délibération

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006
RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

AGENDA 21 DE LA VILLE DE ROUEN

M. Pierre ALBERTINI, maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

C'est donc une solidarité intra et intergénérationnelle qu'il s'agit de promouvoir autour de trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Ainsi, le développement doit permettre de dynamiser l'économie et l'emploi, tout en garantissant des conditions de vie acceptables pour tous, dans un environnement sain.

Pour que cette notion de développement durable soit effective, un programme d'actions, appelé Agenda 21 mondial, a été adopté à Rio. Cet outil préconise non seulement de penser le développement de façon globale, mais aussi d'agir à l'échelle locale. Car, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que la politique de développement doit se mettre en œuvre. Ainsi, le chapitre 28 de l'Agenda 21 mondial est-il entièrement consacré aux collectivités locales qui devraient, à l'échelle de leurs territoires, préparer un Agenda 21.

Dans le cadre de ses compétences traditionnelles, la ville de Rouen conduit depuis longtemps des actions intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales. L'achat de véhicules municipaux alternatifs, l'augmentation de la surface dédiée aux espaces verts, les Villas Urbaines Durables, etc. sont autant d'actions s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Néanmoins, afin de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable et d'appréhender de façon globale son développement, la ville de Rouen a décidé d'élaborer son Agenda 21.

A l'issue d'une première réunion de la commission générale le 20 octobre 2006, et d'une réunion, à laquelle étaient invités les différents groupes politiques, organisée le 28 novembre 2006, un document de cadrage définissant la méthode d'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Rouen a été proposé, discuté et amendé.

Ce document prévoit notamment la constitution d'un comité de pilotage regroupant des élus, selon une représentation pluraliste, des représentants des services et un expert extérieur professionnel qu'il conviendra de choisir ultérieurement.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir :

- 1.- lancer la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de Rouen conformément au cadre défini par le document joint,
- 2.- désigner les membres du comité de pilotage Agenda 21 conformément au document joint.

Si les conclusions de ce rapport recueillent votre accord, je vous propose d'adopter la délibération ci-jointe.

Délibération

VILLE DE ROUEN - CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

AGENDA 21 DE LA VILLE DE ROUEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. [...]

VU :

- Le Code Général des collectivités Territoriales,

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la ville de ROUEN de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable dans le cadre d'un Agenda 21,

- L'exigence économique, sociale et environnementale que représente ce document, qui nécessite ainsi une démarche pluraliste au-delà des clivages politiques,

- La participation nécessaire des services municipaux, de l'ensemble de la population, des associations et des entreprises,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- décide de lancer la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la ville de ROUEN conformément au cadre défini par le document joint,

- les membres suppléants suivants :

[...]

2.- désigne au comité de pilotage Agenda 21 :

- les membres titulaires suivants :

[...]

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jours, mois et an susdits.

p. extrait conforme

LE MAIRE DE ROUEN,

suivent les signatures, XXX

2. Organiser le pilotage

Le développement durable sonne le glas d'une culture « pyramidale », il repose sur le partage des compétences et des responsabilités. Le pilotage de l'Agenda 21 traduit cet exercice démocratique. Pour cela, plusieurs instances de dialogue doivent être mises en place :

- **Le Comité stratégique** (ou Comité de pilotage) valide les étapes et prépare les décisions à soumettre au Conseil délibératoire. Il est idéalement présidé par le maire (ou le président) et réunit des élus concernés par les champs d'action de l'Agenda 21. Ce groupe est animé par un « pilote », l'élu ou le chargé de projet Agenda 21.

Plusieurs missions incombent au Comité stratégique :

- veiller au bon déroulement et au suivi du projet,
- définir le calendrier,
- valider le budget,
- veiller au respect du cahier des charges,
- valider les propositions méthodologiques du bureau d'études,
- valider les étapes et les rapports intermédiaires,
- valider la rédaction finale de l'Agenda 21.

Le plan d'actions final est soumis à l'instance de décision qui validera les décisions adoptées dans le cadre de la démarche, en particulier concernant les investissements humains et financiers.

- **Le Comité d'animation** (ou Comité technique) coordonne le projet sur le plan opérationnel. Il est composé généralement de toutes les directions générales et du chargé de mission Agenda 21. Nantes Métropole s'appuie sur un groupe-projet, composé d'une trentaine de membres (directeurs, chargés de mission et représentants de Agence d'urbanisme de la région nantaise), avec pour missions d'accompagner l'élaboration de l'Agenda 21, d'assurer la diffusion des informations, de veiller à la cohérence de l'Agenda 21 avec les documents de planification territoriale et d'élaborer un projet de management interne pour le développement durable. La ville de Pantin s'appuie sur un Groupe de travail interservice (GTI), créé pour formuler des propositions au Comité de pilotage.

Le Comité d'animation peut s'appuyer sur un réseau d'ambassadeurs du développement durable. Ces agents volontaires diffusent la culture de l'Agenda 21 en interne, en donnant du corps à une démarche souvent perçue comme abstraite. Ils proposent généralement des traductions concrètes : tri des déchets, achats de produits biodégradables et équitables, co-voiturage, achats de vélos, réduction des consommations d'énergie... Dans le Nord, la cellule Agenda 21 du Conseil général est composée de trois personnes et anime un réseau de seize ambassadeurs, qui ont bénéficié d'une formation au développement durable et à la démarche Agenda 21. Pour renforcer cette prise de conscience, un « label 21 » a été créé. Il est attribué à certaines actions proposées par les agents du Conseil général. A Orléans, les correspondants du développement durable regroupent une quarantaine d'agents tous volontaires.

- **Le Comité partenarial** favorise la création d'une dynamique territoriale de développement durable. Son objectif est de concevoir un réseau de réflexions, d'échanges d'expériences et d'actions communes entre tous les acteurs du territoire (associations, entreprises, établissements publics, autres collectivités,...). Les principaux employeurs de la collectivité doivent y figurer. Le Havre a été la première ville à se doter d'un Comité partenarial. Il est composé de la communauté d'agglomération, du Port autonome du Havre, du Groupe hospitalier du Havre, de l'Agence d'urbanisme, de la Chambre de commerce et d'industrie, de l'Agence de développement, de l'Association des industries du Havre, de l'Union sociale pour l'habitat, de la Préfecture de Seine-Maritime, du Rectorat, de l'Université du Havre, de la DIREN, de la région Haute-Normandie, du département de Seine-Maritime, d'EDF et de Gaz de France. Ce partenariat s'est traduit par l'organisation de voyages d'études, l'aménagement d'un éco-quartier sur le plateau nord-ouest, la création d'un Espace info-énergie, la mise en place de pédibus et de vélobus, l'élaboration d'Agenda 21 scolaires, la mise en œuvre d'un plan de déplacement des employés pour la ville et l'agglomération et le développement des activités économiques liées au commerce équitable.

Au Conseil général de l'Essonne, la seconde édition de l'Agenda 21 repose également sur une logique partenariale. Cette démarche s'appuie sur quatre grands principes³⁵ :

- passer d'engagements pris par le seul Conseil général à des orientations portées collectivement par le plus grand nombre d'acteurs du territoire (institutionnels, société civile, monde de l'entreprise, milieu associatif) ;
- promouvoir le développement durable et solidaire pour le partager et l'étendre aux acteurs et habitants du territoire ;
- fixer collégalement des objectifs concertés et communs avec nos partenaires ;
- élaborer un plan d'actions partagé, opérationnel et évaluable, qui intègre la responsabilité du court terme et du moyen terme.

En 2007, un protocole d'engagements a été signé avec 80 partenaires dont l'ADEME, l'Agence pour l'économie de l'Essonne, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, l'Agence régionale pour l'environnement en Ile-de-France, l'Association des familles de Courcouronnes, l'Association Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de France, la Chambre de commerce et d'industrie de l'Essonne, les Syndicats professionnels, le Comité 21, le Conseil représentatif des institutions juives de France, les 21 communes et les 9 intercommunalités.

Le Comité partenarial veille également à l'articulation des différentes échelles d'actions. A Nantes Métropole, un réseau d'agglomération Agenda 21 a été mis en place. Ses objectifs :

- partager et capitaliser les expériences entre les collectivités de l'agglomération ;
- mutualiser les pratiques sur des thèmes clés ;
- mettre en cohérence et rendre lisibles les actions publiques durables ;
- mutualiser et faciliter les liens avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux du développement durable.

C'est dans une logique similaire que le Conseil général de la Gironde a inauguré en 2005 un Conseil départemental des Agenda 21. Aujourd'hui, une trentaine de collectivités girondines sont engagées dans la démarche.

³⁵ Délibération du 22 octobre 2007 - www.essonne.fr/fileadmin/developpement_durable/plan_action_a21.pdf

La Poste, un partenaire pour les territoires

Jean-Paul BAILLY, président du groupe La Poste

*Les territoires sont aujourd'hui de toute évidence en compétition les uns avec les autres, rejoignant ainsi la situation que les entreprises connaissent généralement depuis longtemps. De ce fait, **les collectivités locales et les entreprises peuvent mettre en commun leurs savoirs, leurs compétences pour garantir le développement économique et la pérennité des territoires**, qui constituent un objectif commun : aucune entreprise ne peut en effet durablement se développer sur un territoire en régression économique ou qui se dégrade à cause des conséquences négatives du changement climatique ou de la fracture économique et sociale entre le nord et le sud, voire entre certains quartiers urbains et le reste de la population. Selon les domaines dans lesquels les entreprises exercent leur métier, cela impacte leur niveau d'activités de manière variable ; le lien est particulièrement fort pour La Poste, qui met d'ailleurs le développement responsable au cœur de son nouveau plan stratégique « Performance et Confiance 2008-2012 ».*

Fort de son implantation très maillée, le groupe La Poste souhaite en effet s'engager encore davantage auprès des territoires pour leur proposer de nouveaux services, correspondant aux nouvelles attentes des populations en matière de développement durable, et pour participer à leurs côtés aux actions qu'ils entreprennent dans ce sens. La Poste contribue ainsi à la réussite des Agenda 21 locaux et des Plans Climat à travers de nombreuses actions très concrètes, adaptées aux priorités et aux caractéristiques des territoires : elle a mis en place ou prépare des Plans de Déplacement Entreprise (PDE) dans une trentaine de grandes métropoles régionales ; acteur majeur du domaine des transports, elle se mobilise pour diminuer ses émissions de CO2 en explorant un maximum de pistes : tests de véhicules électriques, formation à l'éco-conduite de 60 000 collaborateurs en 3 ans, développement du fret ferroviaire et du recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments... Elle intègre des normes Haute Qualité Environnementale à ses nouvelles constructions ; elle œuvre pour maximiser la collecte de ses déchets en vue de les recycler (papier, matériels électroniques...) ; elle est, à travers la présence de La Banque Postale au sein des bureaux de poste, l'acteur pivot de l'accessibilité bancaire pour tous dans notre pays ; première entreprise employeur de France, elle œuvre pour favoriser la diversité en son sein et l'intégration professionnelle des personnes handicapées...

La multiplicité des actions locales que La Poste peut mettre en œuvre, favoriser ou promouvoir, en fonction des besoins précis des territoires, justifiait amplement la mise en place de moyens nouveaux. Depuis le 1^{er} janvier 2008, dans chaque région, un Délégué pour le développement durable, interlocuteur privilégié des élus, est en charge de développer cette approche au sein du groupe La Poste, en mobilisant les ressources de ses différents métiers (Courrier, Colis/express, Banque et Enseigne), pour participer au succès des Agenda 21 et des Plans Climat des territoires, dans une optique gagnant-gagnant.

3. Former et mobiliser les équipes

D'un bout à l'autre de la chaîne, la mobilisation et l'adhésion des équipes sont essentielles. Chaque agent doit être en mesure de comprendre les nouveaux enjeux³⁶, jusqu'alors peu pris en compte, et d'adopter une nouvelle méthode de travail, fondée sur la concertation, la transversalité et la prospective.

La plupart des Agenda 21 font ainsi référence à la formation des agents. Parmi les collectivités exemplaires, on peut citer Echirolles. La ville rhônalpine a développé une véritable culture interne du développement durable. Son point fort : **un animateur à plein-temps sur ces questions**. Même s'il intervient aussi auprès du grand public, son poste a été consacré en majorité aux agents. Lors de l'élaboration de son Agenda 21, la ville a proposé à ses agents une réflexion collective sur l'évolution des métiers et des compétences : « En quoi le développement durable peut-il modifier ou intervenir sur les conditions dans lesquelles vous exercez votre métier ? ». Depuis, le programme de communication interne s'est étoffé. Les agents peuvent participer à des visites (traitement des déchets, des eaux, ferme biologique, station hydroélectrique,...) ou à des événements comme les assises de l'énergie. Des entretiens individuels ont été mis en place pour informer et sensibiliser aux nouvelles consignes de tri. En mars 2007, les agents ont même pu assister à une projection privée du documentaire d'Al Gore sur le réchauffement-climatique.

Dans la Communauté d'agglomération du Val d'Orge, les formations se sont déroulées en trois temps : une session généraliste pour les agents qui le souhaitent sur le concept du développement durable et la façon dont il peut se traduire dans les politiques locales ; une formation de tous les directeurs généraux et leurs adjoints pour impliquer la hiérarchie ; des sessions spécialisées service par service, sur des sujets comme la haute qualité environnementale, les clauses sociales dans les marchés publics, l'utilisation de produits biodégradables...

Pour être efficace, la sensibilisation doit s'inscrire dans la durée. Avec le turnover des fonctionnaires territoriaux, le « soufflé » retombe très vite. Dans l'Hérault, c'est systématique. Tous les nouveaux cadres du Conseil général sont sensibilisés à l'Agenda 21 départemental. Cette formation s'inscrit dans le dispositif « Passeport Cadres » destiné à communiquer les outils de gestion, le projet d'administration, la charte de l'encadrement, les différentes procédures et les différentes politiques menées par le département³⁷. Un « parcours d'accueil » destiné aux nouvelles recrues est également proposé par la Communauté urbaine de Dunkerque. Cette journée s'accompagne d'une sensibilisation particulière aux questions du développement durable : projection télévisée d'actions pilotes, explications sur les pratiques internes.

³⁶ La prise en compte des enjeux changements climatiques, du déclin de la biodiversité ou encore des discriminations sont récentes dans les collectivités.

³⁷ Ce dispositif a été complété en 2008 par une formation globale sur le développement durable assurées en partie par Guy Hascoet



LA BOÎTE À OUTILS

Think sustainable est une campagne de communication interne lancée en avril 2005 par le ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra).

La campagne vise à :

- fournir au personnel des outils pour intégrer le développement durable dans leurs activités ;
- faire en sorte que le développement durable soit concret et concerne tout le monde ;
- veiller à ce que les principes du développement durable soient pris en compte, dès le début du processus d'élaboration de la politique et non comme élément supplémentaire ;
- faire du personnel des porte-parole du développement durable auprès des parties prenantes.

Plusieurs outils ont été mis au point à cet effet, notamment :

- un film donnant des exemples concrets de développement durable au Royaume-Uni ;
- un jeu en ligne qui donne aux responsables politiques la possibilité de voir comment leurs décisions peuvent se transformer en réalités ;
- « *tretching the web* », un outil interactif pour évaluer les impacts de la réglementation sur l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique.

Pour en savoir plus : www.defra.gov.uk



Retrouver un kit de formation sur l'espace « adhérent » du Comité 21- www.comite21.org

La mobilisation des agents au développement durable se traduit également par l'organisation de séminaires internes. Ils favorisent la mutualisation des bonnes pratiques. La ville de Rezé anime chaque année un forum interne consacré au développement durable : « Les agents parlent aux agents ». Une série d'ateliers est proposée au cours de deux demi-journées. Sur les 800 agents de la ville, près de 300 participent à ce forum. En 2006, Orléans a consacré ses « mardis des services » au développement durable. Trois thématiques ont été abordées : la consommation des ressources, la prise en compte de la différence, le développement des échanges.

A Angoulême, les agents se retrouvent par groupe de 20 à 30 personnes et définissent des propositions concrètes qui peuvent être mises en œuvre dans les bureaux. Certaines collectivités structurent ainsi leurs actions et rédigent des « Agenda 21 internes ». L'objectif : tendre vers une institution exemplaire. Pour ancrer cette démarche dans la réalité, le Conseil général des Deux-Sèvres a organisé des entrevues individuelles avec près de 40 agents, pour identifier des actions en cours allant dans le sens du développement durable et explorer des pistes nouvelles dans les différents domaines concernant la gestion interne. Un travail de communication de plus longue haleine a été entrepris dans la lettre mensuelle interne distribuée aux 1 200 employés.



DES ACTEURS À MOBILISER

Depuis 2004, le **Centre national de la fonction publique territoriale** a mis en place une mission développement durable. Des formations ont été adaptées et proposées aux collectivités afin de donner de la cohérence territoriale et mettre en œuvre les Agenda 21 locaux. L'établissement a lui-même intégré ces principes et intègre une gestion exemplaire dans chacune des structures. L'imprimerie de l'établissement a obtenu le label « imprim'vert ».

4. Etre exemplaire en interne

L'apprentissage du développement durable passe avant tout par l'action. C'est par le biais des pratiques menées au sein des services que les bonnes habitudes s'ancrent petit à petit : plan de déplacement des employés, charte des achats responsables, réduction des phytosanitaires... autant d'actions qui impliquent les agents au quotidien.

→ Multiplier les bonnes pratiques

Pour encourager l'émergence de projets internes et convaincre les agents d'adopter de nouveaux comportements, la ville du Havre organise chaque année un concours d'idées intitulé « Innovations pour le développement durable³⁸ ». Depuis 2006, plusieurs projets sont retenus : installation de récupérateurs d'eaux de pluie dans les bâtiments municipaux, réalisation d'un plan de déplacements alternatifs à la voiture, mise en place d'un dispositif de remise en état de mobilier pour les personnes en difficulté, acquisition d'une éolienne pour alimenter en électricité les manifestations que la ville organise en extérieur... La ville s'est dotée en juin 2007 d'un parc de vingt vélos pour ses agents, tandis qu'un plan de déplacement des employés est en cours de réalisation.

Dans les Hauts-de-Seine, le Conseil général implique ses agents dans la « sobriété énergétique, de petits gestes pour de grandes économies ». L'objectif de cette opération est triple : **réduire les consommations énergétiques des bâtiments administratifs**, former les services pour accompagner les foyers en difficulté dans la maîtrise de leur consommation, permettre à chaque agent de réaliser des économies chez eux. En un an, 3% d'économie d'énergie sur l'éclairage et la bureautique ont été réalisés : 3,5 tonnes de CO₂ sont ainsi évitées chaque année. En parallèle, un « pack sobriété énergétique » a été envoyé aux collectivités du département (instruments de mesures, communication, exposition bureau économe).

Pour ses espaces verts, Besançon souhaite **favoriser la gestion différenciée de ses espaces verts** (300 ha, 37% de la surface communale), préservant ainsi les ressources en eau : plantations d'espèces diversifiées et adaptées au milieu, floraisons échelonnées jusqu'à l'automne, préservation de murets de pierres, paillage des massifs arbustifs, désherbage thermique... Depuis 2000, les produits phytosanitaires ne sont quasiment plus utilisés.

A Lorient, c'est la qualité des aliments qui prime. La ville a introduit **des critères de qualité et de traçabilité pour approvisionner les cantines municipales** : Label Rouge pour la blonde d'Aquitaine, la pintade des Landes, le poulet d'Argoat et le porc Cénomans, oranges non traitées après récolte... En 2004, cette municipalité a signé avec la Communauté d'agglomération Cap l'Orient la charte de la « restauration collective bio » avec l'Inter Bio Bretagne, qui regroupe les agriculteurs et les chefs d'entreprises bio de la région. Onze communes sur dix-neuf se sont engagées dans la démarche, et près de 10 % des repas servis sur le territoire sont biologiques.

Les collectivités agissent également sur le bâti. La Communauté urbaine de Bordeaux (CUB) a réalisé un « **Plan patrimoine durable** » sur 150 bâtiments (surface totale de 220 000 m²) en janvier 2006. Il s'appuie sur un audit réalisé par EcoCampus et Socotec, pour évaluer les économies de flux réalisables (eau, énergie, déchets) et

³⁸ Critères de sélection du concours : caractère innovant du projet, pertinence de l'approche tant sur le plan technique, financier et humain, transversalité du projet, faisabilité technique, évaluations prévues, modalités de valorisation envisagées, changements de comportements attendus.

mesurer l'accessibilité des bâtiments. Un guide de maintenance, un référentiel de Qualité Environnementale des Logements et des recommandations techniques sur l'utilisation des énergies renouvelables ont été réalisés. La CUB étudie actuellement la possibilité d'afficher les performances environnementales des bâtiments.



LA BOÎTE À OUTILS

Conçue par des spécialistes de l'énergie de vingt villes européennes, la **campagne européenne Display** encourage les autorités locales à afficher volontairement la performance énergétique et environnementale de leurs bâtiments, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Des outils « clé en main » sont proposés sur le site www.display-campaign.org.

L'exemplarité pour convaincre

Serge Godard, maire de Clermont-Ferrand, président de l'agglomération de Clermont

« La ville de Clermont-Ferrand, engagée dans le développement durable depuis plus de vingt ans, a voulu faire de son Agenda 21 un véritable projet de territoire. Urbanisme, habitat, déplacements, cadre de vie, préservation des ressources naturelles, déchets énergie, solidarité, éducation à l'écocitoyenneté : l'ensemble de ces domaines a été porté au débat public dans le cadre de la démocratie participative, avec les acteurs locaux et nos partenaires européens, pour aboutir à des engagements pertinents et fiables.

Agir en faveur du développement durable, c'est mieux appréhender les enjeux planétaires et les traduire, au niveau local, en actions concrètes et mesurables avec une priorité la cohérence, dans le respect de la réglementation en vigueur tout en respectant les attentes spécifiques de chacun dans l'intérêt général.

A Clermont-Ferrand, le développement durable, toile de fond de chacun de nos projets, nous conduit à repenser la ville, pour la rendre plus accessible à tous, favoriser la mixité sociale et fonctionnelle, et encourager la solidarité. Le tramway, véritable vitrine technologique, est un symbole fort de cette volonté de partage pour une meilleure qualité de vie. Reliant les quartiers du Nord au Sud, il fait partie d'un projet global de requalification urbaine. Ainsi, de vastes programmes de logements, notamment sociaux, privilégient la haute qualité environnementale, y compris dans des quartiers entiers comme Trémonteix. Parallèlement, l'intermodalité des transports vers des modes de déplacements doux, en particulier par l'aide à la mise en place des plans de déplacements d'entreprises (PDE) et des plans de déplacements d'établissements scolaires (PDES). En outre, la ville coordonne des opérations de sensibilisations auprès des jeunes dans les écoles et les maisons de quartier, et participe aux manifestations nationales telles que la Semaine du développement durable ou la semaine de la mobilité.

Mais, c'est surtout par l'exemplarité, thème de l'une de nos actions que la ville entend convaincre et entraîner ses concitoyens dans sa démarche. Une nouvelle culture de transversalité, de travail en réseau, de mutualisation des connaissances et des pratiques ainsi que d'évaluation se développe au sein des services. Par exemple, la démarche « achats écoresponsables » dans les marchés publics ou encore la mise en œuvre d'un plan de déplacement Administration.

Cette volonté de cohérence, la ville de Clermont-Ferrand la démontre dans ses échanges au niveau local, national, européen voire international dans le cadre de la coopération décentralisée comme avec le Gabon, le Maroc et la Chine.

Notre Agenda 21, après une première version éditée en 2003, a été actualisé dans cet esprit en 2006. Conçu comme un outil de référence, muni d'indicateurs d'évaluation qualitative et quantitative pour chacune de ses 25 actions, il sert de guide pour nos services dans la gestion des projets lors de nos rencontres avec les acteurs de la vie locale et au sein de tous nos réseaux de partenariats et de compétences.

Ainsi, l'Agenda 21 clermontois, construit à partir du dialogue, est un formidable outil de communication interne et externe, porteur pour Clermont-Ferrand d'une image de ville responsable, solidaire et moderne dans sa mobilisation pour le développement durable. »

→ Saisir les opportunités du nouveau Code des marchés publics

Pour être exemplaires, les collectivités peuvent s'appuyer sur le Code des marchés publics. Elles peuvent désormais introduire dans les cahiers des charges des prescriptions sur les économies d'énergie, la bio-dégradabilité des produits, la labellisation du bois ou encore l'intégration de personnes handicapées. La Charte des maires pour l'environnement y est favorable (cf. encadré).

A Orléans, **une charte des achats durables** a été mise en place, mobilisant la majorité des directions et des services : finances et marchés, développement durable, promotion de la santé, services techniques, action scolaire, relations publiques... Elle a fait l'objet d'une séance d'information auprès de tous les correspondants comptables, des acheteurs et des membres de la Commission d'appel d'offres. Dans ce cadre, la ville achète chaque année des véhicules propres, ce qui représente 27% de son parc automobile en 2008. La charte concerne également l'acquisition de matériel pour le service des espaces verts, les produits d'entretien et les produits alimentaires. En 2007, 38% des achats alimentaires sont issus de l'agriculture biologique et équitable.

Dans l'Essonne, l'Agenda 21 départemental intègre systématiquement dans les marchés publics la triple exigence de promotion de l'emploi et d'insertion, de protection de l'environnement et de la santé, de respect des droits fondamentaux et de recherche d'un commerce équitable. Cette démarche a abouti à l'adoption par l'Assemblée départementale d'une délibération cadre qui vise à accompagner ses fournisseurs, à participer aux réseaux de collectivités territoriales et à mettre en place un tableau de bord de suivi de cette démarche de commande publique. Par cette délibération, le Conseil général de l'Essonne est également la première collectivité française à adopter la « déclaration pour des achats responsables » du Comité 21.

 **Retrouver la déclaration des achats publics responsables du Comité 21 sur www.comite21.org**

Plus concrètement, dans le domaine social, la Communauté d'agglomération de Grenoble a profité de l'opportunité offerte par le nouveau code des marchés publics pour initier un dispositif en faveur du retour à l'emploi des publics prioritaires³⁹. 250 chômeurs de longue durée ont pu être recrutés pour la construction de la troisième ligne de tramway. Dans le domaine environnemental, Chalon-sur-Saône a diminué la consommation d'eau des gymnases de près de 50% en remplaçant des pommeaux de douches d'un débit de 15 litres/minute par des pommeaux de 8 litres/minute.



EN SAVOIR +

L'Association des maires de France (AMF) a lancé en 2007 une **Charte des maires pour l'environnement**, soumise à la signature des élus locaux. Ce document décliné en six axes, vise à promouvoir la sobriété énergétique, à économiser les ressources et à lutter contre les changements climatiques ; à maîtriser l'urbanisme et la diversification de l'offre de transports publics ; à préserver les ressources naturelles, notamment par une réduction à la source des déchets produits, et la protection de la biodiversité.

Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr/documents/document.asp?ID_DOC=8295

³⁹ Bénéficiaires du Plan local pour l'insertion et l'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée...

Les opportunités du Code des marchés publics (2006)

Depuis la réforme 2006, le code des marchés publics intègre explicitement le développement durable. « *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence en prenant en compte des objectifs de développement durable. Le ou les marchés ou accords-cadres conclus par le pouvoir adjudicateur ont pour objet exclusif de répondre à ces besoins.* » (Article 5).

La prise en compte de l'environnement

- L'article 6 reconnaît les écolabels comme base d'écriture possible d'un cahier des charges. « *Lorsque les performances ou les exigences fonctionnelles [...] comportent des caractéristiques environnementales, celles-ci peuvent être définies par référence à tout ou partie d'un écolabel...* »
- L'article 14 fait mention des clauses environnementales dans les conditions d'exécution d'un marché. « *Les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ou environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.* »
- L'article 45 relatif à la présentation des candidats mentionne le management environnemental comme preuve d'un savoir-faire technique. « *Les marchés de travaux et de services dont l'exécution implique la mise en œuvre de mesures de gestion environnementale, ces certificats sont fondés sur le système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) ou sur les normes européennes ou internationales de gestion environnementale.* »
- L'article 50, relatif à la présentation des offres, permet de retenir des variantes plus écologiques. « *Lorsque le pouvoir adjudicateur se fonde sur plusieurs critères pour attribuer le marché, il peut autoriser les candidats à présenter des variantes.* »
- L'article 53 mentionne que les performances en matière de protection de l'environnement sont des critères possibles dans l'attribution du marché. « *Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les performances en matière de protection de l'environnement, les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, le coût global d'utilisation, la rentabilité, le caractère innovant, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison, le délai de livraison ou d'exécution.* »

La dimension sociale est intégrée dans les articles 6, 14, 15, 30, 45, 53 et 91.

- Les articles 14 et 53 mentionnent l'insertion : les conditions d'exécution peuvent comporter des éléments à caractère social et les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté sont des critères possibles dans l'attribution des marchés.
- L'article 6 mentionne des critères d'accessibilité aux handicapés « *Les spécifications techniques mentionnées au 1 permettent l'égal accès des candidats et ne peuvent pas avoir pour effet de créer des obstacles injustifiés à l'ouverture des marchés publics à la concurrence. Chaque fois que possible, elles sont établies de manière à prendre en compte des critères d'accessibilité pour les personnes handicapées ou, pour tous les utilisateurs, des critères de fonctionnalité.* »
- L'article 15 concerne « certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail. »
- L'article 45 mentionne qu'il peut être demandé, « le cas échéant, des renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 323-1 du code du travail », concernant l'obligation d'employer 6% de personnes handicapées dans les entreprises.
- L'article 91 précise que le délai de paiement des acomptes est ramené de 3 à 1 mois pour les « entreprises adaptées ».

Intégration du coût global d'utilisation

Avec l'article 53, il est possible de prendre en compte d'autres critères que le simple coût et notamment le « *coût global d'utilisation* ». Le coût global d'utilisation couvre l'ensemble du cycle de vie (prix d'achat, utilisation, maintenance et traitement en fin de vie). Certains produits peuvent présenter un surcoût à l'achat, mais permettent des économies de part leur cycle de vie et leur utilisation sur le long terme.

Mais toutes les collectivités ne sont pas aussi avancées, la méconnaissance de l'offre freine encore beaucoup d'initiatives. Pourtant, les outils existent, à commencer par le Plan national d'action pour des achats publics durables⁴⁰. Publié en mars 2006, ce plan fournit aux acheteurs publics une méthode pour réaliser des achats publics durables.

Les collectivités peuvent également s'appuyer sur le Groupe d'études des marchés (GEM) qui constitue une base d'informations fiables et une légitimité juridique. Il édite de nombreux ouvrages et des fiches sur 36 familles de produits, la majorité disponible en ligne sur le site www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr : fournitures de bureau en papier, mobilier professionnel, matériel d'entretien des espaces verts, matériel des locaux de restauration collective, véhicules, mobilier urbain, matériel d'impression, produits de nettoyage et d'entretien des locaux,...

Au niveau local, des réseaux créés par les collectivités mutualisent leurs connaissances, partagent leurs expériences et structurent les filières. Aujourd'hui, dix réseaux fonctionnent. Le petit dernier, le Réseau des acteurs normands de la commande publique éco-responsable (RANCOPER) tire son expérience des autres. Il est composé de la région Haute-Normandie, des deux départements, de quatre Communautés d'agglomérations, de deux communautés de communes, de deux villes, de l'Education nationale (inspection et lycées) et de l'Etat (ADEME, DRAF, DIREN, Préfecture).

Certaines collectivités s'engagent dans des démarches européennes sur les achats durables, comme le réseau européen Buy It Green ou le programme d'achats publics responsables Procura +, tous deux animés par l'Iclei⁴¹.



LA BOÎTE À OUTILS

Procura + est une campagne soutenue par l'Union européenne et l'Iclei pour encourager l'achat public éthique et responsable dans les collectivités territoriales et les établissements publics. La démarche se fonde sur des échanges aux échelles locales, nationales et européennes. Un guide a été publié en 2007. Il concerne 6 familles de produits : l'électricité, les ordinateurs et appareils bureautiques, la nourriture, les bâtiments, les produits d'entretien et les bus. Ce manuel est déjà utilisé en France par la communauté d'agglomération Mulhouse Sud-Alsace et les villes d'Auxerre, de Lille, de Mouans-Sartoux et de Saint-Denis.

Pour en savoir plus : www.procuraplus.org

D'autres outils plus spécifiques apparaissent. C'est le cas de Topten qui conseille le meilleur choix en terme de consommation énergétique des produits.



Retrouver plus d'informations sur www.guide-topten.com

En interne, les collectivités ont tendance à développer leurs propres guides et outils. Ainsi, la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées a créé un classeur avec des fiches-produit succinctes et un rappel des grands principes. Le Conseil général des Hauts-de-Seine propose un guide méthodologique aux collectivités publiques du département. Cet ouvrage a été réalisé en partenariat avec la Préfecture, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), la Direction départementale de l'équipement (DDE), la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la

⁴⁰ www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html

⁴¹ *International clearinghouse on sustainable development and environmental protection policies.*

répression des fraudes (DDCCRF), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et les Eco Maires. L'ADEME a mis en place en 2005 une formation à destination des collectivités locales intitulée : « l'achat public éco-responsable : comment prendre en compte l'environnement dans la commande publique ? » Les objectifs principaux de cette formation destinée aux acheteurs sont :

- comprendre l'intérêt d'adopter une démarche visant l'intégration du développement durable dans l'achat public ;
- identifier les méthodes et les outils permettant la mise en œuvre concrète et opérationnelle de cette démarche. Le module traite essentiellement des critères environnementaux.



DES ACTEURS À MOBILISER

Ecoeff est un organisme de formation qui accompagne les collectivités dans leur stratégie d'achats responsables. Il propose aux décideurs une aide technique sur la rédaction des politiques publiques et aux acheteurs un atelier d'écriture de marché (sensibilisation et retours d'expérience).

Pour en savoir plus : www.ecoeff.fr

Au niveau international, plusieurs labels garantissent la qualité écologique ou sociale des fournisseurs. Les collectivités peuvent s'appuyer sur le label écologique européen, le logo « Agriculture Biologique, système de contrôle CE », la marque française NF Environnement, la marque AB, le label « Égalité Professionnelle », le label FSC (« Forest Stewardships Council »), le label NF logement HQE...



Retrouver le détail des labels sur le site www.comite21.org (espace adhérent)



5. Sensibiliser les partenaires et les citoyens

La sensibilisation des citoyens et des partenaires aux enjeux du développement durable est indispensable pour les intéresser au devenir du territoire et pour leur permettre de s'impliquer pleinement dans la construction de l'Agenda 21. Comment, en effet, développer une politique de mobilité, de maîtrise de l'énergie ou encore de réhabilitation urbaine, si toute la communauté territoriale n'adhère pas au processus ?

Conscientes de cette responsabilité, la plupart des collectivités prennent en charge cette pédagogie du développement durable, très souvent en coordination avec les associations locales et nationales. Eduquer, c'est donner le goût d'agir. Pour cela, la collectivité ne doit pas culpabiliser mais responsabiliser les différents acteurs.

→ Comprendre les enjeux

Pour s'impliquer dans l'Agenda 21, les acteurs du territoire doivent tout d'abord comprendre les phénomènes et grandes notions que nous entendons de plus en plus souvent et qui font désormais partie de notre langage quasi quotidien : changement climatique, déclin de la biodiversité, insertion sociale, solidarité internationale...

La région Rhône-Alpes a lancé en février 2007 une vaste **campagne d'information** sur le réchauffement climatique, à travers des films, des expositions, des conférences et des débats au sein des villes, dans les lycées, les gares et les TER. Le numéro printemps 2007 de son journal a été consacré au sujet : il expose les faits visibles du réchauffement dans la région, apporte le témoignage des personnalités scientifiques locales et présente les initiatives des acteurs locaux. A Chamonix, une exposition « Des glaciers et des Hommes » a

présenté plus de 250 clichés sur la fonte des glaciers du monde entier. Pour aller plus loin, le Conseil régional organisera chaque année un appel à projet sur les actions de lutte contre le réchauffement climatique. Il est ouvert aux collectivités, aux entreprises, aux associations et aux citoyens.



A Rennes, la Communauté d'agglomération a joué la carte du spectacle vivant, comprenant l'élaboration d'un scénario et des propositions pour aborder de façon originale les enjeux du développement durable. Un collectif d'artistes locaux, l'association Patchrock et la compagnie du Grenier vert, est retenu. Le spectacle poétique et musical, intitulé « La Terre allant vers », est joué dans un décor épuré, réalisé par un chantier d'insertion. Il y est question d'un consommateur compulsif, qui nous ressemble beaucoup, Monsieur Toukoutt, mis face à ses contradictions et aux conséquences de ses actes. D'avril à octobre 2006, une vingtaine de représentations ont été données, auprès du grand public et des scolaires (environ 3000 spectateurs) suivies d'un débat avec le public.

A Valenciennes, la ville a créé en 2005 son collège des Hautes Etudes du Développement Durable sur le modèle du CHEE&DD national. Cette structure apporte aux cadres dirigeants d'entreprises publiques et privées, d'institutions, d'élus et de responsables d'associations, les références et les éléments de connaissance les plus pertinents sur les dimensions politiques, juridiques, économiques et sociologiques de l'environnement et du développement durable.

D'autres collectivités utilisent les films proposés par la Fondation Nicolas Hulot ou encore les campagnes menées par l'ADEME et le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.



DES ACTEURS À MOBILISER

Pour améliorer les performances de tri de 10 % et réduire le taux de refus de 20 %, **Eco-Emballages** a optimisé son maillage territorial avec une nouvelle organisation en 8 régions, a relancé le recrutement d'ambassadeurs du tri et a conforté son positionnement de prestataire de conseil et de formation. En 2006, plus de 130 ingénieurs packaging de grandes entreprises ont bénéficié de formation à l'éco-conception des emballages et 40 PME ont profité du service de « diagnostic rapide » de gestion des déchets. Des « recyclades » ont rythmé la vie de 15 000 communes en 2006, touchant près de 35 millions d'habitants par des manifestations ludiques et originales.

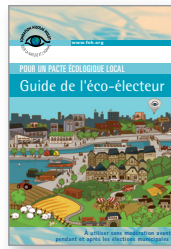
Pour en savoir plus : www.ecoemballages.fr

→ Connaître les compétences et les obligations de la collectivité

Il est frappant de constater à quel point, les citoyens, et en particulier les jeunes, sont si peu informés des compétences attribuées aux différents niveaux de responsabilité. Les associer à l'élaboration d'un Agenda 21 nécessite en amont une information claire et accessible sur la gestion d'un territoire. PDU, PLU, PLH, PLIE⁴²... le citoyen peut avoir du mal à s'y retrouver.

Trop peu de collectivités prennent en charge cette instruction civique. En Bretagne, Le conseil régional propose sur son site internet une rubrique intitulée « La région en action ». Le ton des pages est pédagogique : à quoi sert la région ? Comment fonctionne-t-elle ? Quels sont les moyens ? Le budget ?... Une partie du site est même dédiée à la décentralisation, et aux nouvelles compétences des collectivités.

⁴² Plan de déplacement urbain, plans local de l'urbanisme, plan local de l'habitat, plan local d'insertion et d'emploi, ...



La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, en partenariat avec le Comité 21 a édité en janvier 2008 le guide de l'éco-électeur. L'ambition est d'informer le citoyen sur les champs d'actions à investir par le maire au regard des compétences de la Commune, de découvrir des « bonnes » pratiques et de mobiliser les candidat(e)s aux élections municipales tout en s'impliquant dans la vie locale. Ce guide présente les sept enjeux écologiques majeurs d'une commune :

- vivre en harmonie avec la nature ;
- se nourrir dans le respect de l'homme et de la nature ;
- éco-habiter et éco-construire ;
- se déplacer en douceur ;
- réparer, réutiliser, réduire et recycler ;
- favoriser une éco-économie solidaire ;
- associer tous les acteurs.



LA BOÎTE À OUTILS

Le portail www.vie-publique.fr permet à l'internaute de se repérer sur l'actualité politique, économique et sociale, de s'informer sur les grands sujets qui animent la vie publique, de découvrir les institutions et leur fonctionnement. Des dossiers documentaires présentent les grandes politiques publiques et leurs évolutions à travers des documents de référence (lois, rapports, études, déclarations) et des repères (chronologies, glossaires, ...) : sécurité alimentaire, famille... La collection des discours publics met à la disposition des internautes près de 150 000 documents sur trente ans de vie publique (déclarations présidentielles, gouvernementales, politiques, syndicales ; communiqués officiels notamment). Les accès thématiques organisent des parcours à travers plus de 650 documents, dossiers, sites publics commentés, classés et présentés dans 44 grands thèmes de la vie publique : sécurité intérieure, système éducatif...

→ Intégrer les principes et les étapes de l'Agenda 21

Pour assurer une participation efficace au projet, une réunion d'information sur le contenu et l'intérêt d'un Agenda 21 doit être organisée par la collectivité. Le langage doit être accessible au plus grand nombre, dépassant les jargons technocratiques. Le 14 février 2002, la région Réunion a officialisé le lancement de son Agenda 21 en sensibilisant l'ensemble des acteurs à la démarche en réunissant plus de 350 personnalités publiques, privées et associatives, représentatives du milieu économique, social et environnemental pour réfléchir sur le développement durable de l'île. Cette journée s'est achevée par la signature d'un protocole dans lequel les partenaires, Etat, Conseil général, Conseil régional, Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement, Conseil économique et social régional et l'Association des maires de la Réunion s'engagent à mettre en œuvre les principes de l'Agenda 21.

Ces rencontres sont aussi l'occasion d'éclaircir le rôle de chacun (élus, agents, associations, entreprises, citoyens) dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21.

6. Organiser la concertation

Associer les différents acteurs du territoire à l'élaboration d'une stratégie ne constitue pas un obstacle à l'efficacité de l'action ; bien au contraire, il l'enrichit. Selon les termes de l'Agenda 21 de Rio (chapitre 28.3), « la concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées ». Elle permet à la collectivité de mieux cerner les besoins de chacun et d'adapter les infrastructures, les équipements de communication, la formation initiale et professionnelle et la gestion de services publics.

Autre intérêt pour la collectivité : la capacité d'expertise des acteurs locaux. Par la pratique quotidienne du territoire, les citoyens, les associations et les entreprises locales peuvent apporter une analyse à la fois réaliste et pragmatique sur la conception de nouveaux projets.

Les Agenda 21 font systématiquement référence à cette phase d'écoute, de dialogue et de co-construction des décisions. Pour y parvenir, les collectivités créent des instances pérennes, la loi y est favorable (cf. encadré page suivante).



Photo : Concertation pour l'Agenda 21 de Pantin

La concertation dans la loi française

Depuis une trentaine d'années, le cadre juridique évolue et favorise la participation des citoyens à la vie locale. Voici les principaux textes :

- > Les lois du 17 juillet 1978 et du 11 juillet 1979 relatives à la liberté d'accès aux documents administratifs pour les personnes qui en font la demande. Une commission dite « commission d'accès aux documents administratifs » (CADA) est chargée de veiller au respect de la liberté d'accès aux documents administratifs.
- > La loi du 12 juillet 1983, dite Bouchardeau qui précise les conditions et les modalités d'une plus grande démocratisation dans la réalisation des enquêtes publiques.
- > La loi 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement. Le législateur a souhaité développer une nouvelle notion, celle de la concertation préalable aux projets d'aménagement dans les collectivités locales.
- > La circulaire Bianco du 15 décembre 1992 relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures. Cette circulaire a pour objectif de préciser les conditions d'un débat transparent et démocratique pour la conception et la réalisation de grandes infrastructures décidées par l'Etat.
- > La loi du 2 février 1995 dite loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement. Elle impose pour les grandes opérations d'aménagement présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement, un débat public sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets. La loi prévoit notamment la création d'une « Commission nationale du débat public » (CNDP) chargée de l'organisation des débats.
- > La loi Solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000 généralise la concertation continue avant toute élaboration ou révision du PLU (Plan local d'urbanisme) ou du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et ce pendant toute la durée de leur élaboration.
- > La loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 donne un cadre à la participation des habitants à la vie locale. Elle introduit l'obligation pour les communes de plus de 80 000 habitants de se doter de Conseils de quartier.

Au niveau européen, la convention d'Aarhus constitue une référence pour la concertation. Elle donne aux citoyens la possibilité de s'informer et de solliciter des pouvoirs publics tout renseignement sur l'environnement. Le public sera, de ce fait, en mesure de participer à la prise de décision dans une large gamme d'activités, qui ne se délimitent pas aux études d'impact ou aux enquêtes publiques, mais aussi aux programmes de protection des milieux. France nature et environnement a publié en mai 2006 un petit guide pratique pour mieux comprendre la Convention d'Aarhus : « Savoir pour mieux réagir »

→ Créer et mobiliser des instances de concertation

Pour élaborer un Agenda 21, la collectivité peut s'appuyer sur des instances déjà existantes. On peut citer :

- **Le Conseil de développement**, qui associe les acteurs socio-économiques d'un pays ou d'une agglomération à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire. Il formule des avis et des propositions d'actions sur les grandes orientations de développement et sur les programmes d'actions qui en découlent : organisation des déplacements, logement, développement économique... A Lyon, le Conseil de développement est composé de 260 membres, répartis en 6 collèges⁴³. C'est lui qui a été l'opérateur des débats pour l'élaboration de l'Agenda 21 adopté en 2005.

- **Les Conseils de quartier**, obligatoires pour les communes de plus de 80 000 habitants, dont la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés par le maire et lui faire des propositions, en particulier sur la politique de la ville. A Mérignac, les Conseils de quartier sont chargés de suivre l'avancement de l'Agenda 21.

- **Les Conseils locaux de la jeunesse**, qui réalisent des actions pour améliorer la vie des habitants du territoire. Leurs membres sont en général élus dans les établissements scolaires à l'initiative des collectivités (villes, départements, régions). Depuis 2002, un conseil départemental de la jeunesse est placé sous l'autorité du préfet. Il est composé de membres âgés de 16 à 26 ans, nommés pour deux ans par le préfet sur proposition des conseils locaux et associations locales.

- **Les Commissions consultatives compétentes pour les services publics locaux**, obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération inter-communale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes (comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants). Ces instances portent sur les modalités de gestion des services de gestion de l'eau, d'assainissement ou encore d'équipements sportifs... Elles comprennent des représentants d'associations locales, nommés par la collectivité territoriale ainsi que des élus de la collectivité territoriale.

- **Le Conseil économique et social régional**, chargé d'analyser les dossiers relatifs aux compétences de la région, d'apporter des avis motivés et des propositions aux élus régionaux. Il est composé des entrepreneurs, des syndicalistes, des salariés et des associations.

Ces instances présentent toutefois un inconvénient majeur : celui de ne pas toujours représenter la pluralité et la richesse des différentes composantes de la société civile. De nombreux Conseils de développement font en effet abstraction des citoyens tandis que les Comités de quartier ne symbolisent qu'une zone géographique limitée. Pour répondre à ce paradoxe, certaines collectivités créent des instances spécifiques à l'élaboration de l'Agenda 21. Elles sont ouvertes à tous les acteurs du territoire et peuvent être structurées en plusieurs collèges : citoyens, associations, entreprises, établissements publics.

⁴³ 6 collèges du Conseil de développement : acteurs économiques et organisations socio-professionnelles, organismes publics et assimilés, vie associative, représentation territoriale des habitants, citoyens, personnes qualifiées



Pour garantir la qualité des échanges, la collectivité veillera à la représentativité des acteurs dans ces instances. Si certaines catégories socio-professionnelles et/ou certaines zones géographiques ne sont pas représentées, des rencontres devront être organisées ultérieurement. Pour élaborer son Agenda 21, la ville de Toulouse s'est appuyée sur le Congrès des citoyens, mobilisant plus de 1 000 personnes à travers deux forums (ouverture et clôture des travaux) et quinze réunions publiques pour la « coproduction » du plan d'actions. Le Conseil général de l'Essonne a donné la parole à ses habitants lors de sept forums répartis sur tout le territoire. A l'issue de chacun de ces forums, les participants étaient invités à s'inscrire dans 4 groupes de

travail qui ont ensuite totalisé 48 réunions de travail. Quant au Conseil général des Côtes-d'Armor, il s'appuie sur l'observatoire du développement durable (O3D). Animé par le président du Conseil général, il est composé d'acteurs départementaux en lien avec les problématiques économiques, sociales et environnementales. Elus, professionnels, chambres consulaires, associations... Au total ce sont plus de 200 organismes qui apportent leur expertise sur la Haute qualité environnementale (HQE), les transports en commun en site propre, les achats responsables ou encore le développement des énergies renouvelables.

Engagée de longue date dans le développement durable, Valenciennes fait également preuve d'un véritable dialogue avec ces habitants. Numéro vert, messagerie électronique pour contacter les élus, « rendez-vous citoyen » annuel⁴⁴, séances publiques de concertation, forums... les outils portent leurs fruits. Les Valenciennois ont même la possibilité d'intervenir au Conseil municipal ; une vingtaine de questions y sont traitées chaque mois.

Bien qu'il soit préférable de faire appel à un animateur externe, certaines collectivités animent elles-mêmes les concertations. Pour y parvenir, Beauvais a formé ses agents. Une première séance, destinée aux chefs de service, « Conduire et animer des réunions de concertation », aborde les différents types de concertation (objectifs et type d'animation), la conception d'une réunion (y compris le rôle et la fonction de l'animateur et différentes techniques d'animation). La seconde, sur « la participation de la population », sensibilise les agents à l'importance de l'implication des acteurs dans la mise en œuvre d'un projet (son utilité, les effets attendus) et aux leviers de la participation (effets, principe, formes et techniques de la démarche participative).

⁴⁴ Ces rendez-vous évoquent la vie des quartiers et les projets qui doivent y être réalisés.

Lille, ville de dialogue et de participation

Lille est une ville de dialogue et de participation où l'Agenda 21 s'appuie sur des lieux de concertation et de proximité, comme :

- **Les conseils de quartier**, composés de 280 conseillers (le nombre de conseillers de quartier est calculé au prorata de la population), avec 50 % des sièges affectés aux représentants des courants politiques du Conseil municipal et vivant dans le quartier, 25 % des sièges aux représentants des milieux associatifs du quartier, et 25 % réservés aux habitants du quartier. Les conseils de quartier disposent de crédits d'investissement et de fonctionnement.

- **Les forums citoyens**, qui mobilisent entre 2 000 et 3 000 Lillois depuis 2001, permettent aux habitants de s'exprimer sur les politiques publiques et aux élus, qui gardent leurs prérogatives en matière de décision publique, d'adapter, de préciser, de définir leurs priorités dans l'engagement qu'ils ont contracté avec leurs électeurs. Ces échanges ont lieu au niveau du quartier, et sont organisés avec les présidents des conseils de quartier.

- **Les ateliers urbains de proximité** qui sont des lieux d'échange et de dialogue directs entre habitants, élus et techniciens. Pour chaque grand projet, d'aménagement ou de création d'équipement, en plus de la consultation des instances permanentes de la démocratie participative (conseil municipal d'enfants, conseils de quartier, conseil communal de concertation), tenant compte de leur expertise d'usage avant de prendre ses décisions, la municipalité a ouvert ces espaces d'information, de consultation et de concertation avec les riverains et futurs usagers.

- **Le conseil communal de concertation**, associe l'ensemble des acteurs institutionnels de la vie lilloise aux préoccupations et à l'action des pouvoirs publics municipaux : associations, organisations, syndicats et entreprises intéressées par les problèmes d'ensemble de la ville dans les domaines qui les concernent (160 membres). Il se saisit des questions transversales pour améliorer la vie de la cité.

- **Les commissions extra-municipales**, qui rassemblent des élus, des services municipaux, des partenaires institutionnels, des associations et Comités d'habitants pour proposer des actions sur l'environnement, la gérontologie, les personnes handicapées, la sécurité et la prévention de la délinquance, l'économie sociale et solidaire.

- **Le comité d'acteurs**, pour impulser « un nouvel art de ville, un nouvel art de vivre » intégrant la notion d'écoquartier sur son grand projet urbain. Cette structure identifie les moyens et les ressources locales mobilisables pour aller vers l'aménagement d'éco-quartiers. Un cadre stratégique a été formulé par ce Comité pour enrichir les projets urbains de critères et de solutions techniques et financières pour l'amélioration des performances environnementales (gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, éco-conception...), économiques (nouvelles filières, coût global...) et sociales (maîtrise des charges, accessibilité, mixité sociale, mixité de fonction...) de l'habitat.

- **Les commissions d'information de suivi et d'innovation** associent les riverains et les entreprises pour sortir des conflits et trouver des solutions innovantes et satisfaisantes pour toutes les parties prenantes.

→ Poser les règles de la concertation

L'efficacité de la concertation repose sur des règles précises et rigoureuses, tant sur la méthodologie que sur les moyens à affecter. En 1996, Corinne Lepage, alors ministre de l'environnement, a confié au cabinet C & S Conseils la rédaction d'une Charte de la concertation, qui fixe pour la première fois quelques règles simples pour conduire une concertation. Cette Charte incite les initiateurs (administrations, maîtres d'ouvrages publics, collectivités territoriales) à fournir aux différents partenaires les éléments d'un code de bonne conduite définissant l'esprit qui doit animer la concertation et les conditions nécessaires à son bon déroulement. Elle préconise également l'affectation d'un budget permettant aux parties prenantes de mener des contre-expertises.



LA BOÎTE À OUTILS

En 1996, le Ministère de l'aménagement du territoire propose une **charte de la concertation** qui s'articule autour de neuf articles :

- Article 1 : La concertation commence à l'amont du projet
- Article 2 : La concertation est aussi large que possible
- Article 3 : La concertation est mise en œuvre par les pouvoirs publics
- Article 4 : La concertation exige la transparence
- Article 5 : La concertation favorise la participation
- Article 6 : La concertation s'organise autour de temps forts
- Article 7 : La concertation nécessite souvent la présence d'un garant
- Article 8 : La concertation est financée par le maître d'ouvrage
- Article 9 : La concertation fait l'objet de bilans



Retrouver l'intégralité de la charte sur www.debatpublic.fr/docs/pdf/Charte_concertation_MATE.pdf



Au niveau local, un nombre croissant de collectivités élaborent des Chartes de participation. A Echirolles, ce contrat moral passé entre les acteurs de la ville (les habitants, les élus et les professionnels) revêt plusieurs fonctions : il pose les règles qui organisent le rôle et les principes de coopération entre les acteurs ; il précise les engagements de chacun en matière de concertation ; il décrit les instances et l'organisation de la concertation sur le territoire communal. La Charte énonce ce qui existe en matière d'instance de concertation, elle précise leur périmètre d'intervention, leur fonctionnement, leurs missions et leurs objectifs.



Retrouver des exemples de charte de concertation sur l'espace adhérent du Comité 21 www.comite21.org

L'envie de « vivre ensemble »

Serge Grouard, député - maire d'Orléans

Nous savons tous, aujourd'hui, que nos systèmes de production, de consommation et d'échanges menacent la planète ; sans assurer pour autant, ni l'aisance, ni la sécurité de tous. Moins encore le bonheur de chacun. Mais que faisons-nous ?

« Gouverner, c'est prévoir », dit un adage célèbre. Certes. Mais nous savons tous, dès maintenant, prévoir sans grande erreur les dangers qui nous menacent. Je crois plutôt que gouverner aujourd'hui, c'est agir. Mais agir autrement.

Aux menaces environnementales, à la nécessité d'un monde plus humain, le développement durable apporte une réponse. Il est, pour reprendre Bergson, ce qui permet que l'avenir ne soit plus « ce qui va arriver », mais « ce que nous allons en faire ». C'est là le premier « avantage » d'une démarche Agenda 21 : elle redonne à la politique un peu de son identité prométhéenne ; et sa grandeur charmelle, qui est de porter l'espoir.

La ville d'Orléans a donc lancé, en 2004, un grand programme de développement durable. Nous avons travaillé longtemps pour cela. Surtout, nous avons voulu travailler autrement. Je n'ai pas souhaité que les élus, seuls, décident. Je crois, en effet, que la responsabilisation de l'homme est le corollaire indispensable d'une politique humaniste et moderne. Pendant de longues soirées, des femmes et des hommes, citoyens volontaires, ont donc débattu ensemble, au sein d'un « Forum 21 ». C'est cette instance, qui a entièrement défini le programme d'actions. C'est ce Forum 21 qui, régulièrement, suit maintenant l'application de ce programme. Et j'y vois un second avantage. Parce qu'il doit être participatif, un Agenda 21 revivifie la démocratie, et peut recréer une envie de vivre ensemble.

Pour agir autrement, nous avons également dû investir, réorganiser des services, batailler pour une plus large transversalité, une plus grande efficacité. Nous avons, du même coup, fait des économies importantes, et constaté que ce thème parvenait à redonner du sens au travail de la ville. C'est précisément un troisième avantage de l'Agenda 21 : il constitue, à lui seul, un projet managérial extrêmement efficace. Mais cela, nous ne le savions pas au début.

Ce que je savais, en revanche, c'est qu'un jour – bientôt -, ma petite fille me demanderait ce que j'avais fait face à une catastrophe annoncée. Et que je voudrais, alors, ne pas passer pour un lâche. Au fond, c'est peut-être aussi, l'un des « avantages » de ce type de démarche : d'offrir une réponse aux enfants qu'on aime. Mais, pour ma part, j'appellerais plutôt cela : un bonheur.

7. Réaliser un diagnostic partagé

Le diagnostic est un préalable essentiel à l'élaboration de la stratégie. Il met en évidence les besoins, les attentes et les axes de progrès à investir.

→ Identifier les enjeux du territoire

Une analyse « technique » du territoire doit être réalisée, précisant la situation actuelle et les tendances d'évolution dans les domaines environnementaux, sociaux, économiques, culturels et démographiques.

A titre indicatif, **les axes d'investigation peuvent s'appuyer sur les seize domaines du cadre de référence de l'Etat** : la solidarité et la coopération décentralisée ; la santé ; la sécurité (risques naturels et technologiques) ; la sécurité (prévention des incivilités) ; l'accès à la connaissance ; la culture ; le sport et les loisirs ; le développement économique ; le tourisme ; l'agriculture et la gestion des forêts ; l'emploi ; l'urbanisme ; l'aménagement ; le logement ; les déplacements, les transports et les infrastructures ; la conservation de la biodiversité et la préservation des ressources naturelles ; l'énergie ; la gestion responsable et les services au public.

A Toulouse, sept grandes problématiques ont été étudiées : aménagement et déplacements ; environnement ; énergie, air et changements climatiques ; économie ; culture et société ; nuisances, risques et santé publique ; participation citoyenne et partenariats.



DES ACTEURS À MOBILISER

A Narbonne, la ville et la Communauté d'agglomération ont engagé un diagnostic environnemental de leur territoire, en s'appuyant sur l'expertise de **Veolia Environnement**. Sur la base d'une convention de partenariat, une étude technique a été réalisée par un ingénieur recherche & développement de Veolia sur dix axes clés : les ressources en eau, la pollution de l'air, les nuisances sonores, la gestion des risques, la production et le traitement des déchets, la consommation énergétique, la pollution des sols, les transports. En parallèle, une étude énergétique a été développée en partenariat avec **EDF** et le groupe **European Institute for Energy Research (EiFER)**. L'objectif : évaluer les besoins en énergie actuels et à venir (électricité, gaz, chaleur et hydrocarbures) sur l'ensemble de la ville de Narbonne.

Pour réaliser un diagnostic, la collectivité peut également s'appuyer sur différents outils ; le Bilan CarboneTM en est un. Développé par l'ADEME, cette méthode comptabilise les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du territoire (industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture transport...). Une aide correspondant à 50 % du coût de la prestation⁴⁵ est apportée aux collectivités.

⁴⁵ L'aide de l'ADEME est plafonnée à 30 000 euros.

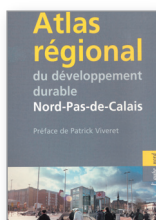
Chacun des champs étudiés est ensuite comparé aux références régionales et nationales. Pour cela, la collectivité s'appuie sur les données de l'Ifen, de l'Insee ou encore celles collectées par l'Observatoire des territoires⁴⁶. Au regard de cette analyse, les points forts et les faiblesses du territoire par rapport aux enjeux du développement durable sont précisés.

Pour l'Agenda 21 de l'Isère, dix-neuf problématiques majeures ont été passées au crible d'une évaluation multicritères. Elles ont été regroupées en cinq familles : la nature à préserver, la gestion des nécessités, l'optimisation des potentiels, la qualité de la vie, la pratique des solidarités.

Chacune a été analysée à partir de cinq questionnements :

- La politique suivie permet-elle de répondre aux besoins actuels de la population ?
- Prend-elle en considération les besoins des générations futures ?
- Prend-elle en compte les inégalités territoriales ?
- Met-elle en œuvre tous les partenariats possibles dans une perspective d'action solidaire ?
- A-t-elle exploité tous les potentiels d'enrichissement dus tant à la concertation qu'à la communication ?

Chaque évaluation se traduit par un diagramme qui représente, d'une part, la réalité mesurée, et d'autre part, l'idéal souhaitable.



Un rapport synthétique des enjeux est très souvent rédigé et présenté à la population. Dans le cadre de son Agenda 21,

la région Nord-Pas-de-Calais a publié en 2004 un atlas régional du développement durable. Ce document, illustré de graphiques et de cartes, mesure l'ampleur du chemin à parcourir vers le développement durable. Il s'articule sur une trentaine de thèmes : solidarité internationale, formation, changement climatique, ressource en eau, risques industriels, éco-entreprises,

espérance de vie, habitat, accès à l'information...

 **Retrouver des exemples de diagnostic sur l'espace adhérent du Comité 21 – www.comite21.org**

→ Analyser les politiques communales

La collectivité s'appuie sur un grand nombre de compétences pour développer son territoire : urbanisme, habitat, transports, solidarité... Pour analyser la pertinence de ses politiques vis-à-vis du développement durable, un audit des actions de la collectivité est réalisé. L'analyse porte sur la gestion des projets (la gouvernance) et leurs impacts environnementaux, sociaux, économiques ou urbanistiques. Elle se fait en collaboration avec le comité de pilotage et le comité d'animation.

La collectivité peut s'appuyer sur la grille de lecture des projets territoriaux de développement durable, adossée au cadre de référence de l'Etat. Elle se décompose en quatre parties :

- une description des éléments généraux du projet et de son contexte ;
- une évaluation de l'adéquation de la stratégie et du plan d'action avec les cinq finalités du développement durable ;

⁴⁶ www.territoires.gouv.fr

- une analyse de la prise en compte des éléments déterminants de la démarche ;
- des éléments de conclusion sur le dossier et le projet analysés.

 Retrouver la grille d'analyse d'un projet territorial de développement durable sur www.ecologie.gouv.fr/Grille-de-lecture-ecriture.html

Le département du Val-de-Marne a conçu sa propre grille d'analyse des projets départementaux au regard du développement durable sur la base d'une méthodologie de suivi et d'évaluation. Conçue à l'origine par la DSEA⁴⁷ pour évaluer les projets d'assainissement, elle est aujourd'hui transférable à tous les projets. Les principaux objectifs de cette grille sont :

- d'intégrer concrètement les principes du développement durable dans les projets prenant en compte l'interdépendance des questions soulevées, la transversalité de l'analyse et des réponses et le respect du long terme ;
- d'évaluer, qualitativement, les projets et les opérations au regard des critères du développement durable ;
- de sensibiliser et former le personnel du Conseil général ;
- de produire une méthode et un outil transférable aux autres directions du Conseil général.



LA BOÎTE À OUTILS

L'association Cohérence a mis en place un outil inédit en France qui permet aux 1 200 communes de Bretagne de mesurer la prise en compte du développement durable et solidaire. Ce baromètre composé de 114 questions, favorise également le dialogue entre les élus et avec les acteurs du territoire. Cet outil s'inspire d'un exemple hollandais, *Duurzaamheidsmeter* ou miroir de la durabilité, qui est opérationnel depuis 1999 chez notre voisin européen. Prenant la forme d'un questionnaire, l'idée n'est pas de faire « un contrôle » avec les bons et les mauvais élèves, mais plutôt de mesurer ensemble tous les aspects possibles du développement durable, de rendre visible et d'impulser une dynamique.

Voici quelques exemples de questions :

- Votre commune intègre-t-elle des clauses sociales et environnementales dans ses appels d'offre ?
- Votre commune sensibilise-t-elle ses habitants à la consommation de produits issus de circuits courts ?
- L'accessibilité des bâtiments et transports publics est-elle adaptée pour les personnes à mobilité réduite dans votre commune ?
- Votre commune a-t-elle créé un espace de jardins familiaux ou de jardins collectifs ?
- Votre commune interdit-elle d'utiliser des pesticides pour le désherbage des parcs et autres espaces publics ?
- Y a-t-il un temps systématiquement prévu et clairement destiné à l'expression des citoyens durant les conseils municipaux de votre commune ?

Pour plus d'information : www.reseau-coherence.org/IMG/pdf/Barometre-D-D-S-v1.pdf

⁴⁷ Direction des services de l'environnement et de l'assainissement

Pour compléter cette analyse, des rencontres pourront être organisées, avec les élus, les services et les membres du Comité partenarial. Un rapport synthétique présentera les atouts, les faiblesses, les menaces et les opportunités pour chacun des domaines d'intervention de la collectivité.

→ Réaliser un diagnostic des attentes

Chacun des enjeux identifiés dans le diagnostic technique fait l'objet d'une réflexion avec les citoyens, les acteurs socio-économiques (entreprises, associations, établissements publics...) et les partenaires de la collectivité (prestataires). Cette étape vise à obtenir une connaissance plus fine du territoire et à recueillir la perception des différents acteurs sur le développement de la collectivité.

Le recueil des attentes du public peut être réalisé via plusieurs démarches complémentaires :

- un questionnaire, diffusé par courrier spécifique, au sein du journal municipal, dans la presse locale ou sur le site Internet de la collectivité ;
- des instances d'échanges et de débats, mobilisant les acteurs du territoire dans leur diversité.

► La diffusion d'un questionnaire

Dans un premier temps, un questionnaire permet de mesurer les préoccupations et les attentes des citoyens vis-à-vis de la collectivité et de ses partenaires.

En 2003, la ville de Bourges a envoyé un questionnaire à tous les foyers (taux de remontée : 10%, soit 3 800 réponses) pour identifier les préoccupations mais aussi analyser les habitudes et comportements, sur huit thèmes : les déplacements et la qualité de l'air, la gestion des déchets, la consommation d'énergie, l'eau, le bruit, la propreté, le patrimoine vert, la pédagogie et l'information. Les conclusions ont été présentées aux habitants et ont enrichi les propositions des groupes de travail, composés d'employés municipaux. C'est à partir de ces réflexions que l'Agenda 21 a été élaboré.



Retrouver des exemples de questionnaire sur www.comite21.org (espace adhérents)

► L'organisation d'une concertation

Dans un deuxième temps, des réunions d'échanges enrichissent les différents diagnostics et le questionnaire. **La qualité des échanges est liée au respect des équilibres socio-économiques dans la représentation des groupes de travail.**

Dans la Communauté de communes de Decazeville-Aubin, l'élaboration du diagnostic a ainsi été confiée à un groupe de travail transversal, issu des différentes commissions du Conseil de développement local⁴⁸. Au total, 23 personnes (8 élus, 7 socioprofessionnels et 8 représentants associatifs), issues de chacune des commissions du Conseil de développement, ont participé au groupe de travail « analyse qualitative », destiné à élaborer le recueil des perceptions.

⁴⁸ Le Conseil de développement de Decazeville-Aubin est composé des forces vives du territoire : représentants du monde associatif, de syndicats, de chefs d'entreprise, d'élus, de commerçants et artisans. Il est organisé en cinq commissions thématiques : « développement économique », « environnement », « aménagement du territoire », « équité sociale », et « services de la collectivité ». La Communauté de communes a été la première en France à être dotée d'un tel outil, qui n'est obligatoire que pour les agglomérations et les pays.

A Mouans-Sartoux, les associations, les chefs d'entreprises et les citoyens ont participé en juin 2007 aux Ateliers 21 pour élaborer le diagnostic de la commune. Sur la base d'un pré-diagnostic technique, quatre groupes de travail ont été mis en place : aménagement du territoire et déplacements ; environnement, biodiversité, paysages ; culture, sports, loisirs, accès à la connaissance, équipements ; lien social, emploi, santé, modes de production et de consommation responsables.

Dans le Luberon, le Parc naturel régional a organisé des rencontres à domicile. Autrement plus efficaces et plus stimulantes, ces rencontres conviviales entre les élus, les techniciens et les habitants rapprochent les citoyens de leur territoire. Résultat : quelques mois plus tard, après avoir intégré les conclusions de ces échanges, les élus organisaient une rencontre au siège du Parc et obtenaient un record de participation...

Le diagnostic final présentera un regard croisé entre le diagnostic technique, l'analyse des politiques communales et les attentes formulées par les acteurs du territoire.



8. Définir les axes stratégiques

Sur la base du diagnostic, la collectivité identifie les défis à relever et définit les axes à investir. **Ces engagements dans les court, moyen et long termes, doivent être exprimés de façon à ce qu'ils soient mobilisateurs et compréhensibles par tous.** Ces axes peuvent s'appuyer sur les cinq engagements retenus par le Comité 21.

Les quatre axes de l'Agenda 21 du Séquestre (1 775 habitants) témoignent de la volonté des élus d'animer une communauté « responsable » : construire ensemble ; vivre bien ensemble ; poursuivre ensemble un développement équilibré du territoire ; œuvrer ensemble pour les générations futures...

Dans l'Hérault, le président André Vezhinet impulse huit défis pour le territoire : un toit pour chacun ; inventer une économie des besoins ; ne laisser personne au bord du chemin ; gagner la bataille de l'eau ; donner toute sa place à la jeunesse ; garantir un équilibre du territoire ; des collèges à la bonne échelle ; s'épanouir dans un monde qui change.

À Orléans, six axes pédagogiques sont inscrits à l'Agenda 21 : se déplacer autrement, habiter autrement, réduire les exclusions, vivre autrement, favoriser un autre développement, revivifier la démocratie.

L'identification des axes stratégiques de l'Agenda 21 peut se faire en concertation avec les acteurs du territoire, sous forme de questionnaire par exemple.



LA BOÎTE À OUTILS

Les 5 engagements du Comité 21

Le Comité 21 et ses adhérents, dans le cadre du dixième anniversaire de l'association, ont choisi 5 engagements à échéance de dix ans (2005-2015), avec pour emblème les Objectifs du millénaire, excellente synthèse des enjeux à résoudre, aux niveaux local et planétaire :

- adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO₂ ;
- préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable ;
- respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions ;
- soutenir les filières environnementales et l'économie sociale ;
- renforcer la solidarité internationale et promouvoir l'affectation de 1% du budget des métropoles, départements et régions au Objectifs du millénaire.

Pour en savoir plus : www.comite21.org

9. Elaborer le programme d'actions

Le plan d'actions Agenda 21 n'a de valeur que s'il est partagé par tous les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Tout comme l'étape du diagnostic, des ateliers de concertation sont mis en place par les collectivités. Les propositions formulées font alors l'objet d'une analyse technico-financière et d'un vote par les élus.

→ Définir les objectifs

L'Agenda 21 comporte des objectifs, chiffrés si possible, et des échéances à court, moyen et long termes. La définition de ces objectifs ne repose pas seulement sur le diagnostic partagé. Elle doit également s'inspirer d'une vision plus large du territoire et prendre en compte les priorités nationales, européennes et internationales (engagements d'Aalborg, Objectifs du millénaire, Accords de San Francisco, ...). En voici quelques uns :

- réduire de 50% la population vivant avec moins de 1\$ par jour et qui souffre de la faim (Objectifs du millénaire) ;
- diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre par habitant, d'ici à 2050 (loi n° 2005-781 de programme fixant les orientations de la politique énergétique) ;
- réduire de 25 % les gaz à effet de serre émis par leurs voitures, usines et centrales thermiques d'ici à 2030 (Engagements de San Francisco) ;
- stabiliser la production de déchets d'ici à 2008 et réduire les masses de déchets envoyés en décharge ou en incinérateur à 250 kg en 2010 et 200 kg en 2015, contre 290 kg en 2005 (Campagne « Réduisons nos déchets ça déborde », 2005) ;
- accroître de 50 % d'ici à 2010 la production d'énergie renouvelable thermique et porter la part d'électricité d'origine renouvelable à 21 % en 2010 – (Plan climat / loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique) ;
- acheter 20 % de véhicules propres lors du renouvellement des flottes (dont 5 % de véhicules électriques, si possible) - hors véhicules d'intervention (SNDD) ;
- réduire d'un tiers la pauvreté en cinq ans (engagement du gouvernement français en 2007) ;
- ...

Conformément au Plan climat national, les Agenda 21 de Nantes Métropole et du Conseil général des Hauts-de-Seine se sont engagés à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. A Lille, la ville s'est fixée pour objectif un approvisionnement à hauteur de 25% d'énergies renouvelables pour son marché d'éclairage publique.

→ Elaborer le plan d'actions

La construction du plan Agenda 21 fait également l'objet d'une réflexion collective. Pour chacun des objectifs retenus, des propositions d'actions sont formulées par les acteurs du territoire. Il faut toutefois **éviter le « catalogue de bonnes intentions » ou les plans pharaoniques**, dont la réalisation serait irréaliste. Même si certaines actions sont inscrites dans la durée, le plan doit également produire des résultats à court terme, condition indispensable pour la mobilisation des acteurs. Au Havre, ce sont près de 1400 propositions d'actions qui ont été formulées sur les neuf axes de l'Agenda 21. A Orléans, 234 actions ont été proposées à l'issue des quatre séances de travail du Forum 21.

 Retrouver des propositions d'actions par enjeux et échelles territoriales sur l'espace adhérents du Comité 21 www.comite21.org

Toutes les propositions émises lors de la concertation font ensuite l'objet d'une **étude de faisabilité** par le Comité d'animation qui va étudier la validité réglementaire, financière et technique des actions. A Toulouse, l'année 2006 a été consacrée à analyser et hiérarchiser les 700 propositions d'actions. Au final, ce sont 99 actions qui ont été retenues. L'Agence régionale pour l'environnement, le Grand Toulouse, l'ADEME, la DIREN, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Tisseo-SMTC (prestataire transport), l'Ordre des architectes, le Groupement départemental HLM, la Fédération des promoteurs-constructeurs et l'Oramip (qualité de l'air) ont également été associés à cette étude de faisabilité.

Les actions non-retenues par la collectivité devront faire l'objet d'une réunion spécifique au sein du Comité partenarial. Les membres décident alors de prendre en charge (ou non) certaines des actions formulées par les habitants. Des **contrats d'objectifs** peuvent être signés entre la collectivité et le partenaire.

Dès 1995, sous l'impulsion de son maire, la ville de Bourges a proposé à tous ses habitants de préserver l'environnement et le cadre de vie (marais, jardins et cours d'eau...). Cet engagement s'est traduit en 2003 par un Contrat environnemental avec les Berruyers : « Habitant du monde, citoyen de Bourges – Habitant de Bourges, citoyen du monde ». Ce pacte entre la ville et ses habitants mobilise également les associations, les partenaires institutionnels et les professionnels, sur des sujets aussi variés que la réduction des déchets et leur valorisation par le tri, la limitation des pollutions et des nuisances (bruit, déjections canines, tags...), les économies et la gestion des ressources naturelles (consommation et qualité de l'eau, lutte contre les gaz à effet de serre...), la valorisation et la promotion des énergies renouvelables et propres et la sensibilisation à l'environnement. Dans le prolongement de cette initiative, la ville a délibéré un Agenda 21.

A Valenciennes, des contrats d'objectifs sont signés avec les Comités de quartier pour recueillir les attentes des habitants et faire émerger des actions concrètes en faveur du développement durable. Chaque contrat fixe pour cinq ans, avec un réajustement annuel, un plan d'actions détaillé à réaliser dans chacun des quartiers.

Le programme d'actions est ensuite soumis au Comité stratégique, qui va hiérarchiser les priorités. Chaque action fait alors l'objet d'un « cahier des

charges », précisant les objectifs attendus, le descriptif et le calendrier de réalisation, les résultats attendus, le pilote de l'action, les publics concernés, les indicateurs de suivi et de résultat, le budget, les partenaires associés...

 **Retrouver des plans d'actions Agenda 21 sur www.agenda21france.org**

Fiche-action de l'Agenda 21 d'Albi (juin 2007)	
ORIENTATION : Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire	
FICHE ACTIONS N°1	TITRE : Elaborer une charte qualité à destination des opérations d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés)
<p>ENJEUX DD</p> <p>Environnement Assurer l'intégration urbaine des nouvelles opérations</p> <p>Améliorer la qualité et la fonctionnalité des aménagements</p> <p>Economie Optimiser la gestion urbaine (entretien des espaces publics, collecte des déchets, maintenance des réseaux, gestion des eaux pluviales)</p> <p>Social Améliorer la qualité de vie</p> <p>Gouvernance Partenariat entre la collectivité et les acteurs privés de l'aménagement et de la construction</p>	<p>OBJECTIFS</p> <p>La ville d'Albi conduit un projet urbain de valorisation de son centre ville et de ses quartiers basé sur la qualité et la durabilité de ses aménagements. Cette action s'inscrit dans le sixième axe « favoriser la qualité de vie », du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD).</p> <p>Dans le cadre de cette action, la ville poursuit les objectifs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la qualité urbaine et environnementale des opérations d'urbanisation et par conséquent la qualité de vie et de fonctionnement dans ces nouveaux lieux d'habitation ; - optimiser la gestion urbaine de ces espaces au niveau de l'entretien et des services publics ; - définir une démarche interne concertée de gestion de ces opérations, de la pré-instruction jusqu'à l'achèvement des travaux ; - clarifier les rapports entre les opérateurs et les services municipaux. <p>ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE ET À POURSUIVRE</p> <p>Elaborer un document, la charte pour un développement urbain de qualité, qui sera remis à tous les opérateurs albigeois et à tout promoteur venant présenter un avant-projet d'opération d'urbanisme (ZAC, lotissement, permis groupés).</p> <p>Il servira :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à améliorer le montage du dossier de l'opération en vue de son instruction ; - à sensibiliser l'opérateur à la bonne qualité du projet. <p>Cette charte comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rappel des objectifs de la charte ; - le cadre juridique et réglementaire (définition de l'opération, réglementation applicable, pièces à fournir, obligation des opérateurs, avancement et achèvement des travaux) ; - les critères de qualité urbaine et de fonctionnement (cohérence de l'opération dans son environnement urbain, implantation des constructions, traitement architectural, espaces libres et plantations) ; - le cahier des charges des prescriptions techniques de la ville (voirie, assainissement, espaces verts, éclairage, NTIC...). <p>Diffuser et sensibiliser les acteurs locaux de l'aménagement et de la construction.</p> <p>ACTIONS RÉALISÉES</p>
Pilote(s) Etudes et projets urbains	PARTENAIRES Les services techniques municipaux, l'ensemble des acteurs locaux de l'aménagement et de la construction
Délais : 2008 - 2009	
INDICATEURS Nombre de projets respectant la charte pour un développement urbain de qualité.	

→ Publier et diffuser l'Agenda 21

A l'issue de la validation du programme d'actions, l'Agenda 21 local est publié. Ce document synthétise les travaux réalisés lors des précédentes étapes. Pédagogique, il est très souvent illustré de cartes, graphiques, chiffres et photos. Dans un souci d'exemplarité, la collectivité veillera à introduire des critères sociaux et environnementaux dans le marché d'impression de l'Agenda 21.



EN SAVOIR +

Actuellement, les 6 500 imprimeries françaises produisent, un peu partout sur le territoire, des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) : révélateurs, fixateurs, solvants... Dans de trop nombreux cas, ces déchets dangereux ne suivent pas une filière d'élimination conforme à la réglementation (et ce, depuis la collecte jusqu'à l'élimination finale). Pour faciliter le passage à de nouvelles pratiques, plus responsables, les syndicats professionnels se sont associés aux Chambres de commerce et d'industrie et aux Chambres de métiers pour proposer aux imprimeurs un dispositif commun : **Imprim'Vert**.

Le plan d'actions sera diffusé lors d'une rencontre, présidée par le premier magistrat, avec l'ensemble des acteurs et des partenaires ayant contribué à sa conception et les habitants. On renforcera l'impact du lancement de ce plan, en organisant sa signature par l'ensemble des partenaires associés : collectivité, services déconcentrés de l'Etat, établissements publics, associations, établissements scolaires, médias, entreprises...



Photo : Présentation de l'Agenda 21 de Pantin à la population

10. Mesurer les résultats

L'Agenda 21 est une démarche d'amélioration continue. Il incite les collectivités à définir des indicateurs pour mesurer la valeur ajoutée et l'efficacité de la stratégie mise en œuvre. Cette évaluation doit prendre en compte la responsabilité de la collectivité mais aussi celle des acteurs associés. Le dispositif, pour être opérationnel et reconnu, doit être construit en collaboration avec l'ensemble des forces vives du territoire. En France, l'action publique est peu coutumière du fait. Si on s'en tient aux collectivités engagées dans un Agenda 21 (298 au 1^{er} janvier 2008), seulement 10% ont mis en place un dispositif d'évaluation.

→ Identifier les indicateurs

L'évaluation doit s'appuyer sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs. Ces indicateurs permettent de vérifier l'état d'avancement du plan, de mesurer l'adéquation entre les objectifs et les résultats, d'améliorer l'efficacité, de corriger, de réorienter et d'enrichir le plan d'actions. **Il faut veiller à limiter le nombre d'indicateurs pour éviter « l'usine à gaz ».** L'objectif est bien d'aiguiser l'appétit de l'action et non de décourager les services.

La conception du dispositif d'évaluation doit être intégrée en amont, pendant l'élaboration du plan d'actions. Il doit s'appuyer sur l'expertise des citoyens et des partenaires de l'Agenda 21. A Echirolles, l'évaluation de l'Agenda 21 a mobilisé 30 habitants volontaires, 19 agents communaux, des élus, 25 experts et le service développement durable. Après 9 ateliers, 49 indicateurs ont été retenus.

Agenda 21 d'Echirolles 49 indicateurs

<p>Accès à l'information et participation à la vie de la cité</p>	<p>Objectif > Développer la prise de conscience environnementale des acteurs de la ville d'Echirolles</p> <p>Indicateur : <i>Nombre d'Echirollois ayant intégré le développement durable dans leurs pratiques professionnelles et leurs comportements personnels (enquête).</i></p>
<p>Maîtrise de l'énergie et utilisation des énergies renouvelables et locales</p>	<p>Objectif > Economiser les énergies fossiles et tendre vers une plus grande autonomie énergétique</p> <p>Indicateurs : <i>Consommation d'énergie de la mairie (bâtiments, éclairage et carburants) Consommation globale de la ville avec une distinction par source d'énergie et secteurs consommateurs Quantité d'émissions de CO₂ évitées grâce aux installations "énergies renouvelables" du territoire</i></p> <p>Objectif > Permettre l'accès de tous à l'énergie</p> <p>Indicateurs : <i>Nombre de coupures d'électricité pour cause d'impayés Nombres de foyers/an bénéficiant d'aides pour l'accès à l'énergie</i></p>

Transports alternatifs à la voiture et mobilité	<p>Objectif > Améliorer la qualité de l'air Indicateurs : <i>Nombre de jours où l'indice ATMO est inférieur à 4</i> <i>Quantité de polluants (Nox et COV) émis/habitant/an</i></p> <p>Objectif > Rationaliser les déplacements et garantir une meilleure sécurité Indicateurs : <i>Nombre d'accidents sur les voiries dont nombre d'accidents impliquant des piétons et des deux roues</i> <i>Part en % de chaque mode de transport dans la mobilité des Echirollois</i> <i>Nombre de kilomètres de pistes cyclables</i> <i>Emissions de CO₂ liées aux déplacements des Echirollois</i></p>
Préservation de la ressource en eau	<p>Objectif > Préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau Indicateurs : <i>Pourcentage d'analyses conformes aux normes de potabilité</i> <i>Consommation globale d'eau de la commune avec une répartition par secteur (habitat, industrie, tertiaire et part de la mairie)</i> <i>Rendement du réseau</i></p> <p>Objectif > Assurer à tous le droit d'accès à une eau de qualité Indicateurs : <i>Evolution du prix de l'eau</i> <i>Volume d'eau ou montant impayés/an</i></p>
Préservation du patrimoine naturel et des espaces verts	<p>Objectif > Participer au maintien de la biodiversité et à la valorisation du patrimoine végétal Indicateurs : <i>Suivi de l'inventaire faune-flore réalisé en 2005</i> <i>Quantité de pesticides et d'herbicides utilisés pour l'ensemble des espaces verts gérés par la ville</i></p> <p>Objectif > Améliorer le cadre de vie des habitants à l'échelle de la ville et des quartiers Indicateur : <i>Surface d'espaces verts publics par habitant</i></p> <p>Objectif > Limiter la production de déchets et améliorer leur gestion Indicateurs : <i>Quantité d'ordures ménagères collectées à Echirolles par an et par habitant</i> <i>Quantité de déchets ménagers collectés dans la poubelle verte</i></p> <p>Objectif > Garantir un cadre de vie propre Indicateurs : <i>Quantité de déjections canines collectées sur l'ensemble des canisites</i> <i>Quantité de déchets collectés par la ville sur la voie publique</i></p>
Prévention des risques majeurs	<p>Objectif > Assurer la sécurité des habitants et maîtriser les risques Indicateurs : <i>Nombre d'exercices pratiqués par la commune dans le cadre du PCS (Plan communal de sauvegarde)</i> <i>Enquête sur la connaissance du risque et des mesures de sauvegarde</i></p> <p>Objectif > Renforcer l'information des habitants Indicateur : <i>Moyens d'information et de communication : articles parus dans Cité Echirolles, nombre de réunions d'information et participation, etc.</i></p>

<p>Aménagement urbain</p>	<p>Objectif > Aménager la ville pour garantir un cadre de vie agréable et durable Indicateur : Pourcentage d'Echirollois satisfaits de leur cadre de vie</p> <p>Objectif > Favoriser un habitat respectueux de l'environnement Indicateur : Nombre de logements construits ou réhabilités avec une démarche HQE sur l'ensemble des logements construits ou réhabilités</p> <p>Objectif > Participer à la limitation de l'étalement urbain à l'échelle du bassin de vie Indicateur : Évolution de la densité urbaine (nombre d'habitants/km²)</p> <p>Objectif > Augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à la ville et de responsabilité vis-à-vis d'elle Indicateur : Nombre d'associations à Echirolles (ou adhérents)</p>
<p>Développement économique solidaire et respectueux de l'environnement</p>	<p>Objectif > Développer une économie locale respectueuse de l'environnement naturel et humain Indicateurs : <i>Evolution du nombre des marchés passés par la ville qui intègrent des critères de développement durable (sociaux et environnementaux)</i> <i>Evolution du nombre de PDE (Plan de déplacements d'entreprise) mis en place sur Echirolles et nombre de salariés concernés</i> <i>Evolution du nombre d'emplois et de la population active</i></p> <p>Objectif > Jouer sur les solidarités territoriales pour dynamiser et organiser l'activité économique du bassin d'emploi Indicateur : <i>A définir ultérieurement</i></p>
<p>Équité sociale et solidarité</p>	<p>Objectif > Lutter contre les exclusions et donner à chacun les moyens de se construire dans la ville Indicateurs : <i>Nombre d'Echirollois bénéficiaires du RMI</i> <i>Nombre d'Echirollois demandeurs d'emploi</i> <i>Nombre d'Echirollois bénéficiaires de l'APA (Aide personnalisée à l'autonomie) et/ou minimum vieillesse (indicateur de précarité des personnes de plus de 60 ans)</i> <i>Répartition territoriale des logements sociaux</i> <i>Nombre de cas de suicides à Echirolles (indicateur de mal-être)</i></p>
<p>Le développement durable à travers l'éducation, le sport et la culture</p>	<p>Objectif > Favoriser l'acquisition d'une culture commune de l'environnement et du développement durable Indicateurs : <i>Nombre et part des enfants sensibilisés à l'environnement et au développement durable dans les écoles primaires, les centres de loisirs et dans les classes transplantées</i> <i>Nombre d'animations sur le développement durable mises en place par la ville et le nombre de participants</i> <i>Nombre d'actions de sensibilisation et de formation sur le développement durable à destination des agents communaux mises en place par la ville</i></p> <p>Objectif > Intégrer le développement durable à l'éducation, au sport et à la culture Indicateur : <i>Budget annuel de la ville consacré à l'éducation à l'environnement et au développement durable (pour tous les publics)</i></p>
<p>Solidarité internationale</p>	<p>Objectif > S'impliquer par des pratiques locales pour contribuer à la mise en œuvre du développement durable à l'échelle mondiale Indicateurs : <i>Budget de la ville alloué à des opérations de solidarité internationale</i> <i>Nombre d'enfants scolarisés à Hoéyogbé-Honhoué et répartition filles/garçons</i> <i>Approvisionnement en eau potable d'Honhoué : volume d'eau distribué en m³/an, nombre de points de distribution - Approvisionnement en électricité : nombre d'abonnés</i> <i>Nombre d'associations échirolloises consacrées à une action de solidarité internationale</i></p>

Pour mesurer leur Agenda 21, les collectivités peuvent s'appuyer sur un outil gratuit, Local Evaluation 21. Il permet à chaque agent d'auto-évaluer la qualité et l'avancée de ses projets de développement durable. Une fois le questionnaire rempli, un rapport est produit et automatiquement envoyé à la collectivité. Cette étude contient l'analyse des forces et faiblesses du processus local de développement durable et la compare aux scores obtenus par d'autres collectivités locales européennes.



Mesurer la qualité de votre projet sur www.localevaluation21.org

D'autres collectivités s'appuient sur des **indicateurs globaux** : Empreinte écologique, Indice de développement humain, Indicateurs de Prescottt-Allen, Bilan Carbone... les instruments existent. L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) a initié en 2006 une méthode pour évaluer la qualité de vie et le bien-être sur le territoire régional. Ces travaux s'appuient sur le baromètre de Robert Prescottt-Allen. Ils croisent une quarantaine d'indicateurs relatifs à la dimension humaine (santé publique, population, richesse, éducation, communication, égalité, criminalité, paix et libertés) pour former un Indice du bien-être humain, et une cinquantaine d'indicateurs relatifs à l'environnement (diversité des terres, protection des zones géographiques, qualité et disponibilité de l'eau, la qualité locale de l'air, diversité génétique, consommation de l'énergie et pression sur les ressources) pour former un Indice du bien-être de l'écosystème. Ces deux indices sont ensuite agrégés.

→ Recueillir les données

Une grande partie des données environnementales, sociales et économiques est disponible et partiellement structurée. La première étape pour la collectivité consiste donc à identifier les structures qui conservent ces informations : Ifen, Insee, services déconcentrés de l'Etat, agence régionale, associations...

Certaines collectivités créent des observatoires pour recueillir et rendre disponible ces données. Cela participe à la transparence de la démarche. En Midi-Pyrénées, la région dispose de 46 indices régionaux pour dresser un état des lieux en matière de développement durable, suivre les évolutions et partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce travail, en partenariat avec l'Insee, s'est traduit par une publication présentant les grandes tendances et les enjeux du développement durable. Il a été rendu possible grâce à l'appui méthodologique de l'Ifen et au concours d'experts régionaux des services de l'Etat (Diren, Draf) et de l'Agence régionale pour l'environnement. Ce recueil de données, réalisé annuellement, est mis en ligne sur les sites internet de l'Insee et de la région.



Retrouver les travaux de Midi-Pyrénées sur www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/rfc/docs/d142sommair.htm

A Lyon, la Communauté urbaine s'est dotée d'un observatoire du développement durable articulé autour d'un volet économique, un volet social et un volet environnemental. L'objectif est de construire un outil permettant d'évaluer la performance globale du territoire en matière de développement

durable. Ce projet est réalisé en partenariat avec les services de l'Etat, de la Région, du Conseil général, l'Insee, la Caisse d'allocation familiale, les Universités et l'Agence d'urbanisme.



DES ACTEURS À MOBILISER

Depuis 2004 (décret 2004-1053 du 5 octobre 2004), des **pôles « environnement et développement durable »** se mettent en place dans les régions. Il s'agit d'assurer la cohérence et la convergence des services l'Etat et des établissements publics. On y retrouve généralement les Diren, les DRIRE, l'ADEME, l'Agence de l'eau, l'ONF, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage), l'Office national des forêts, le Conservatoire du littoral, le Conseil supérieur de la pêche, ...

→ Rédiger un rapport

A partir des données récoltées, les collectivités sont invitées à rédiger un rapport d'analyse. Ce document permet de surveiller régulièrement les évolutions, les progrès et les difficultés rencontrés. Il rend compte auprès des acteurs concernés (collectivités territoriales, parties prenantes, population) des actions engagées et de leurs impacts sur le territoire. Il contribue à la transparence des politiques publiques et constitue un document de communication. L'Agenda 21 de l'Essonne est évalué depuis 2003 par un Observatoire participatif des engagements, composé de 389 personnes (habitants et représentants d'associations). Ce forum rédige chaque année un rapport d'appréciation citoyenne. A Echirolles, le rapport fait une large place à la pédagogie. Les indicateurs sont compréhensibles et accessibles à tous. Le document « Agenda 21, l'évaluation en actions » a d'ailleurs reçu le Prix de l'Edition 2007 au Festival européen de la communication responsable.



Retrouver l'intégralité du rapport de l'Agenda 21 d'Echirolles sur www.ville-echirolles.fr/images/telechargements/agenda21_0607/ech_agenda21_0607.pdf

Evaluation de l'Agenda 21 de Toulouse

A Toulouse, la culture de l'évaluation n'est pas récente. Dès les années 1990, la ville a établi un Observatoire de l'environnement avec des indicateurs globaux qui balayent dix thématiques et une soixantaine d'indicateurs (référentiel R.E.S.P.E.C.T). Cet Observatoire, qui comporte de l'information numérique (cartographies) et qualitative (commentaires techniques), est mis à jour annuellement. Il est accessible au grand public sur le site Internet de la ville.

En 2006, pour lancer l'évaluation de son Agenda 21, Toulouse s'est appuyé sur cet Observatoire. Toutefois, avant de réaliser un référentiel d'indicateurs, la ville a préalablement souhaité partager les objectifs de l'évaluation avec l'ensemble des acteurs du territoire : les élus et les services techniques municipaux, d'une part, la population, d'autre part. En effet, ces objectifs diffèrent d'un acteur à l'autre et doivent être explicités en amont de la création d'outils d'évaluation :

- au niveau des élus, l'objectif est d' « expliciter la situation territoriale (vision générale du territoire) afin de garantir la transparence des actions menées » ;
- pour les services municipaux, il s'agit de « préciser l'avancée technique des actions, valoriser leur qualité et l'efficacité des programmes mis en œuvre » ; - pour la population, au travers du Comité de suivi citoyen, l'intérêt est de « comprendre la décision publique au regard d'une situation territoriale donnée (ce qui fait écho à l'objectif fixé par les élus), veiller à l'atteinte des objectifs annoncés et formuler des avis et propositions éclairés ».

Pour mettre en place le « tableau de bord de suivi et d'évaluation » de l'Agenda 21, trois catégories d'indicateurs ont été identifiées et traitées de manières spécifiques :

- Les **indicateurs de « suivi »** : ils renseignent sur la mise en œuvre des actions. 100 indicateurs ont été définis (un par action) par les services municipaux (40 référents Agenda 21), en liaison avec les partenaires institutionnels de la ville (Chambre de commerce et de l'industrie, Chambre des métiers, ADEME, Grand Toulouse, Syndicat mixte des transports en commun...).
- Les **indicateurs d' « état »** : ils renseignent sur une situation environnementale, économique ou sociale au regard d'un enjeu sur un territoire. 80 indicateurs (un indicateur par enjeu) ont été retenus par le Comité citoyen, composé de 25 habitants volontaires. La sélection a été réalisée sur la base d'un inventaire de tous les indicateurs de développement durable identifiés dans la littérature nationale et européenne.
- Les **indicateurs « synthétiques »**, comme l'IDH (Indice de développement humain) ou l'empreinte écologique : en nombre très restreint, ils ont pour objet une communication vers le grand public.

Plus de renseignements sur : www.agenda21-toulouse.org

→ Solliciter une notation extra-financière

La notation extra-financière en matière de développement durable suscite un intérêt croissant des collectivités. Elle repose sur sept principes : l'engagement politique, l'organisation de la responsabilité pour mettre en œuvre le projet, les modalités de gestion et leur traduction en objectifs précis (échéances, dispositifs de suivi...), la prise en compte des parties prenantes (citoyens, associations, entreprises, autres collectivités), l'équilibre des actions (croisement de l'ensemble des thématiques sociales, environnementale, économique), l'innovation et la vision à long terme.

Dans le suivi de l'Agenda 21, la Région Nord-Pas de Calais a été la première collectivité régionale à solliciter une notation extra financière en 2005 et la première à en solliciter le renouvellement. Etablie à partir d'un audit interne de la collectivité et de ses politiques, elle est réalisée par un organisme extérieur et constitue un véritable outil de management et de communication. L'exercice de notation identifie les marges de progrès pour améliorer ses performances et les inscrire dans un plan à court, moyen et long termes. L'intérêt est de disposer d'un outil :

- d'évaluation des progrès accomplis en matière de développement durable avec un indicateur global, c'est l'une des priorités de l'Agenda 21 régional ;
- de management, dans la mesure où la notation permet de mesurer l'efficacité des politiques publiques et d'en dégager des axes de progrès ;
- de communication et d'information, la notation répondant à une forte demande de transparence des partenaires et acteurs de la collectivité.

En 2005, l'agence de notation BMJ Ratings a attribué la note AA+ à la région Nord - Pas de Calais pour la cohérence et l'efficacité de son action en matière de développement durable. C'est dans le but d'apprécier les progrès réalisés que la région sollicite en 2007 une nouvelle notation. Par la notation extra financière, la région entend rendre plus efficaces ses politiques en développant : le travail en transversalité, les approches globales, la communication interne afin de mobiliser ses agents dans une démarche de développement durable, la communication externe pour rendre lisibles et visibles ses actions vers le développement durable.

La ville de Beauvais a également sollicité une notation extra-financière. Elle a obtenu, en février 2007, la note A +, traduisant une performance élevée en matière de développement durable. Points forts relevés dans la notation : l'engagement politique et la vision à long terme. Cette démarche permet à la fois de prendre du recul et de valoriser ce qui est fait, y compris des actions menées de longue date.

→ Réaliser un examen par les pairs (Peer Review)

L'examen par les pairs consiste en un examen de la performance ou des pratiques d'une collectivité par d'autres collectivités dans un domaine particulier. De plus en plus, la société civile, les entreprises et les organisations syndicales sont invitées à prendre part à ces examens. L'exercice a pour objectif d'améliorer les politiques de la collectivité, d'adopter des pratiques optimales et de se conformer à des normes et principes établis. Il repose largement sur la confiance mutuelle des parties qui y participent, et sur leur confiance commune dans le processus. Il s'agit d'un échange de points de vue entre des parties qui se situent sur un pied d'égalité, et non d'une audition par une instance supérieure rendant un jugement contraignant ou imposant une sanction, ce qui renforce la souplesse de l'exercice. Quel que soit le sujet considéré, ou la nature de l'examen, ces examens sont généralement menés à intervalles réguliers, et donnent lieu à la publication d'un rapport qui évalue les réalisations obtenues, met en évidence les points faibles et formule des recommandations. En France, cette pratique n'est pas encore développée.



11. Des Agenda 21 à mutualiser

Ville de Pantin

Le développement durable, un choix, une réalité

En 2003, la ville de Pantin a décidé la création d'un service « environnement et développement durable » pour recenser les pratiques de développement durable de la ville, les valoriser, en impulser de nouvelles et élaborer un Agenda 21 local en décembre 2006. Après 18 mois de concertation et près de 1000 personnes mobilisées, 21 mesures et 33 actions ont été retenues par la ville de Pantin.

Cette démarche, réalisée en partenariat avec l'Agence régionale de l'environnement, a fait l'objet d'une forte mobilisation des Pantinois avec :

- la conception d'un questionnaire diffusé en décembre 2005 afin de déduire des indications sur l'orientation générale des préoccupations et aspirations de la population ;
- l'organisation d'ateliers 21 auxquels l'ensemble des Pantinois était convié. Deux sessions de 4 ateliers ayant réuni une centaine d'habitants chacune ont été organisées ;
- une première réunion publique, en mars 2006, ayant réuni 80 habitants pour leur restituer le résultat du diagnostic de territoire au regard du développement durable ;
- une conférence du développement durable permettant de maintenir le dialogue avec la population entre deux étapes de concertation. Ce type de manifestation sera reconduit tout au long de la mise en œuvre de l'Agenda 21 ;
- les cinq Conseils de quartiers créés en 2003. Ils sont composés à la fois d'habitants, de personnalités locales et d'élus ;
- le Conseil municipal d'enfants, rassemblant 43 conseillers, force de proposition depuis novembre 2006 ;
- le Conseil des jeunes Pantinois, destiné aux habitants de 16 à 22 ans. Il est opérationnel depuis avril 2007.

Les services ont également été très mobilisés tout au long de la démarche, avec le Groupe de Travail Interservice (GTI), créé pour optimiser le travail collectif des services coordonnés, pour travailler sur la base des réflexions menées par la population et pour formuler des propositions au Comité de pilotage.

Des outils de sensibilisation pour « développer une conscience éco-citoyenne » ont été mis en œuvre dès 2003 :

- Le Plan d'éducation à l'environnement, élaboré en 2003. Plusieurs animations destinées aux enfants, reposant sur différents thèmes, sont proposées dans ce cadre.
- Depuis 1999 la ville organise la journée « en ville sans ma voiture », devenu en 2005 la Semaine européenne de la mobilité qui permet de sensibiliser un public large aux thématiques des déplacements et de la pollution de l'air.
- La Semaine du développement durable est programmée chaque année depuis sa création en 2003 par la ville de Pantin.
- La Campagne éco-citoyenne a été initiée en 2004 par la ville. Elle s'adressait, dans sa première version, aux agents de la mairie, les invitant à adopter de meilleures habitudes sur leur lieu de travail : économies d'énergie, tri des déchets, économies de la ressource en eau, comportement citoyen,... Une seconde campagne a été lancée fin 2007 dans les autres bâtiments communaux : écoles, centres de loisirs, maisons de quartier, équipements sportifs et socio-culturels...

Pour en savoir plus : www.agenda21france.org

Nantes Métropole

21 chantiers pour le XXI^e siècle

Depuis les années 1990, la Communauté urbaine de Nantes a fait preuve d'un investissement constant pour la protection de l'environnement et le développement durable. En 2004, elle s'est dotée d'une démarche Agenda 21, construit avec les acteurs locaux. Intitulée « 21 chantiers pour le XXI^e siècle », la démarche consiste à structurer les actions autour d'enjeux clés pour le territoire :

- la lutte contre l'effet de serre et la protection de l'environnement ;
- les solidarités et évolutions des modes de vie ;
- la diversification économique ;
- l'animation du territoire ;
- la mobilisation interne ;
- le débat public et l'évaluation des politiques.

Cette démarche s'appuie sur une organisation spécifique :

- la mission Développement durable et espaces naturels assure le pilotage et la coordination du projet ;
- l'équipe-conseil, composée de 3 consultants pour un appui technique tout au long de la l'élaboration ;
- le groupe-projet, composé d'une trentaine de membres (directeurs, chargés de mission et représentants de l' Agence d'urbanisme de la région nantaise), avec pour missions de valider et/ou d'amender les propositions de l'équipe conseil, d'assurer la diffusion des informations relatives au projet, de veiller à la cohérence de l'Agenda 21 avec les documents de planification territoriale et d'élaborer un projet de management interne pour le développement durable ;
- le Conseil de développement pour la réalisation du diagnostic et l'identification des axes stratégiques, le choix des actions et la future évaluation (construction d'un baromètre des ressources et des engagements).

L'élaboration du plan d'actions a fait l'objet d'une mobilisation interne et externe avec :

- les ateliers de co-production, pour partager et débattre des orientations retenues pour l'Agenda 21 et identifier des pistes d'actions ; 600 personnes mobilisées (5200 heures de travail) ;
- les groupes de travail, pour prioriser et hiérarchiser les propositions ; 150 acteurs locaux mobilisés (élus, agents, membres du Conseil de développement) ;
- un séminaire de l'ensemble des cadres territoriaux sur les modalités de l'action publique, à travers quatre axes : la conciliation des temps, l'égalité des chances devant l'activité et l'emploi, la commande publique responsable, et les éco-gestes ;
- la création d'un réseau d'agglomérations Agenda 21, pour assurer la cohérence entre les différentes échelles et échanger sur les bonnes pratiques, en particulier sur l'évaluation, la commande publique responsable, les déplacements et la mobilité. Il est aussi chargé du suivi des actions menées par les différentes collectivités.

Les 21 actions retenues sont pilotées par les directions concernées de la Communauté urbaine. Un rapport annuel est chargé de rendre compte des résultats acquis et de l'évaluation de la démarche l'Agenda 21.

Pour en savoir plus : www.agenda21france.org

Syndicat d'Aménagement du Trièves

« Habiter, travailler, se divertir et agir en Trièves »

Le Trièves est un vaste territoire rural et montagneux de 650 km² qui abrite seulement 8 500 habitants. Ses paysages sont classés par les services de l'Etat comme « remarquables » et son environnement est bien préservé. Cependant, situé aux portes de l'agglomération grenobloise en Isère, le Trièves subit une forte pression foncière. Les élus du Syndicat d'aménagement du Trièves (qui regroupe les 29 communes et les 3 communautés de communes) ont décidé d'anticiper les conséquences de l'arrivée massive d'habitants en définissant un Agenda 21.

Dix-huit mois de concertation ont abouti en juin 2006 à un plan de 43 actions, décliné en 7 axes stratégiques :

- favoriser une économie locale, solidaire et respectueuse de l'environnement ;
- gérer et préserver les ressources, la biodiversité et les paysages ;
- répondre à la demande en logement du Trièves, en favorisant l'habitat écologique ;
- améliorer la mobilité de tous les habitants via des modes de transports alternatifs ;
- permettre un accès de tous aux services et lutter contre l'exclusion et l'isolement ;
- favoriser les liens et l'ouverture aux autres, notamment par une politique culturelle ambitieuse ;
- sensibiliser au développement durable et mobiliser les acteurs du territoire pour l'Agenda 21.

Cette démarche repose sur l'élaboration d'un diagnostic partagé, mobilisant les habitants, les élus et les techniciens, avec :

- les forums 21 : réunions publiques plénières où sont présentées les études, les enquêtes... et où sont validées collectivement les propositions issues des ateliers, à soumettre aux élus ;
- les ateliers : petits groupes de travail qui élaborent des propositions concrètes. 3 ateliers en juin 2005 sur les trois piliers du développement durable : débat sur le diagnostic puis validation des enjeux. 8 ateliers durant l'automne 2005 : élaboration du programme d'actions conformément aux enjeux déterminés ;
- la cellule opérationnelle : composée des principaux techniciens des structures intercommunales qui donnent leur avis sur la faisabilité économique, technique et juridique des actions proposées ;
- le Conseil syndical du Syndicat d'aménagement du Trièves : les élus examinent les propositions des participants, font leurs propres propositions et prennent les décisions à chaque étape clé du processus, notamment après chaque forum.

Une Charte de la participation a été définie au préalable au sein d'un groupe de travail composé d'habitants afin de clarifier le rôle de chaque type de participants : habitants, élus, techniciens, associations... Au total, près de 200 personnes ont participé à la démarche. Pour sensibiliser le public au développement durable, des campagnes et des expositions ont été réalisées.

Le dispositif d'évaluation (méthodologie, grille d'indicateurs, constitution d'un groupe de suivi...) est en cours d'élaboration. Le Forum 21 sera réuni une à deux fois par an pour faire le point sur l'avancement concret de ce chantier capital pour le territoire.

Pour en savoir plus : www.agenda21france.org

Conseil général de l'Essonne

« Agir ensemble pour une Essonne durable et solidaire »

Le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dans l'élaboration d'un Agenda 21 en mars 2002 sur la base d'un processus participatif. Adopté en 2003, le plan d'actions produit aujourd'hui ses premiers effets significatifs sur le territoire essonnien.

Après dix-huit mois de concertation et 300 personnes mobilisées, 120 engagements répartis en 21 objectifs et 4 orientations ont été retenus par le Conseil général :

- développer une citoyenneté garante du développement durable (24 engagements),
- mieux vivre ensemble dans une société plus sûre et solidaire (31 engagements),
- promouvoir un développement raisonné pour être durable (41 engagements),
- valoriser notre patrimoine commun pour les générations futures (24 engagements).

Le succès de l'Agenda 21 de l'Essonne repose sur l'élaboration d'un « diagnostic partagé inversé ». A l'opposé des démarches fondées sur un diagnostic de territoire soumis à l'appréciation de la population, le Conseil général a en effet souhaité donner la parole aux Essonnien(ne)s et prendre en compte leurs priorités.

Ce processus participatif a été conduit par un Comité de pilotage stratégique qui se réunit tous les mois, et un Comité technique. Un Atelier du développement durable, composé de représentants des différentes directions, a relayé l'information au sein de l'administration. Des pilotes ont été désignés pour assurer le suivi des engagements au sein de l'administration (au total : 64 pilotes).

Pour piloter ce programme, plusieurs « leviers » d'actions ont été conçus :

- la création d'une délégation du développement durable et solidaire de 7 personnes, directement rattachée à la DGS ;
- la réalisation de bilans annuels pour affiner le diagnostic initial et le plan d'actions (amélioration continue) ;
- la mise en place d'un observatoire participatif des engagements, chargé de « suivre et évaluer » la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental. Il compte à ce jour 389 inscrits. En 2005, une « Charte d'intentions partagées pour un développement durable et solidaire en Essonne » a été rédigée. Elle précise les missions de l'Observatoire et de ses membres et formalise les relations avec le Conseil général ;
- l'élaboration d'une charte du développement durable et solidaire qui vise à doter le Conseil général d'une culture commune en matière de développement durable : élaboration d'outils méthodologiques et de référentiels (HQE), sessions de sensibilisation avec l'Académie du développement durable, guide de bonnes pratiques distribué aux 2 700 agents.

Des outils de sensibilisation pour « développer une conscience éco-citoyenne » ont été mis en œuvre :

- une rubrique permanente dans le journal du Conseil général,
- un site Internet dédié à la démarche Agenda 21 www.agenda21.essonne.fr,
- un espace Internet « collaboratif » en 2007,
- un guide diffusé aux classes de 6^{ème} et 5^{ème},
- des campagnes d'actions auprès des entreprises et des habitants : « no déchet » (sur trois ans) ; « Villages sans gaspillage » ; « Essonne verte, Essonne propre »...

Des bilans annuels sont réalisés pour mesurer l'avancement des actions de l'Agenda 21. 90% des engagements sont réalisés ou en cours.

En 2008, le Conseil général engage la seconde édition de son Agenda 21, traduisant l'ambition du département de passer d'engagements « internes » à un plan d'actions du territoire, concret et évaluable, porté par l'ensemble des acteurs de l'Essonne.

Pour en savoir plus : www.agenda21france.org

Conseil régional de Midi-Pyrénées

Le développement durable constitue depuis plusieurs années, une préoccupation importante de la région Midi-Pyrénées. Initiatrice des premières Assises nationales du développement durable, elle a été l'une des quatre régions françaises présentes au Sommet de Johannesburg en 2002. Cet engagement s'est traduit par la certification environnementale de l'Hôtel de Région en mai 2005 (ISO 14001), et par l'adoption d'un Agenda 21 en 2007.

Pour construire sa démarche d'agenda 21, la région Midi-Pyrénées s'est appuyée sur le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable. Elle est aujourd'hui la première région française à avoir adopté un Agenda 21 reconnu par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (appel à reconnaissance de juin 2007).

Deux ans de travaux et de concertation ont abouti à un plan de 54 actions concrètes sur 5 ans, répondant à 25 objectifs et déclinés en cinq axes stratégiques :

- L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins
- La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire
- La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté
- La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux
- L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale.

Parmi les 54 actions : un appel à projets pour aider la construction de logements sociaux emblématiques du développement durable, des dispositifs régionaux pour une meilleure gestion de l'eau, des critères d'intervention de la Région pour les équipements touristiques plus exigeants du point de vue environnemental et social, un appel à projet pour développer l'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux.



L'élaboration du plan d'actions a fait l'objet d'une démarche participative avec la création du Groupe Citoyen de Concertation, mobilisant une centaine de personnes choisies par un organisme indépendant et de manière aléatoire, mais représentatif de la diversité de la population régionale. Ce panel a participé durant l'année 2006 à la définition des enjeux du territoire, des objectifs et des pistes d'actions pour une politique régionale de développement durable.

Pour en savoir plus : www.agenda21france.org



QUELQUES CHAMPS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉS

L'Agenda 21 engage les acteurs d'un territoire à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès. La plupart de ces démarches font ainsi référence aux principes de responsabilité et de précaution. Il s'agit d'anticiper les besoins, pour agir et non subir.

Cette partie vous propose des pistes d'actions et des retours d'expériences sur six axes significatifs des engagements pris par les collectivités :

1. Lutter contre le changement climatique	92
2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	110
3. Lutter contre les exclusions et les discriminations	121
4. Soutenir l'économie sociale et environnementale	134
5. Coopérer et être solidaire à l'international	146
6. Eduquer au développement durable	153

1. Lutter contre le changement climatique

Lancé en 2004, le Plan climat national invite les collectivités locales à établir des stratégies climatiques. Ces plans territoriaux constituent de véritables projets de territoire, en parfaite application de l'Agenda 21 local. Sur la base d'un diagnostic des émissions des gaz à effet de serre, la collectivité peut élaborer un programme d'action sur de nombreux thèmes : bâtiments et équipements publics, déplacements, part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement énergétique de la commune ou du territoire, organisation urbaine et aménagement de l'espace...



LA BOÎTE À OUTILS

Le Plan climat, présenté le 22 juillet 2004 et mis à jour en 2006, définit les actions à mettre en œuvre afin de stabiliser en 2010 les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. A plus long terme, d'ici à 2050, l'objectif est de diviser les émissions par 4 conformément aux préconisations du Giec (facteur 4). Dans ce cadre, les collectivités sont invitées à réaliser leurs propres plans d'actions (Plan climat territorial) pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leurs émissions.

Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/plan_climat.pdf

→ Réaliser un bilan carbone

La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre constitue un point de départ essentiel, pour construire une stratégie « climat ». Elle permet d'identifier les postes d'émissions (transports, bâtiments, industries, tertiaire...), de quantifier les gaz rejetés et de prioriser les actions les plus efficaces. Le Conseil général du Bas-Rhin, impliqué depuis vingt ans dans une politique environnementale, a testé en 2002 la version pilote du Bilan Carbone destinée aux collectivités (le Bilan Carbone s'adressait jusque là principalement aux entreprises). Le travail de recensement des émissions de GES s'est fait en deux temps :

- une première collecte de données relatives à l'utilisation de combustibles et carburants ;
- une seconde collecte de données relatives au traitement des déchets, aux matériaux entrants et à l'amortissement du mobilier.

L'étude indique que 85 % des émissions sont liées aux consommations d'énergies dont 65 % proviennent des déplacements. Pour réduire ce bilan, le Conseil général s'est engagé à acheter lors de chaque renouvellement de son parc automobile, 50 % de véhicules propres (GPL et électrique), soit bien plus que les prescriptions de la Stratégie nationale de développement durable. Un plan de déplacements et le bilan énergétique de l'Hôtel du département ont

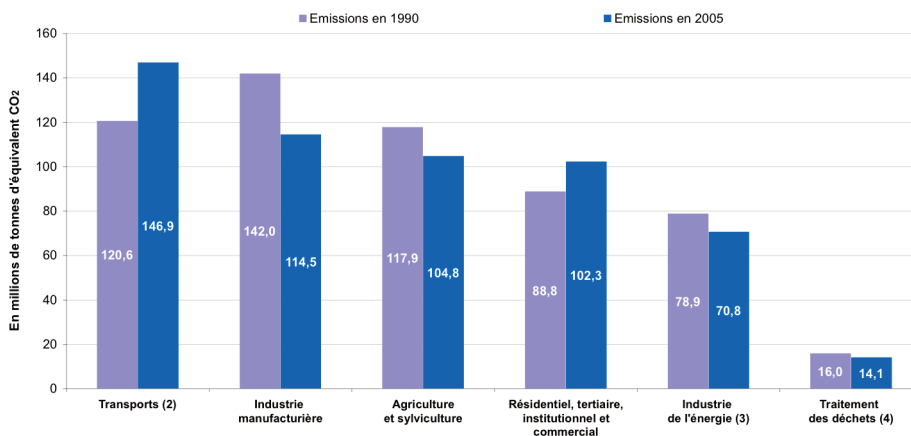
par ailleurs été mis en place pour modifier durablement les pratiques de la collectivité. Aujourd'hui, c'est l'ensemble du patrimoine immobilier départemental qui est concerné.

A Marseille, la ville a réalisé une thermographie aérienne de son territoire. L'objectif est d'inciter les habitants à engager des travaux qui contribueront à réduire leur facture énergétique. Cette opération s'est traduite par une carte affichant le niveau de déperdition. Elle est disponible sur le site Internet de la ville. L'opération qui a coûté 140 000 euros, servira également à la municipalité pour répertorier les édifices municipaux à rénover en priorité.

EN SAVOIR +

Les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont par ordre décroissant : le transport, l'industrie manufacturière, l'agriculture/sylviculture, le bâtiment puis l'industrie de l'énergie. Sur les six secteurs, deux secteurs ont considérablement augmenté leurs émissions depuis 1990 : le secteur des transports et des bâtiments.

Figure 11 : Emissions de gaz à effet de serre par secteur en France (Métropole et DOM, hors puits de carbone)



Source : Source : Citepa, format CCNUCC, février 2007.

→ Maîtriser les consommations d'énergie

Avec la publication du Livre vert en 2005 sur l'efficacité énergétique⁵⁰, la Commission européenne et la Direction générale des transports et de l'énergie, ont placé l'efficacité énergétique au cœur des priorités. Face à une augmentation estimée de 30% des besoins énergétiques au niveau européen d'ici à 2030 par rapport à 2000⁵¹, la question de la réduction de l'intensité énergétique se pose en effet de manière criante. En France, la loi d'orientation sur l'énergie, adoptée par le Parlement en juillet 2005, a fixé un objectif de baisse de 2% par an de l'intensité énergétique à l'horizon 2015.

⁵⁰ Livre vert intitulé « Comment consommer mieux avec moins »

⁵¹ Selon l'Agence internationale de l'énergie



DES ACTEURS À MOBILISER

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle assure notamment un rôle de conseil pour orienter les choix des acteurs socio-économiques dans les domaines de l'énergie, de l'air, du bruit, des déchets, des sols et du management environnemental. L'ADEME élabore également des outils et des méthodes adaptés aux attentes de ces acteurs.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

Dans le cadre de leur Agenda 21, les collectivités locales peuvent largement contribuer à la maîtrise énergétique : habitat « intelligent », éclairage public performant, soutien financier.

► Le bâtiment, un axe privilégié des politiques publiques

Il y a trente millions de bâtiments mal chauffés en France⁵². Ils sont, avec les transports, la première source d'émissions de gaz à effet de serre. Au cours des trente dernières années, la consommation d'énergie des bâtiments a augmenté de 24%, dont les deux tiers sont imputables au chauffage. La consommation totale d'énergie est, selon l'âge et la qualité des bâtiments, comprise entre 160 et 300 kWh par m³ et par an. Pour les bâtiments neufs, répondant à la réglementation thermique en vigueur (RT 2005), cette consommation est de l'ordre de 100 kWh/m³/an. Or, les techniques aujourd'hui disponibles peuvent facilement diviser par deux cette consommation et atteindre 50 kWh/m³/an (label Effinergie). Chez nos voisins européens, les objectifs sont même plus ambitieux, les labels Minergie en Suisse et Passiv Haus en Allemagne, ont fixé des seuils de consommation de respectivement 42 et 15 kWh/m³/an. Cette performance pour la construction et la réhabilitation de l'habitat (en France, environ 400 000 logements neufs/an) permet d'inscrire le secteur du bâtiment dans l'objectif de division par quatre des émissions.

En France, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à généraliser la Haute qualité environnementale (HQE) dans la construction et la réhabilitation des bâtiments. Dès 2001, le Conseil général de l'Hérault décide de construire le collège de villeneuve-lès-Maguelone selon une démarche HQE®. Cette opération pilote est aujourd'hui systématisée à l'ensemble des opérations de construction de nouveaux collèges et à l'ensemble des bâtiments gérés par le département. L'élaboration d'un bilan carbone (lancé en 2008) permettra d'étendre la démarche aux opérations d'équipement qui font l'objet d'un concours financier du département. Dans le Val de Marne, le Conseil général a adopté en 2007 la norme de 80 KW/h pour tous ses bâtiments neufs. Parallèlement, il a décidé de réduire les consommations d'énergies fossiles sur l'ensemble de son patrimoine immobilier de 3 % par an pendant cinq ans.

⁵² Communiqué de presse « Isolons la Terre contre le CO₂ » - mai 2005



LA BOÎTE À OUTILS

Longtemps perçue comme peu opérationnelle, la **haute qualité environnementale** s'appuie aujourd'hui sur la norme « qualité environnementale des bâtiments » et sur des référentiels techniques de certification instaurés par les professionnels. Le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) a développé la certification NF tertiaire démarche HQE® pour le secteur tertiaire et Qualitel, une certification « habitat et environnement », pour l'habitat collectif et individuel groupé. La Démarche HQE®, s'appuie :

- d'une part, sur un système de management environnemental de l'opération, établi et conduit sous la responsabilité du maître d'ouvrage ;
- d'autre part, sur les exigences environnementales définies à l'origine du projet selon son contexte et les priorités du maître d'ouvrage.

Les quatorze cibles de la haute qualité environnementale :

Eco-construction

1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat
2. Choix intégré des procédés et produits de construction
3. Chantier à faibles nuisances

Confort

8. Confort hygrothermique
9. Confort acoustique
10. Confort visuel
11. Confort olfactif

Eco-gestion

4. Gestion de l'énergie
5. Gestion de l'eau
6. Gestion des déchets d'activité
7. Gestion de l'entretien et de la maintenance

Santé

12. Qualité sanitaire des espaces
13. Qualité sanitaire de l'air
14. Qualité sanitaire de l'eau

A Rennes, la ville réalise depuis mars 2007 une OPAH⁵³ thermique sur les logements construits avant 1975 (aucune réglementation thermique)⁵⁴. Cette opération permettra de réhabiliter les parties communes de 75 immeubles du centre ville mais également d'aider à la restauration de 220 logements. L'objectif, à l'horizon 2020, est de réduire de 12 % la consommation énergétique de ces bâtiments, soit un potentiel de 36 000 tonnes d'émission de CO₂ évitées. Des aides seront accordées aux syndicats de copropriété pour les travaux des parties communes (sous réserve d'aucune contrepartie sur les loyers) et aux habitants pour les travaux privatifs⁵⁵. Pour le logement neuf aidé (50 % de la production), l'agglomération a choisi de restreindre ses aides aux seuls projets de construction certifiés « habitat et environnement », garantissant ainsi une réduction d'au moins 10 % de la consommation énergétique des logements par rapport à la réglementation en vigueur. Pour le logement aidé, Rennes Métropole rembourse aux maîtres d'ouvrage le coût de cette certification (soit de 200 à 590 euros par logement). Sur la ZAC de la Courrouze, cette exigence est étendue à l'ensemble de la production de logements et le niveau de performance énergétique vise au moins 20 % d'économie par rapport à la réglementation en vigueur

⁵³ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

⁵⁴ Le parc de résidences principales de la ville de Rennes s'élève à 97 211 logements, dont 66,4% ont été construits avant 1975.

⁵⁵ Pour les syndicats de copropriété, 50 % du coût global des travaux TTC peut être versé par la Commune et l'ANAH. Pour les habitants, les travaux peuvent être subventionnés de 65 à 100 %.

En Picardie, la Région aide les habitants à mieux isoler leur habitation. L'objectif est triple : réduire leurs dépenses énergétiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et donner du travail aux professionnels du bâtiment. Pour y parvenir, le Conseil régional a mis en place depuis juin 2006 un prêt à 0 % d'un montant maximum de 6 500 euros : 4 000 euros pour l'isolation de la toiture et 2 500 euros pour les travaux d'isolation additionnels. Ce dispositif, intitulé Picardie Avantage Isolation (PAI), est ouvert à tous et sans condition de ressource. En cinq ans, 25 000 ménages picards seront concernés. L'économie prévue s'élève à 6 millions d'euros sur la facture énergétique globale de ces ménages. Quant aux artisans en charge des travaux d'isolation, leurs rentrées devraient s'élever à 100 millions d'euros minimum.

► Améliorer la performance de l'éclairage public

Après le patrimoine bâti communal, **l'éclairage public et les feux tricolores constituent le deuxième grand poste énergétique des communes**. Il représente en moyenne 47 % des dépenses d'électricité des collectivités⁵⁶, et les marges d'économies sont considérables. En matière d'éclairage public, l'Agenda 21 lillois a l'ambition de limiter les coûts à long terme, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de privilégier une plus grande égalité de service à l'ensemble des Lillois. Pour répondre à ces objectifs, la ville a renouvelé son marché « éclairage » en 2004. Ce contrat de 35,2 millions d'euros TTC sur une durée de huit ans prévoit 42 % d'économie d'énergie en supprimant les lampes boules, en installant des réducteurs de puissance et en s'équipant de lampes basse-consommation. Les besoins en éclairage ont été discutés au sein de chaque quartier de la ville pour garantir le même niveau de confort et de sécurité, tout en identifiant les marges d'économie⁵⁷. Ce marché intègre également la fourniture de 25 % d'électricité d'origine renouvelable (certificats verts à l'appui), à laquelle s'ajoute une expérimentation d'éclairage solaire dans une école et un jardin public. Très rapidement, la mise hors service de 10 mâts et l'installation de réducteurs de puissance sur 360 points lumineux a permis un gain de 920 MWh par an. En trois ans, 35 % d'économie ont été réalisés sur l'éclairage public.



EN SAVOIR +

Depuis octobre 2003, les « **certificats verts** » servent à garantir la provenance renouvelable de l'électricité qui transite par le réseau français. Ils sont vendus par des exploitants des centrales d'énergie renouvelable et achetés par des clients désireux de consommer de l'électricité « verte ».

Pour en savoir plus : www.energies-renouvelables.org/observ-er/images/certif/certif.pdf

→ Développer les énergies renouvelables

La France occupe la onzième place européenne pour l'approvisionnement énergétique à partir de sources renouvelables. Actuellement, seulement 6,33 % de l'énergie primaire consommée en France provient de source d'énergie renouvelable (12,38 % brute pour la consommation d'électricité)⁵⁸. Ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne.

⁵⁶ Enquête « Energie et patrimoine communal » - Ademe – 2007

⁵⁷ 29 études préalables ont été réalisées pour fixer les priorités de réduction des sur-éclairagements

⁵⁸ Observ'er – 2006 - www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat_baro/barobilan/barobilan7.pdf

Depuis quelques années, les collectivités se mobilisent pour rattraper le retard.

Engagée depuis 1980 dans une politique de maîtrise énergétique, la ville de Clermont-Ferrand a renforcé son action en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption du plan « Energie + » (2002). Ce plan, aujourd'hui rattaché à l'Agenda 21, traduit la volonté de faire évoluer les comportements, les habitudes de vie, de production et de consommation. Il privilégie l'approche en coût global (coût d'investissement et d'exploitation), les études comparatives multi-énergies et l'expérimentation de nouvelles technologies. Pour valoriser les actions municipales et sensibiliser les acteurs au développement durable, Clermont-Ferrand a organisé un chemin de promotion des énergies renouvelables en juin 2004⁵⁹. En 2007, 17 installations ont permis d'économiser près de 165 211 tonnes de CO₂ : le restaurant municipal « la Charme » et le Gymnase Raymond Perrier équipés de panneaux solaires, le centre technique du Limousin avec 250 m² de panneaux photovoltaïques, la toiture végétalisée du groupe scolaire Jules Ferry, l'unité de cogénération sur réseau de chaleur de la Gauthière, la valorisation du biogaz au Centre d'enfouissement technique de Puy-Long... A Besançon, 350 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés en septembre 2004 sur les toits du Centre technique municipal de façon à produire les 42 000 kWh nécessaires aux 40 véhicules électriques du parc automobile de la ville. Un panneau à l'entrée du centre indique la production quotidienne et les émissions de CO₂ évitées (12 800 tonnes en 2005).

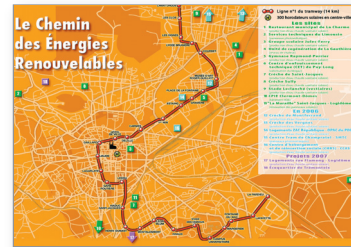
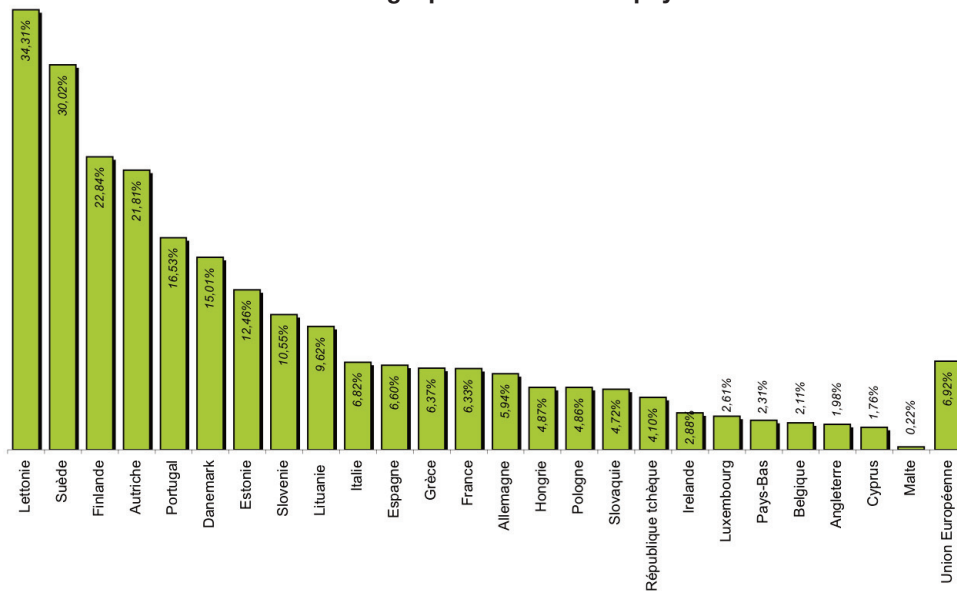


Figure 12 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire dans les pays de l'UE



Source : Baromètre des énergies renouvelables – Observ' er – 2007 (chiffres 2006)

⁵⁹ www.clermont-ferrand.fr/UserFiles/File/pdf/environnement/dev_durable/ENR/bilan.pdf

Les communes de petite taille s'engagent également. Au nord-ouest de l'Hérault, la commune forestière de Fraïsse-sur-Agout (360 habitants) a mis en place un réseau de chaleur fonctionnant au bois déchiqueté. Celui-ci dessert la majorité des bâtiments publics auxquels s'ajoutent quelques bâtiments privés⁶⁰. La chaufferie comprend une chaudière de 450 kW utilisant des plaquettes forestières et une chaudière d'appoint de 400 kW au fioul. Pour réaliser ce réseau de chaleur, une convention d'approvisionnement du site de stockage en plaquettes forestières a été passée entre l'Office national des forêts (ONF) et la commune. Ce contrat permet d'obtenir 250 tonnes de bois déchiqueté par an pour un volume de 1 000 m³. L'abonnement mensuel pour les particuliers sera fixé à 16 euros par mois (part fixe), auxquels s'ajouteront le coût du déchiquetage, de l'exploitation du bois et les maintenances. Cette opération permet une réduction significative des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (63 tonnes de CO₂ économisées par an).

Principaux bâtiments de la Commune	Consommation (Kw/h)		
	2002	2006	Economie
Bâtiment « campotel » (gîte touristique)	78 616	37 425	3 563 €/an
Ecole maternelle	11 859	2 207	819 €/an
Bibliothèque	5 947	1 714	428 €/an
Mairie	17 993	5 287	1 295 €/an
Office du Tourisme	16 793	3 428	1 561 €/an

Source : Fraïsse-sur-Agout - 2007



DES ACTEURS À MOBILISER

EDF Énergies Nouvelles (EDF EN), filiale à 50 % du groupe EDF, produit de l'électricité verte et développe des énergies alternatives (éolien, hydraulique, biomasse, solaire). Fin 2006, l'entreprise inaugurerait un parc éolien en Lozère quasi-simultanément avec un parc en Grèce, poursuivant toute une série de développements en France (150 MW installés fin 2006) en Europe (649 MW installés à fin 2006) et aux Etats-Unis (438 MW installés). EDF EN vise un objectif de 3 000 MW détenus à fin 2011.

Le groupe Dexia développe des produits et financements « verts ». En 2006, 57,7% des financements de projets accordés au secteur de l'énergie ont été alloués au financement des énergies renouvelables, soit 12 projets éoliens et 4 projets solaires.

⁶⁰ 23 sous-stations sont aujourd'hui construites sur le réseau (53 appartements communaux et privés chauffés)

Au-delà du solaire et de l'éolien, de nouvelles technologies se développent en France : hydrolienne, énergie houlomotrice, hydrogène, pile à combustible...

A Paris, 283 logements bénéficient d'un chauffage provenant d'une pile à combustible à hydrogène, installée dans le XIV^e arrondissement, par l'Offre public d'aménagement et de construction de Paris (OPAC). L'application de cette technologie innovante au secteur du logement social est une première en France et sur le plan européen par sa puissance et sa technologie. Elle permet de conforter la faisabilité technique de cette solution d'avenir. Alimentée à l'hydrogène, cette pile permet de combiner production de chaleur (180 kW) et d'électricité (230 kW) pour une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à une installation classique. Cette opération de 7 millions d'euros a fait l'objet d'un partenariat public-privé, avec la mobilisation de fonds publics (Life Environnement, Conseil régional d'Ile-de-France, ADEME) et d'initiative privée (Dalkia, Veolia Environnement Recherche & Développement, EDF Recherche et Développement).

Pour faciliter l'installation d'énergie renouvelable chez les particuliers, des mesures fiscales ont été adoptées en 2005 et renforcées en 2006. Le taux de crédit d'impôt peut atteindre jusqu'à 50 % pour les équipements en eau chaude et en chauffage à partir d'une énergie renouvelable : solaire thermique, bois, biomasse, éolien, photovoltaïque, micro-hydraulique, pompe à chaleur. Dans le cadre de leur Agenda 21, les collectivités régionales complètent généralement ces dispositifs. Dans le Languedoc-Roussillon, la région complète ces aides avec un fonds de développement des énergies renouvelables, doté de 10 millions d'euros. Elle s'engage également à financer 80 % des équipements en chauffe-eau solaire des logements sociaux, avec pour objectif d'équiper 25 000 logements à échéance 2010, représentant le quart du parc.

→ Organiser et optimiser les déplacements

La croissance des pays d'Europe depuis la dernière guerre mondiale a été caractérisée par une explosion sans précédent de la mobilité. Aujourd'hui, un Français parcourt en moyenne 40 kilomètres par jour contre seulement 10 kilomètres en 1960. En France, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport augmentent de 7 % par an, et représentent près de 27 % des émissions totales. Cette progression est liée principalement à la route. En un siècle, alors que la population mondiale a été multipliée par quatre, les déplacements motorisés de personnes et de marchandises ont plus que centuplé. Les études sur le sujet⁶¹ montrent qu'il ne suffit pas de développer les transports publics pour freiner l'usage de la voiture. **La mobilité résulte en définitive des interrelations entre l'offre de transport, la localisation de l'habitat et la répartition spatiale des activités.** Elle ne pourra donc se résoudre sans une réflexion globale et intégrée de l'organisation du territoire, et notamment la maîtrise de l'urbanisation⁶².

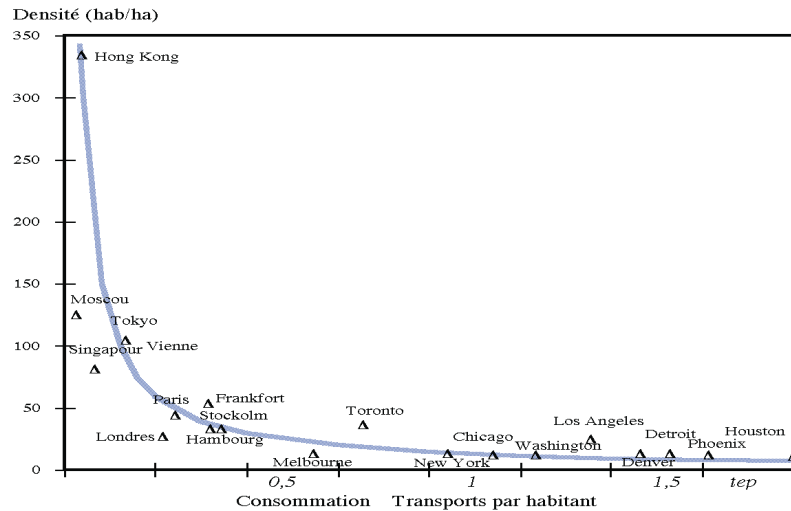
► Maitriser l'étalement urbain

Les villes sont aujourd'hui confrontées au phénomène de l'étalement et de la fragmentation urbaine. La délocalisation des centres commerciaux en périphérie, la multiplication des centres de loisirs, l'extension des zones d'activités, le prix fort de l'immobilier et la recherche d'un habitat individuel à la campagne conduisent à des villes dispersées, consommatrices de sol et génératrices de déplacements.

⁶¹ Foucher Vincent. - *La densification : une comparaison internationale entre politiques contrastées* - Les Annales de la Recherche Urbaine, n° 67 - 1995 / Newman P. et Kenworthy J. - *Sustainability and cities : over-coming automobile dependence* - Island Press - 1999 / Newton P. - *Urban form and environmental performance* - in Jenks M. et al. *Achieving a sustainable urban form* - Spon- 2000

⁶² 77% des Français sont des urbains : 38 % habitent les centres-villes, 45 % la banlieue et 17% une couronne périurbaine

Figure 13 : Consommation énergétique liée à la densité de la zone urbaine



Source : Newman and Kenworthy, " Cities and automobile dependence ", Gower, 1989

Fruit d'une longue tradition de planification urbaine, l'agglomération rennaise a choisi un mode de développement multipolaire, autour du concept « ville-archipel », évitant ainsi l'urbanisation en tâche d'huile, si fréquente ailleurs. Pourtant soumise à une forte croissance démographique, Rennes métropole défend clairement la notion d'agriculture péri-urbaine qui participe directement à la qualité du cadre de vie. Pour limiter la consommation d'espaces agricoles au profit de l'urbanisation, l'intercommunalité s'est dotée d'un Plan local de l'habitat (PLH) où chacune des 37 communes s'engage, par contractualisation, à construire des logements selon des principes forts de densité. Ainsi l'habitat collectif sur de petites parcelles est privilégié. Seuls 20 % des terrains à construire peuvent être supérieurs à 350 m². Par ailleurs, 50 % de ces nouveaux logements sont aidés par la collectivité, ce qui permet aux ménages modestes de s'installer dans, ou à proximité du centre ville.

► Organiser et diversifier l'offre de transports publics



Photo : Tramway de Nantes

Au-delà de la réorganisation spatiale, **la mobilité « durable » s'illustre par une offre de transports organisée et diversifiée.**

Abandonné dans les années soixante-dix pour faire place à la voiture, le tramway revient en force. Quasiment toutes les métropoles françaises en sont équipées, ou en passe de l'être. Le système tram-train qui assure la continuité entre le réseau urbain et péri-urbain, satisfait même de plus en plus de collectivités. D'autres

transports doux, comme l'auto-partage, les pistes cyclables ou encore les voies navigables, y sont généralement développés.

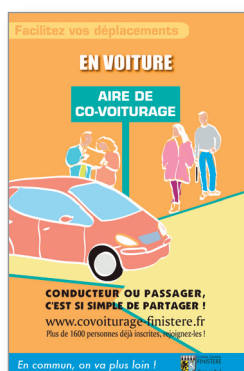
⁶³ La moyenne nationale se situe aux alentours de 20%

Nantes Métropole a développé l'un des réseaux de transport multimodal les plus efficaces d'Europe. 41 % des déplacements effectués en centre ville ou dans l'hyper centre sont réalisés à pied ou en transports en commun⁶³. L'offre est impressionnante : 5 500 places de parking relais, 40 km de lignes de tramway (250 000 usagers quotidiens), 25 000 voyages par jour pour le BusWay, 11 gares combinant train, bus et tram avec ticket unique, une soixantaine de lignes de bus, 79 tramway (énergie électrique) et près de 250 bus au GNV, 3 liaisons existantes de navettes fluviales, 368 km de continuités cyclables et 113 lignes pédibus empruntés par plus de 930 enfants. Nantes Métropole a été récompensée en 2005 par le Mobility Award de la Commission européenne.



EN SAVOIR +

Le pédibus®, trajet collectif à pied entre le domicile et l'école, est une solution conviviale pour lutter contre la pollution et sécuriser les trajets des enfants. Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, des horaires... Dans l'agglomération lyonnaise, 50 écoles ont mis en place des lignes de pédibus®.



Mais le transport public n'est pas réservé aux urbains. Les collectivités départementales s'organisent pour offrir aux habitants des zones rurales, les meilleures conditions pour se déplacer. Le Conseil général du Finistère propose depuis 2004 un tarif unique à 2 euros sur son réseau Penn-ar-bed de transports interurbains par car. Ce réseau est connecté aux réseaux urbains de bus des villes de Brest, de Quimper et de Morlaix, et il permet ainsi les correspondances avec un seul et même ticket. Depuis son instauration, la fréquentation des transports en commun a augmenté de 90 %. Depuis septembre 2007, le Conseil général propose aux élèves utilisant les transports scolaires un nouvel

abonnement Transcool +, qui leur donne accès, pour 30 euros supplémentaires par an, à tout le réseau, y compris les correspondances en agglomération. Parallèlement à son tarif unique, le Finistère a mis place un site internet de covoiturage. Depuis son ouverture au public, le 15 septembre 2005, il a accueilli 350 000 visiteurs et enregistré 2 900 ouvertures de comptes et 2 300 dépôts de trajets.



La mobilité durable, vecteur du développement urbain durable

Michel Destot, président de l'Association des maires des grandes villes de France (Amgvf), président du Groupement des autorités responsables de transports publics (Gart), maire de Grenoble et député de l'Isère.

Les transports sont générateurs de gaz à effets de serre et contribuent fortement au réchauffement climatique. Agir est d'autant plus urgent que la part de la population mondiale vivant en ville est supérieure à la population rurale. En France, 80 % de la population vit dans des aires urbaines, et plus de 60% des habitants dans les grandes villes et métropoles de plus de 100 000 habitants. C'est donc là, dans ces agglomérations urbaines, que se gagnera la bataille contre le réchauffement climatique, à l'échelle européenne et mondiale.

Développer l'offre de transports collectifs

Les villes et les métropoles sont au cœur des enjeux en termes d'offre de transports collectifs, qui sont un élément majeur de l'attractivité d'un territoire. La multiplication des déplacements individuels, qu'ils soient professionnels ou privés rend nécessaire l'évolution de l'offre qui doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et contribuer aux changements des comportements. Il est nécessaire de développer de nouvelles infrastructures de transports collectifs, mais aussi améliorer l'offre existante en terme de desserte, de fréquences, de confort du matériel et d'intermodalité, dont doivent bénéficier les citoyens. Le désenclavement des quartiers sensibles constitue aussi une des priorités pour les collectivités.

Pour autant, les enjeux financiers des chantiers qu'elles doivent engager sont colossaux et elles ne pourront en supporter seules la charge. Le désengagement de l'Etat dans le co-financement de projets de transports en commun en site propre avait lourdement pesé sur la réalisation d'infrastructures pourtant en cours. La réimplication de l'Etat, affirmée lors du Grenelle de l'environnement, est de nature à rassurer les élus locaux, même si les financements doivent être confirmés pour l'ensemble des projets du territoire français, y compris l'Ile-de-France. Des prêts attractifs en faveur des collectivités locales doivent être mis en place pour compléter le dispositif.

Créer des autorités organisatrices de la mobilité durable

Les plans de déplacements urbains pourraient constituer les volets déplacements des plans climats dans une démarche de développement durable, plans climats qui s'intègrent dans les Agenda 21 locaux et intercommunaux lancés par les collectivités.

Il convient toutefois, de penser la question des déplacements en terme d'aménagement du territoire et de réfléchir aux problèmes de cohérence territoriale, de compétence, d'articulation entre dispositifs (entre Scot et PLU en particulier).

C'est pourquoi il est nécessaire de transformer les autorités, actuellement organisatrices de transport, en autorités organisatrices de la mobilité durable, à l'échelon de l'intercommunalité, afin qu'elles puissent prendre en charge l'ensemble des politiques de déplacement (tous modes des transports) et de stationnement sur leur territoire. L'idée serait d'étendre le champ d'intervention des intercommunalités en les dotant de toutes les compétences permettant la mise en place des Plans de déplacement urbain. Elles travailleraient en cohérence avec les régions et les départements pour la promotion de l'intermodalité et pourraient, avec le monde économique, promouvoir les plans de déplacements entreprises.

► Optimiser les déplacements des employés

De plus en plus de collectivités proposent aux salariés de l'administration un plan de déplacements qui permet de réduire significativement le nombre de voitures sur les routes grâce au covoiturage, aux vélos ou encore aux transports en commun. A Mulhouse, la ville et la Communauté d'agglomération ont mis en place une série de mesures : mise à disposition de vélos de service, aides financières pour la location et l'entretien de vélos personnels, participation aux abonnements de transports en commun, plateforme de covoiturage. A ce jour, 2 800 employés sont concernés par ce plan de déplacement. D'autres collectivités vont plus loin et incitent fortement les entreprises à réduire les déplacements en voiture de leurs employés. La ville de Strasbourg favorise l'adoption de plans de déplacement d'entreprise (PDE). Pour cela, 14 conventions PDE ont été signées concernant 60 000 salariés.



Retrouver d'autres exemples sur www.plan-deplacements.fr

► Acheter des véhicules propres

Les collectivités n'ont pas attendu le Grenelle de l'environnement pour déployer leurs efforts sur l'achat de véhicules propres. Elles sont de plus en plus nombreuses à s'équiper d'un parc fonctionnant au gaz ou à l'électricité. La ville du Havre gère un parc de véhicules et engins, pour son compte et celui de la Communauté d'agglomération havraise. Ce parc est composé de 390 véhicules équipés du GPL, de 268 qui roulent au diester et de 4 camions électriques. Le Conseil général de l'Essonne a délibéré en 2006 le renouvellement de 100 % de ses véhicules départementaux en véhicules propres (dont 95 % en GPL).

Toutefois, l'objectif de 5 % de véhicules électriques prévu dans la Stratégie nationale du développement durable est difficile à atteindre pour les collectivités. En ce domaine, l'offre est insuffisante et ne correspond pas aux attentes des administrations. La faible autonomie (200 km maximum) de ces véhicules constitue un frein à leur développement.



DES ACTEURS À MOBILISER

La Poste, avec 66 000 véhicules motorisés, figure parmi les premiers logisticiens d'Europe. En 2006, l'entreprise a mis à l'essai à Paris et à Bordeaux 8 véhicules électriques Cleanova (utilitaires Renault Kangoo conçus par la Société des véhicules électriques de Dassault et Heuliez), équipés de nouvelles batteries au lithium dont l'autonomie est de 200 kilomètres. Si l'expérimentation est concluante, sa généralisation pourrait créer, sous réserve d'une politique incitative de l'État, les conditions d'un marché du véhicule électrique à usage urbain et périurbain.

► Réduire les nuisances du transport de marchandises

En France, la route assure plus de 85,4 % du transport de marchandises⁶⁴. La part du fret ferroviaire ne cesse de se réduire pour passer en dessous du seuil de 15 % en 2002, soit le retour au volume transporté il y a quarante ans. Quant au transport de marchandises par voie fluviale, il ne représente aujourd'hui que 2 % des déplacements. L'Autriche affiche le plus faible taux d'utilisation du mode routier pour les pays de l'Europe des 15, avec 40 %, contre presque 35 % pour le rail et près de 20 % pour le transport par oléoducs. Aux Pays-Bas, 36 % du transport de marchandises se fait par voie d'eau.

⁶⁴ Direction général de la Mer et des Transports – MEDAD - 2005

Pour freiner les nuisances générées par le fret routier, les collectivités locales s'organisent. Des plateformes intermodales sont créées un peu partout. La Communauté urbaine de Dunkerque est pionnière en France. Troisième port français, Dunkerque dispose de bonnes connexions routières (vers l'A16, sans péage), d'un canal à grand gabarit (vers Lille, Béthune, Dourges et Valenciennes) et d'un solide réseau ferré. Ses plateformes trimodales (route, rail, barges) permettent de transférer des conteneurs d'un mode de transport à un autre grâce à des grues mobiles. À l'intérieur des terres du Nord, la plateforme trimodale de Dourges, accessible par voie fluviale, permet d'éviter chaque année le trafic d'environ 100 000 camions.



DES ACTEURS À MOBILISER

Monoprix investit le fleuve et le rail pour réduire la part du routier dans le transport de ses marchandises : 30 000 m³ de marchandises de « grand import » sont transportés par voie fluviale depuis 2003 (soit une économie de 50 tonnes équivalent CO₂ en 2005). En 2007, ce sont 185 000 tonnes de marchandises qui devraient être acheminées vers les magasins parisiens par le rail. Pour les livraisons des magasins et à domicile, l'entreprise a opté pour des véhicules au gaz naturel.

→ Développer des quartiers durables

Voilà quinze ans que l'on voit des quartiers tout à fait innovants sortir de terre chez nos homologues européens en Suède, en Allemagne ou encore en Angleterre. Ils proposent tous de nouvelles techniques de construction et d'aménagement permettant de réduire l'impact environnemental de l'espace urbain tout en intégrant des critères économiques et sociaux. Ces quartiers ont montré qu'il était possible d'envisager la ville différemment de ce qui a été fait pendant cinquante ans. Ils incitent les résidents à adopter un mode de vie plus responsable, dans l'habitat mais aussi dans les transports, en apportant une desserte de qualité aux habitants, de manière à ce qu'ils n'aient pas besoin d'utiliser quotidiennement leur voiture. Les transports doux, comme l'auto-partage, les pistes cyclables ou encore les voies navigables, y sont généralement développés. Le quartier londonien Bedzed se distingue par l'importance accordée aux modes de vie durables : les habitants peuvent adhérer à un réseau de mutualisation de véhicules combiné avec le train et il n'y a qu'une voiture en moyenne pour cinq ménages⁶⁵. Les transports de marchandises et les trajets pour faire des courses ont été fortement réduits, grâce à un approvisionnement en produits frais issus d'une agriculture locale, dans un rayon de 50 km. Le quartier Vauban à Freiburg s'illustre par son objectif « zéro » voiture qui s'est traduit par une explosion de l'utilisation des vélos, l'utilisation croissante des transports en communs, et l'essor du co-voiturage (seuls 25 % des habitants ont un emplacement parking privatif).

Les collectivités françaises qui conçoivent des projets similaires sont de plus en plus nombreuses. La ville de Narbonne a lancé la programmation d'un nouveau quartier, le quartier du Théâtre, avec un triple objectif : approvisionnement à 100 % en énergies renouvelables (solaire, biomasse), zéro émission de CO₂ et zéro déchet. Ce nouveau quartier, d'une superficie de 13,5 hectares, comptera 650 logements pour 2 000 habitants. Les bâtiments sont conçus pour que leur

⁶⁵ Selon l'INSEE et le CCFA, le nombre de voitures par ménage en France est de 1,50 (en 2005)



Photo : Maquette de la ZAC du Théâtre - Narbonne

consommation énergétique soit réduite de 50% par rapport à la réglementation thermique 2005 (RT 2005). Il s'agit d'un quartier sans voiture. Des bornes extérieures alimenteront les véhicules électriques des habitants. Un gazéificateur produira, à partir de la filière bois, de l'électricité et du chauffage par cogénération. 6 500 m² de capteurs photovoltaïques seront intégrés au bâti. La conception du quartier (procédés constructifs et énergétiques, approvisionnement des logements et des véhicules, éclairage public) a été réalisée avec l'appui technique d'EDF et de l'Institut européen de recherche sur

l'énergie de l'université de Karlsruhe (Allemagne). Cette opération a été récompensée par les Rubans du développement durable.

A Saint-Etienne, la ville a engagé en 2005 la création d'une zone d'aménagement concertée sur le quartier Desjoyaux. Pour mener à bien cette démarche, 6 comités consultatifs ont été organisés en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants. L'objectif est de créer des logements consommant au maximum 50 kwh/m³/an. Il est même envisagé de réserver un lot à la construction de maisons passives consommant moins de 20 Kwh/m³/an. Pour cela, plusieurs types d'actions sont combinés : l'utilisation du solaire passif, la production d'eau chaude par adjonction de panneaux solaires et de panneaux photovoltaïques, la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires, l'installation de chaufferies centralisées.

 Retrouver l'étude du Comité 21 sur les quartiers durables www.comite21.org

EN SAVOIR +



Les Rubans du développement durable – animés par l'Association des maires de France, l'Association des maires de grandes villes de France, le Comité 21 et Dexia - valorisent depuis 2003 les démarches exemplaires de collectivités locales en faveur du développement durable de leurs territoires. En 2007, 52 collectivités locales, identifiées dans le cadre d'un appel à candidature annuel, étaient distinguées. Depuis 2008, les Rubans sont attribués aux collectivités candidates dont les politiques globales de développement durable répondront aux critères de ces trois axes majeurs : organisation et conduite de la politique menée, vision stratégique et plan d'action, actions réalisées et exemplarité. Les lauréates pourront se signaler sur le territoire français par des panneaux indicateurs.

Pour en savoir plus : www.rubansdudeveloppementdurable.com

→ Réduire la production de déchets et renforcer la valorisation

En France, chaque habitant produit 353 kilos de déchets ménagers par an⁶⁶ ! Le chiffre a triplé en vingt-cinq ans. Au-delà de la charge sur les finances des collectivités et des contribuables⁶⁷, ces déchets sont responsables de 14 millions de tonnes de CO₂ par an, liés principalement aux émissions des décharges anciennes (aujourd'hui centre d'enfouissement technique), de l'incinération et du transport des déchets.

► Réduire à la source les déchets

Un des axes prioritaires de la politique des déchets consiste à réduire les quantités produites, pour maîtriser les dépenses et limiter les impacts de la collecte et du traitement sur l'environnement. La communauté d'agglomération Limoges Métropole a lancé fin 2005 l'opération « Réduction des déchets ». 45 familles volontaires ont été équipées de balances pour contrôler le poids de dix catégories de produits : boisson, papier, produits d'entretien... Les foyers ont rapidement compris l'intérêt de la prévention à la source : remplacement des bouteilles d'eau par l'eau du robinet, réduction des produits d'entretien à usage unique et des barquettes, remplacement des sacs en plastique par des paniers ou des sacs à dos... Résultat : une réduction de moitié de la quantité de déchets produite par habitant.

D'autres collectivités ont fait le choix d'une redevance proportionnelle au poids et à la fréquence de ramassage des bacs. La communauté de communes de la Porte d'Alsace, composée de 33 communes et 5 500 foyers (13 200 habitants), a diminué de moitié le poids moyen des ordures ménagères résiduelles, depuis la mise en place de la pesée embarquée en 1999 : 205,2 kg/habitant en 1998 contre 109,7 kg/hab en 2004, soit une baisse de 46%. Le coût de ce dispositif a été pris en charge à 50% par l'ADEME.



EN SAVOIR +

La pesée embarquée permet d'identifier la production de déchets de chaque redevable afin d'appliquer une redevance proportionnelle au poids et à la fréquence des ramassages des bacs. Le système fonctionne à l'aide d'une puce électronique fixée dans la poubelle du particulier avec ses coordonnées afin de calculer le poids des déchets collectés à chaque tournée. L'objectif est d'inciter les ménages à trier leurs déchets et à les recycler afin de diminuer le volume des déchets résiduels.

► Réutiliser et recycler les déchets

De nombreux déchets peuvent retrouver une seconde vie. Les « recycleries », par exemple, organisent la récupération, la réparation et la remise sur le marché d'équipements électroménagers. Chaque année, l'ensemble du mouvement fondé par l'abbé Pierre récupère 60 000 tonnes de textiles. En 2004, cette activité de collecte et de valorisation représentait en France 3 000 emplois en insertion.

Les collectivités territoriales incitent également les citoyens à acheter des produits de deuxième main. Lille s'est associée à l'association de consommateurs CLCV pour lancer en 2002 la campagne « Achetez malin,

⁶⁶ Source : Ademe – 2007 (chiffre 2004)

⁶⁷ Globalement, entre 1990 et 2003, le budget de traitement des ordures ménagères en France est passé de 2,3 à 5,6 milliards d'euros (+140 %), soit une augmentation de plus de 8 % par an. Au niveau national, le coût par habitant est de l'ordre de 85 euros par personne et par an.

jetez moins ! ». Cette campagne s'inscrit dans le cadre d'un programme européen associant Lille Métropole communauté urbaine et deux intercommunalités wallonnes (Ipalle et Intersud), et concerne au total 670 000 habitants. Elle vise à sensibiliser les consommateurs sur le suremballage, le recyclage et la récupération, et à aider concrètement les ménages à réduire à la source les quantités de déchets qu'ils produisent. La ville a diffusé aux habitants un guide proposant des alternatives à l'achat de produits neufs et répertoriant les 26 associations de réparation, de don, de revente et d'achat de biens de seconde main actives dans la région lilloise.

► Valoriser les déchets

Lorsque les déchets ne sont ni réutilisables, ni recyclables, il est toujours possible de les valoriser. **Le compostage, par exemple, permet aux déchets verts et aux épluchures de légumes d'être transformés en compost et ainsi d'être utilisés en engrais naturel.** Certaines collectivités encouragent cette



Photo : Composteurs des Hauts-de-Bièvre

pratique. C'est le cas de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre qui met à disposition des habitants disposant d'un jardin, sur la base du volontariat, un composteur individuel pour recycler les déchets végétaux. Plus de 2 000 foyers sont équipés depuis le lancement de l'opération. Sur la ville d'Antony, des « correspondants de quartier » ont été formés afin d'aider leurs voisins à ce sujet, avec à l'appui des conférences et expositions.

Plus rare mais tout aussi efficace, Rennes métropole a installé des composteurs en bois au pied de son habitat collectif, afin que les habitants volontaires puissent y déposer leurs déchets fermentescibles. L'opération est supervisée par un « maître-composteur », spécialement formé à cet effet, qui explique la marche à suivre aux habitants et veille à la bonne qualité du compost. Il s'agit d'une expérimentation unique en France. 25 composteurs collectifs ont été mis en service sur l'agglomération depuis le lancement de l'opération, début 2006, permettant ainsi à 250 foyers volontaires d'être équipés. La collectivité souhaite en installer 200 par an. A la clé, une réduction estimée à 30% du poids des ordures ménagères mises en collecte.

Les déchets peuvent également servir de carburants. Au-delà de la valorisation énergétique liée à l'incinération, certaines collectivités récupèrent le biogaz produit par la fermentation des déchets. Ce gaz est ensuite réutilisé pour produire de l'énergie, de la chaleur ou de l'essence. A Lille, la Communauté urbaine a ouvert en 2007 un centre de valorisation organique. Transformés par méthanisation, les déchets organiques (déchets ménagers, de jardins et de cuisine essentiellement) collectés sur le territoire produisent du biogaz qui, une fois concentré, alimente 160 bus (le tiers de la flotte) et permet l'économie de près de 40 000 tonnes de CO₂ par an.

⁶⁸ Source : ADEME

www2.ademe.fr/servlet/getBin?name=565C15D1C2AE061603F25CD8E6D18C4D1196344677372.pdf

A Amiens, les 11 millions m³ de biogaz produits chaque année par l'usine de méthanisation des déchets sont valorisés sous forme de vapeur pour chauffer les bâtiments de la nouvelle station d'épuration⁶⁹. La réalisation de ce projet d'envergure⁷⁰ apportera une économie chiffrée d'énergie fossile de 4200 MWH/an pour la station d'épuration. La vapeur couvrira le chauffage des locaux techniques (885 m³) et des bâtiments des bassins biologiques (2 halls de 20 000 m³). Le projet a fait l'objet d'une large concertation, via les instances participatives de l'Agenda 21.

► Repenser la collecte

Le transport des débris se fait essentiellement par la route et contribue de ce fait aux émissions de gaz à effet de serre. Pour corriger ce paradoxe environnemental, de nombreuses collectivités ont opté aujourd'hui pour des bennes roulant au gaz naturel, au biogaz ou au diester. Par ailleurs, des techniques alternatives se développent. En 1990, la ville de Stockholm lançait un réseau urbain de collecte souterraine à l'échelle du quartier d'Hammarby Sjöstad. Les déchets de chaque foyer transitent à 70 km/h à travers des tuyaux et sont aspirés jusqu'à des points de collecte où les sacs sont mis en benne. Cette technique de collecte pneumatique tend à se développer dans d'autres pays européens. En France, la ville de Narbonne expérimente la collecte pneumatique de déchets au sein de son quartier durable.

En Franche-Comté, le Syndicat mixte d'étude et de réalisation pour le traitement intercommunal des déchets (SERTRID) a décidé de s'engager dans la mise en place d'un transport rail-route d'une partie de ses déchets ménagers. Ainsi, dès 2004, 42 714 tonnes de déchets ont transité via les quais de transfert d'Etueffont (12 155 tonnes) et de Danjoutin (30 559 tonnes) jusqu'à l'unité de valorisation, située elle-même à un embranchement ferré.

→ Réaliser un Plan climat

Le Plan climat est l'aboutissement des actions et des bonnes pratiques énumérées précédemment. Toutefois, il est fortement conseillé de ne pas le déconnecter des autres enjeux du développement durable, sans quoi ce plan ne pourrait réellement aboutir. Son élaboration ne peut être que le volet « changement climatique » de l'Agenda 21.



⁶⁹ La station Ambonne présente par ailleurs une bonne gestion environnementale : terrasses végétalisées, aspirations et traitement des odeurs, intégration paysagère des bâtiments.

⁷⁰ Cette opération pilotée par la Communauté d'agglomération s'élève à 1,25 millions euros hors taxes. Elle s'appuie sur un partenariat avec le Conseil régional de Picardie et l'ADEME.

Le Plan climat de Grenoble Alpes Métropole

A Grenoble, la Communauté d'agglomération (La Métro) a signé en mai 2005 un Plan climat, réalisé à partir d'un bilan énergétique⁷¹. Trois objectifs ont été définis :

- stabiliser les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1999 ;
- stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles et éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité ;
- augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21% pour l'électricité en développant la production locale, et 26% pour les usages thermiques.

Pour les atteindre, une Charte d'engagements a été conclue avec 58 partenaires. Les signataires s'engagent à maîtriser leurs consommations énergétiques, à développer les énergies renouvelables, à sensibiliser la société civile aux enjeux « énergétiques », à évaluer l'impact de leurs actions et à le rendre public. L'ensemble des signataires participe au comité de pilotage du Plan climat pour assurer la cohérence entre le plan territorial et chacune de leurs actions.

Les émissions de gaz à effet de serre sont régulièrement mesurées. Les secteurs des transports et des bâtiments communaux font l'objet d'une analyse particulière. Les premiers résultats montrent que l'agglomération est en passe d'atteindre les objectifs de stabilisation des consommations énergétique et des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010. On constate notamment une stabilisation des émissions de GES entre 2004 et 2005, malgré un hiver 2005 plus rigoureux.

Le personnel de la Métro, comme celui des communes, est invité à participer à des formations sur le changement climatique et sur les actions qu'il peut mettre en œuvre au bureau. Parallèlement, la Métro a mis en place un « club Display » pour échanger sur leurs actions avec les partenaires et les habitants.

Quelques actions concrètes illustrent le Plan climat :

- le Plan de déplacement d'administration (PDA) pour diminuer les gaz à effet de serre générés par les déplacements des agents. L'objectif : passer la part modale de la voiture particulière de 49% à 35% en 2006 et acquérir des véhicules « propres ». Actuellement, 22 vélos et 24 véhicules GNV ou GPL ont été acquis ;
- la réhabilitation des logements locatifs, en partenariat avec les bailleurs sociaux et l'Agence locale de l'énergie, pour réduire significativement les consommations d'énergie dans ces bâtiments. 1 200 logements seront réhabilités (ou en cours) d'ici à 2010, dans le cadre des OPATB (Opérations programmées d'amélioration thermique des bâtiments) de Grenoble et d'Echirolles ;
- la valorisation de l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères (10 à 15 000 MWh supplémentaires par an) ;
- la réalisation d'une microcentrale électrique, grâce au turbinage des eaux en sortie des stations d'épuration ;
- le soutien aux Plans de déplacements d'entreprises (PDE), en partenariat avec la CCI ;
- le projet Hychain, projet européen qui vise à mettre au point, produire et tester des « petits » véhicules fonctionnant à pile à combustible. (utilitaire urbain, fauteuil pour handicapés) ;
- le développement des pistes cyclables (augmentation de 50% entre 2002 et 2005 de la pratique du vélo) ;
- le soutien à la construction de 224 logements à haute performance énergétique dans le cadre du programme européen CONCERTO ;
- la mise en place d'une couverture photovoltaïque du stade de l'agglomération ;
- la mise en œuvre d'une plateforme multimodale – GMCD (Gestion multimodale centralisée des déplacements) – 2008.

⁷¹ Le bilan a été coordonné par l'Agence locale de l'énergie (ALE)

2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

En élaborant un Agenda 21 local, les collectivités sont invitées à protéger la biodiversité et les ressources naturelles. Pour cela, elles peuvent définir des espaces de protection, aménager des voies vertes, limiter l'utilisation de phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts ou encore privilégier une agriculture respectueuse de l'environnement. Rappelons que la France s'est dotée d'une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004.

→ Cartographier son patrimoine « vert »

La connaissance du patrimoine naturel constitue un préalable à toute décision. Il se traduit généralement par un inventaire des espèces et des habitats. Cet objectif est d'ailleurs l'un des quatre axes de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Représentés sous forme de cartographie, ces inventaires facilitent la prise en compte des espaces sensibles dans les futurs aménagements

(constructions de bâtiments, routes, jardins publics...). En Seine-et-Marne, le Conseil général s'est engagé en janvier 2005 dans l'élaboration d'un atlas de la biodiversité. Ce travail réalisé en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle, le CNRS et huit associations naturalistes se traduira par une cartographie des espèces, des habitats remarquables et des continuités écologiques. L'atlas contiendra des cartes sur les Habitats et les espèces mais aussi des cartes de sensibilités ou de vulnérabilités écologiques destinées à orienter les décisions relatives à l'aménagement du territoire⁷².

C'est dans le même esprit que le Parc naturel régional de Lorraine a mis en place un Système d'information géographique pour mieux connaître, gérer et communiquer sur son territoire. Ce système permet d'acquérir, de stocker, de gérer les bases de données géographiques et de produire des documents cartographiques. Sur cette base, un Atlas des communes du Parc a été réalisé, en partenariat avec la région Lorraine, l'Etat, l'Europe et le Conseil général de la Moselle.

A Nîmes, la Communauté d'agglomération a mis en place un Observatoire photographique des paysages. Cet outil vise à décrire et analyser les évolutions du territoire à travers des prises de vue reconduites tous les quatre ans à la même époque, du même emplacement et selon le même cadrage. Il constitue, pour tous les acteurs du territoire, une référence et une source d'enseignements pour les aménagements futurs du territoire.

⁷² Le bilan a été coordonné par l'Agence Locale de l'Energie (ALE)



EN SAVOIR +

L'Union internationale de conservation de la nature dresse régulièrement le bilan de l'état des plantes et des animaux de la planète. Une liste rouge répertorie désormais 41 415 espèces, dont 16 306 sont menacées d'extinction, 785 espèces éteintes et 65 autres n'existant plus qu'en captivité ou en culture. Un mammifère sur quatre, un oiseau sur huit, un tiers de tous les amphibiens et 70% de toutes les plantes sont en péril.

Pour en savoir plus : www.uicn.fr

→ Définir des zones de protection

Réserves naturelles, arrêtés biotope, zones de protections spéciales, sites Natura 2000, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, réserves biologiques domaniales, réserves de chasse, de pêche... Les instruments de protection existent et représentent de véritables leviers pour la mise en œuvre d'un Agenda 21.

Pour protéger les espèces menacées, de nombreuses collectivités créent des zones spécifiques, parfois de manière volontaire. Ainsi, à l'invitation de l'association Vivarmor nature, les communes costarmoricaines se mobilisent pour la sauvegarde des papillons. L'enjeu est de taille : 45 % des espèces ont disparu en quatre-vingts ans. Les papillons sont en effet menacés par l'emploi des pesticides et la destruction de leur habitat (les orties). En moins de trois ans, environ 130 ha d'espaces à papillons ont été réservés sur le territoire des Côtes d'Armor. Les espaces verts urbains sont désormais codifiés, afin de favoriser l'alimentation des papillons et des chenilles.

D'autres collectivités mènent des campagnes d'information sur la protection de la biodiversité. C'est le cas des villes de Besançon, Lille, Martigues, Nantes, du Conseil général des Pyrénées-Orientales et des Conseils régionaux de Languedoc-Roussillon et Rhône-Alpes. Ces territoires ont signé en février 2007 la charte du programme national « l'abeille, sentinelle de l'environnement », organisé par l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Les volontaires accueillent de six à huit ruches sur la base d'une convention de trois ans renouvelable.

Sur la scène internationale et européenne, les espaces naturels font très souvent l'objet de protections particulières. Par exemple, **une zone humide peut être désignée au titre de la convention de Ramsar**⁷³. A une quinzaine de kilomètres d'Aurillac, trois communes⁷⁴ se sont associées pour créer, en janvier 2002, le Syndicat à vocation unique (Sivu) Auze Ouest-Cantal (2 000 habitants), dédié à la préservation du marais, longtemps convoité par un opérateur privé. Sur la base d'un inventaire du patrimoine naturel, confié au Conservatoire des espaces et paysages d'Auvergne (Cepa, financé à 20 % par les collectivités de la région), le Sivu et l'Office national des forêts ont signé un plan d'aménagement du site, sur une période de vingt-cinq ans (2005-2029). La priorité est donnée à la préservation des landes et des tourbières. Une zone expérimentale de 35 hectares est dédiée au pâturage extensif, ce qui minimise les interventions humaines et mécaniques.

⁷³ En vigueur depuis le 21 décembre 1975 (1986 pour la France), la convention de Ramsar vise à assurer l'utilisation rationnelle et durable des zones humides. Près de 800 zones humides d'importance internationale ont été désignées à ce jour. En France, 17 sites ont été désignés sous cette convention, dont 3 outre-mer.

⁷⁴ Lacapelle -Viescamp, Saint-Etienne - Cantalès et Saint-Paul-des-Landes

D'autres espaces sont intégrés au réseau Natura 2000. Longtemps condamnée par l'Europe, la France rattrape aujourd'hui son retard. En septembre 2007, le réseau français Natura 2000 comptait 1 705 sites (6,8 millions d'hectares), soit 12,4 % du territoire métropolitain. Cependant, d'après une évaluation publiée par France nature environnement en octobre 2007, 53 % des habitats inscrits au titre de Natura 2000 sont en état de conservation « défavorable ou mauvais », de même que 43 % des 199 espèces de faune et 43 % des 91 espèces floristiques patrimoniales suivies⁷⁵.



EN SAVOIR +

Natura 2000 est un réseau écologique européen formé de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore uniques qui les habitent. On y retrouve des Zones spéciales de conservation (Z.S.C.) et des Zones de protection spéciale (Z.P.S.). Ainsi, les activités agricoles, de chasse, de pêche, les travaux et les aménagements sont réglementés dans ces zones en fonction de leur incidence par rapport aux objectifs de conservation des sites. Deux directives européennes visent à atteindre les objectifs de Natura 2000 : les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992).

En 2004, la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur s'est engagée en tant qu'opérateur pour le classement en zone Natura 2000 de 5 sites, dont celui des vallons obscurs, qui s'étend sur huit communes : Aspremont, Castagniers, Colomars, La Roquette-sur-Var, Levens, Nice, Saint-Blaise et Saint-Martin-du-Var. Pour être intégrée au réseau Natura 2000, la Communauté d'agglomération a réalisé un document d'objectifs en trois phases, en concertation avec les communes et les acteurs socio-économiques :

- la réalisation des inventaires faunistiques et floristiques, socio-économiques, qualité des eaux... (de mars 2004 à décembre 2005),
- la définition des enjeux (de janvier à mars 2006),
- la définition des mesures de gestion (d'avril à décembre 2006).



DES ACTEURS À MOBILISER

Dans chaque région, le **Conseil scientifique régional du patrimoine naturel** est une instance consultative à compétence scientifique en matière de patrimoine naturel. S'il travaille en concertation avec le Conseil scientifique national, sa vocation est d'être un conseil de proximité pour les collectivités territoriales. Il couvre toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres, fluviaux et marins. Il contribue aux orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats. Il intervient dans la procédure officielle d'établissement de la liste des sites Natura 2000 (art. 3 du décret 95-631 du 5 mai 1995). Il peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du Conseil régional, sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ; les propositions de listes régionales d'espèces protégées (prévues à l'article L. 411-2) ; la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées ; les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ; toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L. 414-1. Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative soit du préfet de région, soit du président du Conseil régional.

⁷⁵ www.fne.asso.fr/PA/milieux/dos/bilan_brut_EC.pdf

→ Améliorer la gestion des espaces naturels

Depuis une vingtaine d'années, les communes et leurs groupements sont passés à une gestion différenciée de leurs espaces verts. Ces nouveaux modes de traitement se veulent plus écologiques et alternatifs à la gestion horticole intensive. Ils impliquent d'autres techniques qui reposent sur la diversité des réponses en fonction des milieux et des besoins de la flore, des usages de l'espace public et de l'esthétique recherchée.

Des plans de gestion sont élaborés pour optimiser les ressources en eau, limiter les pollutions induites, recycler les matériaux, puis, du point de vue de la biodiversité, reconnaître et respecter les potentiels écologiques.

Plusieurs techniques sont alors utilisées, comme la lutte biologique, le binage, le désherbage thermique, la désinfection des sols à la vapeur, la conservation des haies, le paillage, l'emploi de végétaux résistants, ou encore l'arrosage goutte à goutte. A Orléans, les jardiniers sont rompus à ces nouvelles pratiques. Ils introduisent depuis 2001 des œufs ou des larves d'insectes qui, en se développant, vont se nourrir de parasites. La pratique est notamment généralisée avec les coccinelles friandes de pucerons.

Pour intégrer ces nouveaux procédés, le personnel des espaces verts doit être formé. A l'initiative du Syndicat des eaux d'Ile-de-France, le programme Phyt'Eaux Cités a été lancé en janvier 2007. Il vise à limiter l'emploi de produits phytosanitaires des 73 communes des bassins de la Seine, l'Orge aval et l'Yvette⁷⁶. Des formations sont proposées aux élus, aux responsables de services et aux agents chargés de l'entretien. En 2008, 20 communes seront accompagnées.



A Rennes, la Communauté d'agglomération conduit une politique exemplaire pour réduire la consommation de pesticides sur le territoire, en réponse aux préoccupations de qualité de l'eau et de santé. Cette démarche partagée par l'ensemble des communes depuis 1996 s'est étendue aux autres gestionnaires de l'espace urbain en partenariat avec les associations de consommateurs, d'environnement et de jardinage⁷⁷. Pour renforcer la promotion du jardinage sans pesticides, en partenariat avec le Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais et la Maison de la consommation et de l'environnement, elle a conclu en 2005 une charte avec les jardineries de l'agglomération « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Cette charte vise les objectifs suivants : informer les consommateurs des impacts des pesticides, en réduire l'utilisation, promouvoir et renforcer l'offre de produits naturels de jardinage sur le territoire. En 2007, 30 magasins sont signataires, soit plus de 90 % des magasins de jardinage. La ville de Rennes quant à elle a adopté fin 2007 un plan de désherbage « zéro phytos ». Dans le même esprit, la Communauté urbaine de Brest s'engage à diminuer l'usage des pesticides par les services de 80% par rapport aux quantités de 1997.

⁷⁶ Les résultats d'une enquête réalisée par le Syndicat des eaux d'Ile-de-France sur les pratiques des communes d'Ile-de-France révèlent que la consommation de ces Communes en produits phytosanitaires est de 4 400 kg en 2006.

⁷⁷ Programme « eau et pesticides » www.mce-info.org/pesticides.php

L'île Saint-Aubin, un patrimoine naturel d'exception en zone urbaine

Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d'Angers protège et valorise l'île Saint-Aubin, un espace de 600 hectares riches d'une importante biodiversité⁷⁸. L'aménagement de cette zone vise notamment à concilier les différents usages liés aux activités agricoles, piscicoles et cynégétiques, touristiques et le maintien des impératifs écologiques.

Pour mener à bien les objectifs de préservation et de valorisation du site, une importante concertation a été organisée par la ville d'Angers, impliquant l'ensemble des acteurs locaux concernés par le développement de l'île : la ville d'Angers (direction de l'environnement et Muséum des sciences naturelles), Angers Loire Métropole, Angers Tourisme, une centaine de propriétaires regroupés au sein de l'Association syndicale de l'île Saint-Aubin (association de pêcheurs, la Fédération de la chasse du Maine et Loire, agriculteurs), les Angevins, la SAFER⁷⁹, la DIREN, la DDA, la Chambre d'agriculture et l'ADEME.

Deux programmes ont été mis en place, dans le cadre de cette concertation, pilotés par des membres ressources :

- un Plan de gestion environnementale (PGE), qui a pour objectif de pérenniser l'activité agricole, d'améliorer la gestion hydraulique, de maîtriser la fréquentation urbaine et de sensibiliser les visiteurs. Le plan est coordonné par l'Association syndicale de l'île ;
- la rénovation HQE de la ferme-auberge, en structure d'accueil à but scientifique, associatif et touristique, avec recours aux énergies renouvelables pour l'alimentation du site en énergie. La gestion du lieu sera assurée par une délégation de service public.



Photo : L'île Saint-Aubin
© Ville d'Angers - Thierry Bonnet

⁷⁸ Située à la confluence entre la Mayenne et la Maine, l'île Saint-Aubin sert de zone-tampon pour les inondations (la zone est inondée deux fois par an) et d'éponge pour l'humus et les graines qui arrivent en amont. Elle compte notamment une vingtaine de couples râles de genêts (il en reste une quarantaine en France).

⁷⁹ Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

→ Restituer la nature sur nos territoires

Au-delà d'une gestion intégrée et responsable des espaces naturels, les collectivités ont la possibilité de réhabiliter la nature en lui réservant une place dans les projets d'aménagement, en acquérant des terrains pour en faire des jardins partagés, des mares, en composant une trame verte ou en favorisant l'achat de terrains par un Conservatoire. Cette réhabilitation de la nature, notamment en milieu urbain, renforce indéniablement la qualité de vie et l'attractivité des territoires.

► Créer des jardins partagés

Depuis quelques années, des jardins tout à fait particuliers se développent dans nos villes. Collectifs, initiés par les habitants, **ces jardins « partagés » offrent une bouffée d'air pur aux citadins et sont de véritables lieux d'échange**. Les cultures et les âges s'y mélangent. Des écoles viennent y découvrir différentes variétés de fruits, de légumes ; le cycle de vie des espèces y est expliqué.

L'intérêt pédagogique reconnu, les communes sont de plus en plus nombreuses à transformer des terrains, généralement abandonnés, en jardins partagés, confiant leur gestion à une association de quartier ou à un groupement de citoyens. Le Grand Lyon en compte une quarantaine :

- 5 jardins partagés en pied d'immeuble : terrains situés au pied des immeubles de quartier d'habitat social, fournis par le bailleur et découpés en petites parcelles de 10 à 40 m² pour chaque famille ;
- 22 jardins pédagogiques : terrains de surface variable dans une structure éducative (école, centre aéré, autre jardin) avec la découverte de la nature, éducation à l'environnement et expérimentation du jardinage ;
- 8 jardins collectifs d'habitants : terrains d'une seule parcelle collective de 200 à 600 m², destinés aux habitants membres d'une association gestionnaire du jardin ;
- 4 jardins d'insertion : terrains de 2 000 à 3 000 m², destinés aux personnes en difficulté de vie (construction de projet de vie ou professionnel) ;
- 1 jardin nomade : terrain en attente de projet de construction immobilière qui peut être transformé en jardin temporaire.

A Versailles, la ville s'est dotée d'un éco-jardinier, qui œuvre aussi bien dans les crèches et les écoles que dans les maisons de quartier ou les maisons de retraite. Sous son impulsion, une trentaine de potagers pédagogiques ont été mis en place. Des séances de sensibilisation à la protection de la nature (création de compost, installation de pluviomètres et de nichoirs...) et des animations ponctuelles (participation des enfants au fleurissement de leur quartier, création de jardins thématiques ...) sont régulièrement organisées. Ces actions s'intègrent parfaitement dans la politique « zéro phyto » menée par Versailles.

D'autres collectivités urbaines développent des mares. Ces espaces sont généralement simples à réaliser et de faible coût d'entretien. La disparition de ces milieux et leur méconnaissance par les citadins ont amené la direction des espaces verts et de l'environnement de Paris à proposer un projet d'aménagements de mares. Ce projet a permis la création de 8 nouvelles mares dans Paris intra-muros en 2007. Des barrières végétales sont plantées autour de la mare, afin de renforcer cette protection et rendre l'ensemble plus esthétique.

► Réaliser une trame verte

L'objectif d'une trame verte est de **rétablir des connexions entre les milieux naturels** pour créer un maillage régulier et permettre des échanges biologiques entre les espèces animales et végétales. Afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, le Conseil général des Hauts-de-Seine a décidé d'assurer à chacun la proximité d'un espace vert (ou d'un itinéraire arboré de circulation douce) à moins d'un quart d'heure. 104 km de promenades vertes sont déjà réalisés et seront complétés par 65 km aménagés dans les dix ans à venir. Le long des berges de la Seine, 66 km de promenade bleue vont accueillir les piétons et cyclistes. Deux de ses parcs, le Chemin de l'île (nouvellement créé à Nanterre, il a été ouvert au public en juin 2006) et les Chanteraines, sont en cours d'agrandissement. Les parcs seront gérés et entretenus de façon à préserver la biodiversité, selon une gestion différenciée : limitant par exemple les arrosages et les apports de produits chimiques et utilisant des plantes indigènes adaptées au milieu local. Plus généralement, le département soutient les communes de son territoire désirant créer des espaces verts publics.

► Soutenir et accompagner les projets en faveur de la biodiversité

Les associations naturalistes jouent un rôle pédagogique certain et indispensable à l'appropriation, par les habitants, des bonnes conduites éco-citoyennes. Pour renforcer la protection de la biodiversité sur le territoire, les collectivités accompagnent ces structures et financent leur projet. Depuis juin 1997, une dizaine d'initiatives ont été parrainées par la ville de Lille : la création des « jardins communautaires des meuniers » (Les Amis du Jardin des Olieux), l'opération HLM Nature (Environnement et développement alternatif, EDA) ou la campagne « Nos jardins naturels » (Chantier Nature). A l'échelle régionale, les espaces naturels du Nord-Pas de Calais mènent, depuis 1983, l'opération « Plantons le décor », pour sensibiliser les habitants à la plantation d'essences locales d'arbres et de variétés fruitières anciennes. Près de 4 millions d'arbres ont été plantés.

D'autres collectivités, essentiellement régionales et départementales, organisent la contagion et conditionnent leurs aides au mieux-disant environnemental. Ainsi, la région Ile-de-France a formalisé en décembre 2003 une « Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels ». Tous les projets subventionnés par le Conseil régional doivent désormais s'inscrire dans les objectifs de cette charte. Une centaine d'acteurs de l'environnement, principalement des associations de scientifiques, ornithologues, botanistes mais aussi des aménageurs, gestionnaires d'espaces préservés, élus et techniciens ont participé à sa réalisation. Une brochure, intitulée « Ile-de-France, île nature », informe également les habitants sur les enjeux et actions menées par la Région pour la protection de la biodiversité. La ville de Paris, signataire de la Charte, mène des actions éducatives de sensibilisation à la biodiversité dans les programmes scolaires.



DES ACTEURS À MOBILISER

En 2008, la **Caisse des dépôts** a créé une filiale dédiée aux enjeux de la biodiversité. Doté d'un capital de 15 millions d'euros, elle a pour vocation d'accompagner l'ensemble des acteurs publics et privés dans leurs projets de développement de la biodiversité en France et en Europe. Elle conduira par exemple des actions de restauration, de gestion, de valorisation et de compensation de la biodiversité, en intervenant auprès des maîtres d'ouvrage d'infrastructures (immobilier, transport...), pour les aider à éviter les impacts sur la biodiversité, les réduire et compenser ceux qui ne peuvent être évités.

→ Privilégier l'agriculture respectueuse de l'environnement

La destruction, la fragmentation et l'altération des habitats sont actuellement les causes la plus importantes du déclin de la diversité biologique, en France comme dans le reste du monde. Les pressions en cause sont liées un grand nombre d'activités humaines et notamment à l'agriculture intensive (drainage, traitements chimiques). Pour lutter contre cette dégradation des sols, certaines collectivités privilégient l'agriculture biologique. A Lorient, la Communauté d'agglomération privilégie l'alimentation biologique pour la restauration collective. Depuis 2004, une charte de la « restauration collective bio » a été signée avec l'Inter Bio Bretagne, qui regroupe les agriculteurs et les chefs d'entreprises bio de la région. 11 communes sur 19 se sont engagées dans la démarche, et près de 10 % des repas desservis sur le territoire sont biologiques. Dans l'Ariège, un partenariat avec les producteurs biologiques du département a été mis en place dans la cantine du terroir de Pamiers : 350 enfants mangent des repas composés uniquement de produits biologiques frais, fournis par les producteurs locaux. Malgré ces efforts, la surface en agriculture biologique représente seulement 2,03 % de la Surface agricole utilisable (SAU) française.



EN SAVOIR +

Née après la Seconde guerre mondiale, l'**agriculture biologique** constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels. Un cahier des charges spécifique exclut l'usage de pesticides de synthèse, d'engrais chimiques ou solubles, d'OGM et limite l'emploi d'intrants. La réglementation sur l'étiquetage des produits issus de l'agriculture biologique est très précise et classe les produits en plusieurs catégories en fonction de leur teneur en produit bio (pour les produits transformés). Les produits issus de l'agriculture biologique sont identifiés par le logo AB, propriété de l'Etat. Ils sont composés à plus de 95% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique. Les 5% restants sont constitués d'ingrédients qui ne sont pas disponibles en quantité suffisante sur le marché des produits biologiques. L'agence Bio est chargée de la gestion de la marque AB.

Figure 14 : Superficie et nombre d'exploitations en mode de production biologique en Europe

Pays	Nombre d'exploitations biologiques en 2005	Superficie en mode de production biologique (en ha)	Part de la SAU en bio	Surface moyenne en bio par exploitation certifiée (ha/exp)
Allemagne	17 020	807 406	4,74%	47,44
Autriche	20 310	360 972	14,16%	17,77
Belgique	693	22 996	1,65%	33,18
Chypre	305	1 698	1,12%	5,57
Danemark	2 892	145 636	5,62%	50,36
Espagne	15 693	807 569	3,20%	51,46
Estonie	1 013	59 862	7,22%	59,09
Finlande	4 296	147 587	6,52%	34,35
France	11 402	560 838	2,03%	49,19
Grèce	14 614	288 255	3,15%	19,72
Hongrie	1 553	123 569	2,90%	79,57
Irlande	978	35 266	0,84%	36,06
Italie	44 753	1 067 102	8,40%	23,85
Lettonie	2 873	118 612	4,78%	41,29
Lituanie	1 811	69 430	2,49%	38,34
Luxembourg	72	3 243	2,51%	45,04
Malte	6	14	0,13%	2,33
Pays-Bas	1 377	48 765	2,49%	35,41
Pologne	7 183	167 740	1,03%	23,35
Portugal	1 577	233 458	6,34%	148,04
République Tchèque	829	254 982	5,97%	307,58
Royaume-Uni	4 825	619 852	3,90%	128,47
Slovaquie	196	92 191	4,91%	470,36
Slovénie	1 718	23 499	4,84%	13,68
Suède	2 951	200 010	6,27%	67,78
Total 25 pays	160 920	6 260 552		1 829,29
Bulgarie	351	14 320		
Roumanie	2 920	87 916	0,27%	
Total nouveaux entrants en 2007	3 271	102 236	0,60%	
Total avec entrants en 2007	164 191	6 362 788		

Source : Agence Bio- Février 2007 (chiffres 2005)

Les petites communes s'engagent également dans la promotion de ces produits sains et de qualité. La municipalité de Saâles (932 habitants), chef lieu du canton le plus pauvre d'Alsace, a planté en dix ans 300 arbres fruitiers issus de 80 variétés « oubliées ». Les traitements administrés correspondent au cahier des charges de l'agriculture biologique.

A Loos-en-Gohelle, « Le maraîchage biologique » est significatif des travaux menés par la Commune depuis une dizaine d'années. L'idée est d'utiliser la culture maraîchère, tradition ancrée de longue date dans le bassin minier, comme activité d'insertion sociale dans un premier temps, puis économique dans un deuxième temps. Pour ce faire, deux associations locales ont été mobilisées : l'APSA (Association pour une solidarité active) et l'association des demandeurs d'emploi EPAA (Ensemble pour un autre avenir). Les produits cultivés sur les parcelles maraîchères sont issus de l'agriculture biologique et des points de vente ont été installés sur le lieu de production (en circuit court), évitant ainsi le transport des marchandises. Une cantine en partie bio, alimentée par la production des associations, se profile pour le foyer-logement de la commune.



DES ACTEURS À MOBILISER

L'association nationale « Un plus bio » accompagne les personnes et les structures souhaitant introduire progressivement une alimentation de qualité en restauration collective, en s'appuyant sur le concept « manger Bio »⁸⁰ (produits certifiés Agriculture Biologique⁸⁰, saisonnalité, proximité, actions éducatives). Cet accompagnement porte sur trois domaines : appui stratégique et politique auprès des élus et des responsables de restauration collective ; organisation du travail, gestion des approvisionnements et de la qualité et intervention de spécialistes pour l'élaboration d'actions et de menus équilibrés adaptés au public visé. Ses interlocuteurs peuvent être les élus comme les parents, gestionnaires, cuisiniers ou encore des professionnels de l'éducation, de la santé. Tous les secteurs de la restauration collective sont concernés : les scolaires (maternelles, primaires, lycées, collèges) comme les restaurants administratifs. Des outils pédagogiques sont proposés : un livre pour sensibiliser les cuisiniers à la cuisine végétarienne, une bande dessinée « Arthur à la conquête de la bio » et une lettre d'actualité : Actu Bio Restauration collective.

→ Certifier ses forêts

Dans le cadre des Agenda 21 locaux, les communes, les départements et les régions réfléchissent également à la gestion des forêts publiques et privées. Même si la situation française et européenne n'est pas comparable aux forêts équatoriales⁸¹, il nous incombe de la préserver dans toute sa richesse. Au-delà des arbres qui s'y développent, les forêts abritent en effet une pluralité d'espèces animales et végétales, parfois invisibles.

La filière bois française s'engage massivement dans une gestion durable de la forêt, garante de sa vitalité économique et écologique. **Une certification PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification) a été créée pour reconnaître les professionnels qui respectent ces exigences.** Cette éco-certification, qui recouvre déjà 4,5 millions d'hectares⁸² des surfaces forestières françaises dont 17% en forêt privée, garantit que le bois y a été cultivé, récolté et transformé dans le respect des règles écologiques. Le Conseil régional du Limousin, dans le cadre de son plan de développement de

⁸⁰ Contrôle par un organisme certificateur officiel, agréé (Union européenne)

⁸¹ Contrairement aux forêts équatoriales qui reculent chaque minute, les forêts françaises se portent bien. Depuis deux cents ans, sa surface a même doublé.

⁸² PEFC -2005

la filière bois, soutient activement le développement de la certification PEFC des forêts. Ce sont ainsi plus de 2 500 propriétaires de forêts limousines qui ont choisi de faire certifier leur bois.



LA BOÎTE À OUTILS

PEFC est un système international de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt à travers son développement économique, environnemental et social. C'est une démarche qui associe l'ensemble des acteurs locaux et parties prenantes. Les exigences de gestion de PEFC permettent de valoriser l'espace forestier par la récolte raisonnée de bois, la préservation de la biodiversité et la satisfaction des attentes de la société en matière d'accueil du public, d'espaces naturels et de paysage. Une commune forestière qui obtient la certification PEFC démontre sa responsabilisation et la mise en avant de son engagement environnemental en faveur du développement durable. En plus d'être le système de certification forestière le plus répandu en France, PEFC est aujourd'hui un système leader mondial avec 210 millions d'hectares de forêts certifiés dans 33 pays. Depuis le 1^{er} janvier 2007, ce sont plus de 50% des surfaces des forêts communales qui sont certifiées PEFC. En France, c'est 4,5 millions d'ha de forêts, 23 000 propriétaires forestiers, 1 100 entreprises, 100% des forêts domaniales de métropole, 50% des forêts communales, 17 % des forêts privées et 30 % du volume de bois récolté. La Fédération nationale des communes forestières (FNCoFor), avec l'appui de l'Office national des forêts (ONF), a contribué à la mise en œuvre de la certification en France.

Pour en savoir plus : www.pefc-france.org

Un autre label, plus contraignant, existe : le Forest Stewardship Council (FSC). Il se fonde sur un engagement et une pratique déjà concrétisés par des choix de gestion forestière et par un plan de gestion, alors que le label PEFC est accordé sur la base d'un simple engagement. Les exigences du label FSC vont plus dans le détail et demandent un suivi plus précis de la part du propriétaire forestier⁸³.

→ Protéger les nappes d'eau, les fleuves et les rivières

Longtemps considérée comme inépuisable, l'eau douce est devenue un bien rare et fragile. C'est d'ailleurs, à l'échelle planétaire, l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

En France, les ressources s'épuisent peu à peu. Depuis 2003, chaque été, plus de 50% des départements mettent en place des mesures de limitation de l'usage de l'eau⁸⁴. Pour combattre ce fléau, les collectivités doivent régulièrement communiquer aux habitants la situation de la ressource et les mesures à adopter pour l'économiser. En 2006, le Conseil général du Val de Marne a mobilisé 856 collégiens autour de la rédaction de la « Charte des collégiens pour une nouvelle culture de l'eau ». Une équipe de médiateurs scientifiques suit les collégiens tout au long de l'année. L'objectif est d'inviter au débat, faire émerger la parole des enfants, développer l'esprit critique et donner à comprendre la construction de notre société. Ce souci de faire du développement durable l'affaire de tous se poursuit avec la création de Forums inter-collèges.

⁸³ www.fsc-france.org

⁸⁴ Source : Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables



DES ACTEURS À MOBILISER

Depuis 2002, la **Lyonnaise des Eaux** organise dans toute la France les « Chemins de l'eau », ateliers pédagogiques et de découverte ludique en plein air du cycle de l'eau et de son assainissement. Destinées aux classes de CM1-CM2, ces opérations ont pour but de sensibiliser les enfants à la protection des ressources en eau et à son utilisation raisonnée. En 2006, 8 000 écoliers ont été sensibilisés et 10 000 personnes se sont rendues aux différentes animations ouvertes au grand public proposées.

Pour en savoir plus : www.lyonnaise-des-eaux.fr

A moyen terme, les actions de prévention sont encouragées, avec l'appui des agences de l'eau. Elles consistent d'abord à **limiter les fuites des réseaux de distribution d'eau potable** mais aussi à **favoriser la récupération des eaux de pluie** pour des usages domestiques extérieurs. Le neuvième programme d'intervention (2007-2012) des agences de l'eau s'attache à promouvoir des projets innovants pour diversifier les ressources en eau mobilisables (projets de récupération d'eaux pluviales collectifs, réutilisation des eaux usées traitées, recharge de nappes souterraines, désalinisation...). Au Havre, la télégestion de l'eau dans les bâtiments communaux permet d'économiser 192 199 m³ d'eau par an, soit une baisse de la consommation proche de 50 % et une économie de 417 000 euros. En Bretagne, une opération de maîtrise de la consommation a été engagée dans les 277 lycées publics et privés (144 000 lycéens). Elle se déroule en trois phases : diagnostic du réseau d'eau potable de l'établissement, subvention des travaux visant à réaliser des économies durables (mise en place de boutons poussoir sur les chasses d'eau, lavabos et douches, compteurs divisionnaires, réducteurs de pression...) et, enfin, campagne de sensibilisation pour inciter les lycéens à développer des réflexes « économies d'eau ». 200 000 m³ d'eau : C'est le volume d'eau que peuvent économiser l'ensemble des lycéens bretons sur une année. Cela représente une économie proche de 500 000 euros.

Il incombe également aux collectivités de protéger la qualité des eaux. En 2003, 9 % de la population française a bu de l'eau polluée aux pesticides. Cette étude du ministère de la santé, rendue publique en 2005, est le résultat des 4,6 millions d'analyses réalisées chaque année pour le compte des directions départementales de l'action sanitaire et sociale (DDASS). Pour protéger ses ressources, la ville de Besançon a mis en place des plans d'alerte face aux pollutions industrielles et assure l'acquisition foncière des zones sensibles sur le bassin de la source d'Arcier⁸⁵. Cette action, en coopération avec le GREPPES⁸⁶, mobilise les administrations déconcentrées de l'Etat (DRAFF, DIREN, DDE...), les collectivités locales (communes et intercommunalités), les organismes consulaires (chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture), les agriculteurs du bassin et les principales entreprises du secteur. Des actions de sensibilisation sont menées auprès du grand public. Parallèlement, la ville soutient à hauteur de 50% le coût d'une cuve de récupération d'eau de pluie pour le lavage des véhicules et l'arrosage des jardins par une subvention de 50% plafonnée à 300 euros TTC par opération.

Les eaux superficielles sont également très polluées. Le rapport 2008 de l'Ifen indique que 36% des eaux superficielles présentent une qualité moyenne (20%), médiocre (6%) ou mauvaise (10%). Autrement dit, les teneurs en pesticides sont telles qu'elles peuvent affecter de manière importante les équilibres écologiques.

⁸⁵ La source d'Arcier assure environ 43 % de l'alimentation en eau de la ville de Besançon

⁸⁶ Groupe Régional pour l'Etude de la Pollution par les Produits Phytosanitaires des Eaux et des Sols en Région Franche-Comté

3. Lutter contre les exclusions et les discriminations

Le développement humain est au premier rang des objectifs du développement durable. Il implique le respect de la diversité culturelle, l'accès de tous à une vie digne, un combat radical contre la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de discriminations... La France est particulièrement concernée par ces enjeux. Aujourd'hui, 7,1 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté⁸⁷, 2,1 millions vivent dans des conditions de logements très difficiles⁸⁸ et pour accéder à un CDI, l'écart de probabilité expliqué par la seule discrimination est de 44% entre un jeune d'origine française et un jeune d'origine maghrébine⁸⁹.

→ Diagnostiquer la pauvreté

La lutte contre toutes les formes d'exclusion passe avant tout par un diagnostic de notre société. De quoi est composé le tissu social français ? Ses différentes composantes sont-elles représentées dans les structures de décision ? Quel est le taux de chômage des plus jeunes, des personnes issues de l'immigration ? Combien de repas sont distribués aux Restaurants du cœur ? Quelle est la part de logements insalubres ? Ces enjeux sont-ils pris en charge par la collectivité ? Sur la base de ces constats, la collectivité peut alors définir le (les) périmètre(s) d'intervention prioritaires.

Dans le cadre de la politique de la ville, un indice synthétique destiné à qualifier globalement la situation d'un quartier a été mis en place dans les années 1990. Cet indicateur situe les quartiers sur une « échelle de Richter » de l'exclusion, pour ensuite les classer en fonction des priorités d'intervention (ZUS, ZRU et ZFU⁹⁰). Depuis, d'autres indicateurs sont utilisés par les collectivités : l'indice de développement humain, l'indice de santé sociale, l'indice du bonheur. Ils mesurent tous la qualité de vie sur un territoire. Dans le Nord-Pas de Calais, la Région a mis en œuvre l'initiative « indicateurs 21 » pour calculer et promouvoir le débat autour des nouveaux indicateurs de développement. Après avoir calculé son empreinte écologique, la région, rejointe par la Wallonie, s'est lancée dans le calcul expérimental des principaux indicateurs de développement humain. On observe aussi que la pauvreté régionale est supérieure de 14 % à la pauvreté nationale.

En Provence-Alpes Côte d'Azur, la Région a créé un dispositif régional d'observation sociale (DROS), porté par la Caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône. Lieu d'échanges et de débats, le DROS étudie les divers aspects de la pauvreté sur le territoire. Il a publié en 2006 un Atlas social de la région PACA, qui fournit des données précises et des clés de lecture pour aider à l'identification, la quantification et la compréhension des phénomènes

⁸⁷ 7,1 millions vivent en dessous de 817 euros - Livre Vert sur le Revenu de Solidarité Active (Martin Hirsh) - 2008 - www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/livre_vert.pdf

⁸⁸ Rapport de la fondation Abbé Pierre - 2007

⁸⁹ Centre d'études et de recherches sur les qualifications - 2004 (chiffres 2001)

⁹⁰ A partir de l'ISE, les quartiers sont classés en trois zones : les zones franches urbaines (ZFU), qui représentent les quartiers plus « synthétiquement exclus », les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones urbaines sensibles (ZUS), qui représentent les quartiers considérés comme moins « exclus »



LA BOÎTE À OUTILS

Des indices qui mesurent la qualité de vie

- L'indice de développement humain. Publié par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) à partir de 1990, l'IDH est une moyenne du PIB/habitant, de l'espérance de vie à la naissance et du niveau d'instruction (composé pour deux tiers du taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers du taux de scolarisation).
- L'indice de santé sociale. Présenté en 1996 par l'Institut Fordham, cet indicateur est obtenu en faisant la moyenne de seize variables liées à la santé, l'éducation, le chômage, la pauvreté, les inégalités... Son intérêt est d'apporter une vision globale, qui doit être suivie de l'approfondissement de l'évolution des sous-indicateurs qui la composent.
- Les indices du bonheur. Depuis quelques années, des chercheurs tentent de mesurer le bonheur. Ainsi, l'Université Erasmus mène des enquêtes régulières à travers le monde, pour construire un « indice de satisfaction de la vie » accessible sous forme de base de données. Cet indice est fondé sur une perception subjective de l'état de bonheur, influencée par des facteurs matériels, mais aussi culturels, psychologiques, spirituels. Dans la prolongation de cet indice, la New Economic Foundation publie avec les Amis de la Terre le « Happy Planet Index » (HPI) calculé à partir de trois composantes : l'indice de satisfaction de vie, l'empreinte écologique et la durée de vie.

de précarité au niveau local. Ce dispositif permet d'éclairer le cadre d'intervention des politiques publiques, d'améliorer la coordination des actions de terrain et, ainsi, de mieux répondre aux urgences sociales régionales.

→ Combattre la faim

Aujourd'hui plus de 850 millions de personnes souffrent de malnutrition dans le monde⁹¹. 30 000 personnes meurent chaque jour de faim. En France, des millions de personnes sont également en incapacité de préparer leurs repas. Les Restos du Cœur distribuèrent 8 millions de repas en 1985, ils en ont fourni 70 millions en 2005.

Pour combattre cette calamité, **les collectivités construisent des épiceries solidaires et sociales**. Ces structures mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière : autour de 20% du prix usuel, ce qui contribue au maintien de leur dignité. Les épiceries sont également des lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges, aidant les personnes à retrouver, ou à renforcer, l'estime d'elles-mêmes et l'envie de se tourner vers le monde extérieur. La ville de Grand Couronne a ouvert depuis le mois de novembre 2004, avec le soutien financier de la ville et du FEDER, une épicerie sociale qui accueille 550 personnes par mois. Une gamme très large de produits y est proposée : conserves, produits frais, produits d'hygiène et d'entretien. Ils proviennent de la Banque alimentaire, de diverses entreprises ou sont achetés par le Centre communal d'action sociale (CCAS). Un Conseil partenarial pilote le projet : il regroupe le CCAS, la Maison de la Solidarité, le département de Seine Maritime, la Caisse d'allocations familiales, le Comité d'action et de promotion sociales, le Pôle d'accompagnement psychologique, Barbe Jeunes et l'association Hier Aujourd'hui Demain. Plusieurs bénévoles participent au fonctionnement de l'épicerie, animée par une conseillère en économie sociale et familiale.

⁹¹ Food and Agriculture Organization - 2006



DES ACTEURS À MOBILISER

A travers les épiceries qu'elle fédère, l'**Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires** s'est fixée pour objectif de promouvoir l'accès des personnes en difficulté à une véritable citoyenneté économique. En permettant à un public exclu des circuits de consommation traditionnels de choisir les produits qu'il souhaite consommer, les épiceries solidaires et sociales se veulent, au-delà d'une aide matérielle, un outil de reconstruction et un tremplin vers une réinsertion durable.

Pour en savoir plus : <http://epiceries.solidaires.free.fr>

→ Garantir aux plus modestes l'accès à un logement décent

► Logement, un droit pour tous

Alors que le droit au logement opposable est au cœur du débat public, le rapport 2007 de la Fondation Abbé Pierre dresse le tableau d'une situation qui ne cesse de se dégrader. Aujourd'hui, près d'un million de personnes sont privées de domicile personnel et deux millions vivent dans des conditions extrêmement difficiles (absence de sanitaires ou de chauffage).

Figure 15 : Le mal-logement en France

Personnes non ou très mal logées	
Sans-domicile-fixe :	100 000
Personnes privées de domicile personnel	~ 1 031 500
- dont résidence principale en chambre d'hôtel	50 000
- dont habitat de fortune : cabane, construction provisoire, ...	41 000
- dont personnes vivant à l'année en camping ou en mobile home	100 000
- dont personnes hébergées chez des tiers faute d'autres solutions et qui vivent dans des conditions de logement très difficiles	150 000
- dont locataires ou sous locataires d'un meublé	548 000
- dont personnes en structures d'hébergement et d'insertion : CHRS, CADA, places en hôtel pour demandeurs d'asile et accueil d'urgence (hors CHU), ALT, résidences sociales	142 500
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles	2 187 000
- dont personnes vivant dans des logements dépourvus de « confort de base » (absence de salle d'eau, de WC, de système de chauffage)	1 150 000
- dont personnes vivant en situation de surpeuplement « accentué » (surpeuplement accentué = nombre de pièces standard – 2 pièces)	1 037 000
Nombre total de personnes connaissant une problématique forte de mal-logement	3 318 500

Source : rapport 2008 de la Fondation Abbé-Pierre


EN SAVOIR +

39 % des Français sont partisans de la réquisition des locaux vides, selon un sondage commandé par Emmaüs à BVA, rendu public le 7 décembre 2006. La construction de logements sociaux est aussi une priorité pour 36 % des Français. Autres mesures plébiscitées : les petits centres d'accueil de proximité (40 %) et les équipes de travailleurs sociaux partant sur le terrain à la rencontre des SDF (39 %).

Pour lutter contre cette pauvreté, les collectivités s'organisent. Le Conseil général de l'Essonne s'engage à **construire des logements sociaux**, en consacrant 48 millions d'euros au financement du logement social, dont 7 millions destinés au logement des jeunes⁹².

La ville de Saint-Denis souhaite **prévenir les expulsions locatives**. La ville et le bailleur social examinent ensemble les signalements pour dettes locatives. Ce partenariat permet de concevoir conjointement les réponses qui peuvent maintenir les familles en difficulté dans un logement. Saint-Denis Habitat est ainsi l'un des rares bailleurs à accepter un échelonnement de la dette et l'acquittement du loyer résiduel par le locataire dans le cadre des montages financiers proposés par le service municipal de l'action sociale. Une réunion mensuelle a été mise en place entre le service municipal d'action sociale et Saint-Denis Habitat dans le cadre de l'accès au logement pour étudier les demandes de logement.

Nantes procède au relogement de 35 familles Roms. Cette communauté rassemble 180 personnes, dont la moitié à moins de 18 ans. Depuis l'été 2006, elle avait investi une friche industrielle qui avait rapidement pris des allures de bidonville. Pour résoudre ce problème, un accord entre les familles et Nantes métropole a permis l'aménagement d'un terrain, où ont été installés des mobile homes et des caravanes à l'ouest de la ville, sous plusieurs conditions : interdiction de se livrer à une activité de ferrailleur, pas de voiture ni de feu dans le camp, scolarisation obligatoire des enfants. Un travail d'accompagnement et d'insertion a été mené en parallèle.

Les collectivités renforcent également **les dispositifs d'hébergement d'urgence**. En 2007, la ville de Paris a débloqué une enveloppe d'un million d'euros pour la réhabilitation et la création de places d'hébergement d'urgence pour les sans-abri. Cette politique vise à proposer aux Parisiens sans-abri un hébergement digne et de qualité, respectueux de l'intimité et favorisant la réinsertion sociale de personnes en très grande difficulté.

► **Lutter contre l'habitat insalubre**

Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à lutter contre l'habitat indigne. En 2006, 660 arrêtés d'insalubrité ont été pris. Depuis la loi Solidarité et renouvellement urbains en 2000, les textes se sont succédés, accordant à ce thème une importance primordiale, dans les programmes locaux de l'habitat (PLH) ou encore dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Toutefois, le nombre de logements insalubres - 600 000 environ - baisse peu. La faible offre de relogement, l'insuffisance des aides financières aux travaux et le manque d'implication des partenaires sont les principaux obstacles à l'action⁹³.

⁹² Engagement pris par le Conseil général de l'Essonne lors des 10 ans du Comité 21 en 2005

⁹³ Enquête du pôle national de lutte contre l'habitat indigne - 2006

La ville de Montreuil a signé en 1994 une Charte de l'environnement qui intègre **un plan de lutte contre le saturnisme**. La ville estime en effet à près de 2 500 les enfants exposés à ce risque sanitaire. Ce schéma de prévention s'est fixé pour objectifs la réhabilitation de l'habitat dégradé et insalubre, le dépistage biologique du saturnisme et l'accompagnement social des personnes en difficultés. Pour mettre en œuvre ce plan, une mission Saturnisme a été créée, en lien avec le Conseil local de l'environnement (CLE), le Comité de pilotage de la Charte, la Mission environnement de la ville et l'Observatoire de l'environnement chargé du suivi et de l'évaluation. Les services de l'Etat, la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), les cinq centres de santé municipaux, les structures de consultations sanitaires, les centres sociaux, des associations locales, le service communal d'hygiène et le Pôle national de lutte contre l'habitat indigne y sont également associés.

En Charente, **un pôle de lutte contre l'habitat indigne** a été créé en 2003. Il rassemble la DDASS et la DDE, la communauté de communes de Cognac et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole (MSA), le GIP Charente -Solidarité, l'agence départementale pour l'information sur le logement (Adil) et le Pact-Arim. Tout logement signalé fait l'objet d'une analyse pour évaluer les travaux à effectuer. Une médiation est ensuite entreprise auprès du propriétaire, afin qu'il effectue la remise aux normes. Dans les cas litigieux, le GIP prend en charge le contentieux et accompagne les locataires jusqu'au tribunal d'instance. Aujourd'hui, 340 000 habitants sont concernés par le dispositif qui couvre l'ensemble du département.

Dans le Tarn, le Conseil général a mis en place une action « énergie et lutte contre l'exclusion » dont l'un des objectifs est de susciter la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat devant permettre une maîtrise des dépenses énergétiques.



DES ACTEURS À MOBILISER

EDF développe de nouvelles solutions d'efficacité énergétique dont le service de conseil « Carnet de santé Habitat ». Le groupe a renouvelé ses engagements pour les quartiers sensibles en concluant avec l'Etat une convention « villes et cohésion sociale », qui définit des actions jusqu'en 2007 (soutien à la médiation sociale, participation à la rénovation urbaine, embauche de jeunes de quartiers sensibles) avec 8 millions d'euros d'apport financier.

→ Favoriser la mixité sociale

La mixité sociale s'est imposée comme l'un des objectifs prioritaires de la politique du logement. L'enjeu est de taille : ne pas reproduire les schémas d'aménagement urbain des quarante dernières années, qui ont conduit, dans de trop nombreux cas, à des phénomènes de ghettoïsation des populations (barres HLM), constituant un réel obstacle à l'intégration de ces personnes au reste de la société.

La recherche de la mixité se traduit par deux objectifs opérationnels : d'une part, **limiter la concentration des publics défavorisés dans les quartiers en diffi-**

⁹³ Enquête du pôle national de lutte contre l'habitat indigne - 2006

culté et y attirer des populations plus aisées ; d'autre part, développer à l'échelle de la ville une offre de logements accessibles aux populations à faibles ressources, en faisant jouer les solidarités territoriales.

Le bilan mitigé des efforts entrepris depuis quinze ans a conduit les pouvoirs publics à donner une nouvelle impulsion aux politiques de mixité. Les moyens sont considérablement renforcés, avec la loi de rénovation urbaine (2003) et la loi de cohésion sociale (2005).

S'il est difficile de décréter la mixité sociale, il n'en reste pas moins qu'elle est accessible et les expériences étrangères sont là pour nous le prouver. Pour Bedzed, le quartier durable londonien, cela s'est traduit par une répartition équilibrée, avec un tiers de logements en accession (professions libérales, cadres attirés par la qualité de vie) pour lesquels les appartements étaient plus grands et accusaient une surprime pour financer en partie les autres logements, un tiers en co-propriété, majoritairement utilisés par les « key-workers », c'est-à-dire les fonctions clés bénéficiant d'aides publiques (pompiers, infirmières, professeurs...), un tiers en logements sociaux, pour les populations les plus défavorisées.

Le quartier Vauban de Fribourg, caractérisé par un engagement de longue date en faveur de l'environnement, se veut également exemplaire sur le plan social, bien que l'on dénombre à Vauban une majorité de cadres supérieurs et de professions libérales. Les ouvriers, employés et fonctionnaires représentent environ un quart des habitants du quartier. Avec une vocation plus sociale, le quartier durable de Nüremberg, construit à l'emplacement d'anciens abattoirs, à 1 km du centre historique, financé à moitié par le Land de Bavière, regroupe des logements, dont 30% de logements sociaux, des locaux communaux et culturels, des bâtiments industriels et un parc.

En France, l'agglomération de Toulouse a signé en 2006 une charte de la mixité urbaine, en concertation avec les professionnels de l'immobilier. Ce dispositif assure la production de logement social de façon systématique dans toutes les opérations d'aménagement. Il est ainsi prévu l'application du 20 % minimum de logement social pour toutes les ZAC, tous les lotissements et aussi toutes les opérations privées. L'objectif est de construire 10 000 logements sociaux et d'en réhabiliter 1 100 d'ici à 2010, de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire du Grand Toulouse.

→ **Garantir la santé de tous**

En 2006, l'association Médecins du monde alerte les pouvoirs publics sur le refus de soins aux patients bénéficiaires de l'Aide médicale de l'Etat (AME) et de la Couverture maladie universelle (CMU), par les médecins généralistes. Ce rapport, réalisé à partir d'une enquête auprès de 725 médecins sur 10 villes différentes, est accablant : 37% refusent les soins aux bénéficiaires de l'AME (ou tentent de les dissuader de venir les consulter) et 10% ceux relevant de la CMU.

Ces pratiques discriminatoires de refus de soins des personnes les plus précaires sont contraires à plusieurs normes constitutionnelles et légales, et notamment :

- le 11^e alinéa du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 dispose que la Nation « garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé (...) » ;
- l'article 67 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions : « L'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies constitue un objectif prioritaire de la politique de santé publique » ;
- l'article 1110-3 du code de la santé publique « Aucune personne ne peut faire l'objet de discriminations dans l'accès à la prévention et aux soins ».

Les principales raisons évoquées par les médecins sont les « lourdeurs » administratives supplémentaires (pour 56% d'entre eux), la barrière linguistique (49,5%), les délais de remboursement trop longs (39,5%) et un manque d'information sur le fonctionnement de l'AME (34%).

La promotion de la santé intègre bien entendu l'accès aux soins et à la médecine, mais également la prévention, l'éducation ou encore le développement d'un milieu favorable. Ce sont aux conditions de vie (logement, habitat, transport, nourriture), aux conditions de travail, à la qualité de l'environnement et des relations sociales et à la culture qu'il faut s'intéresser pour garantir la santé de tous.

Un programme intitulé « villes-Santé », lancé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1986, propose aux collectivités d'améliorer leur santé et celle de leurs habitants, en envisageant l'environnement comme une ressource fondamentale à protéger et à enrichir de manière solidaire, dans une perspective aussi bien locale que mondiale. Des réseaux nationaux se sont développés. A l'initiative de Rennes en France, « l'Association Réseau Français des villes-Santé de l'OMS » a été créée en janvier 1990. A terme, les villes-Santé devraient être toutes signataires de la charte d'Aalborg et mettre en place un Agenda 21 local.

→ Favoriser l'insertion sociale de tous et le retour à l'emploi

Le Bureau international du travail (BIT) estime que les turbulences économiques actuelles, dues en grande partie à la tourmente sur le marché du crédit et à la hausse des prix du pétrole, risquent de provoquer une hausse du chômage de 5 millions de personnes dans le monde, le taux de chômage passant de 6% à 6,1% en 2008, soit au total 189,9 millions de chômeurs. Le BIT affirme par ailleurs que 5 personnes sur 10 ont un emploi vulnérable. Au troisième trimestre 2007, le taux de chômage pour l'ensemble de la France (métropole et Outre-mer) atteint 8,3 % de la population active⁹⁴.

Le retour à l'emploi des bénéficiaires des minimas sociaux est un enjeu majeur pour les collectivités. Il participe à la lutte contre les exclusions et à la dignité des personnes.

► Renforcer les dispositifs d'insertion

Compte tenu de leurs compétences, les départements sont très actifs dans l'insertion sociale. En Loire-Atlantique, le nombre de Rmistes marque un fort

⁹⁴ Source : www.insee.fr/fr/indicateur/indic_conj/indconj_frame.asp?ind_id=14

recul : en dix-huit mois - entre le pic de février 2006 et août 2007 -, le département a enregistré une baisse de 15,8 %, soit un effectif ramené à 14 822 allocataires payés, équivalent à celui de 1995. Ce résultat est la conséquence d'une politique sociale forte et diversifiée. Le budget en faveur de l'insertion a été augmenté de 9,9 % en deux ans pour être porté à 101,5 millions d'euros. Cette hausse traduit principalement la montée en puissance des contrats aidés : les dépenses liées aux contrats d'avenir (1 545 en vigueur l'été dernier) et aux Contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) atteindront, cette année, 9 millions d'euros, contre 5,3 millions en 2006 et 0,61 million en 2005.

Toutefois, ces contrats ne sont pas toujours incitatifs. Certains bénéficiaires voient en effet leur revenu stagner ou même diminuer du fait qu'ils ne peuvent plus profiter du minimum social. Alors comment favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI sans les pénaliser financièrement ? Le Revenu de solidarité active (RSA) apporte une réponse.



EN SAVOIR +

Le Revenu de solidarité active (RSA) est un dispositif expérimental destiné aux allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) et de l'Allocation de parent isolé (API). Il constitue un complément aux ressources d'une personne bénéficiaire de minima sociaux qui prend ou reprend un travail. Le RSA garantit un revenu décent qui tient compte des revenus de l'activité professionnelle et des charges de la famille. Ses objectifs sont de faciliter une insertion durable des individus dans l'emploi, d'inciter à l'activité professionnelle grâce à une meilleure articulation entre prestations sociales et revenus du travail et de lutter contre la pauvreté.

Pour en savoir plus : www.premier-ministre.gouv.fr/IMG/pdf/livre_vert.pdf

Afin d'étudier l'impact du RSA, le gouvernement a décidé de permettre aux départements de l'expérimenter. Sur les quarante candidats, une dizaine ont réellement commencé. Une grande diversité géographique et socio-économique caractérise les territoires retenus. Elle contribuera à mieux connaître les effets du dispositif en fonction du territoire. Le public concerné est constitué des bénéficiaires du RMI et de l'Allocation de parent isolé (API) reprenant une activité salariée. A terme, le RSA est appelé à s'étendre à tous les allocataires des minima sociaux, voire aux travailleurs pauvres.

Les collectivités locales peuvent également inciter à la création d'une Maison de l'emploi, rassemblant les différents acteurs nationaux (ANPE, Assedic, CAF, CPAM, DDASS) et locaux (antennes des services sociaux du département, CCAS, PLIE). Il s'agit de rapprocher les acteurs économiques des chercheurs d'emploi et des salariés.



DES ACTEURS À MOBILISER

En 2006, le **groupe Caisses d'épargne (GCE)** a célébré le 10 000^{ème} projet d'économie locale et sociale, en faveur de l'emploi, de l'autonomie et du lien social. Le dispositif de lutte contre l'exclusion bancaire « Parcours Confiance », lancé en 2006, est désormais proposé dans 11 Caisses d'épargne. Il a permis de financer 123 microcrédits dont 99 avec la garantie du Fonds de cohésion sociale.

► Introduire des critères sociaux dans les marchés publics

Face à l'augmentation de la précarité, les collectivités françaises sont de plus en plus nombreuses à profiter de l'opportunité offerte par le nouveau Code des marchés publics pour initier des dispositifs en faveur de l'emploi. La Communauté d'agglomération de Grenoble a lancé en 2001 le dispositif « Marchés publics et emploi ». L'objectif est de favoriser le retour à l'emploi des publics prioritaires⁹⁵, notamment dans le secteur de la construction. Cette démarche s'est traduite par l'élaboration d'une « charte pour l'insertion et l'emploi par le développement local », qui a reçu le soutien de tous les acteurs socio-économiques du territoire⁹⁶. Cette charte, signée par la majorité des acteurs locaux, constitue un document engageant qui représente un véritable outil de management du dispositif et doit être utilisée comme tel par les parties prenantes. En 2006, 250 chômeurs ont trouvé un emploi d'une durée de six mois minimum. Désormais, 65 % d'entre eux occupent un poste pérenne, alors qu'en moyenne le taux de CDI dans le BTP avoisine 50 %.



Retrouver la Charte de l'insertion et de l'emploi de Grenoble sur www.la-metro.org/fr/cellule_gds_chantiers/charte.pdf

► Soutenir le micro-crédit

Dans le domaine de la création d'emplois, la diversité des modèles économiques reste encore à conquérir. L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) a popularisé le recours au microcrédit dans un pays qui compte 5 millions d'exclus du système bancaire, donc dénués de tout espoir d'intégration. Le microcrédit est non seulement un instrument de croissance économique, mais aussi un outil de cohésion sociale. Il permet aux chômeurs et aux Rmistes de bénéficier de prêts de faibles montants pour amorcer une activité. En 2007, près de 44 170 entreprises ont été créées générant 53 000 emplois, grâce à plus de 51 767 crédits octroyés.

Depuis 2006, le Conseil général de l'Eure soutient l'action de l'ADIE à hauteur de 20 000 euros par an. 34 projets d'entreprises ont été accompagnés, dont 13 ont été lancés par des Rmistes et 5 par des bénéficiaires de différents minima sociaux. L'association intervient en complément de structures déjà partenaires : Haute-Normandie - Active, offrant des garanties bancaires, et Initiative 27, qui propose des prêts d'honneur pour les dossiers les plus importants. Parallèlement à la subvention destinée à l'ADIE, le Conseil général a créé deux microcrédits, dotés d'une enveloppe de 200 000 euros. Le premier, à portée économique, encourage les initiatives de création d'entreprises de personnes en difficulté. Le second est destiné à favoriser l'insertion professionnelle, en participant au financement des besoins liés au retour vers l'emploi durable et tout type de projets permettant de surmonter les situations d'exclusion.

⁹⁵ Bénéficiaires du Plan local pour l'insertion et l'emploi, demandeurs d'emploi de longue durée...

⁹⁶ Ce dispositif a été approuvé par la préfecture de l'Isère, les chambres consulaires, les organisations professionnelles, les syndicats de branche du bâtiment, le service public de l'emploi, les organisations syndicales, les bailleurs sociaux, la DDE, le Conseil général de l'Isère, les 23 communes de la Métro, la Métro, ainsi que des organismes de formation.



DES ACTEURS À MOBILISER

L'**ADIE** aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit. Elle a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit. Particulièrement efficace dans le cadre de l'économie du Tiers-monde, le microcrédit s'est développé de façon considérable en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Aujourd'hui des millions de personnes à travers le monde vivent de leur travail grâce à ce type de financement. Depuis une quinzaine d'années, le microcrédit se développe dans les pays industrialisés d'Europe et d'Amérique du Nord.

Pour en savoir plus : www.adie.org

► Créer des ateliers d'insertion

Pour faciliter l'insertion des plus démunis, des ateliers (ou chantiers) sont mis en place par des associations locales. L'objectif est de remobiliser les personnes en très grande difficulté par la mise en situation d'un travail. Ces personnes sont embauchées en contrat d'accompagnement dans l'emploi ou contrat d'avenir, pour le temps nécessaire à leur parcours d'insertion.

Dans le cadre de leur Agenda 21 local, les collectivités soutiennent généralement ces initiatives. Ainsi, Loos-en-Gohelle a utilisé la culture maraîchère comme activité d'insertion sociale dans un premier temps, puis économique dans un deuxième temps. Pour ce faire, deux associations locales ont été mobilisées : l'APSA (Association pour une solidarité active) et l'association des demandeurs d'emploi et précaires EPAA (Ensemble pour un autre avenir). Les produits cultivés sur les parcelles maraîchères respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique et des points de vente ont été installés sur le lieu de production (en circuit court), évitant ainsi le transport des marchandises. Pour cette opération, une dizaine de chômeurs de longue durée ont été embauchés. Des partenariats avec les écoles sont construits pour favoriser la découverte des légumes. D'autres acteurs ont été mobilisés autour du projet : la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), les écoles, le collège, les riverains, les services municipaux, le foyer-logement, les jardins de Cocagne, A Probio (l'association régionale de promotion des produits biologiques) et le Conseil général.

Sur ce modèle, **des jardins biologiques collectifs à vocation d'insertion sociale se développent**. Ces espaces, intitulés Jardins de Cocagne sont généralement créés à partir d'associations loi 1901 à but non lucratif. Il s'agit de produire des légumes biologiques distribués sous forme de paniers hebdomadaires à des adhérents-consommateurs et de permettre à des adultes de retrouver un emploi et de construire un projet personnel.

L'association Emmaüs organise également des **chantiers d'insertion**. L'atelier de recyclage textile, situé à Montreuil-sous-Bois, mobilise près de 50 salariés en insertion, 11 encadrants techniques et 2 encadrants chargés de l'accompagnement social et professionnel. D'un bout à l'autre de la chaîne du recyclage textile, les tâches sont nombreuses et variées. Chaque salarié en insertion, qui occupe un poste précis, trouve sa place dans l'atelier et contribue au résultat final : un vêtement remis à neuf pour la satisfaction des clients ! C'est bien sûr valorisant et encourageant pour la poursuite d'une activité professionnelle.



DES ACTEURS À MOBILISER

Mouvement de solidarité envers les plus pauvres créé par l'Abbé Pierre, **Emmaüs France** intervient dans trois domaines : l'accueil des plus démunis au sein de communautés, l'aide au logement pour les personnes en parcours d'insertion ou sans domicile, l'insertion sociale et professionnelle par des centres d'activité économique. Les plus démunis pourront être informés par la collectivité sur l'aide que peut leur apporter Emmaüs : l'accueil de jour avec un éventail de services (domiciliation, aide alimentaire, administratif, etc.), l'hébergement social d'urgence et accueil de nuit, la mise à disposition de logements transitoires (3 à 24 mois), l'alphabétisation, l'accompagnement social pour bénéficier de tous ses droits (RMI, formations,...), l'accompagnement des familles dans le cadre de la prévention du surendettement et de l'expulsion par le prêt sans intérêt (SOS Familles).

→ Renforcer l'accessibilité des handicapés aux services essentiels



Faciliter l'accès aux lieux publics, aux bâtiments privés et aux transports, mais aussi permettre l'accès à l'information, à la culture, aux nouvelles technologies, sont des éléments déterminants de l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Bien qu'elle soit devenue une obligation nationale depuis 1975, les résultats ne sont pas encore au rendez-vous. Fort heureusement, certaines collectivités se mobilisent. C'est le cas de Beauvais qui mène depuis 2003

une politique volontariste pour que les personnes à mobilité réduite puissent se déplacer et accéder au maximum de lieux en toute sécurité. Par exemple, la direction des espaces publics a conçu un prototype de passage sécurisé surélevé, éclairé en hauteur et au sol et équipé de façon à permettre aux personnes handicapées de doubler le temps de passage grâce à une télécommande. Sept passages pour piétons de ce type ont été installés en 2003-2004.

En 2003, l'Association des maires de France a adopté la charte « commune-handicap » qui propose aux collectivités locales un cadre pour promouvoir des mesures concrètes en faveur de l'intégration des personnes handicapées. La Charte des commerçants « handi-accueillants » mis en œuvre par Villeneuve d'Ascq s'intègre à cette logique. Les commerçants signataires s'engagent à former leur personnel, améliorer l'accès à leur magasin, à faciliter la lisibilité des étiquettes, à accompagner les personnes déficientes intellectuelles. A Marmande, un partenariat avec la Caisse d'épargne a été réalisé pour sensibiliser les 80 agents à la problématique du handicap : accueil dans les services, déplacements dans la ville.

En ce qui concerne le recrutement des personnes handicapées (6% pour les structures de plus de 20 salariés), la faiblesse des amendes infligées aux employeurs est une véritable insulte aux droits de l'Homme. Sur les 900 000 personnes handicapées actives, 28% étaient au chômage en 2004, soit un

taux trois fois supérieur à la moyenne nationale. La collectivité doit également respecter la loi et employer des personnes handicapées. Dans le cadre de ses marchés publics, elle peut également inscrire le « respect de la loi handicap » comme un critère discriminant.

« Accès aux services publics : le temps de la mesure ». **Retrouver la contribution de Claude Martinand, résident de l'Institut de la Gestion Déléguée sur : www.comite21.org (espace adhérent)**



EN SAVOIR +

La loi « handicap » (2005) renforce ce principe d'accessibilité et oblige les collectivités, mais également les maîtres d'œuvre, tels les architectes, les entreprises ou les contrôleurs, à renforcer leurs moyens pour répondre aux besoins des 5 millions de personnes concernées. Elle fixe un calendrier dont les échéances apparaissent serrées et implique le renforcement des compétences de tous les acteurs. Les établissements recevant du public (ERP) neufs, soumis à un permis de construire déposé depuis le 1^{er} janvier 2007, devront être accessibles à toute personne handicapée. Les ERP existants doivent subir un diagnostic d'accessibilité avant le 1^{er} janvier 2011 et être totalement conformes au 1^{er} janvier 2015 (au 1^{er} janvier 2011 pour les locaux des préfectures et des universités ouverts au public). Pour le logement privé, les bâtiments neufs devront intégrer systématiquement l'accès et garantir la possibilité de se déplacer aux personnes handicapées.

→ Lutter contre l'isolement des personnes âgées

La France accueillera 64 millions de personnes en 2030 et si les tendances se confirment, cette démographie se traduira par un vieillissement considérable de la population. L'enjeu majeur pour les collectivités est de prévenir l'isolement des personnes âgées, pour éviter que ne se répète la catastrophe de l'été 2003 (15 000 morts). Dans le cadre de son Agenda 21, la ville d'Angers et son Centre communal d'action sociale (CCAS) favorisent les rencontres intergénérationnelles. Ainsi, la ville a initié en 1998 la démarche « Grandir et vieillir ensemble ». L'intergénération comme vecteur de proximité offre ainsi de nombreuses opportunités pour réduire le fossé entre les générations, recréer des activités communes entre les âges, renouer le lien social et favoriser l'entraide et l'échange de compétences entre les générations. Depuis 2002, Angers organise le festival Mix'Agés qui mobilise plus de 250 bénévoles et professionnels et 3 000 personnes autour d'une cinquantaine d'initiatives (rencontres, animations, expositions...).

→ Promouvoir la diversité culturelle

La déclaration universelle de l'Unesco adoptée en 2001 reconnaît, pour la première fois, la diversité culturelle comme « un héritage commun de l'humanité » et considère sa sauvegarde comme un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine. Elle constitue un rempart contre l'uniformisation, favorise les échanges et le partage, garantit la connaissance, préserve les langues, les coutumes et les savoir-faire. En 2004, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a adopté l'Agenda 21 de la culture. Il s'agit de favoriser la création en s'appuyant sur la diversité culturelle, permettre partout et pour tous la rencontre avec cette création, acte concret contre les ségrégations.



LA BOÎTE À OUTILS

L'Agenda 21 de la culture prend le pari d'établir les bases d'un engagement des villes et des gouvernements locaux en faveur du développement culturel. L'Agenda 21 de la culture a été approuvé par des villes et des gouvernements locaux du monde entier qui s'engagent dans les domaines des droits de l'homme, de la diversité culturelle, du développement durable, de la démocratie participative et de la création de conditions pour la paix. L'approbation eut lieu le 8 mai 2004 à Barcelone, par le 4^e Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre, dans le cadre du premier Forum Universel des Cultures. Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) a adopté l'Agenda 21 de la culture comme document de référence de ses programmes en culture et joue le rôle de coordinateur du processus postérieur à son approbation.

Pour en savoir plus : www.agenda21culture.net

D'autres collectivités adoptent la charte de la diversité et de l'égalité des chances, en partenariat avec les entreprises locales. Ce document engage les signataires à contribuer à la lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient fondées sur le patronyme, l'origine réelle ou supposée, le handicap, le sexe, l'âge ou l'orientation sexuelle. Après Lyon et Annemasse, Besançon a été la troisième ville de France à se mobiliser en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale. 50 entreprises locales ont signé la charte, dont la Caisse des Dépôts, Carrefour Chalezeule, Carrefour Valentin, Dexia Crédit Local, EDF, Elyo Suez, Gaz de France, Keolis, la Poste, SNCF Besançon. Cette mesure concerne près de 22 000 emplois soit près d'un tiers du bassin.



Retrouver la charte de la diversité et de l'égalité des chances sur www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/8843/14908/chartedeladiversite.pdf

4. Soutenir l'économie sociale et environnementale

En France, les filières de l'économie environnementale peinent à se développer. L'agriculture biologique occupe seulement 2,03% de la surface cultivée⁹⁷ et l'énergie renouvelable ne représente que 6,33% de la consommation d'énergie primaire⁹⁸. Dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne génèrent de nombreux emplois mais ne sont pas suffisamment structurés.

→ Inciter les entreprises à intégrer le développement durable

Qu'elles soient industrielles, de services ou de distribution, publiques ou privées, nationales ou globales, les entreprises doivent aujourd'hui répondre à de nouveaux critères d'efficacité et d'innovation, fondés sur le développement durable. Loin d'être une contrainte ou un coût supplémentaire, le développement durable permet à l'entreprise de se différencier des autres, de répondre à un marché de plus en plus fort autour de ces enjeux, de réduire certains coûts, d'anticiper les réglementations à venir ou encore d'améliorer son image.

Pour la collectivité, il s'agit d'**associer les entreprises aux objectifs de performance de l'Agenda 21**. Comment lutter contre le changement climatique si l'entreprise locale rejette toujours autant de CO₂ ? Beaucoup de grandes entreprises ont compris l'intérêt qu'elles avaient à intégrer le développement durable dans leurs activités. Pour les PME-PMI, cette évolution est moins évidente, la prise en compte de ces nouveaux enjeux nécessite en effet un temps de réflexion et d'analyse souvent complexe.

► Encourager la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

Les collectivités, surtout régionales, peuvent sensibiliser mais aussi encourager les entreprises de leur territoire à intégrer une démarche de développement durable dans leur processus de production et leur organisation. La région Pays de la Loire soutient par exemple les « Trophées de la responsabilité globale » qui récompensent les entreprises avec les meilleures pratiques de développement durable.

En Midi-Pyrénées, un dispositif permet aux entreprises industrielles de s'engager dans une démarche volontaire d'amélioration continue de leurs performances environnementales en visant, éventuellement, une certification selon la norme ISO 14 001⁹⁹. En 2006, 360 entreprises s'étaient engagées en Midi-Pyrénées dans une démarche environnementale en bénéficiant du dispositif régional d'aides ; 50 d'entre elles avaient obtenu la certification ISO 14 001.

⁹⁷ Agence bio - février 2007

⁹⁸ Observ'er - 2006 - www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat_baro/barobilan/barobilan7.pdf

⁹⁹ La norme internationale ISO 14001 a été publiée en septembre 1996. Elle prescrit des exigences relatives à la prise en compte des impacts environnementaux dans les activités d'une entreprise ou d'une collectivité. Cette norme est fondée sur l'approche de la roue de Deming qui peut être résumée ainsi : Plan (planification des objectifs), Do (mise en œuvre), Check (vérifier), Act (revue de direction).

Dans le cadre de son Agenda 21, le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande participe aussi à cet effort de « dissémination » des compétences. Sa cible prioritaire : les 3 000 entreprises industrielles, artisanales et agricoles du territoire. La mission éco-développement a auditionné ces acteurs économiques pour identifier leurs besoins et les accompagner : diagnostics, certification environnementale des zones d'activités, label tourisme et handicap... La ville de Marmande a, quant à elle, réalisé un partenariat avec la Caisse d'épargne Aquitaine-Nord pour sensibiliser les chefs d'entreprises au développement durable. Un diagnostic RSE a été proposé aux clients « privés » de la banque.



LA BOÎTE À OUTILS

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Elle signifie que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes. Un des leviers importants est celui du financement. L'investissement socialement responsable (ISR), c'est-à-dire la gestion de fonds qui intègre des critères de nature sociale et environnementale aux critères financiers classiques, se développe rapidement ces dernières années. L'article 116 de la loi sur les Nouvelles régulations économiques (NRE) demande aux entreprises françaises cotées sur le marché français d'inclure dans leur rapport annuel une formalisation des impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

D'autres collectivités incitent directement les employés à intégrer le développement durable dans leurs pratiques professionnelles. La ville de Chambéry propose ainsi aux entreprises du territoire des outils pour coordonner la mise en place de Plan de déplacement (PDE). A Strasbourg, la Communauté urbaine a impulsé un PDE qui concerne 56 000 employés, représentant une quinzaine d'entreprises et d'institutions.

► Conditionner les aides selon des critères de développement durable

L'Agenda 21 amène les collectivités à modifier les critères de financement des investissements publics et privés, en passant d'une logique de l'offre à une logique de progrès (ou d'objectifs), pour que chacun puisse répondre aux enjeux du développement durable. Après deux ans de mesures incitatives (bonifications des aides pour plus de durabilité), le Conseil général de la Gironde a défini des modalités d'éco-conditionnalité de ses aides, selon dix critères de développement durable (qualité environnementale des équipements, recours à des matériaux et ressources locales, clause sociale dans les marchés publics, mise en place d'un système de management des opérations...).

Dans le Bas-Rhin, le Conseil général a voté fin 2004 une série de contrats de territoires, pour une durée de trois à cinq ans. Définis en concertation avec les partenaires et les habitants du département, ils ont pour objectif d'éviter l'arrosage indifférencié de subventions. Par ailleurs, les aides aux établissements pour personnes âgées sont depuis décembre 2007 conditionnées au respect de la norme Haute performance énergétique.

En Aquitaine, la région a décidé de conditionner l'octroi des aides régionales à la construction, à la mise en œuvre de la démarche Haute qualité environnementale. Ce dispositif d'éco-conditionnalité avait été adopté en séance plénière le 19 décembre 2005 et est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Quand on considère que l'offre de l'Aquitaine dans le domaine de la construction concerne 18 000 entreprises, on réalise l'effet de levier que représente cette opération.

 **Retrouver les règles d'éco-conditionnalité des aides du Conseil régional d'Aquitaine sur <http://cr-aquitaine.lesverts.fr/IMG/pdf/aidesconstruction.pdf>**

► Développer des éco-parcs

Le développement économique responsable se traduit également par une intégration harmonieuse des zones d'activités dans les territoires. Cela se traduit par la création de chartes qualité sur les parcs d'activités prenant en compte la maîtrise de l'énergie, la gestion des déchets, la réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre.



LA BOÎTE À OUTILS

La charte qualité des zones d'activités permet de définir des solutions environnementales adaptées tout en créant une dynamique territoriale. Elle favorise également la mutualisation des coûts relatifs à la gestion de l'environnement (énergie, eau, transports, déplacements...). Pour ce faire, deux grandes étapes sont nécessaires :

- instituer un comité de suivi (élus, représentants des administrations, riverains...) piloté par le gestionnaire de zone qui devra élaborer la charte de qualité environnementale de la zone ;
- engager une démarche de certification ISO 14001 de la zone d'activité.

Pour l'élaboration de la charte, 14 critères doivent être respectés :

- | | |
|---|--|
| 1. Relations avec l'environnement urbain et les riverains. | 8. Gestion des approvisionnements en énergie. |
| 2. Relations avec l'environnement naturel et conception des espaces plantés. | 9. Maîtrise des eaux usées et des rejets liquides. |
| 3. Déplacements urbains et transports. | 10. Maîtrise des rejets gazeux des installations fixes. |
| 4. Gestion des eaux pluviales. | 11. Maîtrise des déchets d'activité. |
| 5. Qualité environnementale des projets de construction. | 12. Maîtrise des déchets industriels. |
| 6. Chantiers. | 13. Maîtrise des implantations, cohérence et évolution. |
| 7. Gestion des approvisionnements en eau. | 14. Mise en place d'un système de management environnemental. |

Pour en savoir plus : www.oree.org

Des expériences d'écologie industrielle se développent en France. Sur le site agro-industriel de Bazancourt, en Champagne-Ardenne, par exemple, un projet de centrale de co-génération se développe entre cinq partenaires. Dans le département de l'Aube, le sable issu du lavage des betteraves de la sucrerie Cristal Union est utilisé par une société de BTP. Selon Dominique Bourg, « les économies réalisées peuvent atteindre 20 à 30% ».

Des centres commerciaux « verts » sortent également de terre. Par exemple, le centre commercial Poitiers Porte Sud, qui aura nécessité un investissement de 80 millions d'euros, est équipé d'un chauffage et d'une climatisation haute performance énergétique qui divise par deux les émissions de CO₂, d'une gestion technique du bâtiment centralisée, de variateurs de luminosité... Ces installations permettraient des économies de 10% de la consommation énergétique, soit environ 600 000 kW/h par an. D'autres centres sont à l'étude, ou en construction, à Strasbourg, Meaux, Soissons, Reims et Toulouse.



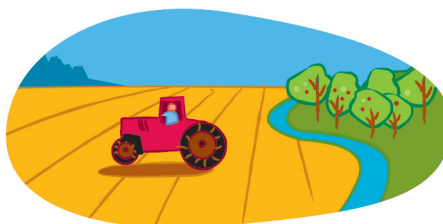
DES ACTEURS À MOBILISER

Fondaterra, officiellement créée en septembre 2004, est un réseau d'institutions publiques et privées fédérant des compétences de recherche, de formation, de médiation des connaissances et d'expertise autour du développement durable des territoires. Il soutient notamment la création et le développement des Eco-parcs dans les collectivités locales.

► Soutenir l'agriculture biologique

Depuis quelques années, les collectivités régionales soutiennent une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Les circuits courts et l'agriculture raisonnée connaissent un bel essor mais **l'agriculture bio peine encore à se développer**. Pour y remédier, la région Ile-de-France a signé un programme ambitieux pour la période 2007/2013. Avec une enveloppe de 8 millions d'euros, ce programme s'appuie sur trois orientations majeures : une aide à la conversion des exploitants de la production classique vers la production bio (Parc Bio), la poursuite d'un dispositif d'aide annuelle au maintien (ARMAB) pour compenser les surcoûts induits par ce mode de production et le soutien à l'introduction du bio et de l'approvisionnement régional dans les cantines des lycées et collèges avec un accompagnement des gestionnaires des cantines (formations et publication d'un guide). L'aide à la certification bio (financement à 80% des coûts engendrés par l'audit de certification), le renforcement de l'appui aux conversions des exploitations au bio et une bonification pour les agriculteurs font partie également des nouvelles mesures de ce programme. Le Parc Bio finance également les « paniers bio de proximité » (une dizaine de maraîchers biologiques franciliens fournissent environ 400 paniers en Amap sur la région) ainsi que la filière pain « Bio d'Ile-de-France ® » pour la restauration scolaire, la boulangerie artisanale et les commerces spécialisés.

En Bourgogne, le Conseil régional a mis en place un contrat agricole et forestier qui intègre des critères d'amélioration des performances économiques, environnementales et sanitaires : soutien à l'agriculture biologique, maintien de la quantité et qualité de l'eau, valorisation de la biomasse.



► Promouvoir le tourisme durable

Première destination mondiale et gardienne d'une biodiversité exceptionnelle, la France a une forte responsabilité vis-à-vis du secteur du tourisme. Les territoires sont concernés en premier lieu. En métropole, les fluctuations saisonnières poussent à suréquiper les infrastructures (assainissement, aménagements routiers, équipements urbains...), à l'encontre très souvent de la préservation des espaces naturels et du bien-être des populations locales. Elles entraînent aussi des emplois temporaires, dont les conditions d'accueil et de travail ne sont pas toujours au-dessus de tout soupçon. En Outre-mer, l'implantation des complexes touristiques n'est que rarement assortie de plans d'actions en faveur de l'emploi local, de la formation professionnelle, ou de la consolidation de filières agro-alimentaires, artisanales et culturelles.

Pour répondre à ces enjeux, la Bretagne a réalisé un schéma régional du tourisme, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (offices de tourisme, filières professionnelles, entreprises de services publics, collectivités locales). Il vise à garantir la compétitivité des entreprises tout en préservant les ressources et les équilibres humains et territoriaux. Ce schéma décline cinq ambitions (une Bretagne attractive, compétitive, efficace, solidaire, accessible) donnant lieu à vingt-cinq chantiers.

Dans les Alpes de Haute-Provence, le Conseil général mise également sur le tourisme durable. En adoptant, en 2004, une Charte de l'accueil partagé, le département propose de concilier l'activité touristique avec la préservation des milieux¹⁰¹. Intégrée à l'Agenda 21 local, cette charte propose des lignes directrices pour les différents acteurs du tourisme. Elle se décline en cinq axes : un accueil adapté et personnalisé, une information fiable et accessible, un cadre d'accueil de qualité, une démarche conjointe et citoyenne, un tourisme d'échange et de découverte. De nombreux outils de communication ont été produits pour sensibiliser les professionnels, les touristes et les habitants à cette démarche.

En Outre-mer, la commune de Sainte-Anne (Martinique) s'engage à maîtriser et à concilier l'activité touristique avec les activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat), la préservation des ressources naturelles (maîtrise foncière) et le développement économique, dans la perspective de nouveaux emplois (aquaculture, écotourisme...).

¹⁰¹ Le Département, dont plus de la moitié est classée en zone protégée, avec les Parcs naturels régionaux du Verdon et du Luberon et le Parc national du Mercantour, est particulièrement concerné par cet impératif du tourisme durable.

► Favoriser l'éco-conception

A une étape ou l'autre de sa vie, un produit génère des impacts sur l'environnement : utilisation de ressources minérales, végétales ou animales, consommation d'eau et d'énergie, transport, production de déchets. L'éco-conception vise à intégrer l'environnement dès la phase de conception, aux côtés des critères classiques que sont le coût, la qualité, la faisabilité technique, les attentes du marché... C'est toute la culture de l'entreprise qui doit évoluer.

En France, même si quelques entreprises se convertissent à l'éco-conception, les pratiques ont encore du mal à se généraliser. Pour impulser cette démarche à l'échelle nationale, les régions doivent systématiquement **intégrer l'éco-conception dans toutes les formations professionnelles** liées à l'industrie. La démarche d'éco-conception d'Yves Rocher s'articule tout au long du cycle de vie de ses produits : conception, approvisionnement, production, distribution. Sur la gamme de soins Inositol Végétal, première gamme éco-conçue, l'optimisation de l'emballage et la proposition d'une éco-recharge ont permis d'économiser près de 78 % de plastique et de 5 tonnes de carton. L'éco-conception a conduit également à supprimer, il y a dix ans, les lests en plomb pour les tubes de rouge à lèvres, qui ne servent qu'à alourdir le produit. Cela représente une économie de 27 tonnes par an. Les cartons utilisés pour la vente à distance sont issus à 80 % de matériaux recyclés. Dans les centres de beauté, les sacs de caisse sont remplacés par un sac réutilisable. Économiser 40 millions de sacs par an permet d'éviter la production de 1 430 tonnes équivalent carbone par an.

La région Pays de la Loire et l'ADEME soutiennent le programme d'actions sur l'éco-conception de l'agence Pays de la Loire Innovation baptisé Ecofaire. Cette opération vise à promouvoir l'éco-conception dans les PME de la région entre février 2006 et mars 2008 : sensibilisation et information régulière des entreprises, pré-diagnostic « éco-conception et stratégie » pour une quarantaine d'entre elles, animation d'un groupe de concepteurs et designers et accompagnement de projets d'éco-conception.



LA BOÎTE À OUTILS

L'écobilan ou analyse de cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation qui consiste à faire un bilan environnemental d'un produit. Toute activité peut faire l'objet d'un écobilan qui permettra de déterminer son impact sur l'environnement. On peut même faire l'écobilan d'un être humain, c'est ce qu'on appelle l'empreinte écologique d'une personne. L'analyse de cycle de vie est un outil qui permet d'analyser l'ensemble des impacts d'un produit pour toutes les étapes du cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières, en passant par la fabrication, le transport, la distribution, l'utilisation et jusqu'à l'élimination. Elle prend en compte tous les critères environnementaux (consommation des ressources naturelles, pollution...).

Pour en savoir plus : www.ademe.fr

→ Accompagner les PME-PMI dans l'évolution de leur offre

Depuis la réforme du Code des marchés publics (2006), les collectivités intègrent des critères sociaux et environnementaux dans leurs achats sur des produits très variés : mobilier urbain, fournitures de bureau, bois, véhicules, matériau de construction, produits d'entretien... Au-delà du poids économique que représentent les achats publics, cette commande publique responsable est un véritable levier pour faire évoluer l'offre des fournisseurs vers une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable. Toutefois, pour réussir cette mutation, les collectivités doivent accompagner les entreprises, et notamment les PME, en proposant des formations. Quel est l'intérêt d'inscrire la « haute performance énergétique » dans les marchés de construction si aucune entreprise locale n'est capable d'y répondre ?

Dans le cadre de son Agenda 21, le Pays des Herbiers s'est engagé dans un programme d'information et de sensibilisation sur l'énergie. Après avoir donné l'exemple en élaborant un diagnostic énergétique sur huit bâtiments communaux et en sensibilisant les élus et techniciens avec « une thermographie » des cinq bâtiments, la collectivité a mis en place une formation des artisans sur les nouvelles techniques en matière d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables. Des structures et associations se sont mobilisées pour accompagner la collectivité dans ses formations : la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV), l'association La Citadelle œuvrant pour les actions d'éducation à l'environnement, la région des Pays de la Loire et le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE).

Pour structurer l'offre, des **réseaux d'acheteurs publics se mettent en place**. Ils regroupent les collectivités mais aussi les entreprises partenaires (BTP, restauration collective, énergéticien...) et contribuent de fait à la contagion du développement durable sur le territoire. Il est bon de rappeler que le code des marchés publics autorise les groupements d'achats publics et l'association d'acheteurs privés à ces groupements, sous réserve qu'ils en adoptent le cadre juridique. Cette possibilité peut ouvrir la voie à certains marchés ancrés sur le territoire : bois, agriculture biologique, matériaux de construction, énergies renouvelables... réduisant du même coup les impacts des transports.

A Dunkerque, la Communauté urbaine, soutenue par la région Nord Pas-de-Calais, anime un groupe d'acheteurs¹⁰³, dont l'objectif est d'harmoniser le niveau d'exigence (environnemental et social) des acheteurs de la région et d'accompagner les fournisseurs dans la modernisation de leur offre. Ce groupe d'acheteurs représente pour certaines filières 10% à 25% du chiffre d'affaires des fournisseurs. Effet induit par cette initiative : la chambre de commerce et d'industrie de Lille a créé un programme de formation des PME locales aux achats responsables. Voilà un exemple de cercle vertueux pour améliorer globalement le niveau d'un territoire. Les régions Aquitaine, Bourgogne, Ile-de-France, Lorraine et Rhône-Alpes ont mis en place des réseaux similaires.

Les PME-PMI subissent par ailleurs une pression de plus en plus forte des grands donneurs d'ordre. Engagées elles-mêmes dans une démarche de développement durable, les grandes entreprises exigent une plus grande exemplarité de leurs sous-traitants et de leurs fournisseurs.

 **Retrouver l'étude « La commande publique au service du développement durable » sur www.comite21.org**

¹⁰² Ministère des finances – 2006

¹⁰³ Le conseil régional Nord Pas-de-Calais, le département du Nord, les communautés urbaines de Lille et d'Arras, les communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin et de Béthune, les villes de Lille, Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Tourcoing, Loos en Gohelle, Dunkerque...

→ Encourager le développement de nouvelles filières en lien avec le développement durable

Le développement durable ouvre de nouveaux marchés et gisement d'emplois autour du recyclage et de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, des véhicules propres mais aussi des services à la personne. Dans le cadre de leur Agenda 21, les collectivités peuvent jouer un rôle fort d'incitation à l'émergence de ces nouvelles filières économiques dans le champ du développement durable.

► Le traitement des déchets

Le Bureau international du recyclage à Bruxelles estime qu'en Europe, le recyclage des déchets (600 millions de tonnes par an) fournit du travail à plus de 1,5 million de personnes et génère un chiffre d'affaires de 160 milliards de dollars. Au-delà des bénéfices environnementaux, le recyclage est donc créateur d'emplois, y compris d'emplois peu qualifiés et non délocalisables. Pour 100 tonnes de déchets, le recyclage crée 250 emplois, l'incinération, de 20 à 40 emplois et la mise en décharge, 10 emplois¹⁰⁴. En Rhône-Alpes, 18 métiers liés au tri et au recyclage ont été répertoriés : agent de tri valoriste, agent d'accueil, agent de compostage, éco-concepteur, chimiste, chef d'exploitation, chargé de recherche et développement...

La valorisation des déchets d'équipements électriques et électronique (D3E) peut également être une source d'emplois sur le territoire. Le Centre Grand Ouest pour la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) qui s'implante à Angers offrira des solutions de collecte et de traitement pour 27 départements. Il associe Angers Loire Métropole, Veolia Propreté, Thomson, des industriels locaux de l'électronique et des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Les indicateurs de l'action sont le tonnage de D3E collectés par an et par habitant et le nombre d'emplois créés.

Depuis deux ans, le Conseil général de Vendée accompagne un groupe pilote de 24 entreprises du secteur de l'ameublement et du bois, pour optimiser la gestion de leurs déchets industriels. Chaque entreprise a bénéficié d'un audit : analyse quantitative et qualitative des déchets, présentation des coûts associés à leur traitement, identification des écarts éventuels avec la réglementation. L'agrégation de ces données a permis de cartographier le gisement cumulé des déchets. Pour faire émerger une filière de collecte et de valorisation, les entreprises se sont regroupées. La création d'une association est en cours de réflexion.



EN SAVOIR +

La Directive européenne du 27 janvier 2003 sur les **D3E** impose la collecte des déchets, le traitement systématique des composants dangereux et la valorisation des D3E collectés, avec une priorité donnée à la réutilisation d'appareils entiers et au recyclage. Des objectifs de collecte et des taux de valorisation allant de 60 à 80% sont imposés aux États membres. Le financement et l'organisation des filières sont assurés par les producteurs (coût estimé : 20 milliards de dollars). Braun, Electrolux, Sony et HP ont décidé de créer une plateforme de recyclage conjointe, Takeback, (« reprise ») pour réduire les coûts liés à la directive (collecte, stockage, recyclage).

¹⁰⁴ Dimitri Giotakos, membre du cabinet du commissaire européen à l'Environnement Stavros Dimas, « Les 1^{er} Entretiens écologiques du Sénat », Valeurs vertes, hors série, février 2006.

► La maîtrise énergétique et le développement des énergies renouvelables

La maîtrise énergétique et les énergies renouvelables sont des secteurs hautement créateurs d'emplois, « qui se substituent en quelque sorte à nos importations d'énergies fossiles¹⁰⁵ ». À titre d'exemple, entre 1997 et 2003, les énergies renouvelables représentaient 120 000 emplois, soit plus que les secteurs du nucléaire et du charbon réunis, et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros¹⁰⁶. Pour une production de 200 MW, une centrale thermique crée 50 emplois alors que les énergies renouvelables en créent 1 000 (d'après une étude réalisée en Allemagne). Le Syndicat des énergies renouvelables¹⁰⁷ estime que 97 500 emplois pourraient être créés d'ici à 2010 (45 000 pour la biomasse, 22 000 pour l'éolien, 20 000 pour les biocarburants, 10 500 pour le solaire thermique). Dans les années soixante-dix, Fribourg im Breisgau, ville située au pied de la Forêt-Noire, s'est engagée dans les énergies renouvelables en réaction à un projet de centrale nucléaire. Fribourg compte aujourd'hui 50 000 m² carrés de panneaux photovoltaïques. Grâce à cette volonté de la ville et des habitants, le secteur de l'environnement y fait vivre 10 000 salariés (450 entreprises et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires).

La création d'emplois dans ces filières répond à des besoins sociaux cruciaux en France, notamment pour offrir des opportunités de diversification aux activités rurales, en particulier avec la biomasse (bois-énergie, biocarburants), pour ancrer des emplois pérennes, non délocalisables, dans les territoires et pour fournir des activités à forte intensité de main-d'œuvre pour une part à faible valeur ajoutée. Et la France, première surface forestière européenne, dispose également des plus grands gisements d'énergies issues du vent, de l'eau ou de la chaleur de la terre. En région Champagne-Ardenne, une charte HQE a été mise en œuvre pour réhabiliter la filière du chanvre, des structures en torchis et du bois-énergie. Dans les Vosges, le Conseil général systématise l'utilisation du bois pour tous les projets immobiliers importants (reconstruction de collèges, bâtiments administratifs et techniques...), et accompagne les communes et organismes publics dans ce sens. En Rhône-Alpes, le pôle EnRRDIS (Energies Renouvelables Rhône-Alpes, Drôme, Isère, Savoie) s'est fixé pour objectif le développement et la valorisation des nouvelles technologies de l'énergie. Ce pôle est construit autour de cinq programmes : Solaire et Bâtiment, Hydraulique, Biomasse, Hydrogène et Pile à combustible, Gestion des réseaux.

► L'économie sociale et solidaire

En France, l'Économie sociale et solidaire (ESS) est un secteur en pleine évolution. Elle propose une manière différente d'entreprendre, fondée sur une volonté d'associer les principes économiques de production et d'échange (compétitivité, équilibre financier, pérennisation et développement...) à des principes de solidarité. L'ESS représente aujourd'hui 760 000 établissements et 1,7 million d'emplois, à travers un ensemble hétérogène de structures : coopératives de consommateurs ou de salariés, mutuelles, associations. Pour pérenniser sur le long terme les filières de l'économie sociale, les collectivités s'organisent. Ainsi, le Conseil régional du Centre a mis en place un dispositif novateur « CAP asso-Centre » pour soutenir la création de 1 000 emplois par an dans le secteur associatif.

Les services à la personne (aide à domicile, assistance maternelle, employé de maison) **représentent probablement le secteur le plus dynamique de l'ESS.**

¹⁰⁵ *Le Livre-débat des actions possibles pour développer une économie responsable, sous la direction de Corinne Lepage, Ecoresp, 2005.*

¹⁰⁶ *Benjamin Dessus et Hélène Gassin, So Watt ? L'Aube, 2006.*

¹⁰⁷ Voir « www.enr.fr »

Employant plus de 1,3 million personnes, il s'agit du secteur de l'économie française dont la croissance, en termes d'effectif d'employés, a été la plus forte au cours des quinze dernières années. Ce développement s'est pourtant réalisé en dépit de nombreux freins : des taux horaires de rémunération très bas, la faiblesse des filières de formation, des charges sociales trop lourdes pour les particuliers. En répondant à ces blocages, le plan de développement des services à la personne initié en décembre 2005 précise que ce secteur pourrait générer la création de 500 000 emplois en 3 ans. Dans la Vienne, ce sont 200 assistantes maternelles formées chaque année, 1 100 emplois dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, 1 500 emplois d'aide à domicile, 500 dans les centres pour personnes handicapées et 224 dans les structures de protection de l'enfance.

→ Renforcer l'attractivité du territoire et la compétitivité des entreprises

L'Agenda 21 invite les collectivités à renforcer l'attractivité de leur territoire pour maintenir, développer et attirer les filières de l'économie sociale et environnementale. Il les incite à engager des coopérations économiques pour favoriser la mise en réseau des entreprises, entre elles, mais aussi avec les acteurs de la recherche, les associations et les collectivités. Les régions doivent également rechercher une meilleure adéquation entre la formation professionnelle et les besoins des entreprises autour des enjeux du développement durable.

► Développer des partenariats entre les entreprises

Les partenariats entre les différents acteurs d'un territoire jouent un rôle déterminant dans la compétitivité de certaines activités industrielles et de services. Cette mise en réseau répond en effet à des besoins communs d'échanges, notamment sur les enjeux du développement durable : partage des savoir-faire, investissements en commun, groupements d'achats, veille économique, étude de marché commune, réponses groupées à une commande publique. Cette réflexion partagée renforce l'efficacité des réponses sur des impératifs réglementaires et normatifs (loi NRE, charte de l'environnement, loi relative aux discriminations, normes ISO...) et économiques (réponses aux marchés intégrant des critères de développement durable).

Les pôles de compétitivité illustrent cette démarche multi-partenariale. Ces pôles permettent « la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants¹⁰⁸ ». Après le quatrième appel à projet, 71 projets ont été labellisés le 5 juillet 2007. Le pôle de compétitivité « Véhicule du futur » Alsace/Franche-Comté développe sa stratégie et ses projets de recherche sur trois thèmes : véhicule propre, véhicule et réseaux intelligents et excellence de la filière. Ce sont 200 formations supérieures, 26 équipes de recherche publique, 4 universités, 7 écoles d'ingénieur, 3 constructeurs dont PSA Peugeot-Citroën et Général Motors, 58 équipementiers, 90 000 salariés et 1 million de véhicules produits. Après un an de fonctionnement, il affiche un bilan très positif. Il a notamment accompagné 28 projets de recherche et développement, impliquant 65 entreprises et 34 laboratoires de recherche publique/centres techniques.

¹⁰⁸ Définition du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT)

Dans le cadre de leur Agenda 21, les régions favorisent les échanges entre les éco-industries.

Dans le Nord-Pas de Calais, la contribution des éco-entreprises à la croissance économique est de +5% depuis 1993, soit 2 points de plus que la croissance du PIB national. Si l'on retient l'ensemble des activités relevant du domaine de l'environnement, la région compte environ 500 structures. Pour dynamiser et structurer ce secteur, le Conseil régional soutient les initiatives portées notamment par le CD2E (Création et de développement des éco-entreprises) en partenariat avec la DRIRE et l'ADEME, ainsi que l'Agence de l'eau Artois Picardie, la CRCI, les CCI, les organisations professionnelles, les Universités et grandes écoles. L'objectif est d'informer les entreprises sur l'évolution des enjeux (veille stratégique et juridique), accompagner la création d'entreprises et d'activités nouvelles, et de promouvoir les éco-entreprises à l'international.

La région Poitou-Charentes soutient également ce type d'activités, à travers le Réseau des éco-industries et éco-activités de Poitou-Charentes (REIEA). Ce Pôle mobilise plus de 150 entreprises, une vingtaine de laboratoires et une soixantaine de formations. Il intervient dans trois grands domaines : l'éco-construction, l'agro-industrie et l'éco-design. Les produits développés y sont nombreux : granulés-bois, huiles végétales, maisons à basse consommation d'énergies, matériaux biodégradables.

► Pérenniser les entreprises sur le territoire

Au-delà des partenariats, la collectivité doit **développer un environnement économique favorable à la croissance des entreprises** : infrastructures appropriées, équipements de communication, tissu de formation professionnelle et de recherche, services publics performants (gestion des déchets, approvisionnement en eau potable, assainissement, crèches), cadre de vie attractif pour les employés (espaces naturels, commerçants, programmes culturels et sociaux). Depuis quelques années, Ikea conditionne par exemple toute nouvelle implantation à la garantie par la collectivité d'une desserte en transport en commun.



EN SAVOIR +

Depuis la loi de finances 2004, différentes aides favorisent la création de crèches interentreprises. Une place coûte entre 10 et 12 000 euros par an en moyenne. Sur ce montant, par le biais du contrat Enfance-Entreprise, les Caisses d'allocations familiales (CAF) prennent à leur charge 50 à 70 % de ce montant. Cette aide est versée directement à l'entreprise. A cela, s'ajoutent des aides fiscales. Les dépenses de l'entreprise pour le fonctionnement de la crèche sont déductibles des résultats imposables, soit une économie d'environ 3 000 euros. Enfin, il est possible d'appliquer un crédit d'impôt de l'ordre de 25 % de la somme non financée par la CAF (environ 750 euros). In fine, le coût pour l'entreprise est de l'ordre de 1 500 à 2 000 euros par an et par place en crèche. Cela correspond environ à 150-200 euros par mois par salarié ayant un enfant placé.

Pour la requalification de la zone industrielle Cartier-Bresson, la ville de Pantin a créé les conditions d'un dialogue pérenne avec les entreprises. Des objectifs communs ont pu être fixés : amélioration des fonctionnalités du site (circulation, voirie, éclairage, signalétique, services mutualisés), création d'une crèche d'entreprises, mise en place d'une navette interentreprises... Ces actions favorisent l'enracinement du tissu économique local et la fidélisation des entreprises au territoire.

A Paris, des espaces logistiques urbains (ELU) sont développés pour **faciliter les flux de livraison des entreprises**. Chronopost peut ainsi distribuer, à partir d'un parking souterrain situé sous la Concorde, 700 000 colis par an vers les VII^e et VIII^e arrondissements avec 22 véhicules propres et, depuis peu, sur les Champs-Élysées avec des chariots électriques. La société de logistique parisienne Consignity offre à ses clients un réseau de consignes automatiques installées dans les parkings publics permettant aux professionnels de stocker leurs produits et de les chercher ou de les déposer sans faire d'allers-retours quotidiens. Natoora, une firme spécialisée dans la distribution de produits d'alimentation biologiques, s'est installée dans le parking de la Porte-d'Orléans et effectue ses 40 livraisons quotidiennes avec des véhicules électriques.

Il est également du ressort de la collectivité d'identifier les besoins et de coordonner les actions de formation des entreprises. Les préoccupations sociétales et juridiques liées au développement durable entraînent en effet une nouvelle demande en termes de qualification professionnelle dans les filières de l'agriculture biologique, de l'éco-conception, de la construction HQE, des énergies renouvelables, de la gestion des déchets. Aujourd'hui, encore trop peu de formations professionnelles répondent à ces nouveaux enjeux. En 2005, une plate-forme technologique sur les énergies renouvelables a vu le jour à Fécamp. Ce centre a pour vocation d'être un lieu de ressources, d'expérimentation, de recherche appliquée, d'assistance technique et de conseil dans le domaine des énergies renouvelables. Il regroupe à la fois l'université, les enseignants professionnels et technologiques, les partenaires institutionnels et les entreprises.



5. Coopérer et être solidaire à l'international

Aujourd'hui, 0,47% du PIB français est consacré à l'aide internationale¹⁰⁹. Les pays de l'Union européenne se sont fixé pour objectif d'y affecter 0,56% de leur PIB en 2010, 0,7% en 2015, chiffre déjà franchi par plusieurs pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède, Norvège¹¹⁰).

Mais les Etats ne pourront résoudre seuls la résorption et la mise à l'écart de nombreuses régions du monde. Les collectivités (métropoles, départements, régions) sont aussi des alliées de poids pour la coopération internationale. Dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies (60^e anniversaire, septembre 2005), Kofi Annan, Secrétaire général, insistait sur le rôle crucial des villes pour atteindre les Objectifs du Millénaire. « *Les affaires mondiales et les affaires locales sont plus interdépendantes que jamais. Certains problèmes, qui étaient autrefois du seul ressort des Etats, ne peuvent être réglés aujourd'hui que par le biais de partenariats entre le gouvernement central, le secteur privé, la société civile, les autorités locales et bien souvent aussi, des institutions internationales* ». L'association CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) a d'ailleurs voté en 2005 un engagement pour la contribution aux Objectifs du Millénaire.

→ Intégrer la coopération décentralisée dans l'Agenda 21 local

Depuis le 25 janvier 2007, avec la loi Thiollière, les collectivités disposent d'un socle juridique solide pour engager des actions de coopération. Ce texte lève en effet les incertitudes de la précédente loi de 1992 et propose deux avancées considérables : la possibilité de conclure, dans le respect des engagements internationaux pris par la France, des conventions de collectivité à collectivité, et, si l'urgence le justifie, celle de financer des actions à caractère humanitaire. Ce dispositif réglementaire s'ajoute à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, qui permet aux communes, aux établissements publics de coopération territoriale, aux syndicats mixtes chargés des services publics d'eau potable et d'assainissement, et aux agences de l'eau d'affecter jusqu'à 1% de leur budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Les collectivités profitent de ce « terrain » favorable pour intégrer le développement durable dans leurs actions de coopération. Cet engagement se traduit notamment par l'adoption de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, élaborée par le Comité 21, l'Association française des communes et régions d'Europe et Cités unies France. Ce document guide les collectivités territoriales qui souhaitent enrichir leurs actions de coopération à l'aune du développement durable. En octobre 2006, plus de 120 collectivités ont signé la charte.

 **Retrouver la charte de la coopération décentralisée pour le développement durable sur l'espace « adhérent » du Comité 21 - www.comite21.org**

¹⁰⁹ Ministère des affaires étrangères et européennes 2006

¹¹⁰ www.ambafrance-sr.org/article.php3?id_article=297

Ces coopérations durables privilégient les actions qui assurent l'accès aux services essentiels, contribuent à la paix, participent à la lutte contre les pollutions, sauvegardent la biodiversité et concourent à la mise en œuvre d'un développement économique responsable et pérenne. Pour collaborer au processus de paix au Proche-Orient, la ville de Besançon développe des relations parallèles avec une ville israélienne et un camp palestinien, par le biais d'actions concrètes de développement et d'échanges. Il ne s'agit pas d'un partenariat tripartite - la ville mène des actions particulières avec chacune des deux collectivités - mais cette collaboration conjointe avec Besançon constitue un acte significatif. Les premières réalisations concernent les domaines de la jeunesse et de l'éducation, notamment par l'accueil d'étudiants des deux communautés à l'université de Besançon. La ville a également créé une association française de soutien à l'école israélienne judéo-arabe de la région de Hadera. Cette école favorise l'apprentissage de la paix - les élèves juifs et arabes apprennent à vivre ensemble dès le plus jeune âge.

Dans le domaine de l'eau, le Conseil général de Seine-Saint-Denis met son expérience au profit de Port-Gentil (Gabon). Les agents départementaux travaillent en collaboration avec les populations locales pour gérer l'assainissement de cette zone urbaine très dense. Tout d'abord, une série de prises de vue aériennes a permis de mieux comprendre l'urbanisation de Port-Gentil. Ensuite, la Direction de l'eau et de l'assainissement (DEA) a procédé au curage du canal principal, engorgé par les boues d'évacuation et vecteur d'inondation. Depuis, la DEA a initié avec Port-Gentil une démarche de micro-projets, dont un projet de centre de traitement des boues de vidange. Les programmes sont établis sur une certaine durée et s'accompagnent de formation pour les agents de Port-Gentil.



DES ACTEURS À MOBILISER

Les réseaux régionaux d'appui aux acteurs de la coopération décentralisée ont pour mission l'information, le conseil et l'appui aux projets des acteurs locaux de la coopération internationale avec notamment pour objectif la mutualisation des expériences, la coordination et la mise en cohérence de la coopération décentralisée sur le territoire. En Auvergne, le dispositif Cerapcoop (Centre de ressources et d'appui pour la coopération internationale en Auvergne) a mis en place une série d'outils destinés à favoriser les échanges de savoirs et de savoir faire entre acteurs, praticiens et experts de la coopération, pour informer et former sur la coopération et la solidarité internationale. Il réalise pour cela une veille informative sur l'actualité de la coopération et de la solidarité internationale en région et au plan national et international. Ces informations sont relayées via le site Internet et une lettre électronique mensuelle est envoyée à plus de 700 contacts en région et au-delà. Des réunions d'information sont également organisées ou co-organisées en région sur des thématiques particulières.

Pour en savoir plus : www.cercoop.org

Un projet de coopération doit également mobiliser l'ensemble des partenaires concernés, les citoyens mais aussi les acteurs économiques, associatifs et institutionnels. Il s'agit d'apporter une réponse efficace aux problématiques locales, mais aussi d'articuler les différentes actions menées sur le territoire. Le jumelage instauré entre la commune du Blanc-Mesnil, en Seine-Saint-Denis, et celle de Debre-Berhan, en Ethiopie, témoigne d'une forte implication des habitants. Malgré une pauvreté indéniable, l'Ethiopie est

classée 170^{ème} pays sur 177 en termes de développement¹¹¹, les communes n'ont pas souhaité tomber dans l'assistance ou l'aide humanitaire. Les financements apportés dans le cadre de cette coopération reposent en effet sur le développement communautaire. Ainsi, une route pavée a été construite directement par les habitants. Dans le même esprit, les pupitres et les bancs d'une école primaire ont été fabriqués par les élèves du lycée professionnel de Debre-Berhan formés spécialement à cette tâche. Pour l'eau et l'assainissement, chantier prioritaire pour la commune éthiopienne, des hommes creusent à la pioche et au burin les canalisations. Tous ces travaux donnent du travail aux habitants et les impliquent dans l'entretien futur des équipements. Et pour les financer, Le Blanc-Mesnil a attiré les bailleurs : le ministère des Affaires étrangères, l'Agence française de développement, la Saur, la société fermière pour l'eau au Blanc-Mesnil, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne. Depuis 2003, l'Agence française de développement accompagne le projet d'assainissement à hauteur de 6,5 millions d'euros. La collectivité française apporte quant à elle 30 000 euros par an.

Enfin, **les actions de coopération décentralisée ne doivent pas se limiter à des aides caritatives**. Elles doivent renforcer l'autonomie des communes étrangères, notamment en leur permettant de maîtriser l'ensemble des actes relevant de leur responsabilité. Depuis 2001, Cholet finance le plan de développement local de Sao (5 000 habitants) au Burkina Faso. Après une étude diagnostic de territoire en 2000, un plan a été mis en place pour répondre aux besoins de la population, à travers quatre domaines : la santé, l'hydraulique, l'éducation et la formation. Un fonds d'étude et d'investissement permet de financer les projets déposés par les habitants. Ce programme est mis en œuvre en collaboration avec l'ONG SOS SAHEL International France, co-financé par le Ministère des affaires étrangères et la région des Pays de la Loire. Originalité du projet : le village gère seul les fonds qui lui sont affectés. Chaque année, Cholet vote une subvention d'environ 45 000 euros, désormais répartie entre treize villages (autour de Sao) - attribuée à une commission villageoise de gestion des terroirs (CVGT), élue par la population. La ville du Maine-et-Loire n'intervient plus qu'en aval, lors du comité de pilotage annuel qui se réunit à Sao, avec les présidents des 13 CVGT. En 2006, plus de 120 projets ont été réalisés : 10 centres d'alphabétisations (2 190 élèves suivent aujourd'hui une scolarité), 5 centres de santé et de promotion sociale, 4 maternités et 4 dépôts de pharmacie...

D'autres collectivités favorisent la mise en place du micro-crédit. La ville d'Orléans facilite ainsi la création de petits restaurants ou des ateliers de couture et d'artisanat au Bénin. Pour cela, une convention tripartite a été signée avec Parakou et PlaNet Finance. Parallèlement, 60 enseignes orléanaises, dont des banques, informent la clientèle des possibilités de soutien à la création de micro-entreprises.

¹¹¹ Programme des Nations-unis pour le développement - 2007



DES ACTEURS À MOBILISER

PlaNNet Finance est une organisation de solidarité internationale, dont la mission est de réduire la pauvreté dans le monde par le développement de la microfinance. L'organisation soutient les institutions et accélère leur croissance en les fédérant et en leur fournissant des services leur permettant de renforcer leurs capacités techniques et leurs ressources financières. PlaNNet Finance travaille avec le secteur privé (banques, institutions financières), les organisations internationales et les gouvernements afin d'accélérer la pérennité du secteur de la microfinance. Basée à Paris, PlaNNet Finance agit dans plus de 60 pays avec un réseau international affilié en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie et en Afrique.

Pour en savoir plus : www.planetfinance.org

→ Lier les politiques d'intégration sociale, de diversité culturelle et de coopération décentralisée

Dans le cadre de leur Agenda 21, les collectivités françaises sont de plus en plus nombreuses à valoriser les cultures des populations immigrées du territoire et à développer des projets de coopération avec les villes d'origine. En 2005, les villes de Lille et Oujda ont signé un accord-cadre de partenariat confirmé par une Charte de jumelage. Plusieurs milliers de Lillois sont en effet natifs de cette région du Maroc et de l'Orient. Ce rapprochement témoigne de la volonté partagée de développer ensemble des projets de coopération, par lesquels les institutions et les habitants des deux villes pourront renforcer leurs compétences et leurs expériences. Début mars 2006, une délégation de trois urbanistes lillois s'est rendue à Oujda où s'est engagé avec les responsables oujdis un dialogue d'experts sur les enjeux urbains. Suite à cette mission, plusieurs chantiers de coopération sont à l'étude, portant sur les parcs et jardins, la requalification de la Médina, ou encore les grands projets de mise à niveau de la ville. D'autres projets sont en cours : dans le domaine de la santé, un plan de formation a été mis en place, au sein du CHRU de Lille et du Centre régional de lutte contre le cancer (Oscar Lambert). Il concerne plus de 70 oujdis sur trois ans.

→ Mettre en place des jumelages d'Agenda 21

Le Comité 21, en contribution au Sommet de Johannesburg, a impulsé les jumelages d'Agenda 21 locaux. Chacun de ces échanges, nourris par le développement durable, est un pas franchi vers la construction d'une Europe citoyenne et vers la résolution des Objectifs du Millénaire. En 2006, Villeneuve-sur-Lot s'est engagée dans un Agenda 21 commun avec Pondichery (Inde) et Urbino (Italie). Cette coopération autour du développement durable ne date pas d'hier. Elle a débuté en 2003 avec le programme européen Asia Urbs, pour améliorer l'environnement urbain de Pondichery. Elle a permis de mettre en place une collecte sélective pour les matériaux recyclables et les matières organiques, de créer une plate-forme de vermi-compostage et de mener des actions de préservation du patrimoine urbain. Suite à ce premier partenariat, Villeneuve-sur-Lot et Pondichery ont souhaité poursuivre leurs échanges sur l'élaboration d'un Agenda 21. Une délégation de Pondichery est venue en France pour définir les thèmes et les modalités de la coopération.

A Viry-Châtillon, cette coopération autour de l'Agenda 21, s'est traduite par la

signature conjointe de la Charte d'Aalborg avec Erfstadt (Allemagne) pour les 25 ans de jumelage. Ce renouvellement de la coopération entre les deux villes, fondée sur le développement durable, donnera lieu à des « Conférences du futur » pour confronter les pratiques, échanger sur les projets et développer des initiatives communes en matière de développement durable. Viry-Châtillon participe également au réseau européen URBAN pour la promotion des projets en faveur du développement durable des villes et quartiers en crise de l'Union européenne.

Dans l'Hérault, le Conseil général a fait appel à Djerba, qui avait déjà lancé son Agenda 21 pour mettre en place la démarche sur son propre territoire. D'abord fondé sur un échange technique lié à la gestion de l'eau, le partenariat s'est ensuite ouvert à une nouvelle dynamique englobant à la fois les questions de l'assainissement, la situation sanitaire et alimentaire de ces territoires. D'une rencontre sur ces thèmes est ainsi née l'idée d'une nécessaire conception transversale et durable des enjeux territoriaux. Depuis, c'est l'ensemble de la coopération décentralisée conduite par le Conseil général de l'Hérault qui porte la marque du développement durable comme en atteste le soutien à la création de chambres d'hôtes dans le gouvernorat de Médénine, opération qui figure d'ailleurs dans l'Agenda 21 départemental.

→ Soutenir les projets de coopération et de solidarité

Au-delà des jumelages et des coopérations entre territoires, les collectivités peuvent **lancer des appels à projets et soutenir des actions de solidarité**. Attachée aux valeurs de solidarité et d'humanisme, la région Bourgogne a souhaité se doter d'une politique volontariste en matière de coopération internationale. Depuis 2005, le Conseil régional encourage ainsi les initiatives de développement économique et social durable dans les pays en développement, portés par des acteurs bourguignons (collectivités locales, associations, citoyens). Une attention particulière est portée aux projets s'inscrivant dans une logique de développement durable dans les territoires concernés. Le financement de la région s'élève à 50% maximum du budget total éligible.

Le Conseil général de Seine-Saint-Denis a créé « Via le monde », structure publique, pour favoriser l'émergence d'une citoyenneté internationale et la réalisation de projets de coopération et de solidarité des acteurs locaux. « Via le monde » met à disposition du public : un centre de ressources sur des thématiques (cultures du monde, santé, environnement, situations géopolitiques, droits humains, économie sociale et solidaire...) ; un suivi individualisé au montage de projets (études de terrain et financière, relations avec les acteurs locaux, volet éducation au développement...); des rencontres-débats, des sessions de formation à destination des acteurs locaux ; un dossier documentaire mensuel ; des initiatives d'éducation au développement en direction des jeunes. Ce projet est mené en partenariat avec RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale), l'Institut de documentation et de recherche sur la paix, le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural et Panamako.

D'autres collectivités soutiennent les actions internationales menées par l'UNICEF, Action contre la faim, Amnesty international, Médecins du monde ou CARE France. 156 villes françaises appartiennent ainsi au réseau « villes amies des enfants », lancé par UNICEF et l'Association des maires de France en 2002. Sous l'égide de la convention internationale des droits de l'enfant, les collectivités signataires s'engagent notamment à communiquer sur la situation et la vie des enfants dans le monde.

En cas de catastrophe exceptionnelle, les collectivités se mobilisent. Suite au tsunami, le 26 décembre 2004, la région Provence-Alpes Côte d'Azur a réuni un Comité de pilotage solidarité extraordinaire, pour mieux coordonner et soutenir l'action des associations humanitaires et caritatives régionales. Ce comité s'était déjà réuni six fois en deux ans, notamment pour faire face aux inondations dans les Bouches-du-Rhône et le Gard, aider les populations frappées par des séismes au Maroc et en Algérie ou encore par la guerre en Irak. En parallèle, une aide d'urgence de 300 000 euros a été votée par le Conseil régional. D'autres collectivités, comme le département de la Gironde, savent mobiliser leurs habitants pour soutenir les ONG présentes en Asie (affiches, site internet, communiqués de presse). Le département a attribué un don de 200 000 euros à Médecins sans frontières.

→ Acheter équitable

« *Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à la dignité humaine*¹¹² ». Né dans les années 1960, le commerce équitable vise à assurer une juste rémunération du travail des producteurs de pays en voie de développement qui s'engagent en retour à garantir les droits fondamentaux parmi lesquels, l'interdiction du travail des enfants, la sécurité au travail, l'interdiction du travail forcé, la non-discrimination entre les sexes, les origines et les religions, le contrôle des heures de travail, la liberté syndicale. La protection de l'environnement fait également partie des critères à respecter.



EN SAVOIR +

Malgré un développement récent, l'idée du commerce équitable n'est pas nouvelle. Lors de la Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) en 1964 à Genève, le principe « Trade not Aid » (Du commerce pas d'aide) fut lancé. Au cours de la conférence suivante en 1968 à New Delhi, les pays en voie de développement ont à nouveau présenté leurs revendications pour un commerce plus équitable - mais sans succès. Cet échec a stimulé quelques groupes néerlandais à chercher des voies alternatives. En avril 1969 fut ouvert à Breukelen la première "Boutique Tiers Monde", proposant des produits artisanaux provenant directement des producteurs. L'initiative connut un succès franc. Deux ans plus tard, 120 boutiques vendaient des produits issus de pays en voie de développement. En 1988 un label « Fair Trade » (commerce équitable) sous le nom de « Max Havelaar » est attribué pour la première fois à un café.

Pour en savoir plus : www.cercoop.org

¹¹² Article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

En France, ce sont 81% des Français qui ont entendu parler du commerce équitable¹¹³, mais ces derniers ne déboursent que 2 euros par an pour l'achat de ces produits. Pour développer ce secteur, certaines villes françaises montrent l'exemple en participant à des campagnes. En mai 2002, Max Havelaar a lancé une opération « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable ». Deux axes y sont privilégiés : la consommation et l'éducation. Pour faciliter l'adhésion des collectivités à cette action, l'association a rédigé un guide pratique qui explique aux acteurs locaux comment mettre en application le Code des marchés publics. A Toulouse, un marché solidaire de Noël a été créé il y a cinq ans, avec la volonté de proposer une consommation différente dans cette période festive. Pendant plusieurs jours, les Toulousains peuvent découvrir de nombreux articles issus du commerce équitable et rencontrer les associations humanitaires : Unicef, Artisans du Monde, Amnesty International et le Secours Populaire. A Orléans, un partenariat entre la ville et les commerçants a été signé pour valoriser les produits issus du commerce équitable.

DES ACTEURS À MOBILISER

En 2004, la **fédération Artisans du Monde** a reçu le prix de la coopération internationale « Action de sensibilisation et d'éducation au développement » organisé par le Haut conseil de la coopération Internationale. Pour sensibiliser les citoyens au commerce équitable et à la consommation citoyenne, Artisans du Monde propose aux collectivités divers outils pédagogiques : dessins animés, vidéos, exposition, manuels, kits d'animation. Des animations pédagogiques et des conférences publiques sur le commerce équitable avec présentation de produits solidaires peuvent être réalisées dans la collectivité par les antennes locales.

Pour en savoir plus : www.artisansdumonde.org



¹¹³ Ipsos - 2007

6. Eduquer et former au développement durable

Face aux défis du XXI^e siècle, la collectivité ne peut agir seule. Au-delà de la mobilisation des entreprises, une prise de conscience des citoyens est nécessaire. Au Sommet de la Terre de Rio, l'éducation au développement durable a été considérée comme un élément essentiel. En France, l'Etat et de nombreux acteurs ont pris en compte cette nécessité. La Charte de l'environnement, adossée à la Constitution française, et la Stratégie nationale du développement durable y font référence, les Agenda 21 locaux aussi. L'objectif pour les collectivités est d'associer l'ensemble des forces vives du territoire à la mise en œuvre du développement durable.

→ Eduquer au développement durable

Le développement durable fait depuis deux ans une entrée en force dans la communication publique. Au niveau national, de nombreuses campagnes sont menées dans le domaine de l'environnement : « Faisons vite, ça chauffe ! » et « Réduisons nos déchets, ça déborde ! ». On peut également citer la campagne menée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et les exclusions. Dans le cadre de leur Agenda 21, les collectivités communiquent également autour du développement durable.



EN SAVOIR +

Selon un sondage IFOP en 2007, la grande majorité des Français a désormais déjà entendu parler de développement durable. Depuis 2002, cette proportion n'a cessé de progresser pour atteindre désormais 76% des Français. Cette notoriété cache toutefois encore un certain clivage sociodémographique, avec un taux significativement plus élevé auprès des professions libérales et des cadres supérieurs (96%), et significativement plus faible auprès des ouvriers (65%). Notons par ailleurs l'importance du clivage générationnel sur cette question avec une meilleure connaissance de ces notions par les plus de 35 ans (78%, contre 67% au sein des plus jeunes).

► Intégrer une rubrique « développement durable » dans le journal de la collectivité

Les journaux locaux ont une audience considérable. Chaque mois, 12 millions d'exemplaires sont distribués en France, 30% sont lus partiellement, 30% le sont totalement¹¹⁴. Pour informer la population, la grande majorité des villes y consacre régulièrement des dossiers sur le développement durable, à l'occasion par exemple du lancement d'un plan d'actions et parfois en relation avec les enjeux ou événements nationaux ou internationaux. Ils diffusent reportages, interviews des porteurs de projets - internes ou externes - des jeux et quizz sur le développement durable, des questionnaires de consultation y sont encartés. La ville d'Auxerre édite deux fois par an une lettre d'information

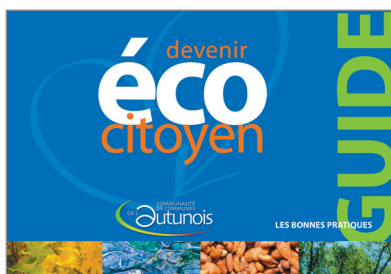
¹¹⁴ Etude réalisée par TMO régions

dédiée à son Agenda 21. Cette lettre a suivi une progression pédagogique. S'attachant dans son premier numéro à définir les notions du développement durable, les outils et les exemples concrets, elle présente dans le second la gouvernance de l'Agenda 21 (groupes de consultation des habitants, agents municipaux, acteurs locaux, et composition et rôle du comité de pilotage, du comité technique et des ateliers). Son troisième numéro développe la stratégie de la ville et le rôle du citoyen. Des exemples de projets ont été présentés dans le cinquième numéro sur les économies d'eau, les économies d'énergie, la lampe basse consommation, l'empreinte écologique ou encore la participation des habitants.

► Rédiger un guide sur le développement durable

L'Agenda 21 amène très souvent la collectivité à publier des guides pour sensibiliser les citoyens aux enjeux du développement durable. Cette information doit être accessible au plus grand nombre, évitant ainsi les jargons technocratiques et technicistes. Selon Edgar Morin, « *les citoyens sont de plus en plus contraints à l'ignorance d'un savoir qui leur est incompréhensible parce qu'ésotérique. D'où la nécessité et la difficulté d'une démocratie cognitive* »¹¹⁵.

Cette information sur le développement durable explicitera la responsabilité de chacun, celle de la collectivité, du consommateur, des entreprises, de l'Etat. Pour convaincre le citoyen, la collectivité pourra même présenter son éco-exemplarité : « je fais si tu fais ». Un guide « Le développement durable chez nous¹¹⁶ », rédigé par la Communauté de communes de Lanvillon Plouha, présente huit enjeux illustrés de bonnes pratiques « pour œuvrer vers un territoire où il fait bon vivre » : la vie quotidienne, la consommation, le jardin, l'habitat, les déplacements, la solidarité, la qualité de vie et les actions de la Communauté de communes.



A Autun, la Communauté de communes a distribué auprès de tous ses administrés un guide pratique écocitoyen détaillant une série de mesures simples à mettre en œuvre par tous au quotidien. Traitant de thèmes comme la consommation responsable, les dépenses pour les foyers, les enjeux sanitaires ou le changement climatique, ce guide, diffusé à 6 000 exemplaires, soit 50 % des foyers de la Communauté de

communes, fournit un accompagnement pratique et permet à chacun d'engager la réflexion et l'action.

Dans l'Essonne, le Conseil général sensibilise les citoyens à la réduction des déchets à la source avec son « guide de l'éco-citoyen pour la réduction des déchets ». Très didactique, il aborde le suremballage avec le slogan : « Pour emballer, pas besoin d'en faire des tonnes ! » et apporte des conseils de base sur les modes de consommation. Par exemple : se munir d'une liste de courses et d'un cabas permettra d'éviter la surconsommation et le sac plastique ; acheter des produits réutilisables au lieu de produits jetables, des produits concentrés et des éco-recharges, des produits en vrac et à la coupe ; préférer les grands conditionnements aux portions individuelles pour réduire le volume des déchets d'emballage et les dépenses du consommateur. Le

¹¹⁵ La méthode (volume 6) : Ethique- Edgar Morin, Le Seuil, 2004

¹¹⁶ www.cc-lanvillon-plouha.com/developpement-durable.php

Conseil général met l'accent sur le coût plus élevé qu'entraîne la consommation d'emballages (le consommateur paye à la fois la production à l'achat et le traitement).

► Utiliser les nouvelles technologies de l'information (TIC)

Les nouvelles technologies offrent une source d'information du public considérable et en particulier des plus jeunes. En France, la télévision est le premier media des 15-24 ans. Ils y consacrent 31% du temps qu'ils réservent aux medias. Internet est en deuxième position avec 27%, devant la radio (25%) et la presse (9%).¹¹⁷

Pour l'ancrage des Agenda 21, les TIC offrent de nombreuses opportunités : fournir l'information sur l'action publique, faciliter l'accès aux services publics et aux décisions municipales, animer des lieux d'échanges et de débats, répondre aux attentes de participation et de concertation...

A Valenciennes, un vaste réseau de communication entre la ville et les habitants a été mis en place. Cet « anneau citoyen » créé en 2000 propose des informations sur l'ensemble des projets menés par la ville et des reportages en images tournés avec les habitants. Il constitue le support interactif des consultations des citoyens sur les projets d'aménagement, avec une efficacité redoublée par rapport aux techniques d'enquête publique ! Les habitants peuvent y gérer leurs démarches administratives et dialoguer sur le web TV avec les élus pendant les Conseils municipaux. Le site enregistre 40 000 connexions par mois. Il relaie aussi l'actualité et les appels à participation de l'Agenda 21 de Valenciennes. La télévision valenciennoise diffuse quant à elle un journal local généraliste et des émissions économiques, sociales, culturelles... L'une d'elles, Ozone est une émission qui propose des reportages sur l'environnement à Valenciennes et dans ses alentours.

Nice TV, hébergée sur le site portail de la ville, propose également un journal d'informations locales et de nombreuses émissions, parmi lesquelles « C'est l'heure », un magazine bi-mensuel (avec rediffusions) sur le développement durable et l'éco-citoyenneté, diffusé en première partie de soirée. La production bénéficie d'une subvention de la Commission européenne.



DES ACTEURS À MOBILISER

Villes Internet est un réseau d'élus locaux, d'agents administratifs et d'acteurs associatifs qui favorise l'appropriation d'Internet par les citoyens. Cette association distribue depuis une dizaine d'années un label aux municipalités proposant du contenu Internet de qualité et proche des habitants.

Pour en savoir plus : www.villes-internet.net

► Organiser des campagnes d'information

Les collectivités mènent parfois de véritables campagnes d'information sur le développement durable. Elles doivent toutefois veiller à ne pas écraser les citoyens, particulièrement quand on s'adresse aux jeunes, sous le poids des erreurs passées ou des catastrophes multiples qui nous menacent. Les jeunes n'ont pas à réparer les dérives du XX^e siècle, même s'ils en subissent les impacts, mais à participer à la construction de leur avenir.

¹¹⁷ Source : European Interactive Advertising Association, 2007

Sur le même registre, la culpabilisation risque de renvoyer dos à dos les partisans de débats simplistes et souvent réducteurs (sauf dans le cas bien sûr d'accident ou catastrophe avec responsabilité avérée). Le développement durable nous incite plutôt à analyser les chaînes d'événements et de responsabilités. Le citoyen lui-même n'a pas forcément envie d'agir sous la pression des accusations ou des injonctions environnementales, sanitaires ou politiques.



La ville de Lille a organisé quatre temps forts de mobilisation autour de thèmes fédérateurs comme l'eau, l'alimentation, la nature en ville et la solidarité. Plusieurs outils et ateliers pédagogiques ont été créés à l'occasion de ces campagnes. En 2001, le Conseil municipal des enfants de Lille a rédigé un livret qui propose dix conseils simples pour éviter le gaspillage de l'eau. En 2003, un groupe de 30 enfants de 6 à 12 ans ont participé à raison d'une demi-journée par semaine à des ateliers de sensibilisation sur l'importance d'une alimentation de qualité.

Le Conseil général du Val de Marne a créé une Université populaire de l'eau et du développement durable. Pour sa troisième année, elle a été suivie par une centaine de citoyens qui, chaque mardi soir, entendent et débattent d'un thème précis avec un intervenant de renommée nationale. Les cycles organisés en 2007-2008 ont traité de la biodiversité, de l'énergie et des changements climatiques.

La Communauté d'agglomération d'Angers a lancé une campagne de sensibilisation sur l'éco-consommation par le biais d'un affichage urbain, d'annonces dans la presse, de spot radio, d'articles dans le journal Métropole... L'objectif est d'inciter chacun à réfléchir à ses actes d'achat avec un clin d'œil aux publicités comparatives. Fondée sur le principe « avant /après », l'affiche donne à réfléchir sur le comportement d'achat, « Vous achetez aussi des déchets ». Sur la poubelle, le tonnage annuel de déchets produits par un Angevin (480 kg) intervient comme repère pour le consommateur. Pour guider les citoyens, des outils pratiques sont mis en place : foire aux questions (avec lien sur la page foire expo), n° Vert (0800 800 050), composteurs individuels (les premiers ont été mis à disposition dès 2005), exposition itinérante, guide (en fin d'année)...



LA BOÎTE À OUTILS

« **Le développement durable, pourquoi ?** » est le titre d'une exposition pédagogique conçue en 2006 par l'association GoodPlanet.org, présidée par Yann Arthus-Bertrand, en collaboration avec les ministères chargés de l'éducation et du développement durable. Elle comporte 20 affiches photos légendées, mises à disposition sur demande aux écoles primaires, collèges et lycées. Le site internet de l'exposition propose de très nombreuses sources pour approfondir chacun des sujets : fiches pédagogiques réalisées par l'Education nationale et sites Internet.

Pour en savoir plus : www.goodplanet.org

► Créer un observatoire du développement durable

En facilitant l'accès du citoyen aux données du territoire, la collectivité contribue à son éducation. Pour cela, des observatoires et des atlas du développement durable sont mis en place. Ils font généralement appel à la cartographie pour faciliter la compréhension des enjeux du territoire : aménagement d'un quartier et ses différents scénarii, voies vertes et vélo-routes, plan de déplacements, dessertes en transports en commun, espaces protégés...

En Bretagne, le site de la cartographie du patrimoine naturel permet au public de consulter des informations sur l'ensemble des domaines patrimoniaux de la région. Cette base de données, contenant près de 2 000 fiches, propose une recherche dynamique sur les espèces remarquables, les espaces naturels protégés et les milieux d'intérêt écologique. Le site met à disposition des pages Internet incluant des cartes, des graphiques et des images. L'accès au site est rapide, facile et gratuit. Les données sont accessibles selon quatre modes de sélection : la recherche par critères géographiques (communes, cantons, pays, départements), la recherche cartographique par communes, la recherche cartographique par zones, la recherche par mots-clés.



LA BOÎTE À OUTILS



L'atlas mondial du développement durable

Pour sensibiliser les Français aux enjeux du Sommet de Johannesburg, le Comité 21 a publié en août 2002 (réactualisé en 2004) un atlas mondial du développement durable (Edition Autrement). L'atlas propose une lecture interactive des enjeux globaux du développement durable à travers trois parties : le développement humain ; l'environnement et les risques ; économie, dépendances et solidarités. Chacune des vingt-neuf entrées de l'atlas, illustrée de cartes et graphes, fait l'objet d'un commentaire synthétique.

→ Soutenir la créativité et les initiatives des jeunes

Le sondage « Les jeunes face à l'avenir de la planète en 2025¹¹⁸ », témoigne de l'inquiétude des 10-15 ans, face aux risques environnementaux et sociaux. Toutefois, ils semblent prêts à faire les gestes quotidiens nécessaires pour améliorer les choses. Et ils en attendent autant des adultes.

Les collectivités doivent être à l'écoute de cette génération et créer des mécanismes de soutien à des projets de développement durable. Depuis 2006, la région Basse Normandie récompense chaque année quatre projets portés par des jeunes de 16 à 30 ans. Ce prix vise à soutenir des projets d'intérêt régional et axés sur des thématiques de développement durable. Les critères de sélection des candidatures sont : l'impact du projet sur les aspects environnementaux et sociaux, la réalisation du projet sur le territoire bas-normand, l'implication des acteurs locaux, les partenariats, les garanties financières et techniques, le caractère innovant et la reproductibilité sur d'autres territoires. Les lauréats se partagent une enveloppe de 11 500 euros. En 2007, le premier prix a été attribué à un jeune entrepreneur pour la construction d'une planche de kite surf construite à base de matériaux écologiques, de lin principalement.

📄 Retrouver plusieurs règlements de concours sur www.comite21.org (espace adhérent)

¹¹⁸ IPSOS – 2005 à la demande de France 2 et du WWF

→ Encourager et soutenir les Agenda 21 scolaires

Depuis le Sommet de la Terre, l'Agenda 21 a été appliqué par les gouvernements (Agenda national ou stratégie nationale de développement durable), par les collectivités (Agenda 21 local, départemental, régional) et par les entreprises (stratégie pour le développement durable). Aujourd'hui, plus de 200 établissements scolaires s'engagent dans cette voie. Ces démarches, intitulées Agenda 21 scolaires, contribuent à l'apprentissage par les jeunes des enjeux du développement durable, à travers des actions concrètes sur l'approvisionnement alimentaire ou énergétique des établissements, sur les trajets domicile-école, sur la diversité culturelle, sur la solidarité internationale etc. Elles contribuent aussi à faire vivre une culture de la concertation et de la coopération entre tous les acteurs associés à la démarche : jeunes, enseignants, services administratifs, parents d'élèves, élus et services techniques, fournisseurs de l'établissement, associations d'éducation au développement durable.



EN SAVOIR +

Avec le programme « Education à l'environnement pour un développement durable » (EEDD) entré dans les textes en 2004, l'Education nationale demande que le développement durable soit généralisé à la fois dans les programmes scolaires et dans la vie éducative. Le rapport annexé à la Loi d'orientation sur l'avenir de l'école du 23 avril 2005 renforce le rôle du développement durable et mentionne que l'éducation au développement durable est une « composante nouvelle de la formation civique des élèves ». L'Education nationale reconnaît également le rôle essentiel des collectivités dans l'apprentissage des jeunes. La circulaire du 8 juillet 2004 incite les enseignants à mettre en place des « partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques ». Parallèlement, le Code général des collectivités territoriales précise qu'« une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut constituer avec l'Etat un établissement public local de coopération éducative chargé de mobiliser et de coordonner l'ensemble des acteurs afin de contribuer, notamment par la création de dispositifs de réussite éducative, au développement et au soutien éducatif, culturel, sanitaire des enfants ».

Les collectivités territoriales sont des acteurs incontournables de l'Agenda 21 scolaire. Aujourd'hui, elles sont nombreuses, en partenariat avec le pôle développement durable des académies, à impulser et/ou à coordonner les Agenda 21 scolaires auprès des établissements dont elles ont la compétence.

Dans le Bas-Rhin, le Conseil général accompagne les Collèges dans la mise en place d'Agenda 21 d'établissement. En partenariat avec le Rectorat et l'association Eco-Conseil, un comité de pilotage a été mis en place, associant principaux de collèges et représentants du Rectorat, de l'Inspection académique et des deux Conseils généraux alsaciens. La première étape a consisté à rédiger un guide méthodologique adapté au contexte spécifique des collèges et tenant compte des actions déjà menées sur le territoire alsacien (par l'Education nationale, les associations locales, l'ADEME ou la Direction régionale de l'environnement). Ce guide permet aux collèges de s'approprier la démarche à partir d'actions très concrètes et fournit des outils et informations pratiques pour seize thématiques clés. Après avoir expérimenté cette démarche avec succès dans huit collèges des deux départements alsaciens, le Conseil général du Bas-Rhin a adopté un dispositif en juin 2007 et accompagne désormais 2 nouveaux collèges chaque année...

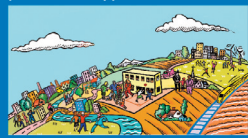
En Haute-Normandie, 93 établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) sont engagés dans un « projet d'établissement pour le développement durable ». Cela représente 26% des lycées publics et 22% des collèges publics de l'académie. Sur la base d'une formation-action à l'animation d'Agenda 21 scolaires confiée au Comité 21, des coordonnateurs développement durable animent l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions participatif, qui répond aux enjeux du développement durable de l'établissement. Un comité de pilotage, animé par un chef de projet, conseiller en formation de l'Education nationale, rassemble 11 partenaires¹¹⁹.

En Bourgogne, le Conseil régional soutient également l'expérimentation de treize Agenda 21 de lycées volontaires. Par exemple, dans le cadre du programme régional « Bien dans mon assiette », le lycée agricole de Tournus fournit des produits de l'agriculture biologique aux cantines des lycées engagés dans l'Agenda 21. Deux établissements publics locaux d'enseignement conseillent quinze lycées dans le réaménagement des espaces verts.



LA BOÎTE À OUTILS

De l'école au campus, agir ensemble pour le développement durable



Guide méthodologique de l'Agenda 21 scolaire

Le Comité 21 a élaboré une méthodologie pour la conception et la mise en œuvre des **Agenda 21 scolaires**. Sur la base de nombreux témoignages et retours d'expériences, il a publié un guide méthodologique pour susciter la « contagion » de ces démarches sur le territoire national. Cet ouvrage s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable, dans les milieux scolaire et extra-scolaire. Parallèlement, le Comité 21 a publié en 2007 une étude sur la contribution des collectivités à l'éducation au développement durable, avec le soutien du groupe SUEZ. Cet ouvrage

propose une méthodologie pour mettre en place une stratégie d'éducation au développement durable pour amener le citoyen à s'engager concrètement dans la vie de son territoire.

Pour en savoir plus : www.comite21.org

Ces expériences d'Agenda 21 scolaires aboutissent à des résultats tangibles. **Des pédibus®, trajets collectifs à pied entre le domicile et l'école, se mettent en place.** Pas de moteur, mais des parents accompagnateurs à tour de rôle, une ligne, des arrêts, des horaires. Dans l'agglomération lyonnaise, 50 écoles ont mis en place des lignes de pédibus®. Le Grand Lyon fournit aux parents et enseignants des outils pour mettre au point leur pédibus® : exposition sur les déplacements domicile-école, brochures d'informations, pistes pédagogiques avec des interventions possibles d'associations... Lyon est « ville amie des enfants », un label de l'UNICEF et de l'Association des maires de France.

Des repas biologiques sont distribués dans les cantines. Pour l'année scolaire 2006-2007, la région Rhône-Alpes apporte son soutien à l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans 11 lycées volontaires. La région a prévu une enveloppe maximale d'environ 200 000 euros sur la période 2006/2007, dont 100 000 euros pour l'accompagnement logistique et pédagogique et 100 000 euros pour le soutien partiel au surcoût des produits biologiques introduits. Les établissements peuvent ainsi bénéficier de

¹¹⁹ Rectorat de Rouen, DRDAF de Haute Normandie (Direction régionale et départementale de l'Agriculture et de la Forêt), Conseil régional de Haute Normandie, Conseils généraux de Seine Maritime et de l'Eure, ville de Rouen, ville de Grand Couronne, ville de Canteleu, DIREN, ADEME, AREHN

deux types d'aide directe pour compenser une partie du surcoût des produits : une aide forfaitaire aux repas 100% bio servis occasionnellement ; une aide relative aux produits bio introduits quotidiennement (pain, fruits, produits laitiers, etc.). Une évaluation est réalisée tout au long de l'opération afin d'adapter l'accompagnement régional aux besoins des établissements. Un bilan en fin d'année scolaire permettra d'analyser les modalités de reconduction et d'extension de l'opération.



DES ACTEURS À MOBILISER

L'entreprise Sodexho qui fournit des repas aux écoles, entreprises, hôpitaux, a créé des clubs « Fêtavi » dans 55 villes, pour sensibiliser les enfants de 7 à 11 ans à une alimentation équilibrée et variée. Une série de six leçons, mêlant théorie et expérience culinaire, est proposée dans la salle de classe et la cantine. Dans les lycées, Sodexho a développé « Cafet'Evasion », un concept de restauration rapide sur le thème « Moins gras, moins sucré, moins salé... Bien manger, c'est pas compliqué ! ».

Pour en savoir plus : <http://fr.sodexo.com>

L'accessibilité aux enfants handicapés est renforcée. La ville de Paris a engagé en 2004 un audit d'accessibilité de 670 écoles maternelles et primaires. Un maillage d'écoles accessibles couvrant l'ensemble des arrondissements parisiens sera réalisé d'ici à 2008 avec la mise en accessibilité de 133 écoles, représentant un budget de 3,5 millions d'euros. La Maison départementale des personnes handicapées de Paris a mis en place, depuis la rentrée 2006, un dispositif pour informer et accompagner les parents qui inscrivent un enfant handicapé dans une école élémentaire ou dans un collège.

Les énergies sont économisées. La région Poitou-Charentes a inscrit dans son programme régional une réduction de 800 000 tonnes équivalent CO₂ de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2010. Parmi les nombreuses mesures adoptées, est programmée l'ouverture en septembre 2009 du « Lycée Kyoto ». L'établissement vise une consommation de chauffage de 7 kWh/m²/an et une consommation d'électricité de 2 kWh/m²/an.



DES ACTEURS À MOBILISER

La Poste propose aux collèves un module intitulé « La Poste, une entreprise responsable et citoyenne ». Des postiers volontaires expliquent le développement durable à partir d'exemples d'actions concrètes menées par La Poste : accessibilité des sites pour les handicapés, véhicules propres, timbres éco-conçus, économies d'énergie.

Pour en savoir plus : www.laposte.fr

CONCLUSION

Le développement durable offre une plus-value exceptionnelle à l'action publique locale, en ouvrant les mannes d'une coopération riche de sens avec le citoyen et l'ensemble des acteurs du territoire. Avec l'Agenda 21, la collectivité investit un champ d'intervention novateur : la prospective. Elle donne aux élus la capacité de prévenir les principaux maux du territoire : la pauvreté, les exclusions, la dégradation des ressources naturelles ou encore le déclin industriel.

En France, plus que jamais, les conditions sont réunies pour permettre aux collectivités de remplir cette mission : des compétences renforcées, une population vigilante, des outils de concertation performants, un tissu associatif professionnalisé, des entreprises prêtes à s'engager.

Dans un siècle qui suscite l'émulation entre les territoires, le développement durable incarne également l'espoir d'une administration performante pour un territoire attractif.

Pour en savoir plus

1. LES RÉFÉRENCES SUR LE WEB

→ De Rio à Johannesburg, textes de référence

- Action 21 (Agenda 21) du Sommet de Rio : www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21
- Charte d'Aalborg de la conférence européenne sur les villes durables : www.aalborgplus10.dk/default.aspx?m=2&i=371
- Charte française de l'environnement : www.assemblee-nat.fr/12/dossiers/charte_environnement.asp
- Déclaration des collectivités françaises au sommet de Johannesburg : www.rare.asso.fr/images/annexesdd/declaration_johannesburg.pdf
- Déclaration des ONG françaises au sommet de Johannesburg : www.aalborgplus10.dk/default.aspx?m=2&i=307
- Engagements d'Aalborg : www.collectifjoburg2002.org/declaration/Positions_Collectif_Francais.pdf
- Rapport du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg) : www.un.org/french/events/wssd

→ Le développement durable en France

▶ Les acteurs institutionnels

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) : www.ademe.fr
- Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) : www.datar.gouv.fr
- Institut français de l'environnement : www.ifen.fr
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire : www.developpement-durable.gouv.fr

▶ Les réseaux de collectivités

- Association des départements de France : www.adf.asso.fr
- Association des éco-maires : www.ecomaires.com
- Association des maires de France : www.amf.asso.fr
- Association des maires de grandes villes de France : www.grandesvilles.org
- Association des régions de France : www.arf.asso.fr
- Association française du conseil des communes et régions d'Europe : www.afccre.asso.fr
- Réseau des Agences régionales de l'environnement : www.rare.asso.fr

► **Les associations nationales**

- Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité 21) : www.comite21.org
- Dossiers et débats pour le développement durable : www.association4d.org
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme : www.fondation-nicolas-hulot.org
- World Wide Fund (WWF) france : www.wwf.fr

► **Les Rubans du développement durable :**

www.rubansdudeveloppementdurable.com

→ **Les Agenda 21 en France**

► **Les sites ressources**

- Portail des Agenda 21 en France, animé par le Comité 21 : www.agenda21france.org
- Système de reconnaissance des Agenda 21 par l'Etat : www.ecologie.gouv.fr/Projets-territoriaux-de,9121.html

► **Quelques collectivités engagées**

A l'échelle régionale

- La Bretagne : www.region-bretagne.fr/CRB/Public/rubriques_thematique/un_agenda_21_regiona
- La Réunion : www.regionreunion.com/fr/spip/agenda21v1sommaireactu.php3
- Le Nord-Pas-de-Calais : www.nordpasdecals.fr/dd/generalites/a21.asp

A l'échelle départementale

- L'Oise : www.oise.fr/Agenda_21.138.0.html
- La Gironde : www.cg33.fr/avotreservice_2.asp?num=73&numcat=4
- Le Bas-Rhin : www.cg67.fr/index.asp?fic=page&id=13567
- Le Finistère : www.finisteredurable.fr
- Le Nord : www.cg59.fr/frontoffice/AfficheArticle.aspx?IdArborescence=159

A l'échelle intercommunale

- Chambéry Métropole : www.chambery-metropole.fr/104-l-agenda-21-de-la-communaute-d-agglomeration-de-chambery-metropole.htm
- Communauté de Montrevel-en-Bresse : www.cc-montrevelenbresse.fr/montrevel/connaissez.html
- Grand Lyon : www.grandlyon.com/index.php?id=1882
- Grand Rodez : www.grand-rodez.com/fr/projet/contrat_agglomeration/presentation.php
- Lille Métropole : www.lillemetropole.fr/index.php?p=1187&art_id=
- Nantes Métropole : www.nantesmetropole.fr/1164362543729/0/fiche_document
- Rennes Métropole : www.rennes-metropole.fr/developpement-durable,30646/
- Saint-Étienne Métropole : www.agglo-st-etienne.fr/preserver/programme_global/programme_global.htm

A l'échelle communale

- Angers : www.angers.fr/angers-21/developpement-durable/pour-s-informer/l-agenda-21-bilan-2001-2003-et-plans-d-actions-2004-2005/index.html
- Besançon : www.besancon.fr/index.php?p=500
- Caen : www.ville-caen.fr/Infos_mairie/Agenda21/
- Chambéry : www.mairie-chambery.fr/index.php?module=cms&action=get&id=2004071512080294
- Clermont-Ferrand : www.ville-clermont-ferrand.fr/-Le-developpement-durable-.html
- Echirolles www.ville-echirolles.fr/dev_durable/agenda21/agenda21.html
- Le Sequestre : www.lesequestre.fr/pageLibre0001025d.html
- Limoges : www.ville-limoges.fr/Limoges/weblimog.nsf/Tous+documents/004
- Marmande : www.mairie-marmande.fr/fr/durable/agenda.htm
- Orléans : www.ville-orleans.fr/Qualite/DeveloppementDurable02.cfm
- Rezé : www.mairie-reze.fr/grandsdossiers/default.asp?arid=3024
- Rillieux-le-pape : www.ville-rillieux-la-pape.fr/mairie_rillieux_11003.html
- Toulouse : www.agenda21-toulouse.org
- Valenciennes : www.valenciennes.fr/index.php?id=3130
- Versailles : www.mairie-versailles.fr/textimg.php?id=276&pg=602

→ Les réseaux étrangers d'Agenda 21

► Les sites portails

- Allemagne : www.agenda-transfer.de
- Autriche : <http://www.nachhaltigkeit.at/>
- Belgique : www.frdo-cfdd.be
- Brésil : www.crescentefertil.org.br/agenda21
- Espagne : www.agenda21-local.net
- Italie : www.a21italy.net
- Pays Baltique : www.baltic21.org
- Pologne : www.mos.gov.pl/rio10/agenda21/index_eng1.html
- Portugal : www.agenda21local.info
- République Tchèque : <http://ceskykras.agenda21.cz/>
- Suisse : www.are.admin.ch/themen/nachhaltig/agenda21/index.html?lang=de
- Turquie : www.la21turkey.net

→ Les champs d'action pour le développement durable

► Agriculture biologique

- Agence Bio : www.agencebio.org

► Code des marchés publics/achats responsables

- Plan national d'action pour des achats publics durables : www.ecologie.gouv.fr/pnaapd.html
- Plateforme de l'administration éco-responsable : www.ecoresponsabilite.environnement.gouv.fr
- Procura + : www.iclei-europe.org/index.php?id=4670

- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes DGCCRF) : www.finances.gouv.fr/DGCCRF/
- L'achat public, simple comme un clic (Union des groupements d'achats publics –UGAP/Dexia Crédit Local/France Télécom/le Groupe Moniteur/CDC) : www.achatpublic.com

► **Coopération décentralisée**

- Association nationale des responsables des relations internationales et de la coopération décentralisée : www.arricod.com
- Cités Unies France : www.cites-unies-france.org
- Villes unies contre la pauvreté : www.vup-ucp.org
- Programme des Nations unies pour le développement : www.undp.org
- Agence française de développement : www.afd.fr
- Conseil des communes et régions d'Europe : www.ccre.org

► **Déchets/tri-sélectif**

- ADEME : www.ademe.fr
- Éco-Emballages : www.ecoemballages.fr
- Cercle national du recyclage : www.cercle-recyclage.asso.fr

► **Démocratie locale**

- ADELS territoire (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale) : www.adels.org
- Observatoire international de la démocratie participative : www.oidp.net

► **Eau**

- Agences de l'Eau : www.agencesdeleau.fr
- Office international de l'eau : www.oieau.org
- Programme Solidarité Eau : www.pseau.org

► **Économie sociale**

- Finansol : www.finansol.org
- Association pour le droit à l'initiative économique : www.adie.org
- PlaNet Finance : www.planetfinance.org
- Global Exchange (association pour les droits de l'homme, la justice environnementale, politique et sociale dans le monde) : www.globalexchange.org
- Portail de l'économie sociale et solidaire : www.tessolidaire.com

► **Éducation à l'environnement et au développement durable**

- Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes : www.anacej.asso.fr
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme : www.fnh.org
- Ligue de l'enseignement : www.laligue.org/laligue/index.html
- UNESCO : www.portal.unesco.org/education/fr
- Parlement des jeunes : www.pejfrance.org
- Union des Centres permanents d'initiative pour l'environnement : www.cpie.fr
- Programme développement durable dans l'enseignement agricole : www.educagri.fr
- Programme développement durable dans l'enseignement secondaire : www.eduscol.education.fr
- Réseau Ecole et Nature : www.ecole-et-nature.org

▶ **Empreinte écologique**

- Fonds mondial pour la nature : www.wwf.fr/empreinte_ecologique/index.htm

▶ **Energie**

- Alliance des villes européennes pour le climat : www.klimabuendnis.org
- Énergies Cités : www.energie-cites.org
- Fondation Energie pour le monde : www.fondem.org
- Mission interministérielle de l'effet de serre : www.effet-de-serre.gouv.fr
- ADEME : www.ademe.fr
- Comité de liaison énergie renouvelables : www.cler.org
- Observatoire des énergies renouvelables : www.energies-renouvelables.org
- Tecsol : www.tecsol.fr

▶ **Ressources naturelles et biodiversité**

- Conservatoire du Littoral : www.conservatoire-du-littoral.fr
- Fédération des parcs naturels régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- France Nature Environnement : www.fne.org
- Pavillon Bleu d'Europe : www.pavillonbleu.org
- Union mondiale pour la nature : www.uicn.fr

▶ **Gestion environnementale des zones d'activité**

- Association Orée : www.oree.org

▶ **Logement, habitat, HQE**

- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat : www.anah.fr
- Association HQE : www.assohqe.org
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement : www.uicn.fr
- Ministère délégué à la ville et à la Rénovation urbaine : www.ville.gouv.fr
- Agence nationale de la rénovation urbaine : www.anru.fr

▶ **Transports**

- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques : www.certu.fr
- Groupement des autorités responsables de transport : www.gart.org

▶ **Santé**

- Portail des sites des institutions publiques de santé : www.sante.fr
- Réseau français des villes-santé de l'OMS : www.villes-sante.com

→ Les ouvrages sur le développement durable

Aide à la décision, diagnostic territorial, évaluation : la grille de lecture du développement durable pour une investigation élémentaire - CERDD, Collection construire une politique de développement durable. Guides des collectivités pour comprendre et agir, 2001

Cadre de référence pour les Projets territoriaux de développement durable et Agenda 21 locaux – Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, 2007

Développement durable urbain des villes de la région Midi-Pyrénées. Méthode de diagnostic - Agence régionale pour l'environnement Midi-Pyrénées, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, novembre 1999

Dictionnaire des sigles et termes à l'usage des élus : www.territorielles.com

Guide "Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire" - Retour d'expériences et recommandations pour l'agenda 21 local – 2005

Guides des collectivités pour comprendre et agir - CERDD, Collection construire une politique de développement durable. Guides des collectivités pour comprendre et agir, 2001

La prise en compte du développement durable dans les projets de territoire – ETD, Les notes de l'observatoire, juin 2003

Le développement durable : une autre politiques pour les territoires ? - Réseau des agences de l'énergie et de l'environnement, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, caisse des dépôts et consignations, 2001

Mémento des décideurs. Les collectivités territoriales engagées dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre - Mission interministérielle de l'effet de serre, deuxième édition 2003

Mémento du développement durable - Les territoires inventent l'avenir, sous la direction d'Anne-Marie Sacquet et Bernard Deljarrie, Victoires-Éditions - Dexia Editions, novembre 2003

Mémento pratique du développement durable à l'usage des collectivités locales, sous la direction d'Anne-Marie Sacquet et Bernard Deljarrie, Victoires-Éditions - Dexia Editions, octobre 2004

Territoires et développement durable – tomes I, II du Comité 21 : www.comite21.org

Vade-mecum pour la prise en compte du développement durable dans les projets et contrats d'agglomération - DATAR, Ministère de l'écologie et du développement durable, 2003

Villes en devenir, des clés pour comprendre et agir - Institut des sciences et des techniques de l'équipement et de

Aujourd'hui, 15 ans après le Sommet de la Terre de Rio (1992), la plupart des régions, des départements et des communes françaises sont engagés dans le développement durable. Partout en France, les initiatives se multiplient pour construire une société plus efficace et plus humaine. Mais comment passer de l'initiative isolée au projet de territoire ? Quels sont les facteurs de réussite ? Quels sont les outils à la disposition des acteurs locaux ? Comment se répartissent les responsabilités dans les changements à entreprendre ? Quelles sont les actions à mutualiser ? Entreprises, collectivités, quelles synergies pour l'action ?

Sur la base d'exemples innovants, cet ouvrage propose des réponses concrètes à la fois méthodologiques et stratégiques qui se veulent au plus proche des attentes des acteurs du territoire.

Depuis sa création en 1994, le Comité 21 a fait de la déclinaison territoriale du développement durable sa mission première. Fort de cette expérience, l'association accompagne les collectivités françaises dans la mise en œuvre des Agenda 21 locaux. A travers son réseau de 400 adhérents, il propose de nombreuses recommandations formulées à partir des expériences françaises et européennes (énergie, transport, urbanisme, insertion, coopération internationale...).

Ce guide a été rédigé par **Antoine Charlot**, responsable du programme « Territoires durables » au Comité 21.

Avec le soutien de :



En partenariat avec :



Comité 21



Comité 21
132 rue de Rivoli - 75001 Paris
tél. : 01 55 34 75 21
fax : 01 55 34 75 20
www.comite21.org

Prix TTC : 20 euros

ISBN : 291152012 2 / 9782911520129